

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 27° SEANCE

Séance du Mercredi 4 Décembre 1968.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1718).
2. — Loi de finances pour 1969. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1718).
Affaires étrangères :
II — Coopération :
MM. Robert Schmitt, rapporteur spécial ; Jean Périquier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; André Armengaud, Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.
Crédits du titre III :
MM. Roger Gaudon, le secrétaire d'Etat.
Adoption.
Crédits des titres IV, V et VI. — Adoption.
I. — Affaires étrangères :
MM. Georges Portmann, rapporteur spécial.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. Etienne Dailly.
M. le président.

MM. Léon Motais de Narbonne, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; le président, André Montell, président de la commission des affaires étrangères ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Jacques Duclos, André Armengaud, Jean Périquier, Michel Debré, ministre des affaires étrangères ; Jean Lecanuet, René Jager, Edouard Bonnefous.

Présidence de M. Pierre Garet.

M. le ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 1729).

Présidence de M. André Méric.

MM. Pierre Giraud, le secrétaire d'Etat.

Crédits des titres III, IV, V et VI. — Adoption.

Services généraux du Premier ministre (formation professionnelle et promotion sociale ; recherche scientifique : énergie atomique ; fonction publique) :

MM. Roger Houdet, rapporteur spécial ; Yvon Coudé du Foresto, Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique) ; Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (énergie atomique) ; Yves Hamon, Mme Catherine Lagatu, MM. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales ; Jean-Eric Bousch, Philippe Malaud, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique.

Suspension et reprise de la séance (p. 1754).

Journaux officiels :

M. Roger Houdet, rapporteur spécial.

Adoption des crédits.

Conseil économique et social :

M. Roger Houdet, rapporteur spécial.

Adoption des crédits.

Secrétariat général de la défense nationale. — Groupement des contrôles radio-électriques :

M. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial.

Adoption des crédits.

Services généraux du Premier ministre (fin) (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ; commissariat général du plan d'équipement et de la productivité) :

MM. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial ; André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (aménagement du territoire) ; Jean Bertaud, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques [Plan] ; Robert Schmitt, André Diligent, Fernand Chatelain, Michel Kistler, Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

Crédits de l'aménagement du territoire :

Titres III, IV et V. — Adoption.

Titre VI :

M. Joseph Raybaud, le ministre, Pierre Brousse.

Adoption.

Crédits du plan :

Titres III et IV. — Adoption.

Art. 75 : adoption.

3. — Dépôt d'un projet de loi (p. 1786).

4. — Dépôt de rapports (p. 1786).

5. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1786).

**PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,
vice-président.**

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1969**Suite de la discussion d'un projet de loi.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 39 et 40 (1968-1969).]

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 28 novembre sur proposition de la conférence des présidents, les temps de parole globaux dont disposent les groupes pour les discussions d'aujourd'hui sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants	40 minutes.
Groupe socialiste	40 minutes.
Groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès	40 minutes.
Groupe de la gauche démocratique	35 minutes.
Groupe d'union des démocrates pour la République	30 minutes.
Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale	25 minutes.
Groupe communiste	25 minutes.
Groupe des non-inscrits	25 minutes.

Affaires étrangères.**II. — COOPÉRATION**

M. le président. Le Sénat va examiner, parmi les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères, celles qui sont relatives à la coopération.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'il me soit permis d'abord de me féliciter du maintien des attributions dévolues au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération et de constater avec satisfaction que la cohésion de cet ensemble a pu être préservée malgré les modifications intervenues au sein du Gouvernement.

En effet, pour qu'il soit tenu compte de la particularité des problèmes d'aide et de coopération, il paraît opportun qu'un organisme gouvernemental distinct assume la coordination des tâches que nécessite cette politique.

L'existence de ce secrétariat d'Etat permet de répondre à la question que posent certains partisans du repliement du pays sur lui-même : « La coopération, pour quoi faire ? » Sans prétendre recenser les nombreux motifs qui expliquent la nécessité de cette politique, il faut reconnaître que, dans le monde bouleversé où nous vivons, la coexistence pacifique n'a pas fait disparaître — nous en avons eu récemment d'édifiants exemples — l'âpreté des luttes d'influence entre les grandes nations. Il paraît dès lors essentiel que des pays se regroupent au sein de larges communautés, en vue de rechercher ensemble les moyens d'affermir la paix et de participer à l'essor de sociétés demeurées jusqu'ici plus ou moins à l'écart du grand mouvement d'émancipation économique.

La coopération telle que nous la pratiquons apparaît dans ces conditions, non comme la résurgence d'un colonialisme où l'on tenterait, sous le camouflage d'une emprise financière, d'imposer une domination politique, mais comme l'expression d'une volonté de contribuer à l'amélioration du niveau de vie d'abord et de culture ensuite de peuples qu'il serait grave de condamner aux épreuves de la famine, de la maladie ou de l'ignorance, sans prendre le risque de faire peser sur le monde de lourdes menaces de conflits. Coopérer, c'est selon nous, pour une nation, s'engager et engager les nations recevant son aide à emprunter les chemins de la paix ; coopérer, c'est assurer le développement mutuel des sociétés bénéficiaires de l'aide et de celles qui l'apportent en cherchant à conjuguer leurs méthodes et leurs cultures.

Aux tâches multiples que comporte l'application de la politique de coopération, notre pays consacre une part non négligeable des crédits du budget général. L'effort ainsi accompli représente en effet, pour 1969, 1,7 p. 100 de l'ensemble des dotations budgétaires proprement dites contre 1,9 p. 100 l'an dernier. Il ne faudrait pas penser pour autant que le volume des crédits destinés à la coopération sera diminué l'an prochain ; au contraire, il est important de constater une augmentation sensible des crédits globaux de 7,8 p. 100 par rapport à 1968 et de noter que, grâce à la recherche d'une aide plus adaptée, les réalisations pourront désormais être effectuées dans de meilleures conditions de coût.

Si l'on compare les grandes masses de ce projet de budget pour 1969 à celles votées en 1968, on constate une progression de 42 millions de francs soit de 3,7 p. 100 d'une année sur l'autre ; il faudrait cependant corriger en hausse ce taux car seuls ont été inscrits les crédits supplémentaires nécessités par l'extension en année pleine à la fonction publique des mesures de revalorisation des traitements à compter du 1^{er} février 1968. Les autres décisions de revalorisation intervenues depuis cette date se traduisent en effet par des dotations figurant au budget des charges communes.

Le projet de budget de la coopération pour 1969 a été établi essentiellement en fonction de deux objectifs, constater et améliorer :

Constater d'abord certaines majorations de salaires du personnel, notamment d'assistance technique, ce qui explique la croissance de 8,5 p. 100 des dépenses ordinaires par rapport à l'an dernier ; ensuite, la substitution progressive du Fonds européen de développement, le F.E.D., au Fonds d'aide et de coopération, le F.A.C., les travaux d'infrastructure et d'équipement les plus importants étant désormais financés par le F.E.D., ce qui justifie la réduction de 6,5 p. 100 des dépenses en capital ;

Améliorer le rendement des personnels d'assistance technique sans accroître proportionnellement les dépenses, en faisant appel notamment à des jeunes gens du contingent, et le financement des investissements en sélectionnant davantage les projets dont la réalisation pourra être assurée grâce aux ressources du Fonds d'aide et de coopération.

Ces orientations du projet de budget du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération nous paraissent donc satisfaisantes puisqu'elles répondent au souci formulé depuis plusieurs années par votre commission des finances d'une sélection plus rigoureuse des dépenses de toute nature effectuées sur les crédits du budget de la coopération. Il serait souhaitable à cet effet que la priorité en matière d'investissements publics soit réservée à la création de nouvelles industries desservant de vastes espaces économiques régionaux. Il est certain qu'en s'engageant plus avant dans cette voie le Gouvernement français, par les efforts financiers consentis en faveur des pays en voie de développement, contribuera dans des conditions efficaces à hâter le « décollage » de leur économie.

S'agissant du budget de fonctionnement, il faut noter une diminution de 2 millions de francs des crédits qui se traduira par une diminution sensible du nombre des activités financées grâce à ces contributions diverses, en raison de l'augmentation des rémunérations des personnels et du relèvement des prix du matériel. Des choix s'imposeront donc et il apparaît souhaitable à cet égard que la coopération sanitaire et sociale — à laquelle votre commission des finances attache un intérêt très vif — ne soit pas affectée par l'abattement proposé.

Au titre des mesures nouvelles, il est prévu notamment d'aménager les dotations de l'Office de recherche scientifique des territoires d'outre-mer en fonction de l'accroissement du nombre des agents et de majorer les contributions aux instituts de recherche appliquée, compte tenu des augmentations des rémunérations de la fonction publique.

Cette orientation de la politique budgétaire suscite pourtant quelques réserves car, si la recherche scientifique nous paraît devoir constituer un des instruments les plus efficaces de la politique de coopération, il apparaît indispensable de souligner que la modification des sources de financement de l'O. R. S. T. O. M. est depuis plusieurs années critiquable.

Aussi conviendrait-il que ces dotations ne soient plus augmentées tant qu'un effort financier plus important n'aura pas été fourni par les Etats bénéficiaires de cette assistance technique et scientifique.

Le problème des personnels d'assistance technique doit être examiné sur un plan quantitatif et qualitatif. Le nombre total des agents, qui était de 10.669 au 1^{er} janvier 1968, est passé à 10.169, dont 6.828 coopérants civils et 1.486 appelés du service national. Cette réduction affecte notamment l'enseignement où 286 postes ont été supprimés; elle s'explique par la relève effectuée par des éléments nationaux, essentiellement dans les collèges d'enseignement général.

Sur le plan qualitatif, il y a lieu de noter que, depuis plusieurs années déjà, les assistants techniques mis à la disposition des Etats sont de niveau technique de plus en plus élevé, ce qui se traduit statistiquement par la diminution des cadres moyens ou moyens supérieurs — cadres B et C de la fonction publique — en service dans les Etats. En règle générale la croissance économique fait apparaître des besoins importants en cadres moyens, dont la pénurie dans les Etats est aussi sensible que pour les cadres supérieurs. De ce fait, la coopération technique a été parfois amenée à mettre à la disposition des Etats des personnels de ce niveau pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif d'assistance technique.

Quoi qu'il en soit, il apparaît d'ores et déjà que des moyens doivent être mis en œuvre pour assurer le relais des cadres actuels, étant entendu que l'action des militaires du contingent — si bénéfique soit-elle — se révèle dans certains domaines insuffisante à répondre de manière continue aux demandes exprimées.

Comme il ne semble pas souhaitable que l'assistance technique en personnel soit diminuée à un moment où les aides multilatérales, avouant leur impuissance dans ce domaine, ont tendance à demander à la France de fournir les agents de coopération permettant l'utilisation et le fonctionnement des infrastructures qu'elles financent, il faudra envisager une augmentation des crédits réservés à la rémunération des effectifs de la coopération technique, à la condition qu'à cette augmentation corresponde une majoration substantielle des fonds de concours des Etats.

Par ailleurs, il est opportun que le reclassement des personnels d'assistance technique soit préparé de telle manière que les années passées outre-mer à aider à la promotion des peuples en voie de développement ne constituent pas par la suite un handicap au déroulement d'une carrière normale.

Votre commission des finances estime que les problèmes posés par les déplacements aériens des personnels de l'Etat devraient faire l'objet, sur un plan général, d'un examen avec les compagnies aériennes françaises, qui ne doivent pas trouver dans le monopole une subvention indirecte. Elle observe que, dans la plupart des cas, le passage des fonctionnaires et de leur famille pourrait être effectué en classe touristique, ce qui ne modifierait pas sensiblement les conditions du transport aérien mais entraînerait une réduction appréciable des dépenses effectuées à ce titre et permettrait, grâce aux crédits laissés en reliquat, d'améliorer le fonctionnement des services de la coopération.

Votre commission des finances estime que la formule d'assistance technique par le recrutement des « volontaires du progrès » doit être encouragée; elle a approuvé les propositions présentées à cet effet par M. Monory, tendant à faire participer les masses à cette forme de coopération, notamment par une meilleure information. Le jumelage de villes françaises et africaines ou malgaches permet de sensibiliser sur ces questions les populations des deux collectivités intéressées.

Au titre des dépenses en capital, le montant des autorisations de programme doit passer de 356 millions de francs en 1968 à 329.500.000 francs pour 1969, soit une diminution de 26 millions 500.000 francs. En raison de cette réduction, l'aide apportée par la France au développement économique des Etats africains et malgache devra être plus sélective et résulter d'un choix plus rigoureux des opérations. Compte tenu de la situation économique des Etats considérés, ce sont les interventions à caractère économique qui auront la priorité afin de conduire rapidement au développement agricole, minier ou industriel.

Les crédits de paiement passent de 369.000.000 de francs en 1968 à 340.000.000 de francs pour 1969, soit une baisse de 29.000.000 de francs. Ce qu'il nous faut souligner avec force, c'est que les subventions au fonds d'aide et de coopération, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, ont atteint pour 1969 un niveau tel que les possibilités offertes à une politique nationale de coopération paraissent de plus en plus étroites. Ce qu'il faut nous rappeler, c'est que l'économie de la plupart des Etats africains et malgache ne pourra leur permettre de combler une partie du handicap important observé par rapport aux pays industrialisés tant qu'un plan concernant l'organisation des marchés des produits de base et les préférences commerciales n'aura pas été effectivement appliqué, ainsi que l'a préconisé M. Michel Debré lors de la deuxième conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement à New-Delhi. Selon lui, la régulation mondiale des cours de certaines matières premières et de quelques grands produits agricoles demande un effort financier des pays industriels acheteurs et une discipline de production de la part des pays vendeurs. La croissance des industries des jeunes Etats ne peut être efficacement assurée que par l'instauration d'un système de préférences tarifaires à base géographique régionale ou mondiale du type de celui retenu par les pays de la Communauté économique européenne et la France en particulier.

De telles propositions seront présentées au cours des prochains mois en vue du renouvellement des accords de Yaoundé négociés dans le cadre du traité de Rome: l'amélioration des conditions d'importation dans la Communauté économique européenne des produits tropicaux originaires des Etats africains et malgache a déjà été approuvée, sur rapport de M. Armengaud, par la conférence parlementaire euro-africaine réunie à Strasbourg en décembre 1967. Nul doute que, si nos partenaires partageaient notre manière de voir, des solutions nouvelles seraient apportées à ce problème essentiel de toute politique extérieure: l'aide aux pays en voie de développement.

Il est évident que ces actions financières et techniques doivent être complétées par une coopération toujours plus humaine et toujours plus humainement poussée, ce qui suppose que les pays développés ne ralentissent pas leur effort d'expansion. Il vaut mieux répartir les richesses mondiales — c'est un problème de solidarité — mais ne pas négliger d'accroître constamment ces richesses productives, compte tenu des populations pauvres de notre planète.

Dans cette perspective, ce projet de budget, pour modeste qu'il apparaisse sous certains de ses aspects, constitue, par l'effort budgétaire qu'il traduit en faveur de cette aide, un important outil, certes encore perfectible, de notre action extérieure. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Périquier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, c'est la première fois que la commission des affaires

étrangères est appelée à faire un rapport sur le budget de la coopération. Nous ne pouvons que nous en féliciter, car s'il y a une question internationale qui est de la compétence de la commission des affaires étrangères, c'est bien la question de la coopération et de l'aide aux pays en voie de développement.

En effet, l'aide aux pays en voie de développement constitue indiscutablement un des principaux problèmes internationaux de notre temps. Elle s'impose à tous ceux qui sont préoccupés de l'avenir, de l'unité et de la paix mondiale. Il faut bien voir ce que représente le tiers monde par rapport aux pays riches pour saisir toute l'importance de ce problème de la coopération. D'un côté, un milliard deux cents millions d'êtres humains qui vivent dans les conditions les plus sordides avec un revenu moyen qui ne dépasse pas trois cents francs par an. De l'autre, cinq cent vingt millions d'habitants dont le revenu annuel moyen est suffisamment élevé pour leur permettre de vivre convenablement. Il y a là un déséquilibre profond qu'il faut faire cesser si le monde ne veut plus vivre dans l'angoisse perpétuelle de menaces, de révoltes et de guerres.

Les Nations Unies ont pris conscience de l'importance de ce problème et c'est pour cette raison qu'elles se réunissent régulièrement dans des conférences pour essayer de trouver les moyens de combler l'écart existant entre le niveau de vie du monde occidental et celui du tiers monde. La dernière conférence en date est celle de New Delhi, qui s'est tenue au début de cette année et qui s'est déroulée devant près de trois mille délégués appartenant à cent trente-deux pays ou organisations. Il faut bien dire que les résultats de cette conférence ont été assez décevants, les Nations Unies ayant été incapables de se mettre d'accord sur un plan d'ensemble cohérent et efficace d'aide aux pays en voie de développement. A cette conférence, M. Michel Debré, qui était alors ministre de l'économie et des finances, a défini les principes d'action d'une coopération véritable. En effet, pour examiner le budget qui nous est soumis, il faut commencer par définir les principes de la coopération. Dans l'ensemble, nous pouvons accepter les trois principes définis par M. Michel Debré dans la mesure où ils sont appliqués et respectés strictement.

Le premier principe est celui-ci : la coopération ne doit pas être un moyen d'imposer une dépendance politique. C'est pour cette raison que l'on doit regretter certaines interventions militaires françaises, même si elles ont été décidées en vertu d'accords de défense ; ceux-ci ne devraient être appliqués que dans des cas exceptionnels et pour des opérations n'ayant pas un caractère politique.

Deuxième principe : la coopération doit être adaptée aux étapes du développement et à la situation particulière de chaque Etat. Les situations et les problèmes varient d'un pays à l'autre, ne serait-ce que parce que le revenu national de chaque pays est lui-même variable. Il n'est pas, d'ailleurs, toujours facile de savoir dans quel sens et dans quel domaine il faut faire porter l'aide aux divers pays en voie de développement. C'est pour cette raison que votre commission pense qu'il y aurait le plus grand intérêt à ce que l'œuvre de coopération ne soit pas l'œuvre d'un seul homme ou de services éparpillés, mais d'un organisme unique qui pourrait plus aisément établir un plan d'ensemble rationnel de répartition des crédits.

Troisième principe : l'aide aux pays en voie de développement ne peut être entreprise par l'inflation artificielle de la monnaie. Pour cette raison lorsqu'il s'agit d'une aide purement financière, il y a lieu, à notre avis, d'éviter les subventions d'équilibre budgétaire, qui incitent certains gouvernements à une politique financière de facilité et par conséquent à une politique inflationniste qui va à l'encontre même d'une politique de coopération bien comprise. Il faut que, quelle que soit l'importance de l'aide extérieure, les gouvernements des pays bénéficiaires de cette aide se persuadent que l'amélioration économique et le développement social de leur pays doit être d'abord leur propre œuvre. Il leur appartient, s'ils veulent pouvoir un jour atteindre le niveau des pays occidentaux, de faire l'effort nécessaire pour imposer certaines mesures indispensables comme la limitation de la natalité, la réforme des structures traditionnelles constituant un obstacle au développement économique, la formation de la main-d'œuvre, les investissements sur fonds locaux.

A ces trois principes définis par M. Debré, votre commission en ajoute un quatrième, à savoir : la coopération doit être faite de réciprocité. En effet, il est normal qu'un pays qui en aide un autre demande qu'on réserve une priorité à son industrie, à ses techniciens, à ses capitaux lorsque le pays bénéficiaire de l'aide entreprend des travaux d'équipement ou certains investissements.

Or, il faut reconnaître que, très souvent, la France n'a pas été payée de retour par certains Etats africains auxquels, pour tant, elle a apporté l'aide la plus importante. Certains de ces

Etats ont souvent fait appel à d'autres pays pour la réalisation de grands travaux spectaculaires et rentables.

Sans entrer dans le détail, comme l'a fait, à l'Assemblée nationale, M. de Broglie dans son rapport très complet, il faut souligner les interventions de plus en plus nombreuses faites dans tous les pays africains, non seulement par les Etats-Unis, les pays socialistes — Chine et U. R. S. S. —, la République fédérale allemande, mais encore certains pays, comme Israël, l'Italie, la Belgique, qui participent, pourtant, dans de moindres proportions à l'œuvre de coopération.

La France souhaiterait au moins que les pays africains, avec lesquels elle a passé des accords de coopération, n'oublient pas qu'elle se place en tête de tous les pays pour la coopération, comme l'a souligné le comité d'aide au développement.

A l'heure actuelle, en effet, le taux de notre participation par rapport à notre revenu national brut est de 1,02 p. 100, alors qu'il est pour l'Allemagne de 0,61 p. 100, pour les Etats-Unis de 0,57 p. 100, pour le Royaume-Uni de 0,57 p. 100 et pour l'Italie seulement de 0,38 p. 100.

Par conséquent, la France se trouve ainsi nettement en tête de tous les pays donateurs et, si l'on veut tenir compte qu'il a été demandé aux pays participant au comité d'aide au développement de prévoir un effort moyen de 1 p. 100 par rapport à leur revenu national brut, on constate que seule la France a répondu à cette demande.

C'est cet effort, que maintient, malgré certaines réductions, le budget de 1969, qu'il nous appartient maintenant d'examiner.

Auparavant, je tiens à souligner qu'il a été envisagé par le secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération, la réorganisation de ses services parce qu'il a considéré que leur ancienne organisation ne permettait pas d'assurer la coordination nécessaire. Désormais, il y aura trois directions. La première sera celle des affaires techniques qui s'occupera plus particulièrement de la conception et étudiera les projets dans l'ensemble des secteurs. La seconde sera celle des relations et des financements qui s'occupera plus particulièrement de la négociation des projets. Enfin, la troisième sera celle de l'administration qui regroupera surtout les tâches de gestion.

Cette nouvelle organisation permettra-t-elle une meilleure coordination ? Nous le souhaitons. Mais nous pensons qu'on n'arrivera jamais à cette coordination tant qu'il n'y aura pas qu'un seul département ministériel pour s'occuper de l'œuvre de coopération et qu'on retrouvera, comme c'est le cas actuellement, des crédits intéressant la coopération éparpillés dans un grand nombre d'autres budgets.

Voyons maintenant le budget lui-même. Je ne veux pas entrer dans le détail puisque déjà notre collègue Schmitt nous en a présenté une étude approfondie. Il est globalement en augmentation de 3,65 p. 100 par rapport à 1968, mais cette augmentation est due essentiellement à un relèvement de 8,5 p. 100 des dépenses ordinaires car, en revanche, il est en diminution de 21 millions de francs pour les organisations de programmes et de 24 millions pour les crédits de paiement destinés aux dépenses d'équipement.

Cet examen permet justement de constater que l'augmentation des dépenses ne correspond nullement à un accroissement des moyens d'action du département puisque la plupart des augmentations de dépenses serviront surtout à payer des majorations de salaires ou de traitements.

Pourtant, parmi les dépenses de fonctionnement, il est souvent fait mention de mesures nouvelles. A la vérité, les crédits inscrits à cette fin sont ou bien des transferts de crédits provenant d'un autre budget — c'est le cas, par exemple, d'un crédit de 13.004 francs inscrit au titre de la sécurité sociale mais qui, auparavant, figurait dans le budget du ministère de l'économie et des finances — ou bien, comme je vous l'ai indiqué, des ajustements de salaires et de traitements, tel le crédit de 5 millions inscrit au titre de l'assistance technique militaire.

Parmi les crédits les plus importants, il faut signaler celui de 79.914.884 francs qui est inscrit au titre de participation aux dépenses de fonctionnement de l'O. R. S. T. O. M., c'est-à-dire de l'office de recherche scientifique des territoires d'outre-mer. Je dois signaler que la commission des finances de l'Assemblée nationale s'est montrée assez sévère à l'égard de cet organisme.

C'est tout juste si elle n'a pas envisagé de demander sa suppression. Cependant il n'est pas douteux qu'il a rendu et rend encore de très grands services, non seulement aux pays africains et à la France, mais encore à de nombreux Etats qui souvent n'ont pas hésité à faire appel à son concours, et ce n'est certainement pas au moment où la France connaît un certain retard en matière de recherche scientifique qu'il y a lieu d'envisager sa suppression.

Un deuxième crédit important est celui de 448.854.000 francs inscrit au titre de l'aide et concours assurés par l'intermédiaire du F. A. C., le fonds d'aide et de coopération. Le F. A. C. a eu parfois une tâche assez difficile, mais l'on doit reconnaître que, dans l'ensemble, il l'a bien remplie. Je signale que c'est cet organisme qui désormais participe aux concours financiers, c'est-à-dire aux subventions d'équilibre que tout à l'heure je dénonçais.

Le crédit affecté à cette fin a été stabilisé autour de 32 millions de francs, dont en principe ne bénéficieront que les pays d'Afrique ayant appartenu à l'Union française. Nous continuons néanmoins à penser que ces subventions d'équilibre sont mauvaises et qu'en tout cas il ne faut les accorder que dans des cas très exceptionnels.

Quelle est la situation actuelle de la coopération et comment est-elle mise en œuvre ?

Tous les pays africains ayant appartenu à l'Union française ont passé des accords de coopération avec la France qui en a conclu également avec d'autres pays n'ayant pas appartenu à l'Union française, mais qui font partie de la communauté africaine francophone, comme le Congo Kinshasa — l'ex-Congo belge — le Ruanda et le Burundi.

Pratiquement, au point de vue financier, ces pays ont tous reçu une aide par l'intermédiaire du F. A. C. L'aide technique est apportée par le personnel civil de l'assistance technique qui comprend les coopérants sous contrat, les appelés du contingent et les volontaires du progrès.

Pour les coopérants sous contrat, il nous faut regretter que le présent budget prévoie une diminution importante des effectifs puisque celle-ci portera sur 286 postes d'enseignant et 257 postes dans les autres secteurs. Cela est regrettable car, sans aucun doute, l'action des coopérants était le côté le plus positif de la coopération.

Dans la section de l'enseignement et de la formation, la diminution touchera surtout les C. E. G. et, en ce qui concerne l'enseignement du second degré, les disciplines jugées non prioritaires comme les langues vivantes et la culture physique. Pour leur part, les disciplines prioritaires, comme le français, les sciences exactes et les formations professionnelles ne seront pas touchées.

Encore une fois, on peut regretter cette réduction mais il faut espérer qu'elle sera compensée par les autres aides techniques et d'abord par celle des appelés du contingent qui participent à cette coopération au titre du service de la coopération.

Cette nouvelle forme d'assistance technique a rencontré tout de suite un grand succès chez les appelés du contingent. Leur effectif est passé de 1.001 unités au 1^{er} janvier 1965 à 1.562 au 1^{er} janvier 1968.

Votre commission pense que la participation des appelés du contingent à l'œuvre de coopération est vraiment intéressante et qu'il y aurait lieu de la développer. Malheureusement, ce ne sera pas le cas pour 1969 puisqu'il est prévu une réduction de 200 unités.

Troisième catégorie de participants à l'assistance technique, les volontaires du progrès.

Leur rôle est tout à fait différent de celui des assistants techniques. Ils ont, c'est vrai, eux aussi, un rôle proprement technique mais, en plus, ils jouent un rôle d'animateurs et de vulgarisateurs. Pour cela, ils vivent en contact permanent avec les populations rurales, en général par équipe de trois, et il s'agit pour eux de participer aux opérations de développement, de diffuser les techniques modernes et de faire accepter celles-ci par les paysans.

Ils travaillent surtout dans l'agriculture ; mais ils jouent aussi un rôle dans d'autres secteurs, notamment le secteur médico-social qui compte 108 volontaires féminines, mises à la disposition des Etats comme conseillères en puériculture, infirmières, animatrices de centres médico-sociaux, monitrices d'enseignement ménager.

Il est prévu que, pour 1969, le nombre des volontaires du progrès pourrait être porté de 438 à 540, le financement étant entièrement assuré.

Il est certain, mes chers collègues, que l'œuvre de coopération, que la France exerce dans le cadre purement bilatéral, lui coûte cher. C'est pourquoi certains considèrent que la coopération devrait intervenir, sinon dans un cadre mondial — la conférence de New-Delhi a montré que c'était impossible — tout au moins dans un cadre multilatéral.

Cependant, il y a lieu de rappeler que l'action multilatérale existe déjà en grande partie du fait de l'association des Etats africains et malgache à la C. E. E., à la suite de la convention

de Yaoundé qui, signée le 20 juillet 1963, arrive à expiration le 31 mai 1969.

La question se pose donc du renouvellement de cette convention. Il y aura lieu de créer un nouveau fonds européen de développement si l'on veut prolonger la convention de Yaoundé puisque c'est cet organisme qui assure la répartition des crédits. Il n'a pas été facile d'obtenir de nos partenaires de la Communauté économique européenne la création de ce fonds ; mais, finalement, ils l'ont acceptée et je crois qu'on peut dire que ce fonds de développement a bien accompli sa tâche.

En ce qui concerne le renouvellement proprement dit de la convention de Yaoundé, il faut noter déjà que des négociations ont été entreprises à Kinshasa et il semble bien que l'on s'oriente vers ce renouvellement. Cela ne veut pas dire que tous les problèmes seront d'ores et déjà résolus, il s'en faut de beaucoup, mais je pense qu'avec un peu de bonne volonté et de compréhension on doit pouvoir y parvenir.

Il me reste à conclure.

A l'Assemblée nationale, M. de Broglie, rapporteur de la commission des affaires étrangères, s'est inquiété un peu de la stagnation de ce budget. C'est vrai, j'ai moi-même souligné qu'il était plutôt en régression ; mais, pour bien l'apprécier, il faut tenir compte de plusieurs considérations.

D'abord, il est normal qu'au moment où la France connaît elle-même une situation financière et économique assez difficile, au moment où elle doit faire face à tant de besoins urgents, le budget de la coopération subisse un arrêt momentané dans sa progression.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, il faut aussi se rappeler qu'il y a d'autres budgets qui participent à la coopération et, par conséquent, le volume total des crédits inscrits à cet effet est encore assez élevé. Parfois, certaines institutions internationales ont pris la relève en matière de coopération, comme par exemple le fonds européen de développement, la banque internationale de reconstruction, l'association internationale pour le développement. Il est donc normal qu'à la progression de l'aide multilatérale corresponde une diminution de l'aide bilatérale de la France.

D'ailleurs, à l'opposé, certains, sous la conduite du journaliste Raymond Cartier, pensent que la France engloutit en pure perte des milliards dans l'œuvre de coopération et demandent que celle-ci soit abandonnée, de façon que les crédits importants qui lui sont affectés profitent à notre économie nationale.

Nous ne saurions accepter ce point de vue. A notre avis, les détracteurs de la coopération confondent la coopération proprement dite, œuvre essentiellement humaine, à laquelle la France se doit de participer, et les abus qui ont pu être commis sous le couvert de cette coopération, car des abus il en existe. Pour les réduire au maximum, il faudrait envisager certaines mesures que j'ai énumérées dans mon rapport écrit.

De toute manière, la coopération s'impose pour des motifs de solidarité dans un monde où ne cesse de s'élargir l'écart entre peuples pauvres et pays en expansion. La France, plus que n'importe quel pays, se doit de participer à cette œuvre de solidarité humaine. Et c'est bien parce que le budget qui nous est présenté, malgré ses insuffisances, malgré ses imperfections, malgré parfois une mauvaise répartition des restrictions envisagées, permet, malgré tout, à la France de continuer à participer à cette œuvre de solidarité que votre commission des affaires étrangères et de la défense donne un avis favorable à son adoption. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après les exposés que vous venez d'entendre et le long rapport écrit que j'ai établi, je bornerai mon intervention à cette tribune à quelques remarques d'ordre général.

Nous constatons que le budget qui nous est soumis couvre une région du monde assez peu peuplée puisqu'elle ne compte que 44 millions d'habitants et dont la démographie est assez faible ; l'action de coopération porte sur des pays en voie de développement qui sont historiquement liés à la France. La coopération que nous accordons est privilégiée et globale ; entendons par là qu'elle est tout à la fois militaire, sociale et économique, qu'elle est culturelle et qu'elle est technique.

Le budget qui vous est soumis est un budget modeste. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a déclaré notre excellent collègue M. Schmitt et, si je pouvais conclure d'une manière sommaire, je dirais que ce budget est en francs constants, malgré l'érosion

monétaire, sensiblement égal au budget de 1968, malgré l'effort accompli en dotations nouvelles pour l'O. R. S. T. O. M. et les instituts de recherches, pour lesquels nous trouvons une somme de 10 millions de francs. Par contre, nous regrettons à la commission des affaires culturelles la suppression de 500 postes d'assistants techniques.

Quelle est, au regard de notre commission, la situation culturelle de cette coopération ? Mes chers collègues, on parle de francophonie. C'est un mot à la mode et certaines allocutions particulièrement élevées, présidentielles, n'hésitent pas à rappeler ce maître mot. On parle donc de francophonie, mais soyons modestes ! *Grosso modo*, en effet, dans nos territoires d'outre-mer 90 p. 100 de la population est analphabète. Certes, la tendance se redresse et il faut admettre qu'aujourd'hui on parle moins mal le français le long des côtes à cause de l'implantation de groupes de souche métropolitaine importants ; ce redressement est évidemment plus lent dans les pays de savanes ou dans les pays de forêts.

Nous pouvons considérer que, sur le plan de la francophonie, trois niveaux peuvent être retenus. Un niveau élémentaire : c'est un peu le langage utilitaire de certains africains ou malgaches ; un langage élémentaire qui est celui des enfants qui ont fréquenté l'école primaire et à condition encore qu'ils ne soient pas repris par l'environnement, par le milieu, auquel cas la dégradation est rapide. Enfin, 3 ou 4 p. 100 de personnes seulement parlent effectivement notre langue et pensent en français.

Cette situation nous permet de déclarer que la francophonie est un peu un mot magique, qui ne correspond pas pleinement à la réalité. Toutefois, l'avenir peut être envisagé avec quiétude parce qu'un gros effort de scolarisation a été accompli en faveur d'une population dont 90 p. 100, je l'ai dit, est analphabète. Cette action est tout à l'honneur de la France parce que nous partions vraiment de rien.

Or, cet effort auquel nous contribuons est en voie d'augmentation, puisque, pour le Cameroun, 60 p. 100 de la population en âge scolarisable est scolarisée ; au Gabon et au Congo, 90 p. 100 ; au Sénégal et à Madagascar, 40 p. 100 ; au Tchad, évidemment éloigné des côtes, 25 p. 100 ; en Mauritanie, pays de nomades et de semi-nomades, la scolarisation n'atteint que 5 p. 100.

J'ai indiqué tout à l'heure en préambule que la coopération qui nous lie à ces anciens Etats de l'Union française était une coopération privilégiée. Un chiffre démontrera la véracité de cette assertion : pour les quatorze Républiques malgache et africaines, la coopération technique civile atteint 423.854.000 francs, c'est-à-dire 50 p. 100 de l'ensemble des autres crédits mis à la disposition du ministère des affaires étrangères et qui atteignent 871 millions de francs.

Dans les pages 15, 21 et suivantes de mon rapport, j'ai établi des comparaisons entre l'aide technique et culturelle que la France accorde à ces 14 Républiques et celle qui est consentie par les autres pays. Vous constaterez que nous sommes en tête des puissances internationales accomplissant des efforts en faveur de ces territoires de l'ancienne Union française. Nous sommes également les premiers en ce qui concerne la création de stages techniques et surtout les investissements culturels. Une seule exception : l'Amérique compte 872 volontaires du progrès alors que leur nombre est de 400 unités pour la France.

L'Europe se dessine, lentement, j'en conviens, mais ses structures apparaissent. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas coordonner davantage nos efforts et nos interventions ? La Belgique, le Canada — dont on parle beaucoup actuellement — et le Luxembourg sont des pays francophones. Pourquoi se faire concurrence, s'exclure parfois ? Je pense que nous pourrions faire un effort de coordination, soutenu et amélioré, d'autant plus que, comme l'ont rappelé les deux orateurs qui m'ont précédé, la convention de Yaoundé de 1963 permet à ces Etats malgache et africains d'être associés dans le cadre du Marché commun.

Les aides que nous accordons à ces républiques malgache et africaines sont de deux ordres. Il y a d'une part l'aide bilatérale, l'aide française, et d'autre part, c'est-à-dire l'aide européenne le fonds commun de développement. Je n'y reviendrai pas après ce qu'a dit M. Périquier. Sachez simplement qu'entre 1964 et 1969 cette aide a porté sur 730 millions d'unités de compte et qu'il reste d'ailleurs jusqu'à 1969 170 millions d'unités de compte à investir, alors que nous constatons, également à l'honneur de notre pays, que l'aide accordée par la France atteint 178 millions de dollars, ce qui démontre incontestablement l'effort particulier accompli par notre pays.

En ce qui concerne les centres culturels, les missions d'aide et de coopération, pour ne pas alourdir ce débat je vous renverrai, mes chers collègues, à mon rapport écrit. C'est ainsi

que l'ensemble des crédits s'élève à 7.983.000 francs au titre du personnel, du matériel, des interventions culturelles et de quelques divers.

J'en arrive à une observation concernant les enseignements. Il est nécessaire que l'enseignement que nous dispensons, en plein accord avec les pays concernés, s'adapte aux conditions du développement de ces pays et surtout ait pour but les emplois réels dont a besoin ce pays. Il faut, dans ces conditions, s'efforcer de créer du personnel de maîtrise, des contre-maîtres, des techniciens, des spécialistes, parce que nous ne parviendrons à doter ces pays d'un enseignement supérieur et à leur accorder le bénéfice de la création intellectuelle d'ingénieurs que dans un temps beaucoup plus lointain puisque, à l'origine, la civilisation, c'est la main !

Je constate avec satisfaction, monsieur le secrétaire d'Etat — et j'ai plaisir à vous en féliciter — que vous venez d'entreprendre une expérience en Côte-d'Ivoire et au Tchad, en 1968 et 1969, qui porte sur la création d'un programme primaire court. Nous dispenserons en effet dans ces écoles la connaissance du français courant, quelques notions sommaires de mathématiques, les techniques gestuelles et ceci est fort important. Nous développerons également les sciences d'observation.

Les enfants formés par cette instruction et cette éducation pourront plus facilement s'intégrer au milieu social dans lequel ils doivent se développer ; ils pourront donc ainsi se mieux adapter à la société africaine.

Je voudrais avant de conclure, mes chers collègues, formuler une observation concernant la radio et la télévision. Jusqu'à la fin de cette année, c'est l'office de coopération radiophonique, l'Ocora, dont la mission principale est la fourniture des prestations radiophoniques, qui assume la formation du personnel autochtone et la mise à la disposition des Etats concernés des personnels d'assistance technique. Il fournit d'ailleurs la production des programmes.

A partir de 1969, l'Ocora sera supprimé et cela par une décision du 26 juillet 1968.

L'Ocora sera remplacé par l'O.R.T.F., qui devra conserver le même niveau de coopération radiophonique. Il est donc impossible à la commission des affaires culturelles de porter un jugement sur ce qui n'existe pas. Toutefois, nous serons attentifs à l'évolution de cette situation car bien évidemment, ayant fait partie de la commission de contrôle de l'O. R. T. F., nous porterons une attention toute particulière au problème redoutable, qui reste ouvert, des ondes courtes.

J'en arrive naturellement à la coopération scientifique. Sa dotation est en augmentation aux titres III et IV de 10 millions de francs, au titre de l'accroissement des effectifs de l'O.R.S.T.O.M. et du développement des activités scientifiques. Ce qui est bien — je n'hésite pas à le déclarer, parce que l'opposition ne doit jamais être systématique — dans la présentation de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que précisément les crédits scientifiques, et notamment ceux de l'O. R. S. T. O. M., se trouvent aujourd'hui inclus dans la même enveloppe budgétaire qui intéresse la recherche en général.

Ainsi il y aura possibilité désormais de coordination entre la recherche en métropole d'une part, la recherche outre-mer d'autre part. Il y aura une corrélation entre les universités et les instituts de recherches. Cet effort est méritoire, il convenait de le souligner ; il ne nous étonne pas, eu égard à la qualité de votre personne, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous avez longtemps représenté la France dans les pays d'outre-mer.

M. Schmitt a regretté tout à l'heure que l'effort entrepris dans ces pays d'outre-mer ne soit pas suffisant en ce qui concerne la recherche scientifique, et il a déploré que la France seule payât. Je lui dirai : comment voulez-vous que ces pays qui sont par nature pauvres et qui ont besoin de la coopération avec la France puissent nous aider à entretenir le budget de l'O.R.S.T.O.M. ? Ou alors, il faudrait inscrire une ligne de dotation particulière au profit des pays d'outre-mer qui, par la suite, rembourseraient la France avec l'argent que cette dernière leur prêterait.

Je crois que la France doit poursuivre cet effort dans une voie qui est saine, car il vaut mieux ouvrir des crédits pour la recherche scientifique, qui permettra de découvrir des techniques propres à l'outre-mer, plutôt que de consentir des aides directes, d'accorder des dons qui ont toujours, il faut bien le dire, un caractère un peu fallacieux pour ne pas dire anormal.

Je considère donc que dans ce domaine l'effort accompli par le Gouvernement est salutaire et les perspectives qu'il trace me paraissent saines.

Je dirai maintenant quelques mots sur la coopération technique qui revêt, vous le savez, deux formes : les moyens en hommes, d'une part, et les moyens financiers, d'autre part.

Le personnel de la coopération technique comprend les coopérants techniques, les appelés du contingent et les volontaires du progrès. Je parlerai uniquement du contingent, puisque j'ai développé dans mon rapport écrit les observations relatives aux autres catégories de coopérants.

La réduction du service militaire va soulever un certain nombre de difficultés. En commission, j'ai adressé, à M. le secrétaire d'Etat Bourges, une suggestion à laquelle je lui demande de bien vouloir réfléchir : ne serait-il pas possible de concevoir un statut du coopérant permettant notamment aux jeunes du contingent qui ont l'ambition et le goût de découvrir l'outre-mer et d'y servir, d'y rester, et leur donner par des contrats particuliers la possibilité de prolonger pendant un certain temps leur séjour dans ces pays ? Il faudrait surtout éviter qu'à leur retour en France, après le séjour qu'ils auraient effectué dans l'outre-mer français, c'est-à-dire dans ces anciens pays de l'Union française devenus Républiques malgache et africaines, ils ne se trouvent défavorisés par rapport à leurs camarades restés en France.

Je ne vous parlerai pas des bourses. A ce sujet également, je vous renvoie à mon rapport écrit et au tableau qui figure à la page 79. Hélas ! la situation ne s'améliore pas. On note même une réduction du nombre des bourses puisqu'il passe de 1.321 en 1968 à 1.226 en 1969.

Je ne m'entretiendrai pas davantage à cette tribune avec vous du crédit ouvert au titre des missions d'experts, qui se monte à 4.500.000 francs.

J'en arrive, mesdames, messieurs, à ma conclusion. Le budget qui nous est soumis doit être voté par le Sénat. Je formulerai cependant quelques brèves observations. Nous acceptons présentement la conception de l'aide globale, à condition, monsieur le secrétaire d'Etat — vous me direz d'ailleurs que c'est une question de doigté et d'hommes — qu'aucun heurt ne se produise sur place entre les services culturels de l'ambassade et les missions d'aide et de coopération qui séjournent dans le pays, les uns ayant plus de crédit que les autres, ce qui ferait que l'ambassadeur serait toujours tenu à la recherche d'une possible conciliation.

Cette remarque étant faite, je crois effectivement que l'aide doit être globale puisqu'elle s'adresse à des pays en voie de développement. Il faut également mieux développer notre effort dans le cadre européen. Je ne suis pas un mystique de l'Europe. Celle-ci, selon moi, se fera au pas des bœufs, mais il est nécessaire de coordonner l'ensemble de nos efforts, plus particulièrement ceux qui sont accomplis par les pays francophones.

Enfin, la coopération doit respecter les formes de civilisation indigène et elle doit développer, en particulier, l'enseignement technique — puisque c'est par lui que s'épanouira l'indépendance de ces pays.

Enfin, il n'est pas douteux que dans des pays où l'image et la sonorité ont quelquefois valeur de pensée, vous serez obligé d'avoir recours à du matériel audiovisuel. D'abord, c'est un matériel qui est léger. Il n'est pas très onéreux, il est attractif et vous obtiendrez davantage de résultats par des manifestations audiovisuelles que par des cours magistraux dispensés par des professeurs ou par des instituteurs dans des classes primaires.

Enfin, je vous ai dit un mot du contingent. Je pense, en effet, que dans la mesure du possible, il faudra faire en sorte qu'une partie importante des appelés du contingent puisse se rendre dans ces Républiques pour dispenser l'enseignement qu'eux-mêmes ont eu la satisfaction de recueillir sur les bancs de nos facultés.

Pour terminer, je vous dirai que votre budget me paraît acceptable ; il va d'ailleurs en quelque sorte dans le sens de l'histoire. La France autrefois avait un empire, n'en ayons pas la nostalgie. En 1946, nous avons créé l'Union française, déjà structures nouvelles et modification importante puisque déjà elle recelait les éléments de l'indépendance. La loi-cadre de M. Defferre est intervenue en 1957. Elle a été approuvée par l'Assemblée nationale et par le Sénat. Moi-même j'avais largement contribué à sa réalisation.

Nous avons connu en 1958 la Communauté, instaurée avec quelque solennité. Cette Communauté a éclaté parce que le vent souffle vite, aujourd'hui, sur l'Histoire. Ces pays sont maintenant devenus indépendants. Quoi qu'il en soit, ils sont liés à la France historiquement. Nous n'avons pas le droit de les décevoir. Souvenons-nous aussi, en cette circonstance, de ce qu'ils nous ont témoigné de vive amitié. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais exprimer une inquiétude et poser une question.

L'inquiétude est la suivante. Nous avons obtenu que la Commission économique européenne, à la suite des efforts menés par la délégation française au Parlement européen et à la commission paritaire euro-africaine pour les relations commerciales entre les Etats associés et la C. E. E., propose de remplacer dans le projet de convention renouvelant celle de Yaoundé, la référence aux prix mondiaux par la référence à des prix conventionnels plus élevés que les prix mondiaux. C'est donc un pas important dans la voie de la thèse française en la matière.

Mais certains de nos partenaires européens ont, à la suite de la conférence de New Delhi, proposé — c'était un ballon d'essai — aux pays en voie de développement associés à l'Europe, de s'intéresser essentiellement à leur industrialisation et de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'importation de leurs produits industriels au sein de l'Europe.

Chacun sait que l'industrialisation de ces pays en voie de développement est fort utile ; mais, à supposer qu'ils parviennent à produire un certain nombre de produits industriels valables, rien ne prouve qu'il existe pour ceux-ci un marché en Europe ni dans le monde, ni que les prix de revient auxquels ils parviendront seront compétitifs avec ceux des productions de l'Europe, dont les pays sont infiniment plus industrialisés.

Probablement, à cet égard, faudra-t-il rappeler qu'il ne faut pas se laisser attirer par ce qui est actuellement, dans une large mesure, un mirage. Je voudrais qu'à ce sujet le Gouvernement français soit ferme vis-à-vis de ses partenaires européens pour qu'à propos du renouvellement de la convention de Yaoundé on ne fasse pas des promesses, que nous sommes absolument incapables de tenir, en laissant de côté l'effort essentiel qu'il faut faire en faveur de la stabilisation des cours des matières premières à destination de l'Europe des Six.

J'en arrive à la question que je voulais vous poser : un grand effort de productivité a été obtenu dans différents pays d'Afrique grâce aux instituts de recherche français ou d'inspiration française installés dans ces territoires. Il y en a un pour le coton, un pour le café, un pour le cacao, un pour les oléagineux.

Or, paraît-il, il est envisagé de regrouper dans un seul organisme tous ces instituts de recherche, alors que c'est leur spécialisation qui jusqu'à présent a été à la base de leur succès. Je crains, en ce qui me concerne, qu'une administration centrale de recherche au sein d'un organisme unique ne soit infiniment plus lourde, au point de vue de la gestion, que les organismes actuellement existants et par là même beaucoup moins efficace.

Je serais heureux de savoir si l'information qui m'a été communiquée est exacte ou non et si vous avez l'intention de laisser à l'état les organismes tels qu'ils existent, de manière à leur permettre de continuer leurs actions, avec les spécialisations qui s'y attachent. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'importance et la qualité des rapports qui ont été présentés à la Haute Assemblée me dispenseront de revenir sur l'ensemble de mon budget. Je me bornerai à reprendre les points principaux qui ont été évoqués et qui appellent de la part du Gouvernement quelques éclaircissements ou quelques réponses.

Sur le plan général, le rapporteur de votre commission des finances, M. Schmitt, a analysé devant vous l'augmentation des crédits prévus au projet de budget pour 1969 par rapport aux moyens dont a disposé mon administration en 1968. Hélas ! cette analyse va se trouver dans les jours à venir quelque peu modifiée du fait des circonstances et de la nécessité où nous nous trouvons de réduire un certain nombre de chapitres, pour ne pas dire la totalité des chapitres du budget de 1969. Il est évident que le budget de la coopération — je m'y résigne moins facilement que votre rapporteur, M. Périquier — verra lui aussi une réduction de ses dotations. Cela est d'autant plus grave, je le dis très franchement, que l'augmentation très relative évoquée par le rapporteur de votre commission des finances permettait simplement d'ajuster les crédits sans augmenter les moyens réels dont j'avais disposé en 1968 et même en les réduisant sur certains points. Nous avons en effet déjà été contraints de réduire de 500 unités l'effectif des assistants techniques, réduction que tous vos rapporteurs ont déplorée et à laquelle je me suis résigné par nécessité. Les moyens du fonds d'aide et de coopération sont eux-mêmes en diminution.

Cependant, ainsi que l'a indiqué M. Caillavet, ce budget devrait permettre, sans rien compromettre, le maintien de la coopération que la France apporte aux pays d'Afrique noire et à Madagascar.

Dans la perspective des réductions nouvelles que nous devons envisager vos rapporteurs, spécialement M. Schmitt, ont présenté

des suggestions qui méritent d'être retenues. Ils ont mentionné par exemple la possibilité d'une diminution des dépenses de transport pour nos personnels ; une mesure de ce genre est actuellement à l'étude. Il faudra envisager également une nouvelle réduction du nombre des agents de coopération technique pour la dernière fois, je l'espère. Peut-être sera-t-il possible néanmoins de limiter l'effet de cette mesure en recourant d'une manière plus large à des appelés du contingent qui viendraient remplacer des assistants techniques civils. Cette formule présente évidemment un certain nombre d'inconvénients car il est bon que nos coopérants aient déjà une expérience personnelle et une connaissance de ces pays. Mais nécessité fait loi !

Tous vos rapporteurs se sont d'ailleurs félicités — et je me félicite avec eux — de cette forme de coopération mise au point il y a quelques années qui permet à de jeunes Français d'accomplir leur service militaire dans les pays d'Afrique noire ou à Madagascar. Ainsi que l'a souligné M. Caillavet, on peut espérer que ces jeunes appelés du contingent se découvriront au cours de leur séjour en Afrique une vocation leur permettant d'apporter, pendant un certain nombre d'années, leur participation à l'action entreprise. A cette occasion, je puis affirmer que je partage le souci exprimé par le rapporteur de votre commission des affaires culturelles au sujet de l'avenir des personnels de coopération. Il est certain que si, pendant plus de huit années, nous avons pu mener à bien cette action de coopération, qui était essentielle et qui est toute à notre honneur, c'est que d'anciens cadres coloniaux ont bien voulu, répondant ainsi à leur vocation, accepter de rester sur place et d'aider ces jeunes républicains qui en avaient le plus grand besoin. Bien entendu, la relève s'opère par des Africains ou des Malgaches ; encore faut-il ne pas se faire trop d'illusions à ce sujet car — et c'est l'objet de notre action — plus ces pays se développent et connaissent un certain essor, plus ils ont besoin, dans tous les domaines, de cadres et de spécialistes compétents. On peut considérer que les jeunes Africains et Malgaches qui acquièrent une qualification pourront faire face à ces besoins nouveaux nés du développement, mais que le maintien de notre propre assistance technique restera longtemps indispensable.

Si nous voulons permettre la relève des anciens cadres, il faut bien évidemment se préoccuper d'offrir des conditions suffisamment attrayantes à notre jeunesse pour qu'elle s'oriente vers les carrières de la coopération. Il convient donc de doter nos coopérants d'un statut et leur donner des garanties. C'est une des préoccupations actuelles de mon administration.

Si d'autre part l'on ne veut pas que la réduction des moyens — comme le redoute le rapporteur de la commission des finances — compromette notre action dans ce qu'elle a de fondamental, il faudra procéder à une sélection plus sévère des objectifs et des moyens. L'ensemble de ces mesures exigera de la part des Etats d'Afrique et de Madagascar une grande compréhension de nos difficultés passagères et un effort nous permettant de poursuivre ensemble cette coopération dont ils apprécient tout particulièrement la nature et les modalités.

Après ces considérations générales sur les limites du budget de la coopération pour 1969, j'en viens à certaines observations particulières formulées par les différents rapporteurs.

L'O. C. O. R. A., dont M. Caillavet a parlé, assume quatre sortes de missions. Elle fournit tout d'abord aux Etats d'Afrique et à Madagascar des spécialistes, des techniciens, chargés du fonctionnement de leurs stations de radio et de télévision. Ce sont des ingénieurs, des cadres techniques, des journalistes, voire des cadres administratifs. Cette assistance technique sera maintenue. L'O. R. T. F. servira de support d'accueil à ces agents, mais ceux-ci seront ensuite pris en charge par mon département comme les autres assistants techniques : médecins, agents des P. T. T., etc. A cet égard, il y aura donc retour à la règle commune.

L'O. C. O. R. A. concourt ensuite à la réalisation des équipements des stations de radio et de télévision, équipements qui sont financés sur le fonds d'aide et de coopération. Rien ne sera changé aux modalités de financement et aux conditions d'intervention. Ce sont les services techniques de l'O. R. T. F. qui, à mon initiative, sous mon contrôle et ma responsabilité, étudieront les demandes présentées par les Etats africains. Comme c'est le cas actuellement, ces programmes continueront à être réalisés dans le cadre des conventions du F. A. C., l'O. R. T. F. se substituant simplement à l'O. C. O. R. A. en qualité de bureau d'étude.

La substitution sera plus directe en ce qui concerne les deux autres missions de l'O. C. O. R. A., c'est-à-dire la formation des hommes et la fourniture des programmes. En effet, l'O. C. O. R. A. entretient à Paris un studio-école où sont reçus des stagiaires venant d'Afrique et de Madagascar. Ils apprennent là leur métier : technicien chargé d'assurer le fonctionnement ou l'entretien des émetteurs, réalisateur de films ou de programmes de

radio et de télévision, journaliste. Le studio-école ne sera pas remis en cause par la réforme ; il sera simplement pris en charge par l'O. R. T. F. qui l'animerait et assurerait les conditions de son fonctionnement.

Enfin les programmes, films ou émissions que l'O. C. O. R. A. réalisait ou qu'il se procurait à l'extérieur, à l'O. R. T. F. notamment, seront désormais réalisés directement par l'O. R. T. F. Je comprends très bien votre souci de voir toutes ces tâches répondre aux besoins spécifiques des Etats africains et malgache, car ils s'adressent à un public dont les goûts et les aspirations sont fondamentalement différents des nôtres. Nous nous préoccuons de parvenir à cette adaptation et de faire en sorte que l'O. R. T. F. tienne bien compte des besoins particuliers de ces Etats.

C'est pourquoi la direction ou les services qui s'occuperont de ces actions seront placés sous l'autorité d'un comité spécialisé où sera notamment représenté mon département ministériel, de manière que le transfert qui s'effectuera de l'O. C. O. R. A. à l'O. R. T. F. aboutisse à une meilleure utilisation de l'ensemble des moyens dont nous disposons.

Un deuxième point, évoqué toujours par le rapporteur de votre commission des affaires culturelles, se rapportait à notre représentation dans les Etats d'Afrique et à Madagascar. Les actions de coopération sont mises en œuvre dans ces pays par les missions d'aide et de coopération. Depuis la suppression du ministère de la coopération en tant que tel, et son intégration au ministère des affaires étrangères sous forme d'un secrétariat d'Etat, les missions d'aide et de coopération ne sont plus distinctes de l'ambassade. Le chef de la mission d'aide et de coopération est donc un conseiller de l'ambassade, sans doute l'un des plus importants puisque l'action de coopération est fondamentale dans les rapports existant entre ces Etats et la France. Ce conseiller a sous son autorité des collaborateurs qui forment la mission d'aide et de coopération. Leur traitement et les modes de rémunération sont les mêmes que pour les agents de nos missions diplomatiques. C'est l'ambassadeur qui, en définitive, est le responsable de l'ensemble de la politique française à l'égard du gouvernement auprès duquel il est accrédité.

Sur le plan de l'utilisation de l'aide, je voudrais d'abord dire à M. Schmitt, le rapporteur de votre commission des finances, que je le remercie de son rapport très complet et très objectif, que je souscris au souhait qu'il a formé de voir, dans les programmes d'aide, une part plus grande réservée aux biens d'équipement et à l'industrialisation. C'est un souci que je comprends parfaitement et qui rejoint tout à fait mes préoccupations. Les résultats définitifs des actions entreprises en 1968 ne sont pas encore complètement connus, mais je puis affirmer que dès cette année la part réservée aux biens d'équipement a été très supérieure à ce qu'elle avait pu être les années précédentes.

Je marque également mon accord avec la nécessité de donner une priorité aux actions de développement économique, mais sans compromettre, comme d'ailleurs vous l'avez souhaité, monsieur le rapporteur, l'action sanitaire et sociale ou l'effort que nous devons faire pour la formation et la promotion des hommes. Je remercie M. Caillavet d'avoir marqué la place que doit tenir dans ces actions de développement économique la recherche scientifique et technique, spécialement la recherche appliquée. Il est certain que l'action des instituts de recherche, en mettant au point des méthodes de culture plus adaptées aux besoins de ces pays, en augmentant la productivité ou en permettant, avec les mêmes rendements, de faire des économies sur les moyens, est de nature à contribuer très directement au développement économique du pays et au revenu des paysans. De même, les découvertes nouvelles qui permettent par exemple d'obtenir du coton avec des fibres plus longues ou encore du café, du cacao, qui résistent mieux aux épidémies présentent un très grand intérêt. Cela me donne l'occasion de répondre à la question qui m'a été posée par M. Armengaud.

Nous avons huit instituts de recherche proprement dits, en plus des établissements qui peuvent y être assimilés. Ils sont très utiles et il ne s'agit pas de remettre en cause leur action. Pour ma part, je vous rassure tout de suite en vous disant qu'il est en tout cas essentiel de maintenir des actions individualisées par produit si nous voulons sortir du domaine du laboratoire pour passer au stade de l'application ; je suis persuadé que la spécialisation des actions de recherche et de développement par produit est tout à fait nécessaire. Il n'a jamais été dans les intentions du Gouvernement de remettre en cause les recherches sectorielles. Par contre, des questions se posent sur les conditions dans lesquelles peut être données à ces instituts une plus grande efficacité, tout en essayant de réduire le coût de leur fonctionnement. Une commission a donc été instituée pour examiner l'ensemble de ce problème. Je ne suis pas étonné par l'intervention de M. Armengaud sachant l'attention qu'il a toujours portée à la recherche et au développement, ainsi que son

intérêt pour les organisations. Je ne suis bien entendu pas en mesure de dire maintenant à quelles conclusions nous aboutirons ; je puis simplement indiquer qu'il n'est pas assuré que nous aboutirons à la fusion des instituts en un seul organisme, comme il semblait le redouter. Je le tiendrai informé de la suite que nous envisagerons de donner aux études actuellement en cours.

J'ai d'autre part entendu, monsieur le sénateur, l'inquiétude que vous avez exprimée à propos du renouvellement de la convention de Yaoundé. Il sera tenu largement compte de votre observation.

J'en viens alors à d'autres points qui ont été abordés successivement par les rapporteurs.

Je ne souscris absolument pas à l'analyse de M. Périquier et aux reproches qu'il a formulés à l'égard des Etats africains et malgache : ces jeunes républiques, a-t-il dit, seraient bien ingrates de solliciter une aide d'Etats divers tels qu'Israël, les Etats-Unis, l'U. R. S. S. ou d'autres pays.

Je dois donc rappeler que jamais la France n'a prétendu que la coopération qu'elle apporte à ces pays devait être exclusive. Nous n'aurions d'ailleurs pas les moyens de satisfaire à nous seuls l'ensemble des besoins exprimés par ces pays. On ne peut donc que se réjouir que d'autres concours extérieurs leur soient apportés.

Si votre critique résultait du sentiment que l'aide apportée par d'autres pays pouvait nous priver en quelque sorte d'avantages que nous tirerions nous-mêmes de notre propre coopération, je répondrais qu'il ne faut pas juger de ces avantages seulement parce que tel marché ou tel travail où la fourniture de tel bien ou de telle usine a été confiée à tel ou tel pays.

Il faut avoir une vue plus générale de la coopération et des rapports qu'elle établit. Notre coopération, comme l'a dit M. Cavaillet, est globale, ce qui veut dire que les relations qui sont établies à travers elle sont également globales ; elles sont d'ordre économique, culturel et humain.

Si l'on fait un bilan positif et objectif de notre coopération, des échanges qui se sont produits à cette occasion, et disons-le aussi, des avantages qu'à bien des égards nous pouvons y trouver, alors je le dis très franchement : la critique démagogique et trop facile de M. Raymond Cartier apparaît inexacte. La coopération répond certes d'abord à notre vocation et aux sentiments de fraternité et de solidarité que nous éprouvons vis-à-vis d'hommes qui ne nous ont pas été étrangers dans le passé, notamment à des heures difficiles de notre histoire, mais je prétends qu'elle n'est pas non plus sans intérêt pour notre pays à bien des égards.

On a souvent cité des exemples d'emplois abusifs qui auraient été commis sur les fonds de l'aide française, en évoquant par exemple telle ou telle réalisation dispendieuse. Or j'affirme qu'aucune dépense de cette nature n'a jamais été imputée sur les crédits de la coopération, mais ces Etats sont indépendants et ont donc le droit, lorsque c'est avec leurs propres moyens, de réaliser ce qu'ils veulent. Les critiques qui ont pu être faites à cet égard ne sont donc pas fondées.

J'ajoute d'ailleurs que M. Périquier lui-même ne s'y est en rien associé : ce n'est donc pas à lui que s'adresse mon propos, mais à une certaine forme de désengagement !

Je disais que la coopération française ne devait pas être exclusive. M. Caillavet a évoqué la nécessité de coordonner les actions d'aide des pays industrialisés, en particulier des pays de la Communauté économique européenne. Naturellement, il existe déjà une certaine coordination réalisée au sein du Fonds européen de développement.

Membre de la Communauté économique européenne, nous sommes informés des programmes d'aide que cette communauté met en œuvre. Cette information est permanente et tenue constamment à jour. Il est évident que nous conjuguons ou coordonnons nos propres efforts avec les actions du Fonds européen de développement. Les programmes présentés à la Communauté économique européenne par les Etats d'Afrique et Madagascar sont connus des services français et nous avons le souci permanent d'assurer le maximum de coordination entre l'aide française et l'aide européenne. Il en est de même dans le cadre des relations bilatérales. J'en prendrai pour exemple, parce qu'elle est importante et significative, la concertation que nous avons organisée avec la République fédérale d'Allemagne : dans le cadre du traité de coopération franco-allemand, je rencontre tous les trimestres mon collègue allemand, tantôt à Paris, tantôt à Bonn pour faire le point des projets envisagés afin d'éviter les doubles emplois ou les concurrences stériles. Cette politique de concertation est suivie également à l'égard des autres aides internationales.

J'en viens à l'organisation de l'aide française.

M. Périquier l'a évoquée, mais je crois qu'il n'a pas suffisamment tenu compte de l'importance de la réforme réalisée en 1966 qui a supprimé le ministère de la coopération et l'a intégré au ministère des affaires étrangères sous forme d'un secrétariat d'Etat. Cette réforme va très exactement dans le sens du vœu de votre rapporteur qu'il n'y ait qu'un seul ministère responsable, qui est le ministère des affaires étrangères.

Auprès du ministre des affaires étrangères se trouve un secrétaire d'Etat plus spécialement chargé de l'aide aux Etats d'Afrique et de Madagascar. Cette spécialisation est-elle critiquable ou nécessaire ? Je crois qu'elle est nécessaire en raison même des liens très particuliers qui nous unissent à ces pays. Pour reprendre l'expression de M. Caillavet, il est vrai que nous coopérons globalement, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la formation des hommes, des programmes agricoles, de l'envoi de médicaments, de la construction d'hôpitaux, de la réalisation d'usines, d'infrastructure ou qu'il s'agisse même de l'administration, puisque nous envoyons sur place des administrateurs, ou de la justice par l'envoi de magistrats. Il est évident qu'une telle forme d'action ne serait pas valable pour tous les pays du tiers monde : nous n'en avons ni les moyens ni l'ambition. Avec ces pays d'Afrique noire et de Madagascar, elle se justifie par l'histoire et les liens qui nous unissent. Il est donc souhaitable qu'il existe, auprès du ministère des affaires étrangères, un membre du Gouvernement qui entretienne un dialogue permanent avec les dix-sept gouvernements et chefs d'Etat de ces pays qui sont, en outre, des pays francophones.

M. Caillavet a dit, à cet égard, l'importance que nous devons y attacher et les efforts à faire pour que cela reste, demain, une réalité avec tout ce qu'elle implique de rapports privilégiés et, par conséquent, de soucis ou d'attentions à y porter.

Tous les crédits ne sont pas, il est vrai, centralisés au ministère des affaires étrangères ou au secrétariat d'Etat : c'est ainsi que le ministère de l'éducation nationale dispose de crédits pour les universités en Afrique ou à Madagascar. Cela tient au fait que, jusqu'à présent du moins, ce sont des universités en quelque sorte franco-africaines ou franco-malgache. Elles sont gérées conjointement, mais se trouvent rattachées à la famille universitaire française. Les diplômés qu'elles délivrent sont des diplômés de plein droit et les enseignements qui y sont dispensés sont de même valeur et de même qualité, et cette situation existe à la demande des gouvernements africains eux-mêmes.

L'inscription au budget du ministère de l'éducation nationale de ces crédits affectés au fonctionnement des universités ne signifie pas néanmoins que, sur le plan de l'action gouvernementale, il n'y ait pas les liaisons nécessaires. Par ma participation aux commissions mixtes et dans le cadre de mes attributions il m'est donné d'organiser les rapports avec les gouvernements africains pour le fonctionnement de ces universités. Par conséquent, si les crédits sont inscrits au titre du ministère de l'éducation nationale, on ne peut pas dire qu'ils soient ignorés pour autant du ministère des affaires étrangères. Je crois donc que votre observation n'avait qu'une valeur relative.

Un deuxième point, monsieur Périquier, il me semble que vous avez commis une erreur. Vous avez souhaité, en effet, qu'il y ait un organisme unique de répartition. Or cet organisme existe, et il est d'un type très particulier : c'est le fonds d'aide et de coopération ; celui-ci, d'une manière tout à fait exceptionnelle par rapport aux méthodes administratives traditionnelles, est géré par un comité directeur où le Sénat et l'Assemblée nationale sont représentés, ainsi que le Conseil économique et social. Ce fonds d'aide et de coopération regroupe, à quelques exceptions près, comme celles de l'université que je mentionnais tout à l'heure, toutes les interventions financées par la France, ce qui atténue le reproche que vous formulez ou les inconvénients que vous avez cru remarquer.

M. Jean Périquier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Périquier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Je suis bien d'accord avec vous pour ce qui est des crédits de votre budget ; mais je vous ai rappelé que dans tous les budgets figurent des crédits servant à la coopération, et c'est surtout cela que j'ai voulu critiquer.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. C'est effectivement le cas de l'éducation nationale, et peut-être celui de certains autres ministères, dans des proportions beaucoup moins importantes.

Mais l'existence même du F. A. C., je vous remercie de l'avoir souligné, va dans le sens de ce que vous pouvez souhaiter.

Je ne suis pas non plus d'accord avec vous sur ce que vous avez dit des interventions militaires françaises. Je ne peux pas, le Sénat le comprendra, laisser passer cette observation.

Notre pays a conclu avec certains Etats d'Afrique noire et avec Madagascar des accords d'aide militaire et de défense. Ces accords forment un tout. Il y a des dispositions réciproques qui concernent pour certains d'entre eux le stationnement de nos troupes, comme c'est le cas au point d'appui de Dakar ou à Diego Suarez, et aussi des engagements de notre part, soit que nous apportions une assistance technique aux armées nationales des pays d'Afrique noire et de Madagascar, soit que nous soyons engagés, si le Gouvernement nous le demande et en particulier le Chef de l'Etat, à intervenir ou à les aider dans des opérations qui tendent au maintien de leur souveraineté ou de leurs institutions.

Quand la France a signé un accord de défense, si on lui demande d'honorer sa parole, elle ne peut bien évidemment s'y dérober.

Je souligne d'ailleurs que les interventions que nous avons été appelés à faire dans ce domaine — et je suis le premier à souhaiter qu'elles ne soient pas nombreuses dans l'avenir — ont été très limitées. Je ne vois pas de quel droit nous pourrions, de notre seul point de vue, nous faire juges de l'aide qui nous est demandée ou de la position dans laquelle se trouvent les gouvernements africains qui sollicitent cette aide.

D'autre part, puisque ces pays tiennent de nous leur indépendance, il est légitime que nous leur donnions aussi les moyens de sauvegarder leur souveraineté en leur apportant le concours de notre assistance militaire.

Je ne pouvais pas, monsieur Périquier, laisser passer, vous le comprendrez, ce que vous aviez dit à ce sujet sans relever qu'il n'y avait rien d'illégitime ni d'anormal dans notre action.

M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Je vous remercie monsieur le secrétaire d'Etat. A propos de l'observation de M. Périquier, j'aimerais obtenir une précision.

Nous avons des accords de coopération militaire avec certains Etats malgache et africains et l'on peut concevoir une intervention de la France lorsqu'il y aurait une agression extérieure.

Je prends l'exemple du Tchad : nous avons répondu dernièrement à l'appel du Président de la République pour une opération dite de police dans le Tibesti. Si le Tchad avait été attaqué par une autre puissance, je comprends qu'on ait pu répondre tout de suite à cet appel. Alors à quel moment peut-on considérer que le gouvernement légitime qui fait intervenir la France agit bien dans le cadre des accords conclus, c'est-à-dire pour répondre à une agression extérieure ?

Reportons-nous aux événements français et supposons qu'en mai dernier le Président de la République ait cru devoir faire appel à des troupes de l'O. T. A. N. pour maintenir l'ordre à l'intérieur. Se serait-il agi d'une opération de police ? Si au contraire nous sommes attaqués par l'Allemagne, il est tout naturel que nous fassions appel à l'aide extérieure. Après ce rapprochement, comment pouvez-vous expliquer le rôle joué par la France dans la République tchadienne ?

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Il y a des accords d'aide militaire, d'assistance technique et aussi les accords de défense. Les critères de nos interventions se trouvent dans les textes mêmes des accords. En réalité, il s'agit toujours de cas d'espèce.

Pour répondre, par exemple, à la question que vous me posiez à propos de notre intervention au Tchad, je dois rappeler que l'armée française n'est pas intervenue dans des combats. Le concours que nous avons apporté à la jeune armée tchadienne a été un soutien logistique. Le gouvernement du Tchad se trouvait démuné de moyens pour assurer les transports ou les communications qui lui étaient nécessaires. Nous avons donc mis à sa disposition des moyens pour permettre à ses forces de mener leurs propres actions.

Pouvait-on cependant considérer qu'il s'agissait d'une opération purement intérieure ? Il est souvent bien difficile d'associer certains aspects intérieurs d'influences extérieures. Il est donc

très difficile de donner une définition générale de nos interventions.

Ce que je peux dire, en tout cas, c'est que jamais notre intervention n'a été faite en dehors du cadre des accords de défense, qui ont été soumis à la ratification du Parlement, et le Gouvernement n'a fait qu'appliquer les engagements pris par notre pays à cet égard.

Telles sont les quelques précisions que je voulais apporter en réponse aux observations qui ont été présentées par vos rapporteurs. Je les remercie d'avoir tous trois conclu à l'adoption de ce budget. Il est vrai que c'est un budget modeste, un budget de survie, en quelque sorte, de la coopération. L'aide que nous apportons à ces pays d'Afrique et de Madagascar est très importante, tous les orateurs l'ont souligné. A cet égard, nous n'avons pas à avoir mauvaise conscience. Parmi les pays industrialisés, nous sommes celui qui fait l'effort relatif le plus important.

Puisque le Sénat apprécie l'action de la coopération engagée entre la France et les pays de l'Afrique noire et Madagascar, je peux bien dire que, pour limités que soient les moyens qui me seront donnés en 1969, rien ne sera compromis de ce qui est essentiel. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner, parmi les crédits concernant le ministère des affaires étrangères qui figurent aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 32 et 33, ceux qui sont relatifs à la coopération.

ETAT B

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : plus 8.143.893 francs. »

La parole est à M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous sommes pour une véritable politique de coopération entre les Etats. Nous estimons que cette coopération doit être réalisée sur un pied d'égalité, d'Etat à Etat, et nous nous opposons à ce que l'aide financière, économique, culturelle et technique, soit utilisée comme moyen pour infléchir la politique de tel ou tel Etat. Nous estimons que cette aide doit être consacrée au titre d'une véritable coopération devant servir au développement économique, technique, culturel des peuples intéressés et des échanges.

Nous pensons que telle n'est pas pour l'essentiel l'orientation donnée actuellement à cette coopération. Dans de telles conditions, le groupe communiste s'abstiendra.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Je m'inscris naturellement en faux contre les allégations du groupe communiste en ce qui concerne la politique de coopération de notre pays avec les Etats d'Afrique noire et Madagascar. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV : plus 55 millions de francs. » — (Adopté.)

ETAT C

(Mesures nouvelles.)

« Titre V :

« Autorisations de programme, 500.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 500.000 francs. » — (Adopté.)

Titre VI :

« Autorisations de programme, 335.500.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiements, 90 millions de francs. » — (Adopté.)

I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. le président. Le Sénat va examiner maintenant les dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des affaires étrangères, à l'exclusion de celles qui sont relatives à la coopération et dont nous venons d'achever l'examen.

Dans la discussion la parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Georges Portmann, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. Monsieur le ministre, mes chers collègues, une fois de plus, il m'est donné de rapporter devant le Sénat le budget des affaires étrangères. Celui-ci n'est qu'un budget de reconduction, malgré une augmentation apparente de 7 p. 100. Encore ne connaissons-nous pas le montant des restrictions nouvelles qui lui seront imposées.

Tel qu'il nous est soumis, son montant est de 2.123.751.983 francs. La progression de 7 p. 100 représente à peu près exactement la majoration des contributions obligatoires internationales de la France et l'augmentation des traitements et salaires. Par conséquent, il n'est pratiquement envisagé aucune mesure nouvelle.

Dans cet exposé que j'essaierai de faire aussi bref que possible, je parlerai moins de l'avenir que des dernières réalisations du ministère des affaires étrangères, en lui demandant de maintenir au moins les résultats obtenus. D'autre part la limitation des temps de parole m'oblige à demander à mes collègues de bien vouloir lire mon rapport écrit dans lequel ils trouveront toutes les précisions chiffrées.

Mon exposé comportera, si vous le voulez bien, trois parties : les actions diplomatiques, les relations culturelles et la coopération technique.

En ce qui concerne les actions diplomatiques, nous avons tout lieu de nous féliciter de ce budget dans la mesure où les traitements du personnel diplomatique sont augmentés dans des proportions sensibles, car depuis des années nous avons insisté sur la nécessité de donner à nos représentants une situation matérielle meilleure. Mais cela ne traduit que les décisions prises dans le cadre de la fonction publique et ne règle pas les cas spécifiques du quai d'Orsay.

Je rappelle, monsieur le ministre des affaires étrangères, qu'un projet de statut traîne dans les cartons des ministères depuis des années et nous espérons que très bientôt il en sortira. Actuellement, la plupart des fonctionnaires du département doivent attendre, pour avoir un avancement normal, une vague de départs en retraite prévue pour 1972-1975. D'ici là, si le statut dont je parle sortait, il est bien évident qu'avec quelques aménagements transitoires et provisoires la situation s'améliorerait.

En ce qui concerne notre représentation diplomatique, quelques modifications sont intervenues, en rapport, uniquement, avec l'évolution de la politique internationale. C'est ainsi que le consulat général d'Aden est devenu une ambassade, que l'on a créé aussi une ambassade à Sanaa pour les besoins du moment ; des compléments ont été consentis à certains postes, notamment à Lusaka, à Prétoria et à Port of Spain, qui doivent assumer une représentation française dans des pays voisins devenus indépendants.

Dans un certain nombre de postes, il y aurait beaucoup à faire, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de vouloir bien donner le titre d'ambassadeur à notre représentant à Nicosie, car il est à peu près le seul des représentants des grandes puissances à n'être pas ambassadeur, ce qui le met, au point de vue protocolaire, dans une situation délicate, dans un pays où la France possède des intérêts culturels très importants.

Sur le plan matériel, un certain nombre d'améliorations ont été apportées, mais tous ceux d'entre nous, et ils sont nombreux, qui se sont rendus à l'étranger, ont pu se rendre compte combien nos ambassades ou les résidences de nos ambassadeurs sont indignes de la représentation française. Je suis allé récemment au Moyen-Orient, et j'ai pu constater que l'ambassade de Tel-Aviv était dans un état de délabrement invraisemblable ; mais heureusement le nouvel ambassadeur a entrepris de la remettre en état avec les quelques crédits que vous lui avez octroyés. Beaucoup de ses collègues, hélas, ne pourront bénéficier de la même chance car les chapitres relatifs aux investissements sont tous en très nette régression.

En ce qui concerne l'information, nous nous félicitons des améliorations obtenues grâce aux programmes, mis en œuvre ces dernières années, qui ont permis en particulier l'installation de 150 postes de radiotélétype dans nos ambassades et nos consulats.

Mais j'ai une importante réserve à faire, comme l'ont faite tout à l'heure les rapporteurs du budget de la coopération, en ce qui concerne la radiodiffusion. Il est inconcevable que nous soyons dans une situation aussi catastrophique. Au début de cette année une commission de contrôle présidée par M. Dailly a étudié les missions de l'O. R. T. F. et dans quelques jours le Sénat, je pense, en discutera à l'occasion d'une ques-

tion orale avec débat. Le très beau rapport de M. Diligent nous montre dans quelle position inférieure nous nous trouvons, en matière de radiodiffusion, par rapport à des pays infiniment moins importants que le nôtre.

En septembre dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, les représentants du ministère des affaires étrangères ont participé à l'assemblée générale de l'association internationale des parlementaires de langue française qui s'est tenue à Versailles. Nous avons écouté, en particulier au cours des discussions de la commission culturelle que je présidais, les doléances de nos amis africains nous disant : « Nous entendons Moscou, Pékin, mais nous ne pouvons pas entendre la France ! »

Or, une enquête nous a démontré que, sur le plan de la technique, il était facile de remédier à cette lacune ; malheureusement, nous nous heurtons au manque de crédits. Sur ce point, peut-être pourrions-nous faire appel davantage à la coopération des pays francophones qui sont prêts à nous suivre dans cette voie, car c'est sur le plan international que nous pourrions aboutir à un résultat valable.

Par contre, pour la coopération ou l'action scientifiques, nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement, en particulier le ministre des affaires étrangères, d'avoir bien voulu continuer à assumer les programmes du centre européen de recherches nucléaires, le C. E. R. N., notamment pour l'accélérateur de particules de 300 GeV. D'autres pays ont fait preuve de quelques réticences dans ce domaine mais, heureusement, la France a décidé le maintien de ses engagements.

La deuxième partie de mon exposé a trait aux relations culturelles. Dans les rapports des années précédentes, elles étaient pour nous un sujet de satisfaction car des réalisations précises étaient inscrites. Mais il n'en est pas de même cette année. L'augmentation des crédits est minime et j'ignore même si elle subsistera après les mesures d'économie récemment décidées. C'est porter là un coup d'arrêt regrettable à notre expansion culturelle.

Le deuxième plan quinquennal se termine fin 1968 et ne sera pas suivi d'un troisième plan ; en effet, la direction générale des relations culturelles du ministère des affaires étrangères, à la suite des événements des mois de mai et de juin, a été priée d'abandonner l'élaboration de ce troisième plan et de s'en tenir à un programme de reconduction. Cependant, nous ne pouvons que nous féliciter de la place importante qui est donnée aux bourses dans notre budget des affaires étrangères, cela en accord avec la politique qui a toujours été demandée par le Sénat et sa commission des finances. En effet, il n'est pas d'élément plus important pour la propagande française et ces boursiers, qui viennent participer à la vie de notre pays, sont d'excellents propagandistes de la culture française lorsqu'ils retournent chez eux. Beaucoup réussissent à créer dans leur pays de véritables foyers français.

J'ai déjà eu l'occasion de dire à cette tribune combien j'ai rencontré d'élèves à travers le monde, qui sont restés profondément attachés à la France.

Je suis allé deux fois en Chine populaire et je me rappelle y avoir trouvé trois de mes élèves professeurs à Shanghai, à Anwei et à Nan-Ning qui sont restés auprès de moi pendant tout mon séjour. Ils étaient demeurés imprégnés de culture française par leurs techniques et leurs façons de penser.

Il y a quelques mois, j'ai été invité à La Havane pour donner quelques conférences sur le cancer. Quelle a été ma stupeur heureuse, au cours d'un voyage, de rencontrer dans un institut moderne d'insémination artificielle le directeur qui était un jeune garçon parlant admirablement le français ! Comme je m'en étonnais, il m'a dit qu'il était rentré il y a deux ans de l'école d'Alfort et restait profondément attaché à tout ce qu'il avait appris en France.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Sans compter tous les élèves qui ont suivi votre enseignement et que nous avons rencontrés lorsque nous avons fait ensemble le tour de toutes les républiques de l'Amérique latine !

M. Léon Motais de Narbonne. Très bien !

M. Georges Portmann, rapporteur spécial. Je vous remercie de l'avoir rappelé, monsieur Pellenc.

Les bourses ont été augmentées en nombre, en montant et en qualité et c'est là un élément valable dont nous pouvons remercier le ministre des affaires étrangères.

J'en arrive maintenant au chapitre de l'enseignement, et je serai évidemment beaucoup moins optimiste. Alors que jusqu'à présent l'enseignement suivait la courbe ascendante de notre plan culturel, il ne pourra maintenant prolonger cette impulsion,

pour les raisons financières que je vous ai déjà indiquées, dans le cadre de l'ensemble des relations culturelles.

En ce qui concerne le personnel, nous avons un nombre considérable de professeurs, puisque plus de 27.000 professeurs français enseignent notre langue dans le monde à 680.000 élèves.

Comme l'ont rappelé tout à l'heure à propos de la coopération les orateurs précédents, un certain nombre de ces professeurs proviennent du contingent. Ils font parfaitement leur métier et plusieurs d'entre vous ont pu le constater à l'occasion de leurs voyages à l'étranger. Nous avons, par conséquent, de ce côté-là, une satisfaction certaine.

Cependant, nous avons dû rappeler des professeurs d'un certain nombre de pays pour répondre aux demandes émanant d'autres nations. C'est évidemment sur l'Afrique du Nord qu'a porté ce rappel. Je regrette qu'il ait été aussi brutal et aussi complet en ce qui concerne le Maroc, parce que notre mission universitaire et culturelle ne peut plus maintenant répondre aux demandes des petits Marocains et des petits Français, nos compatriotes étant restés bien plus nombreux au Maroc qu'en Algérie.

La solution de l'institution de droits d'écolage, envisagée puis abandonnée, serait, paraît-il, reprise, et je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, une réponse très précise sur ce point. Ce serait vraiment une catastrophe d'instaurer de tels droits d'écolage. L'injustice serait flagrante pour les enfants français qui résident actuellement à l'étranger et qui ont droit à un enseignement gratuit comme les enfants français de la métropole.

M. Marcel Pellenc. Très bien !

M. Georges Portmann. J'en arrive aux problèmes de la pédagogie, dont je ne dirai que quelques mots. Nous sommes inquiets des transformations actuelles. Dans les établissements français à l'étranger, on envisage d'instituer davantage de classes communes d'enfants français et d'enfants étrangers. Cela serait parfait si les résultats devaient être bénéfiques pour les uns et les autres, mais nous ne devons pas oublier que l'objectif de l'enseignement, c'est d'aboutir à des réalisations pratiques. Il ne faut pas que les petits Français, lorsqu'ils rentrent en France après avoir appris leur langue dans un pays étranger, ne puissent pas trouver à s'intégrer dans des activités professionnelles. Il en est de même, chez eux, pour les étrangers qui ont appris le français dans nos écoles. Deux problèmes se posent, d'une extrême gravité : celui de l'équivalence des diplômes et celui de l'adaptation des programmes aux réformes profondes de l'Université française. Là, je ne vous cache pas qu'à l'étranger — nous en avons eu l'écho d'ailleurs à l'assemblée des parlementaires de langue française — on est tout à fait inquiet sur les transformations projetées et le Quai d'Orsay doit nous donner, à ce point de vue, un certain nombre d'apaisements.

Le but de l'enseignement du français et des relations culturelles, c'est le développement de la langue française dans le monde. Nous avons, je viens de le rappeler, 27.000 professeurs de français. Sans doute n'est-ce pas suffisant, mais il s'y ajoute heureusement 120.000 professeurs étrangers de français, ce qui permet au ministère des affaires étrangères, au service des relations culturelles d'assurer un tel enseignement. Mais un recyclage permanent de ces professeurs est nécessaire et je dois indiquer qu'il est parfaitement organisé avec des méthodes audiovisuelles et que nous ne pouvons que nous féliciter de la qualité de ces professeurs.

L'assemblée des parlementaires de langue française a sonné le tocsin au sujet du déclin de la langue française. Ne perdons pas notre temps à dire que nous sommes les meilleurs et que l'on parle le français partout ! Ce n'est pas vrai ! Je le dis à cette tribune parce que j'ai le droit de le dire ! Le français est en perte de vitesse, même à l'O. N. U., où cependant le quart des délégués représentent des pays francophones. Dans ce domaine, monsieur le ministre, vous pouvez agir auprès des personnalités diplomatiques, économiques, culturelles et scientifiques.

Il y a quelques semaines, en tant que président de la délégation française à l'Association du traité de l'Atlantique-Nord, à Lisbonne, je me trouvais dans une commission où siégeaient les quinze représentants des quinze pays de l'O. T. A. N. parmi lesquels se trouvait une majorité de francophones. J'avais en face de moi un Belge, à côté un Luxembourgeois et un peu plus loin un Italien. Les deux langues officielles étaient l'anglais et le français. Pendant la discussion, le Luxembourgeois et le Belge se sont mis à parler anglais. J'ai aussitôt protesté et leur ai dit : « Vous n'avez pas le droit d'agir ainsi ou alors que le français ne soit plus langue officielle et que l'anglais le demeure ! » A ma grande stupéfaction, ils ont présenté des excuses et tous les délégués, à une exception près, ont parlé

français, ce qui signifie que tout le monde comprenait le français ou presque.

Voilà tout de même des actes qu'il faudrait multiplier. Il ne faut pas hésiter à dire à nos représentants quand ils vont à l'étranger : « N'oubliez pas que vous êtes Français, que la langue française est une des langues officielles et que vous devez vous exprimer en français ». On a l'air d'être honteux de parler français et d'éprouver quelque orgueil à parler une autre langue. Personnellement, je connais et je parle l'anglais, mais je ne m'exprime qu'en français chaque fois que je suis à l'étranger parce que je considère que c'est ma langue et que je dois la défendre. (*Applaudissements.*)

A l'assemblée des parlementaires de langue française, certains de nos amis africains nous ont donné des détails impressionnants, en particulier sur le développement de la langue anglaise. Les ambassades britanniques dans leur pays ont organisé un enseignement de l'anglais au parlement, dans les ministères et même dans la salle du conseil des ministres avant qu'il ne se réunisse, pour les personnalités politiques qui répugnent à apprendre cette langue avec le grand public parce que ce serait pour eux une diminution de prestige vis-à-vis de leurs collègues ou de leurs administrés. Ces dirigeants sont heureux d'apprendre l'anglais de cette façon et à l'O. N. U., par exemple, s'ils ne trouvent pas de secrétaires francophones ou de documents rédigés en français, ils peuvent utiliser les secrétaires et les documents anglais.

Là encore, il y aurait tout de même une action à entreprendre. Le réseau culturel français est le plus étoffé du monde et vous avez une possibilité d'action aux moindres frais.

Au titre de la défense de la langue, je dois insister sur une aide que nous ne pouvons négliger, celle de l'Alliance française. Vous m'excuserez d'en parler, mais j'en suis un des vice-présidents. Nous devons rendre hommage à l'Alliance française. Son siège du 101 boulevard Raspail est fréquenté quotidiennement en moyenne par 8.600 élèves appartenant à cent nations différentes, pendant douze mois de l'année. Il y a dans le monde 2.500 professeurs et le ministre des affaires étrangères assure l'existence de 400 d'entre eux, ce dont je le remercie. Il existe 1.200 centres de l'Alliance française dans le monde qui diffusent notre culture à 350.000 personnes dont 180.000 élèves ; parmi tous ces élèves, beaucoup deviendront plus tard des personnalités importantes de leur pays. Je vous citerai les cas du pape Paul VI, de Mme MacNamara, de la princesse Paola, du président Belaunde Terry, ancien président du Pérou, etc.

L'Alliance française offre, par conséquent, des possibilités considérables de diffusion de notre langue et de notre culture. En revanche elle se heurte à des difficultés matérielles. A cet égard, s'il est appréciable, l'appui financier du ministère des affaires étrangères est insuffisant. Un exemple : pour un budget propre de douze millions, l'Alliance française de Paris ne reçoit, sur les crédits de l'Etat, que 500.000 francs. Il y a là une disproportion entre les services rendus et la contribution de la nation.

Je passerai rapidement sur les difficultés du livre, pour lequel rien n'est changé. Le fonds culturel n'est pas intervenu suffisamment pour encourager l'exportation des livres français vers les pays lointains.

Il y a là un double problème de crédits et de gestion que le Sénat connaît bien. Le refus de suivre vos avis n'a pas, apparemment, donné d'excellents résultats.

Toujours en ce qui concerne la diffusion de la pensée française, je dois insister tout particulièrement sur l'insuffisance de nos moyens en matière de radiodiffusion et de télévision. Il ne semble pas que les services financiers français aient compris l'impact considérable, la résonance intellectuelle et politique de ces modes d'information. J'insiste, d'autre part, au nom de la commission des finances, pour que vous interveniez en faveur du développement de ce procédé de diffusion nouveau qu'est le satellite de communication. Actuellement l'espace aérien terrestre est monopolisé par la diffusion des seules cultures américaine et russe. La France, en ce domaine, est muette. Il faut remédier à cette carence et prendre position dès 1969 au cours des négociations décisives qui vont avoir lieu. Là encore nos amis des pays francophones sont prêts à nous aider.

Dernière partie de mon exposé : la coopération technique. On en a déjà beaucoup parlé ce matin dans le cadre africain, mais j'ai la charge d'examiner l'action pour le reste du monde. Là encore les problèmes financiers dominent. Les dotations pour 1969 sont très limitées, pour les raisons d'austérité que vous connaissez. Nous ne savons même pas sur quelle masse de crédits nous pourrions compter.

La coopération technique a entraîné la nécessité d'un « redéploiement », c'est-à-dire que nous avons été obligés de transférer

des crédits de pays à pays pour répondre à la demande considérable dont nous étions l'objet. Ce « redéploiement » s'opère surtout au dépens de l'Afrique du Nord. En ce qui concerne l'Algérie, nous enregistrons une diminution de 17 millions de francs ; cependant ce pays reste privilégié, avec 160 millions sur un total de 234 millions pour le reste du monde. Il y a là vraiment une disproportion entre les crédits que nous donnons à l'Algérie et l'importance des intérêts que nous avons encore dans ce pays, surtout quand on songe à la position prise par le gouvernement algérien à l'égard de nos compatriotes. Si l'on fait le bilan de 1968, nous constatons que plus de soixante affaires françaises ont été nationalisées sans indemnisation, que nos compagnies pétrolières se heurtent à des difficultés graves. Brimades et tracasseries assaillent nos compatriotes.

Que répond le Gouvernement algérien à nos représentations officielles ? Il nous reproche de faire obstruction à l'entrée des travailleurs algériens en France, encore que l'accord du 26 octobre dernier a fixé à 35.000 le contingent annuel de travailleurs, qui feront profiter de leurs activités la seule économie algérienne.

Il nous reproche surtout d'avoir réduit l'importation des vins algériens. Or, nous ne voulons pas que les viticulteurs français soient les seuls à faire les frais de la politique algérienne du Gouvernement, alors que depuis quelques semaines nous voyons se développer de nouveau dans notre pays une campagne anti-vin sous couvert de campagne anti-alcoolique. Le vin, produit de notre sol et du travail de nos viticulteurs, est un élément capital de notre équilibre économique qu'il faut défendre sur tous les fronts au lieu de l'attaquer à l'intérieur s'il est français tout en favorisant paradoxalement son importation s'il est algérien.

Il y a aussi, au titre de la coopération avec l'Algérie, ce qu'on appelle « l'aide libre ». Bien que diminuée de 10 p. 100, cette aide — qui atteint encore 90 millions — est injustifiable. Nous protestons, parce que nous donnons sans contrepartie et sans contrôle des sommes importantes qui sont prélevées sur les contribuables français et ne servent vraisemblablement qu'à des buts militaires et politiques. Tel n'est pas le but de la coopération économique. Or nous savons que l'armée algérienne est totalement organisée par la Russie, avec l'aide de nos fonds.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, j'étais en Moyen-Orient il y a trois semaines. J'ai senti l'émotion de ces populations qui constatent partout la présence de l'armée soviétique, de la marine soviétique avec ses bases à Lattaquié en Syrie, à Alexandrie en Egypte. Demain elles seront à Mers-el-Kébir.

Le président de la commission des affaires étrangères, l'autre jour, dans un magnifique discours a insisté sur le danger né de la restitution de cette base avant la date fixée. Certes, le Gouvernement algérien affirme que les Russes n'y viendront pas, que la marine soviétique n'en a pas besoin parce que ce port est trop éloigné de ses bases de départ dans la mer Noire. Mais croyez-vous que cette marine n'a pas nécessairement besoin d'avoir des bases logistiques en Méditerranée occidentale comme elle les a pratiquement en Méditerranée orientale, d'autant qu'elles lui assureraient plus de discrétion en l'affranchissant du passage des Dardanelles où la surveillance est constante ? Voilà donc les Russes en mesure de menacer le flanc Sud de l'Europe. A ce propos je me rappelle les interventions de l'actuel ministre des affaires étrangères lorsque nous avions l'honneur de le compter parmi nos collègues sénateurs. Je vois encore M. Debré, bouillant d'indignation et déclarant : « Le flanc sud de l'Europe ne peut être protégé que par l'Afrique du Nord et c'est pour quoi nous devons la garder ».

J'ai donc le droit de dire que les 90 millions d'aide libre que nous accordons ne sont pas justifiés et que le Gouvernement devrait reviser sa position sur ce point. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs travées au centre gauche.*)

Notre coopération ne devrait plus être uniquement unilatérale ni même bilatérale. Evidemment, nous applaudissons à tous les accords qui peuvent être signés à l'issue des visites que nous rendent les personnalités les plus valables des divers pays étrangers ; ce sont pratiquement toujours des accords de coopération, puisque nous n'avons pas la possibilité d'aboutir à des accords politiques. Nous applaudissons, mais nous demeurons persuadés qu'en raison de l'immensité des besoins des pays bénéficiaires cette aide isolée est vouée à l'échec, à moins qu'elle ne devienne multilatérale, à l'échelle de l'Europe, à l'échelle des nations de l'Atlantique Nord, peut-être même à l'échelle mondiale. Malgré les déceptions de la conférence de New-Delhi, je crois qu'on y parviendra un jour.

Monsieur le ministre, mes chers collègues j'en ai terminé. Mon exposé est très insuffisant, je le sais, trop rapide...

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Mais substantiel !

M. Georges Portmann, rapporteur spécial. ... mais il sera complété certainement par les rapporteurs pour avis qui me succéderont, au nom de la commission des affaires étrangères et au nom de la commission des affaires culturelles.

Ce budget ne nous satisfait pas ; il ne satisfait pas davantage le ministre, qui n'est pas responsable de son insuffisance, puisque les crédits lui sont étroitement mesurés.

Comme la plupart d'entre vous, je connais bien le personnel diplomatique, pour l'avoir vu à l'œuvre à travers le monde. Je sais qu'il possède les qualités nécessaires pour faire face aux difficultés du moment. Cependant le prestige de la France est en jeu. Si vous ne donnez pas à ce personnel les moyens matériels indispensables, son intelligence et son dévouement ne pourront y suppléer. (*Applaudissements à droite et au centre gauche.*)

C'est dans cet esprit que votre commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des affaires étrangères pour 1969. (*Applaudissements.*)

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Monsieur le président, étant donné l'heure, je propose à nos collègues d'interrompre nos travaux pour les reprendre à quinze heures.

M. le président. Le Sénat voudra sans doute se ranger à la suggestion de M. le rapporteur général, tendant à interrompre nos travaux. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue ; elle sera reprise à quinze heures.

(*La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq minutes, est reprise à quinze heures quinze minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen du projet de loi de finances pour 1969.

J'indique au Sénat que les temps de parole globaux dont disposent encore les groupes pour les discussions d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de la présente séance, sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : trente-six minutes.

Groupe socialiste : quarante minutes.

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : quarante minutes.

Groupe de la gauche démocratique : trente-cinq minutes.

Groupe de l'union des démocrates pour la République : trente minutes.

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale : vingt-cinq minutes.

Groupe communiste : vingt-trois minutes.

Groupe des non inscrits : vingt-cinq minutes.

Cela résulte de la comptabilité qui est tenue par le service de la séance. Bien entendu, il s'agit de temps de parole théoriques. Mais je crois bon de vous rappeler que l'ordre du jour de nos séances de cet après-midi et de ce soir est extrêmement chargé. En effet, vingt-sept orateurs sont inscrits, y compris les rapporteurs. Nous devons prévoir en outre trois interventions ministérielles, du moins il est permis à la présidence de le penser, sans compter les inscriptions de parole sur les titres ou les amendements.

De plus, compte tenu de l'ordre du jour également très chargé de la journée de demain, il paraît raisonnablement impossible d'envisager le report à la séance de demain de la discussion de l'un des budgets qui doivent être discutés aujourd'hui.

Dans ces conditions, je me permets de rappeler instamment les décisions qui ont été prises par la conférence des présidents le 28 novembre. Je pense que chacun les a présentes à l'esprit ; néanmoins je vous les rappelle. Il a été décidé d'accorder, comme temps de parole, vingt minutes pour les rapporteurs spéciaux de la commission des finances, quinze minutes pour les rapporteurs pour avis, étant entendu que, lorsqu'il y a plusieurs rapporteurs pour avis, le total de leurs interventions ne doit pas dépasser trente minutes, et enfin, pour chacun des groupes, le temps de parole que je viens de rappeler.

Je me permets donc de demander à chacun de s'efforcer, dans la mesure du possible, de maintenir son intervention dans les temps qui ont été prévus par la conférence des présidents et approuvés par notre assemblée, afin que nous puissions mener à bien, dans les délais dont nous disposons, la fin de l'examen de la loi de finances pour 1969.

Bien entendu, il ne s'agit pas de brandir un couperet de guillotine. Vous comprenez bien l'esprit dans lequel la présidence fait ce rappel à l'assemblée et dans lequel elle fera respecter les temps de parole. Mais je demande instamment à chacun de faire un effort dans le sens des décisions qui ont été prises par la conférence des présidents et qui, je le répète, ont été approuvées par notre assemblée.

Nous poursuivons la discussion des dispositions du projet de loi de finances relatives au ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Motais de Narbonne, suppléant M. le général Béthouart, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Léon Motais de Narbonne, en remplacement de M. le général Béthouart, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'honneur, en effet, de remplacer le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, notre collègue et ami, M. le général Béthouart, qui, pour des raisons heureusement sans rapport aujourd'hui avec son état de santé, mais simplement de convalescence, a été contraint de quitter Paris. Il n'est donc pas en mesure de vous faire le résumé oral qui accompagne traditionnellement le rapport écrit particulièrement complet que vous avez entre les mains. Je suivrai les suggestions qui viennent d'être formulées par M. le président et, de toute façon, mon exposé se trouvera écourté par deux circonstances.

La première, c'est que M. le professeur Portmann, dans son remarquable rapport, a fait à peu près le tour de toutes les questions qui intéressent le budget des affaires étrangères, m'évitant ainsi, non pas des redites qui sont inévitables, mais le prolongement de ces redites qui, de toute manière, n'exerceraient pas sur votre assemblée l'attrait qui résulte de la séduction de votre parole, monsieur le professeur.

M. Georges Portmann, rapporteur spécial. Je vous remercie.

M. Léon Motais de Narbonne, rapporteur pour avis. La seconde circonstance, c'est que, déférant à l'invitation de M. le président de la commission des affaires étrangères, le ministre, M. Michel Debré, s'est rendu, à deux reprises différentes, devant la commission pour lui faire un exposé de la politique étrangère du pays, entendre les objections, participer à la contestation. Il va de soi que toutes les informations qu'il nous a données enrichiront d'autant cette partie du débat.

Je vais donc me limiter à un exposé fonctionnel, technique, très rapide, des différentes têtes de chapitre du budget des affaires étrangères, en évoquant au fur et à mesure qu'ils se présenteront les problèmes qui pourraient être soulevés.

Une remarque générale d'abord, qui frappe et qui conterne : c'est la modicité de ce budget qui représente 1,22 p. 100 de l'ensemble des dépenses de la France à un moment où il semble que le ministre des affaires étrangères ait une responsabilité pour le moins aussi importante que celle du ministre des finances. Nous savons en effet, à raison de cette situation internationale qui n'est pas sans inquiéter certains, que, si les décisions se prennent à l'échelon du Gouvernement, encore faut-il qu'elles soient préparées par la mise en œuvre du dispositif qui s'étend de nos ambassadeurs aux consuls généraux et aux consuls, en liaison avec les ambassadeurs étrangers, et donc responsables des différents domaines de la coopération militaire, culturelle, de l'aide aux pays sous-développés ; il est véritablement fâcheux que cette marge particulièrement étroite ne laisse pas au ministre responsable de cet ensemble si important l'élasticité que l'on pourrait trouver dans des budgets mieux favorisés.

L'augmentation de 8 p. 100 par rapport à 1968 qui a été signalée par M. Portmann n'est en effet qu'apparente, parce que cette différence est en réalité absorbée par l'élévation du coût de la vie et par l'application des accords de Grenelle.

Pour en terminer avec les chiffres, je vous donnerai celui des moyens de fonctionnement qui s'élève cette année à 16 p. 100 du crédit total des affaires étrangères alors qu'il y a dix ans il se montait à 30 p. 100. Sur ce plan, il y a une régression. Ceci nous incite évidemment à ne pas lésiner sur les sommes qui sont actuellement demandées au titre du budget des affaires étrangères. Le crédit total s'élève à 2.123.711.983 francs, dont 69.352.000 francs seulement de dépenses en capital. Mais il faut signaler que sur ces sommes s'imputent la création de deux

nouvelles ambassades, l'une au Yémen, l'autre à Aden, la rénovation de quatre autres et enfin la participation obligatoire de la France aux dépenses qui résultent de son adhésion aux institutions internationales. Cette année, uniquement pour les dépenses obligatoires, je ne parle pas des dépenses facultatives qui s'élèvent à 40 millions de francs, le chiffre d'augmentation est de 75 millions de francs. Si, de surcroît, selon les rumeurs, ce budget doit, comme tous les autres, subir une réduction autoritaire de 3 p. 100, la marge laissée aux responsables des affaires étrangères est particulièrement étroite et nous le déplorons.

Pour les structures du ministère, nous poursuivons un processus entamé depuis quelques années sans aucune espèce de nostalgie. Depuis que sont disparus les secrétariats d'Etat sectoriels qui subsistaient de la phase de décolonisation, depuis la suppression du ministère de la coopération, toutes les actions de la France à l'étranger se trouvent, en quelque sorte, sous l'autorité du ministère des affaires étrangères.

Mais il existe plusieurs directions, la direction générale des affaires culturelles, la direction de la coopération et le secrétariat d'Etat chargé des pays africains et de Madagascar qui fonctionnent avec un budget séparé, en parfaite coordination, dont une direction des appels du contingent destinée à la gestion de la coopération pour laquelle sont appelés ces derniers à leur incorporation, leur mobilisation et à leur démobilisation. Un effort est donc accompli vers la coordination de ces directions.

Après les structures, je voudrais aborder les questions du personnel. Vous avez indiqué ce matin, monsieur le rapporteur, qu'en ce domaine on constatait une majoration importante des traitements. Elle est sans doute notable, mais là encore la France se trouve en état d'infériorité par rapport à ses voisins, particulièrement la Grande-Bretagne, alors qu'on peut dire que la livre sterling et le franc subissent un destin à peu près commun.

Cependant un élément nouveau pour lequel nous avons lutté depuis des années a été introduit, nos fonctionnaires qui sont au service de l'Etat à l'étranger sont payés en francs, ce qui est logique. Cela leur donne une possibilité de convertibilité qui les met à l'abri des dépréciations qui se produisent dans certains pays. C'est le cas par exemple au Brésil où le pouvoir d'achat le premier jour du mois peut être très différent de ce qu'il sera le dernier jour.

Ce terme de convertibilité, par association d'idées, me permettra de vous faire une remarque particulière sur le taux de change, absolument aberrant et qui porte préjudice aux finances françaises, qui régit nos relations avec le Laos. Le Laos pratique un taux de chancellerie qui est exactement le double du taux libre. Je vais vous citer deux exemples.

Il y a quelques années, à la suite d'un cataclysme résultant des crues du Mékong, les inondations ont provoqué de très nombreux sinistres. Un appel à la solidarité française a été fait en métropole. Des sommes considérables ont été recueillies puisque 1.000 francs nouveaux auraient pu être distribués par sinistré. Avec le taux de chancellerie, ces sommes qui étaient constituées par des dons provenant de la solidarité humaine ont été amputées de moitié. Nous avons, d'autre part, construit un lycée qui nous a coûté deux millions de francs, mais qui nous est revenu en fait à quatre millions par suite de l'application du taux de chancellerie. Nous sommes les seuls à agir ainsi. Les Américains ne procèdent pas de la même manière. Pourquoi les diplomates ne s'adaptent-ils pas aux nécessités de la vie moderne en se faisant ouvrir un compte dans une banque française ou même dans une banque étrangère du Laos afin de ne pas amputer les secours que nous donnons à nos compatriotes de la moitié de leur montant par l'application du taux de chancellerie. Cela n'entamerait en rien le capital d'amitié fraternelle que nous avons au Laos. Voilà un point, me semble-t-il, qui méritait d'être signalé.

Je reviens aux fonctionnaires et aux contractuels. Il serait souhaitable que le statut qui régit les agents du quai Branly soit le même que pour les fonctionnaires relevant du ministère des affaires étrangères. Je sais qu'il existe également un certain malaise qui résulte du fait que la pyramide du personnel n'a pas la forme d'une pyramide. Elle est étoffée, si je puis dire, au sommet et est à la base déficiente. Cette situation résulte du fait que l'administration du ministère des affaires étrangères a été contrainte, à la suite de la décolonisation, d'accueillir un grand nombre de personnalités de haute qualité — qui d'ailleurs n'ont pas été intégrés à leur véritable grade et s'en plaignent — et qu'aujourd'hui ministres plénipotentiaires et conseillers de première classe ne sont pas assurés d'avoir un poste. Il faut donc étendre le bénéfice du congé spécial, qui avait été créé dans le domaine de la défense nationale pour nos officiers, au corps diplomatique, certaines personnalités bénéficiant d'une sorte de pré-retraite, percevant leur solde pendant cinq ans, ayant la

possibilité, compte tenu de leur compétence et de leurs qualités, de se reclasser dans le secteur privé.

A l'inverse, nous constatons à la base une pénurie de personnels techniques. Je citerai un exemple, celui de l'ambassade de Belgrade qui, à l'occasion de la guerre des Six jours israëlo-arabe, n'a jamais pu recevoir copie des télégrammes de notre ambassadeur du Caire et, à la suite des événements de Tchécoslovaquie, n'a pas pu recevoir non plus copie des télégrammes de notre ambassadeur de Prague. Il y a là une carence à laquelle il pourrait être remédié par un recrutement dont les modalités se trouvent dans le rapport écrit de M. le général Béthouart.

La coopération technique me permettra de tenir compte de votre conseil, monsieur le président; elle a été longuement évoquée ce matin. Je pense qu'il n'est pas un homme de cœur ayant un minimum de formation politique qui puisse désavouer la politique de la France à l'égard des pays sous-développés, particulièrement de ceux qui ont été un temps de leur vie sous l'allégeance française. Il est normal que les nations les plus favorisées viennent en aide à celles qui le sont le moins. Il ne faut pas vous dissimuler que cette politique est impopulaire. Elle est impopulaire dans la masse et dans l'opinion publique, à raison des abus dénoncés ce matin par M. Périquier.

Je ne veux pas m'éterniser sur un sujet qui demanderait de trop longs commentaires concernant nos rapports particuliers avec l'Algérie, avec cette sorte d'évolution dans la doctrine qui fait que des accords à peine signés, dont l'encre est à peine sèche, sont toujours remis en cause. Nous trouvons inconcevable par exemple que les 500.000 ouvriers algériens qui travaillent en France aient la possibilité d'envoyer la totalité ou partie de leur salaire en Algérie alors que les Français non salariés d'Algérie n'ont pas, eux, la possibilité, par des transferts, de pouvoir payer même les cotisations de rachat qui leur permettraient de bénéficier de l'assurance vieillesse dont, vous le savez, les délais expirent le 31 décembre prochain.

Je sais que M. le ministre des affaires étrangères s'appête à faire un prochain voyage en Algérie. Nous lui faisons confiance. Mais ces questions, qui ne sont pas mineures, parce qu'elles permettent de révéler un certain style et d'établir une sorte de jurisprudence susceptible d'être étendue aux autres pays, ne doivent pas, pour autant, être négligées. J'ajoute, ce qui est important, que sur cette somme de 233 millions relative à la coopération technique, 42 millions sont mis à la disposition du ministre de l'économie et des finances pour l'envoi de missions susceptibles de conduire à des réalisations industrielles. C'est dans le cadre de ce budget qu'entre l'action particulièrement favorable d'Electricité de France qui, en effet, ne se contente pas simplement de former l'état-major ou les hauts techniciens, mais simplement les techniciens sans lesquels les centrales ne pourraient pas fonctionner.

Je ne dirai rien de la coopération militaire, le sujet ayant été largement épuisé ce matin.

Je me bornerai néanmoins à attirer votre attention sur un point. A la suite d'une expérience personnelle, car il m'est arrivé de présenter quelques jeunes gens nantis de diplômes supérieurs aux ministères des armées et des affaires étrangères, j'ai remarqué qu'il existe des cloisons étanches entre les divers services intéressés. Il pourrait être remédié à cet inconvénient en donnant plus d'action à ce bureau commun d'études auquel je faisais allusion tout à l'heure.

Vous savez que si un jeune homme, présentant des titres universitaires, sollicite par exemple de servir en Amérique du Sud, il n'a pas la possibilité, dans le même temps, de présenter un dossier identique pour servir dans le cadre de la coopération technique et encore moins dans les territoires et départements d'outre-mer. Il arrive souvent que la candidature présentée est rejetée faute d'emploi dans le pays considéré, alors que le même emploi pourrait être disponible ailleurs. Il y a là, me semble-t-il, un défaut de coordination auquel il devrait être remédié, ce que vos services font, je crois, actuellement.

Il est évident que la coopération a produit d'excellents résultats. Nous avons près de neuf mille soldats qui remplissent ce rôle. Ils pouvaient l'assumer facilement lorsque le service militaire avait une durée de un an et demi, mais ce sera beaucoup plus difficile lorsqu'il sera limité à un an. Des reconversions devront être envisagées.

Je voudrais parler brièvement de l'aide militaire que nous accordons à certains pays étrangers, question à laquelle il n'a pas été fait allusion ce matin. La France aide, en effet, un certain nombre de pays étrangers en Asie, en particulier le Cambodge et le Laos, qui nous sont fidèlement et loyalement dévoués. Ils connaissent des secousses terribles résultant du caractère limitrophe de leurs frontières avec le Viet-Nam. Il y a non seulement au Laos mais aussi au Cambodge des incursions constantes

des forces du Nord Viet-Nam, du front de libération Vietcong. Il est normal dans ces conditions que nous ayons sur place des instructeurs et que nous leur donnions l'équipement qui leur manque et que nous les accueillions dans nos écoles militaires.

Par contre, en ce qui concerne l'Afrique du Nord — vous le savez et le fait a été signalé — nous n'avons pas la possibilité d'évaluer ce qui revient à celui-ci ou à celui-là et la commission des affaires étrangères est assez réticente en ce qui concerne l'aide à l'Algérie. Nous ne la concevons que sous la forme d'une possibilité d'accueil dans les écoles militaires françaises et cela depuis qu'il s'est produit toute une série d'événements que vous connaissez : l'accueil de la flotte russe, les instructeurs russes, le matériel russe.

Nous devrions donc faire porter davantage notre effort sur le Maroc, auquel je suis, comme le général Béthouart, très loyalement et particulièrement attaché.

Nous souffrons que les relations diplomatiques n'aient pas été rétablies avec ce pays depuis la malheureuse affaire Ben Barka; mais cette rupture des relations diplomatiques, qui a produit des conséquences parallèles à celles qui se sont produites avec le Viet-Nam, sur le plan moral et psychologique, a aussi produit des conséquences assez désastreuses sur le plan économique. En matière d'adjudications, de travaux d'entreprise, de fournitures d'Etat, ce sont maintenant des pays étrangers qui obtiennent les marchés. La France reste à l'arrière-plan. Les marchandises françaises sont assimilées à des importations de marchandises étrangères alors qu'auparavant elles entraient au Maroc librement. Nous avons donc perdu des privilèges qu'il faudrait pouvoir restaurer.

Nous n'accordons plus au Maroc l'aide directe militaire que nous lui consentions dans le passé, et cela peut entraîner, affirme le général Béthouart, et nous sommes nombreux à partager son opinion, des conséquences fâcheuses, dans lesquelles nous aurions peut-être une responsabilité morale indirecte.

Nous avons tous présents à l'esprit les conflits qui, à la frontière algéro-marocaine, ont opposé ces deux pays qui, en dépit des apparences, ne sont pas tellement solidaires. Le Maroc a été contraint de recourir à des fournitures militaires tchécoslovaques, et à l'occasion de sa fête nationale, pour la première fois on a vu défiler à Casablanca des chars russes.

Je sais bien que l'aide militaire, même lorsqu'elle n'est pas utilisée, peut être reportée sur une autre année, et si un jour prochain des relations amicales étaient rétablies avec le Maroc — c'est notre souhait le plus cher — peut-être aurons-nous l'occasion de rattraper le temps perdu.

J'en viens aux problèmes des services de presse et d'information. Ce sont des moyens indispensables à un pays qui prétend jouer un rôle international.

Je me bornerai simplement à citer deux exemples avant de comparer nos chiffres avec ceux des budgets des nations étrangères voisines. Au moment de l'affaire de Suez — dit un journaliste américain — les Arabes se méfiaient — les choses ont évidemment changé — de la radio russe. Ils se méfiaient de la radio britannique et de la voix de l'Amérique car ils considéraient que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis avaient partie liée avec Israël. Ils recherchaient éperdument sur les ondes françaises des nouvelles objectives. Celles-ci étaient parées de toutes les vertus. Malheureusement, comme la jument de Roland, elles avaient le défaut de ne pas exister. (Rires.)

Reconnaissons également que si la guerre du franc avait été une vraie guerre, si nous avions eu pour adversaires au lieu d'avoir pour partenaires les Anglais, les Américains, les Européens, si nous n'avions pas profité de la neutralité bienveillante des Russes, notre dispositif, notre « armée » d'information n'aurait pas résisté longtemps et se serait vu condamnée à la clandestinité.

Je vais maintenant citer des chiffres pour vous permettre de faire des comparaisons. Le service britannique — alors que le service français est limité à 32 millions de francs — reçoit 119 millions de francs et le service allemand 170 millions. Je sais que nous avons fait à l'étranger un certain effort en ce qui concerne les télescriteurs et que nous avons doté nos services d'un certain nombre de radiotélétypes qui permettent des liaisons quasi permanentes entre l'administration centrale et les postes les plus éloignés.

Quant à la radio, je ne crois pas devoir aborder ce sujet. Nous allons en effet discuter de l'O. R. T. F. demain matin et, par surcroît, une séance spéciale a été prévue au Sénat au cours de laquelle la commission sénatoriale aura la possibilité de développer ses conclusions.

Néanmoins, parce que ceci relève de votre domaine, monsieur le ministre, je voudrais vous signaler, toujours en fonction de cette doctrine de la redevance, doctrine juridique qui n'est

d'ailleurs pas admise par le Conseil constitutionnel, la redevance étant envisagée non comme la rémunération d'une prestation, mais simplement comme une taxe parafiscale, que l'O. R. T. F. considère qu'il a le devoir d'utiliser les crédits provenant de la redevance uniquement aux émissions destinées à la France métropolitaine. Par conséquent il considère que s'il doit fournir un effort au-delà de notre territoire, cet effort doit être financé par une subvention. C'est ainsi que le réseau de l'O. R. T. F. n'est utilisé qu'à 20 p. 100 au titre des affaires étrangères en raison des limites financières de la subvention. Mais comme ces 20 p. 100 ne sont pas suffisants pour empêcher les nations qui utilisent des procédés de squatter de se glisser sur les ondes qui lui sont réservées, on demande à l'O. R. T. F. d'utiliser, de façon non rémunérée, les possibilités du réseau à 40 p. 100.

A une question d'un des membres de notre commission qui s'inquiétait de savoir qu'elles étaient les émissions qui étaient diffusées, il fut répondu que c'étaient celles de Paris-Inter.

Ainsi, au titre des affaires étrangères, l'O. R. T. F. étant contraint d'utiliser d'une manière non rémunérée à 40 p. 100 les possibilités de son réseau, se contente de diffuser de la musique légère alors qu'il pourrait pour le même prix, c'est-à-dire gratuitement, suivre les directives du quai d'Orsay, donc l'exploitation vers l'étranger de ce réseau.

Deuxième fait qui me paraît absolument abusif : sur cette modeste subvention, qui est de l'ordre de 11 millions, l'O. R. T. F. impose au ministère des affaires étrangères de rembourser les traitements des fonctionnaires qui sont ainsi mis à sa disposition. Sur 443 agents, 250 ont leur traitement remboursé, très exactement leur traitement brut plus une part forfaitaire de 20 p. 100 à titre d'amortissement des frais généraux. De même, le ministère des affaires étrangères paie la location de l'émetteur, à raison de 280 francs l'heure. Enfin, il assume aussi la charge de certains bureaux à l'étranger.

C'est un chapitre sur lequel on pourrait s'éterniser. Je n'insiste pas et je pense qu'à l'occasion des discussions qui ont lieu entre les ministères, la direction compétente de vos services et l'O. R. T. F., vous tenterez, monsieur le secrétaire d'Etat, d'obtenir une réduction de ces remboursements.

Ils me paraissent difficilement justifiables. Je ne sais pas, lorsqu'un ministre pour constituer son cabinet prend un conseiller d'Etat, un magistrat ou un inspecteur des finances, que ce soit le département auquel collaborent ces serviteurs de la fonction publique qui paie leurs traitements, ceux-ci étant actuellement supportés par le ministère ou l'organisme d'origine.

Pourquoi ne pas admettre le même principe en ce qui concerne les relations financières entre l'O. R. T. F. et le ministère des affaires étrangères ?

J'en arrive maintenant à la partie la plus importante de mon exposé, mais qui sera — rassurez-vous, monsieur le président — considérablement abrégée, à savoir la direction générale des affaires culturelles dont les crédits représentent en effet la moitié de ce budget. Je me proposais de vous faire un certain nombre d'observations, mais je crois que certaines d'entre elles trouveront leur place en d'autre temps sinon d'autres lieux. Elles résulteront plutôt de conversations et d'approches avec les responsables que d'une discussion à la tribune. Néanmoins, je voudrais d'abord attirer l'attention de M. le ministre sur le partage des compétences entre votre ministère et le ministère de l'éducation nationale, et qui dit partage de compétences dit coordination.

Ce problème de coordination est extrêmement important. Notre collègue M. Longchambon l'a d'ailleurs traité devant le ministre de l'éducation nationale.

Vous savez que la France exerce à l'étranger une double action : une action culturelle qui vise particulièrement la clientèle étrangère, qui désire être formée à nos disciplines d'éducation et à laquelle il convient de donner les moyens d'y accéder. Cela d'ailleurs a été souligné par M. Bodson, président de l'association interparlementaire de langue française qui a tenu ses récentes assises à Versailles il n'y a pas plus d'un mois, qui rappelait que ces actions culturelles françaises sont susceptibles d'intéresser 150 millions de francophones. Cela, monsieur le ministre, c'est votre domaine, un domaine immense, sur lequel, pourrait-on dire, ne se couche pas le soleil puisqu'il va du Nord au Sud, d'Helsinki à Capetown, et de l'Est à l'Ouest, de Tokio à Montréal et qu'il couvre le monde avec ses 27.500 enseignants. Il est ouvert aux étrangers, mais il n'est pas fermé aux Français.

Comment, en effet, pourrait-on considérer qu'un établissement français de l'étranger puisse fermer ses portes à de jeunes Français alors que rien ne distingue un Français de l'étranger d'un Français de la métropole, les obligations civiques, fiscales, éducatives et militaires étant les mêmes. Il n'empêche que la

vocation du ministère des affaires étrangères est davantage orientée vers les étrangers que vers les Français. C'est ce que faisait remarquer M. Longchambon.

L'autre action, c'est l'action éducative des jeunes Français de l'étranger qui incombe normalement au ministère de l'éducation nationale d'abord par l'octroi de bourses qui sont, à proprement parler, des secours scolaires destinés à atténuer le coût de la scolarité. A cet égard, la commission des affaires étrangères fait observer l'extraordinaire variation du coût de la scolarité suivant les régions. Certains lycées ont un coût de scolarité particulièrement élevé, mais celui de Madrid, celui de Londres, celui de Sarrebrück, ou celui de Bruxelles ont des taux absolument différents.

Votre direction générale des affaires culturelles s'est attachée à ce problème mais il conviendrait, dans un but d'harmonisation, d'établir un plan régional de manière que les familles — ce sont en général des cadres — préoccupées par l'éducation de leurs enfants qui vont ainsi de pays en pays ne se trouvent pas complètement désaxées lorsqu'elles quittent, par exemple, Sarrebrück pour New York.

L'action éducative des jeunes Français de l'étranger se fait aussi par la création de petites écoles où les enfants sont peu nombreux ou d'âge trop diversifié pour justifier la présence simultanée de plusieurs maîtres de disciplines spécialisées. Elle se fait encore par la mise à la disposition des établissements publics de maîtres français. Elle se fait enfin par la remarquable institution de Vanves, le lycée de télé-enseignement où les maîtres, privés de tout contact physique avec leurs élèves, les connaissent aussi bien que les maîtres métropolitains se trouvant en présence de cinquante élèves.

Ce qui est capital, c'est la coordination de tout cela. Elle résulte des travaux d'une commission bipartite composée de représentants qualifiés des deux ministères et où siègent deux membres du conseil supérieur. Mais là où les choses ne vont pas, c'est lorsqu'il s'agit de déterminer les responsabilités financières respectives de chacun, le manque de synchronisme aboutissant à l'échec, car la défaillance d'un seul des bailleurs de fonds suffit à paralyser l'œuvre commune pendant un à deux ans.

Je voudrais attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat — M. Longchambon ayant attiré sur ce point celle de votre collègue de l'éducation nationale — sur la nécessité qu'il y aurait de tenir compte des conclusions de cette commission en vue de coordonner les efforts faits et d'établir un plan de financement s'échelonnant non pas sur un ou deux ans, mais sur trois, quatre ou cinq années, de telle sorte que chacun ait sa responsabilité sans pouvoir la rejeter sur l'autre. Voilà l'observation principale que je voulais formuler.

Je renonce bien volontiers à parler des programmes, de la pédagogie, des libertés politiques, de la participation, dans la mesure où ces innovations pourraient avoir une incidence sur nos compatriotes de l'étranger.

Avant de terminer, et pour éviter d'intervenir à nouveau dans la discussion générale, je voudrais aborder un point particulier, celui du lycée de Pondichéry. Vous savez que l'Inde, un peu comme le Canada, a suivi un destin parallèle. Après la rivalité franco-britannique, et l'hégémonie britannique étant désormais victorieuse, nous avons laissé là-bas des foyers, je dirai même des bastions de culture, tant il est vrai qu'un homme a deux patries : celle du territoire et celle de la culture qui parfois se confondent, mais parfois aussi ne se confondent pas. En Inde comme au Canada, le problème pour les Français est essentiellement un problème de culture. Les négociateurs du traité de rétrocession se sont trompés lorsqu'ils ont pensé que toutes les conditions favorables se trouvaient réunies pour permettre l'intégration de l'ancienne communauté française dans l'ensemble indien. Nos compatriotes demeuraient sur le territoire de leurs ancêtres ; ils ne risquaient donc pas d'en être chassés. D'autre part, la souveraineté échappant à la France, revenait à leurs pères de race.

Les négociateurs se sont trompés. Le Français est si passionnément attaché à la culture française qu'il a créé une caste nouvelle sans aucune interpénétration avec les autres castes. Ainsi, le jeune Français de Pondichéry ira à l'école française mais il n'ira pas dans une autre école si l'école française ne peut pas le recevoir.

C'est un problème sur lequel s'est penchée la direction générale des affaires culturelles qui a procédé au dédoublement de certaines classes. Mais il en est une qu'il convient de dédoubler, c'est la classe de seconde du lycée de Pondichéry. Elle accueille non seulement les enfants de Pondichéry mais aussi ceux qui, ayant terminé leur troisième dans les lycées de Karikal et autres villes, viennent poursuivre leurs études

au lycée de Pondichéry qui comporte trois sections terminales : A, B et C. Or, il n'existe dans ce lycée qu'une section de seconde C, c'est-à-dire une section de mathématiques. De ce fait, les malheureux élèves venant de disciplines littéraires et n'étant pas ouverts aux mathématiques sont complètement désorientés lorsqu'ils arrivent dans cette section. Bien souvent, ils se découragent et abandonnent leurs études alors que si une section A était créée ils pourraient les achever. Il serait facile, puisque les locaux existent, d'ouvrir une telle section et d'y envoyer un professeur. Cela mettrait un terme à une situation particulièrement injuste et pénible.

Je fournirai une dernière explication à propos de l'amendement que nous allons présenter tout à l'heure et qui est relatif à l'aide aux Français nécessiteux. C'est une situation toujours pitoyable que celle de la misère mais elle est encore plus atroce à l'étranger pour un Français. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous évoquons certains asiles d'une république d'Amérique latine où nous avons rencontré des Français abandonnés à la solidarité de la communauté française qui dispose de la très légère subvention allouée par le Gouvernement. J'ai retrouvé dans cet asile une personnalité que j'avais connue du temps de ma jeunesse, une brillante personnalité de Changhaï, particulièrement qualifiée sur le plan professionnel, d'une remarquable opulence et qui se trouvait là, confondue avec les misérables et les malheureux. Le destin s'était acharné sur elle. Nous sommes sortis de là le cœur serré.

Pour en revenir à l'avis de la commission des affaires étrangères, je me bornerai à deux remarques.

J'ai été surpris de constater que vous avez prévu un crédit de 30.000 francs pour les Français nécessiteux de l'U. R. S. S. Très sincèrement — je vous pose la question sans aucune arrière-pensée — comment peut-on croire qu'il y ait des Français nécessiteux en Union soviétique ? S'il y en a, ne croyez-vous pas qu'il soit excessif de leur allouer 30.000 francs, c'est-à-dire une somme équivalente à celle que vous donnez aux Français du Laos, à cette différence près que les 30.000 francs pour les Français du Laos deviennent, après application du taux de Chancellerie, seulement 15.000 francs ? C'est une première remarque.

J'en viens à la deuxième. On a distrait de l'aide aux Français nécessiteux de l'étranger une somme de l'ordre de 90.000 francs afin de la mettre à la disposition des consuls généraux qui voient affluer dans les pays où ils sont en poste le touriste pourtant argenté qui passe ses vacances à l'étranger, qui a sa voiture, mais qui a perdu son portefeuille ou qui a été victime d'un accident d'automobile. Permettez-moi de vous dire que cela n'est pas équitable. En effet, il y a une différence fondamentale entre le touriste qui se trouve provisoirement gêné et les nécessiteux qui ne disposent que de ces 90.000 francs pour vivre. Je rappelle l'exemple, souvent cité par M. Armengaud, de l'Allemagne fédérale qui a décidé que les consuls auraient la possibilité de dépanner les ressortissants allemands se trouvant dans un état d'impécuniosité temporaire, mais en informant l'administration des contributions du domicile de l'intéressé, de manière qu'au moment du recouvrement des impôts cette somme soit récupérée.

En ce qui nous concerne, elle est perdue non seulement pour le ministère des affaires étrangères mais surtout pour nos compatriotes nécessiteux qui en auraient vraiment besoin.

Je vous demande donc de voter l'amendement que nous vous présenterons et qui tend à disjoindre ce crédit de 90.000 francs.

M. le président. Permettez-moi de vous faire remarquer, mon cher collègue, que la présidence n'a été saisie d'aucun amendement. Je vous le signale à toutes fins utiles.

M. Léon Motais de Narbonne, rapporteur pour avis. Je pensais que la commission des affaires étrangères l'avait déposé.

M. André Monteil, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Monteil.

M. André Monteil, président de la commission des affaires étrangères. Le général Béthouart, dans son rapport, avait en effet prévu un amendement qui supprimait à un chapitre 90.000 francs, mais pour les transférer à un autre chapitre. J'ai fait remarquer à la commission qu'en vertu de la Constitution et du règlement nous n'avions pas la possibilité d'opérer des transferts de chapitre à chapitre. Le suppléant du général Béthouart à la tribune était plutôt invité à négocier cette affaire avec le Gouvernement pour obtenir, par un accord amiable, le résultat que nous escomptions car, ainsi que M. Motais de Narbonne vient de l'exposer, cela ne serait que justice. Il est en effet anormal de

priver les Français nécessiteux de l'étranger d'une somme, fût-elle minime, pour la transférer à des touristes qui ont été bloqués à la suite d'un safari, car c'est bien le cas.

M. Léon Motais de Narbonne, rapporteur pour avis. J'en ai terminé. La commission des affaires étrangères vous demande de voter le budget qui vous est soumis. Mais elle précise que ce vote n'implique pas une approbation complète et sans réserve de tous les aspects de la politique internationale française. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Henri Caillaet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'interviens au nom de la commission des affaires culturelles pour examiner avec vous, à larges traits s'entend, le problème des relations culturelles et de la coopération technique avec l'étranger. Notre commission, à l'exclusion du groupe communiste qui a désiré s'abstenir, vous propose à l'unanimité de voter le budget qui vous est soumis.

Je voudrais, monsieur le ministre, formuler deux observations. La première, reprise par notre commission, tend à vous demander de faire une distinction entre la langue française et la culture française. Pour nous, la culture déborde la langue. La culture est, en quelque sorte, une âme collective, l'expression d'une civilisation. Dès lors, la commission des affaires culturelles considère qu'il serait plus juste de parler non pas de culture française, mais de civilisation occidentale, de culture chrétienne, de culture occidentale. Plusieurs langues peuvent traduire une même culture ; l'italien traduit la culture occidentale à laquelle nous sommes attachés ; l'espagnol la traduit dans les mêmes conditions. Si, autrefois, nous pouvions considérer que les humanités, les œuvres littéraires, étaient l'expression de la connaissance, on pouvait alors en déduire que culture et langue se confondaient. Mais, depuis la Renaissance, la culture c'est aussi l'esprit scientifique, c'est la conception technique, c'est l'évolution juridique du monde. Pour nous donc culture et langue ne doivent plus être confondues.

Cette observation préliminaire conduit à une conclusion. Lorsque nous parlons de culture et de relations culturelles, nous affrontons deux sortes de pays : les pays de haut développement et les pays en voie de développement. Par pays de haut développement il faut entendre par exemple : la Russie avec la civilisation russe, les Etats-Unis avec la civilisation américaine, le Japon avec la civilisation japonaise. Les échanges permanents avec ces pays nécessitent bien évidemment la connaissance de plusieurs langues. On peut dire que les relations culturelles sont soutenues par une conception plurilinguistique.

Au contraire, s'agissant de pays en voie de développement — je le rappelais ce matin comme rapporteur du budget de la coopération avec les républiques malgache et africaines — nous pouvons considérer que la langue se confond avec la culture et en cela parler la langue française est un instrument de culture.

Ma deuxième observation est d'ordre critique. Monsieur le ministre, lorsque nous examinons les fascicules budgétaires que vous nous présentez, nous pensons qu'il serait nécessaire que, dans le cadre de l'Europe plus particulièrement, les efforts d'échanges culturels et de coopération soient groupés. Nous sommes obligés, nous l'avons rappelé, M. le professeur Portmann l'a souligné avec toute son autorité, de répartir nos efforts ; nous sommes obligés d'harmoniser les actions, bref nous sommes amenés à procéder par concertation.

Au bénéfice de ces deux observations générales, j'aborde tout de suite la discussion qui nous est aujourd'hui proposée.

Les relations culturelles se situent dans un cadre juridique. J'ai demandé au Gouvernement de nous faire connaître ce qu'étaient les nouveaux accords culturels signés par la France depuis le 1^{er} janvier 1968. Nous avons appris qu'il en avait été signé avec le Honduras et même avec la Mongolie.

La commission des affaires culturelles s'est intéressée à cet accord avec la Mongolie. Quel en est l'objet ? J'ai eu la chance de m'arrêter à Oulan-Bator, revenant de Pékin. Je n'ai pas été particulièrement séduit par la civilisation mongole. Mais j'ai appris, et je le comprends, que cet accord avait été signé pour permettre l'étude du mongol à l'école des langues orientales. En contrepartie, nous pouvons envoyer des expositions et recevoir des formes de l'art de la Mongolie. Soit.

Vous avez signé un accord avec Malte et avec l'Autriche. Ce dernier est fort intéressant parce qu'il a une résonance scientifique. L'Autriche est actuellement un pays où les chercheurs sont en grand nombre et les travaux scientifiques de l'école

autrichienne sont remarquables. Nous pensons donc que ces relations sont utiles.

Vous avez également signé un accord avec la République arabe unie, notamment pour la formation de professeurs de français, pour l'archéologie et surtout pour la coopération économique et scientifique.

Mais je dis au Sénat — et cette remarque a été retenue par notre commission — que nous sommes actuellement dans l'impossibilité de chiffrer l'incidence des dépenses de ces accords culturels. C'est une fort mauvaise méthode parce que la mission essentielle des élus est précisément de connaître l'affectation des recettes que l'on met en œuvre.

Vous me répondez, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous pourrez me renseigner après la réunion de la commission mixte des programmes concertés. Oui, j'en conviens, mais toutefois nous aurions aimé, en commission, que vous puissiez faire état de perspectives quant aux travaux de cette commission.

Pour mémoire, je rappellerai également que d'autres accords ont été signés avec l'Algérie, et je répondez là à mon ami M. Motais de Narbonne. Nous avons constaté qu'un crédit de 36.850.000 francs était ouvert à cet effet. En réalité, il doit servir à payer les maîtres de l'enseignement français enseignant en Algérie, ainsi que les frais de scolarité des fils de Français de souche et étrangers.

A ce propos, nous avons tout de même la satisfaction de constater qu'en Algérie 55 p. 100 de la population scolaire algérienne fréquente nos établissements. Comme quoi, même après avoir proclamé l'indépendance, on peut rester attaché à notre forme de civilisation.

Nous avons également signé un accord avec le Canada. Je vous pose, monsieur le ministre, une question. Vous nous avez laissé entendre que nous pourrions créer à Moncton, dans le Nouveau-Brunswick, une maison de la culture. Ne sachant pas où se situait Moncton je l'ai appris en consultant le dictionnaire. C'est une ville du Nouveau-Brunswick qui compte 20.000 habitants. Pensez-vous, monsieur le ministre, qu'il soit nécessaire, à une époque de restrictions budgétaires, de dépenser peut-être 3.500.000 anciens francs pour la création d'une maison de la culture à Moncton.

Il existe également des accords culturels avec le Québec. Vous savez tous ce que représente pour certains l'aventure québécoise. Nous avons constaté qu'au titre de l'enseignement était ouvert, cette année, à titre de subvention, un crédit de 4.500.000 francs au collège Marie-de-France, à Montréal, et 1.500.000 francs au collège Stanislas.

En revanche, nous avons appris qu'une commission étudie présentement l'équivalence et la réciprocité des diplômes entre le Canada-Québec et la France, pour l'échange, notamment, des docteurs, des pharmaciens et des scientifiques. De ce chef, nous nous déclarons satisfaits.

J'en arrive naturellement, par un survol rapide, à l'examen des crédits de fonctionnement et d'équipement de votre ministère.

Je constate que les crédits de fonctionnement sont, cette année, portés à 610.689.000 francs contre 553.834.000 francs l'an dernier, soit une augmentation de 10 p. 100 qui tient à peine compte de l'érosion monétaire.

Les dépenses en capital, vous les retrouverez, mes chers collègues, car je ne veux pas abuser de la tribune, aux chapitres 56-20, 68-80, paragraphe B, et 68-81. Ces crédits sont réduits. Cette année, en effet, ils atteignent 14.700.000 francs contre 17.276.000 francs l'an dernier, soit une réduction de 2.527.000 francs. La minoration est donc de 14 p. 100 et, par rapport à 1967, elle atteint le chiffre fort important de 42 p. 100.

Corrélativement, les crédits de paiement font aussi apparaître une minoration, puisque, cette année, ils ne sont plus que de 12.652.000 francs, contre 21.500.000 francs l'an dernier, c'est-à-dire une réduction sensiblement égale à 40 p. 100.

Toutefois, dans ce paysage budgétaire, nous pouvons discerner quelques opérations nouvelles : c'est la deuxième tranche du collège de Madrid, la première tranche de la maison culturelle de Moncton.

Par contre, notre commission est satisfaite que vous envisagiez la création à Budapest d'un institut français en raison du rôle décisif que joue dans cette partie du monde la Hongrie, puisqu'elle est à l'articulation de trois univers : le monde slave, le monde oriental et le monde pré-occidental.

Première tranche également d'un institut pédagogique à Addis-Abeba. Là, nous vous demanderons, en cas de réduction, d'amputation de vos crédits — puisque actuellement le budget est en quelque sorte mort-né — de faire porter la hache sur

l'institut pédagogique d'Addis-Abeba plutôt que sur celui de Budapest.

Vous avez envisagé la reconstruction du lycée Esteklal à Caboul.

Nous avons constaté avec surprise, à la commission des affaires culturelles, que vous prévoyiez l'équipement de l'hôpital Saint-Paul à Hanoï. Si je n'avais pas compris, si la commission n'avait pas pleinement saisi, nous vous demanderions des explications car il nous paraît que ce crédit trouverait naturellement sa place dans d'autres fascicules budgétaires plutôt que dans celui qui concerne le ministère des affaires culturelles.

Enfin, M. Portmann, ce matin, dans un examen exhaustif, rappelait la nécessité d'accorder des subventions importantes aux différentes alliances françaises. Nous en avons pris acte avec plaisir comme nous avons également appris avec satisfaction la création d'un institut de technologie à Mexico.

Je voudrais maintenant aborder une seconde observation critique au regard des relations culturelles en ce qui concerne le plan quinquennal de cette expansion.

En 1967 et 1968, les comparaisons étaient, en effet, possibles entre les crédits du deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle et les crédits budgétaires ouverts par le vote du Parlement. Or, le deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle sera clôturé le 31 décembre 1968 alors que le troisième plan n'est pas encore en état de préparation suffisante par suite notamment des événements du mois de mai. Il nous sera donc bien difficile d'apprécier et donc de contrôler les crédits que nous votons puisque, actuellement, vous êtes dans l'impossibilité de nous présenter, à titre d'analyse, des fascicules pour connaître notamment les différentes directions que vous entendez suivre pour la réalisation de ce plan quinquennal d'expansion culturelle.

C'est ici que je vous pose une question relative à la méthode avec laquelle vous préparez ce plan. C'est votre direction des affaires culturelles qui fait des propositions, des recommandations. Après quoi, une commission particulière composée de hauts fonctionnaires retient et vous soumet, pour approbation, ses propositions.

La commission des affaires culturelles du Sénat souhaiterait être tenue informée de l'évolution de la mise en œuvre de ce plan quinquennal. Sinon, il n'est pas de véritable dialogue entre le Parlement et l'exécutif.

Pour mieux affirmer notre pensée, nous vous demandons, de manière instantane, d'envisager, sous forme de discussion, avec notre commission ou son président, l'élaboration de ce plan quinquennal d'expansion culturelle.

Cela m'amène à une autre observation fort brève, à savoir que la commission des affaires culturelles pense que la France disperse trop ses efforts. Nous ne pouvons pas tout entreprendre, nous ne sommes pas la première puissance du monde, nos moyens financiers sont encore assez précaires. Dans ces conditions, vous serez obligés de faire des choix, d'opérer des concentrations. Vous ne pouvez entretenir des relations culturelles avec tous les pays du monde et comme vous nous l'avez dit, vous ne pourrez pas répondre à tous les appels.

Vous avez déclaré à la commission des affaires culturelles que vous envisagiez la création d'une maison de la culture à l'île Maurice. Je vous ai répondu qu'il se trouvait, tout à côté, une sentinelle dans l'océan Indien, c'est-à-dire un département français. Avant d'engager des crédits pour créer cette maison de la culture à l'île Maurice, pensez qu'il serait peut-être préférable d'en créer une autre notamment en Amérique du Sud, où l'on compte 200 millions d'individus parlant pour la plupart l'espagnol, l'italien, le portugais, et par suite de l'essor minier de cette région, il y a là tout un devenir, une potentialité que vous avez le devoir de mettre en valeur au lieu d'éparpiller, à travers le monde, tous les efforts que vous sollicitez du Sénat sur le plan financier.

Enfin, monsieur le ministre, une autre critique — veuillez m'en excuser car elle ne s'adresse pas à votre personne, étant donné nos relations amicales et notre estime réciproque — vise la création d'une maison de la culture en Libye.

Certes, nous pouvions autrefois considérer que la Libye était en quelque sorte sous prépondérance française, lorsque l'armée française était au Fezzan, lorsque à Ghat, à Ghadamès et dans les oasis nous pratiquions une politique hardie d'hydraulique agricole. Oui, nous pouvions, à ce moment-là, avoir quelque intérêt à défendre cette partie du monde, mais y créer maintenant une maison de la culture sous le seul prétexte qu'elle vous est demandée nous paraît constituer une opération véritablement aventureuse comme il en serait d'ailleurs de même à Koweït.

M. André Monteil, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Monteil, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Veuillez m'excuser de vous interrompre, mais étant donné l'autorité du rapporteur de la commission des affaires culturelles, je ne voudrais pas que tous ceux qui, à l'île Maurice, pourraient avoir connaissance de vos propos croient que telle est l'opinion de la commission des affaires étrangères.

J'ai eu l'honneur de conduire une délégation de la commission, l'an dernier, dans cette partie du monde. J'ai apprécié, avec mes collègues, l'importance de la présence culturelle française, notamment à l'île Maurice. J'ai senti avec la délégation le besoin qu'il y avait de créer cette maison de la culture et je suis désolé de vous dire que sur ce point, et sur ce point seulement, je suis en désaccord avec les propos que vous avez tenus.

M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis. Je répondrai à mon ami M. le président Monteil qu'ayant eu la chance à deux reprises d'aller à l'île Maurice, je n'ignore pas combien y est grande l'influence de la culture française. Il y paraît même un grand journal français.

Mais je dis que lorsque nous ne pouvons pas tout entreprendre, des choix sont nécessaires. L'île de la Réunion est à moins de 200 kilomètres de l'île Maurice. Elle est un département français avec un lycée français, un collègue français, des enseignants français, une justice française et une culture française. Si nous sommes obligés de faire des options, il faudra géographiquement faire porter notre effort dans d'autres parties du monde. Je n'ai pas dit autre chose.

Si nous étions la France de Louis XIV nous pourrions parler différemment.

M. Roger Morève. La Réunion est bien servie !

M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis. Il est nécessaire de défendre l'île de la Réunion qui est un département français. Pour ma part, je ne peux pas faire de discrimination. Elle a évidemment la chance d'avoir pour député un membre important du Gouvernement qui a même été Premier ministre. Nous devons donc tous souhaiter devenir Premier ministre pour mieux servir notre département. (*Rires sur plusieurs travées.*)

J'en arrive à une deuxième annotation concernant la langue.

Dans le domaine de la coopération culturelle et technique, la langue, monsieur le ministre — et vous l'avez rappelé avec beaucoup de pertinence — est un facteur important. Mais ce matin j'ai écouté avec infiniment d'attention le propos de M. Portmann lorsqu'il disait que la langue française était devenue internationale, mais en quelque sorte d'une manière formelle, tandis que dans les grandes institutions internationales, l'anglais, sur le plan technique, reprenait tous ses droits.

Dans le monde, je reconnais que notre langue est en progrès ; voici d'ailleurs très brièvement quelques chiffres. En U. R. S. S., les étudiants du secondaire, pour 25 p. 100, apprennent notre langue ; je dis que c'est considérable, eu égard au nombre d'élèves qui fréquentent le secondaire en Russie. Pour la Bulgarie, 70 p. 100 des étudiants apprennent le français ; il en est presque de même en Hongrie, en Pologne, en Yougoslavie. A Cuba même — vous pourrez me dire que ce sont des contingences politiques, parce que nous avons pu à un moment donner laisser supposer que la France faisait pièce aux Etats-Unis, ce que je ne pense pas — dans le secondaire 80 p. 100 des étudiants parlent notre langue et 50 p. 100 dans le supérieur. En Uruguay, tous les étudiants du secondaire apprennent le français ; en Argentine, en Equateur, la connaissance de la langue française est très recherchée.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons appris qu'il y avait au Japon plus de 60 p. 100 des étudiants de licence, par rapport aux chiffres de l'année dernière, qui demandaient à apprendre le français, mais combien y a-t-il d'étudiants qui parlaient français l'an dernier ou qui l'apprenaient ?

La question a été posée par le président de la commission et je la reprends : est-ce que dans les facultés de médecine, de chimie ou de physique du Japon, le français est admis comme instrument de travail ; est-ce que certains cours ou certains livres sont donnés ou écrits dans notre langue ?

Mes chers collègues, quand nous parlons de la langue française, nous pensons à ceux qui enseignent cette langue. L'un de nos collègues croit savoir qu'il y aurait des départs de professeurs français du Sénégal. Si cette information est exacte, pourriez-vous la confirmer, si au contraire — ce que nous souhaitons — elle est fautive, je vous demanderai de la démentir.

Ce matin, mes chers collègues, nous avons étudié le problème du contingent, qui, au titre de la coopération sert essentiellement en Algérie, en Tunisie, au Maroc. Pourquoi réserver ce service au seul Maghreb ? Ne pouvait-on envoyer ces jeunes gens dans d'autres parties du monde où ils peuvent se découvrir une vocation, se fixer et devenir les artisans de l'expansion de notre culture ?

La commission des affaires culturelles demande au Gouvernement de favoriser la venue des étrangers dans nos universités, lesquels, à leur retour dans leur pays d'origine, seraient les meilleurs propagandistes de notre culture, plutôt que d'envoyer dans ces mêmes pays des professeurs français qui nous font défaut.

Quant au problème des liaisons radiophoniques, on sait les difficultés qu'il y a pour écouter la voix de la France sur ondes courtes.

Par ailleurs, vous savez, monsieur le ministre, que dans certains pays la télévision est une entreprise privée. Pourquoi ne pas acheter des heures d'émissions — ce qui suppose des crédits — à l'intérieur de ces grands pays ; on peut songer aux Etats-Unis, à certains pays d'Amérique du Sud ou de l'Afrique du Sud ? Il faudrait alors choisir les chaînes les plus valables, afin que l'émission que nous voulons propager à un prix fort élevé ait au moins les résultats que nous sommes en droit d'en attendre.

Ma dernière observation concernera le livre. Il est nécessaire, pensons-nous à la commission des affaires culturelles, de créer une commission pour étudier l'avenir du livre français à l'étranger. En effet, le livre français, fer de lance de notre culture, est cher, ce qui ne favorise pas sa lecture.

Mais pourquoi toujours exporter des livres français et pourquoi ne pas faire plutôt traduire dans la langue d'un pays considéré les œuvres françaises afin de permettre à ceux qui ne parlent pas notre langue de découvrir la culture occidentale et plus singulièrement certaines formes de la culture française ? Or la direction générale des affaires culturelles semble toujours vouloir s'attacher à exporter des livres en langue française. Pourriez-vous également envisager l'exportation de livres bilingues ?

Qui dit livre dit fonds culturel, et ce matin M. Portmann rappelait encore l'indigence du fonds culturel qui ne disposera en 1969 que de 8 millions de francs, c'est-à-dire de 500.000 francs de plus que l'an dernier. Nous savons qu'il est obligé d'entreprendre des actions collectives et générales d'ordre commercial et financier et des actions d'aide à des éditeurs groupés.

Sur un point, cependant, je voudrais vous donner l'accord de notre commission et vous exprimer notre satisfaction. Vous avez prévu un crédit de 80.000 francs destiné à des libraires étrangers qui vendent dans leur pays des livres français. Les livres français se vendent quelquefois mal et il paraît utile, pour inciter les libraires à continuer leurs achats en France, de les y aider par une subvention. Il faut poursuivre dans cette voie.

Enfin, je ne parle que pour mémoire du fonds culturel pour la presse, doté de 7.367.000 francs. Peut-être pourriez-vous nous dire quels sont les journaux que vous envoyez à l'étranger ; est-ce davantage *L'Humanité* que *Le Figaro*, *L'Express* qu'*Expansion* ?

Si le problème du livre nous a préoccupés, monsieur le ministre, c'est parce que l'exportation du livre français à l'étranger est actuellement en diminution. L'an dernier, nous avions encore une situation positive, mais cette année nous avons exporté 5 p. 100 de moins de livres qu'en 1967.

J'en arrive à ma conclusion.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous donnons notre approbation sur la façon dont les relations culturelles envisagent de dispenser l'enseignement du français à l'étranger. Mais je vous rappelle la préférence de la commission pour la formation d'éducateurs locaux ou de détachements occasionnels de professeurs de français dans les établissements étrangers, car les actions opérationnelles sont toujours onéreuses. Donc, elles doivent être exceptionnelles.

Nous vous demanderons également de faire un effort sur le livre et bien davantage sur les livres techniques et les livres scientifiques car, dans le monde moderne, la pénétration se fait davantage avec les livres scientifiques et techniques qu'avec les livres littéraires proprement dits.

Enfin, nous vous demanderons d'étudier particulièrement le problème des traductions et du livre bilingue et de ne pas non

plus ignorer l'importance que nous attachons, à la commission des affaires culturelles, au matériel audio-visuel. Dans les pays de démographie luxuriante, comme les Indes, vous ne pouvez pas prétendre défendre la culture française uniquement par des professeurs de français ou par l'envoi de livres français. Vous serez obligé de faire appel à du matériel audio-visuel. Vous devrez faire appel au son et à l'image. Il n'est pas douteux que, pour nous, ce matériel favorisera la défense et l'illustration de la culture occidentale et de la culture française.

Enfin, et ce sont mes derniers mots, nous ne saurions trop souligner à votre intention la nécessité de faire des choix géographiques.

Vous ne pouvez tout entreprendre. Nous vous demanderons alors de ne pas répondre d'une manière inconsidérée à tous les appels, car le propre de l'amitié, c'est de savoir quelquefois refuser. S'agissant de la culture française, il faut savoir également choisir les perspectives essentielles pour l'avenir de notre pays. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Mesdames, messieurs, je dois d'abord commencer mon propos par des remerciements que je veux adresser aux trois éminents rapporteurs de la commission des finances, de la commission des affaires étrangères et de la commission des affaires culturelles dont les exposés m'ont beaucoup impressionné. En fait, ils ont dit beaucoup de choses que j'aurais voulu dire moi-même, ce qui, d'ailleurs, facilite ma tâche. Dès lors, mon propos se bornera à quelques explications complémentaires, quitte, en fin de débat à répondre aux questions qui pourraient m'être posées dans la suite du débat.

Le budget des affaires étrangères est un petit budget qui ne représente que 1,25 p. 100 du total des dépenses de l'Etat. 17 p. 100 de ce petit budget sont consacrés à des dépenses d'administration, 30 p. 100 à nos contributions internationales et 50 p. 100 aux dépenses de coopération culturelle et technique et à notre effort économique à l'étranger.

Vous connaissez comme moi la place importante que tient la coopération culturelle et technique dans la politique étrangère du Gouvernement et vous savez sans doute que notre pays demeure depuis dix ans en deuxième position pour l'aide globale aux pays en voie de développement, derrière les Etats-Unis dont la population est cependant quatre fois plus nombreuse que la nôtre et le revenu national par habitant près du double.

Dans l'immédiat, répondant aux excellents exposés de MM. les rapporteurs, je vais apporter quelques précisions sur les quatre secteurs principaux, à savoir l'administration centrale et les services à l'étranger, l'information et la presse, les relations culturelles, la coopération technique.

Pour ce qui est du fonctionnement des services, je suis obligé de reconnaître avec le général Béthouart une indiscutable régression des crédits affectés au fonctionnement des services tant à l'administration centrale qu'à l'étranger. En effet, la fraction des crédits affectée à cet effet, de 31 p. 100 de la masse totale du budget des affaires étrangères qu'elle était en 1958, est passée à moins de 17 p. 100 en 1969. Impression pessimiste donc, que je tempérerai cependant en rappelant les efforts poursuivis par le département pour l'amélioration du statut du personnel des cadres diplomatiques et consulaires, du statut du personnel contractuel en poste à l'administration centrale et à l'étranger et des conditions de fonctionnement des services.

En ce qui concerne l'information et la presse, je reconnais avec M. Portmann la nécessité pour notre pays de renforcer sa présence sur les ondes courtes ; ce problème, que vous connaissez bien, est douloureux car la France ne dispose pas d'un équipement comparable en puissance et en diversité à celui des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

A la suite de cette opération connue sous le nom de *Rose des vents*, il est apparu pour le ministère des affaires étrangères que la première étape d'un programme d'amélioration de nos émissions à l'étranger devait consister en une meilleure utilisation des infrastructures existantes. Pour ce faire, dans la répartition des responsabilités, il s'agit de faire en sorte que le potentiel de l'émetteur d'Allouis-Issoudun, qui ne travaille qu'au cinquième de sa capacité, soit systématiquement exploité.

Donc, sans attendre la réalisation d'un équipement complémentaire demandé par le ministère de l'information à l'O. R. T. F., au titre du V^e Plan, sous la forme de la construction d'un nouveau centre émetteur en France et de trois stations-relais outre-mer, qui poserait des problèmes financiers puisque l'engagement financier atteindrait 230 millions de francs, le ministère des

affaires étrangères a proposé, au début de 1967, l'adoption d'un programme complémentaire s'étendant sur trois ans et devant aboutir en 1969 à l'émission, à partir des émetteurs métropolitains, de 315 heures de fréquence par jour au lieu de 42 heures et demie actuellement, pour un coût de 43 millions de francs.

Abordant le budget des relations culturelles, je dirai avec le président Portmann que « le fait le plus frappant de ces dernières années est la prise de conscience par le monde francophone de sa réalité, de sa solidarité naturelle et de la force d'attraction que pouvait conférer à son ampleur une cohésion affirmée », témoin la dernière réunion à Paris de l'assemblée générale de l'association internationale des parlementaires de langue française représentant 26 pays et du conseil international de la langue française qui groupait soixante-quinze linguistes et grammairiens de vingt et un pays.

La tenue de ces assises a marqué une prise de conscience du monde francophone. Bien sûr, la partie n'est pas gagnée pour la langue française et la vigilance s'impose plus que jamais, mais nous sommes vigilants et sept nouveaux accords culturels ont été signés depuis le vote du précédent budget.

Les efforts portent non seulement sur les questions culturelles, mais aussi sur la coopération dans le domaine scientifique. Notre pays a entrepris des programmes systématiques de coopération, comportant l'envoi de missions et l'accueil de boursiers, avec des pays comme l'U. R. S. S., la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie, le Canada, la Suède et, depuis peu, l'Autriche, qui souhaitaient une telle coopération. Ainsi, 1.138 missions ont été organisées.

La langue française apparaît dès lors et c'est votre souci, non seulement comme une langue littéraire ou une langue de culture pure, mais aussi comme la langue moderne, la langue du progrès. Du matériel scientifique équipe de plus en plus les laboratoires de nos lycées et des personnalités scientifiques étrangères sont fréquemment invitées en France, notamment 500 chercheurs étrangers en 1968. De plus, le département veille à ce que la France participe à tous les colloques et symposiums qui se tiennent dans le monde et qui ont un caractère scientifique.

Le contingent des bourses attribuées par le ministère des affaires étrangères pour 1968 en ce qui concerne les disciplines scientifiques et techniques représente 25 p. 100 du contingent total des bourses. Bref, c'est une somme de 1.695.195 francs qui a été consacrée en 1968 à notre action dans le domaine scientifique.

A quoi vont servir en 1969 les crédits demandés au titre des relations culturelles ? Je le rappelle brièvement : rémunérer les professeurs français détachés à l'étranger, qui ne sont pas moins de 27.500, sans compter les professeurs qui exercent dans les quatorze Républiques africaines et malgache qui sont 4.500, soit plus de 30.000 professeurs, et aucun pays du monde n'en a autant ; renforcer nos missions culturelles à l'étranger, au nombre de 80, qui sont et qui sont heureusement doublées, dans une quinzaine de pays, de postes d'attachés scientifiques ; entretenir nos 131 lycées français qui scolarisent 100.000 élèves ; apporter notre concours en professeurs à 1.007 lycées étrangers qui scolarisent 600.000 élèves ; équiper en personnel et en matériel les lycées dont la création a été décidée antérieurement et dont l'ouverture est prévue pour 1969 ; entretenir 59 instituts et 160 centres culturels qui accueillent quelque 200.000 inscrits pour des cours de français et des manifestations culturelles ; réinstaller et moderniser les centres de l'île Maurice, cher ami Caillavet — je remercie M. Monteil du soutien qu'il a bien voulu m'apporter en ce qui concerne cette décision dont l'engagement financier, ainsi que je l'ai dit à la commission des affaires culturelles du Sénat, est très faible, de l'ordre de 50.000 francs — d'Arabie Séoudite, de Finlande, du Venezuela, de Corée, et les instituts de Vienne, de Prague, de Bucarest, d'Osaka et de Zagreb ; enfin répondre aux nombreuses demandes de professeurs et lecteurs et près de 1.000 postes vont être créés dans ce domaine, dont les deux tiers seront affectés à des coopérants militaires.

Je suis de l'avis de M. Caillavet, il faut que ces coopérants militaires, dont le zèle et l'efficacité donnent une très grande satisfaction à tous les Etats dans lesquels ils sont envoyés, soient redéployés et ne soient pas tous affectés en Afrique du Nord. C'est une politique très souhaitable et je veux prendre l'engagement devant M. Caillavet que nous veillerons à son application.

Il s'agit également de poursuivre notre effort dans le domaine de la pédagogie par la création de centres pédagogiques liés à nos instituts, de postes de conseillers et d'orienteurs pédagogiques.

Enfin, c'est un souci qui a été exprimé par M. Caillavet, nous poursuivrons l'équipement de nos centres en laboratoires audio-visuels, dont la technique est de plus en plus élaborée et permet une maîtrise des langues étrangères, notamment du français, en six semaines.

Je ne parlerai de notre action dans le domaine des bourses que pour vous remercier d'avoir indiqué que les objectifs du plan quinquennal d'expansion culturelle ont été largement dépassés, puisque le nombre des bourses accordées est passé de 811 en 1957 à 5.500 en 1968-1969. Le nombre des bourses accordées aux jeunes Français pour leur permettre de se perfectionner à l'étranger atteint 220, dont 187 pour les Etats-Unis.

M. Portmann a eu raison d'indiquer que ce chiffre était stable; cela tient à l'insuffisance des candidatures en qualité et en nombre. Nous faisons un effort important pour informer les jeunes Français des possibilités qui leur sont ainsi offertes.

Nous poursuivons aussi nos efforts en faveur du livre français qui, quoi qu'on en dise, ne se porte pas trop mal: l'évolution au cours des dix dernières années montre en effet que les ventes de livres français ont doublé en poids et presque triplé en valeur, passant de 91.637.000 francs en 1958 à 259.450.000 francs en 1967.

M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Elles ont diminué cette année.

M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat. Cette expansion de nos ventes est due à l'aide que nous apportons à cette action par l'intermédiaire du fonds culturel. M. Caillavet a eu raison de souligner, comme il l'a fait à la dernière réunion de la commission des affaires culturelles, que le livre français coûtait cher, trop cher. En effet, le prix de revient d'un grand nombre d'éditions françaises est plus élevé que celui des éditions étrangères correspondantes car les tirages sont plus faibles. De plus, si le livre français coûte cher à imprimer du fait de ses petits tirages, il souffre de difficultés de commercialisation tant en France qu'à l'étranger. L'infinie variété de la production française rend impossible la constitution de stocks généraux un peu partout dans le monde. J'ajoute que les éditeurs français, qui commercialisent et distribuent eux-mêmes leur production, ne concèdent pas aux libraires les mêmes avantages que les éditeurs étrangers.

La solution de ce problème difficile ne dépend pas entièrement de l'action des pouvoirs publics et il faut espérer que les éditeurs comprendront l'intérêt qu'ils ont à se grouper davantage pour mieux vendre.

J'ai également écouté avec attention les observations de M. Caillavet en ce qui concerne la traduction des livres scientifiques. Nous nous engageons dans la voie qu'il a indiquée. Nous avons commencé à faire des traductions en anglais et en espagnol et nous commençons aussi l'édition de livres bilingues. Pour répondre au désir de M. Portmann de voir mon département accentuer son action dans le domaine scientifique, je préciserai que la part du livre scientifique et technique dans le montant des exportations est supérieure à celle qu'il tient dans le volume global du chiffre d'affaires de l'édition française. En 1967, les livres scientifiques, médicaux et techniques ont représenté 8,75 p. 100 du chiffre d'affaires de l'édition et 10,5 p. 100 de celui des exportations.

Pour ce qui est de notre action dans le domaine du cinéma et des programmes enregistrés de radiodiffusion et de télévision, les crédits ont dû être réduits; néanmoins, compte tenu de l'effort consenti dans ce secteur ces dernières années, nous avons pu constituer un stock de films et d'émissions de télévision qui permettra de répondre aux demandes.

Il faut rappeler que, dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision, vingt types de programmes différents, dont dix-sept hebdomadaires et trois mensuels, tirés à quatre-vingt mille copies, représentant un volume horaire de 35.000 heures d'émission, seront expédiés au cours de l'année. Les émissions de Radio-Brazzaville représentent neuf heures trente par jour sur ondes moyennes et sur ondes courtes.

En ce qui concerne la télévision, le nombre d'heures de programmes enregistrés à Paris et envoyés à l'étranger est de 5.000, ce qui permet de répondre à des demandes croissantes en provenance de Québec, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine. En 1968, nos magazines: un hebdomadaire, un bimensuel et trois mensuels, sont diffusés en 35.000 copies par 354 stations de télévision réparties dans 67 pays. Ces diffusions se font pour un tiers en version française et pour le reste en versions anglaise, espagnole, arabe, russe et portugaise.

Dans le domaine de l'enseignement du français par la radio et par la télévision, nous poursuivons également notre effort: déjà huit séries allant de l'enseignement élémentaire au niveau supérieur, représentant de vingt à cinquante-deux leçons de treize minutes, sont diffusées par une soixantaine de pays sur leurs chaînes de radiodiffusion et de télévision.

Dans le domaine de la coopération technique, la tendance fondamentale au cours de ces dernières années a consisté à

développer nos programmes dans les pays étrangers auxquels ils s'adressaient traditionnellement, tout en maintenant approximativement le niveau de nos actions dans les pays de l'Afrique du Nord et de l'ancienne Indochine.

Pour 1969, compte tenu de la politique d'austérité commandée par la situation, toutes les économies susceptibles d'être réalisées en cours d'année sur la masse importante des crédits affectés à l'Afrique du Nord seront utilisées pour augmenter les dotations destinées à financer le programme de coopération avec l'Amérique latine et le Moyen-Orient. De plus, la priorité déjà affirmée l'an passé au profit de nos relations avec le Canada français sera maintenue.

En fait, il ne s'agit pas de se disperser, monsieur Caillavet, mais de se redéployer. Comme je l'ai indiqué, en 1958 l'essentiel de notre effort était trop concentré sur des régions du monde où nous avions des intérêts spéciaux, essentiellement l'Afrique du Nord; nous avons également tenté une action très importante vers la péninsule indochinoise; il fallait se redéployer, non pas dans un souci de dispersion, mais parce que notre action s'implante là où se fait sentir l'appel de notre culture. On la demande dans des pays où traditionnellement elle était implantée, mais où, par suite des événements ou en raison de la dernière guerre mondiale, elle avait eu tendance à disparaître ou à être concurrencée par des langues et cultures étrangères. Je pense notamment au Moyen-Orient et à l'Amérique latine.

Je dirai maintenant quelques mots du développement des actions de formation. J'avais tout à l'heure précisé que, malgré une certaine austérité budgétaire, des efforts seraient faits pour ne pas interrompre cette politique du redéploiement. De la même façon, nos actions de formation dans l'ensemble des coopérations techniques seront poursuivies. Déjà, l'an passé, la part des crédits d'intervention affectés au financement des bourses de coopération technique avait été augmentée pour atteindre plus de 30 p. 100. En 1969, il est prévu que cette proportion atteindra 33 p. 100 des crédits d'intervention.

En même temps — et je rejoins le souci exprimé par M. Caillavet — parmi les missions de coopération, le nombre de celles qui relèvent des activités de formation et de vulgarisation sera accru au détriment des missions dites « opérationnelles », qui consistent à envoyer des experts dont l'activité a des effets moins parfaits et moins durables sur le développement économique du pays aidé.

On ne peut pas les supprimer, bien sûr, mais vous avez raison de dire qu'elles doivent tendre à devenir exceptionnelles. En l'espèce, le meilleur expert est celui qui travaille à se rendre inutile; il n'est pas essentiel d'entretenir des experts, mais de rendre le pays aidé capable d'assurer lui-même ses propres responsabilités.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans vous dire brièvement la part très importante des moyens que nous consacrons à la collaboration franco-québécoise. De trois millions en 1965 les crédits sont passés à 6,6 millions en 1967 et à 14,5 millions en 1968. Le nombre de professeurs français détachés, qui était de 110 en 1965, est passé à 623 en 1968. Il a sextuplé en trois ans. Le nombre d'experts de coopération technique, qui était de quinze en 1965, est passé à 214 en 1967 et à 450 en 1968, soit trente fois plus et il passera à 480 en 1969. Le nombre de bourses universitaires, qui était de quinze en 1965, est passé à 235 en 1968, soit seize fois plus. Le nombre de bourses de coopération technique, qui était de 60 en 1965, est passé à 150 en 1968.

Comme tous ceux qui sont amenés à s'occuper de ce dossier — dont j'ai la charge — on ne peut qu'être très passionné par le développement de cette coopération franco-québécoise qui est, je tiens à le dire, une des rares coopérations qui ne soit pas à sens unique, dès lors qu'il s'agit d'une masse d'hommes qui parlent notre langue, qui se tournent vers nous, qui sont parmi ceux qui ont dans le monde les revenus les plus élevés et donc qui peuvent collaborer avec nous dans le domaine des techniques de pointe — je pense notamment aux ordinateurs.

Vous vous êtes étonné, mon cher ami Caillavet, de la sollicitude dont nous faisons preuve vis-à-vis de la maison de Moncton. Nous avons une politique de coopération avec le Québec francophone mais nous ne pouvons pas nous désintéresser de cette masse de Français qui vivent dans des provinces anglophones et qui y constituent une importante minorité.

C'est le cas du Nouveau Brunswick où vivent 300.000 Canadiens français. Cette maison de Moncton sera un centre d'attraction considérable pour cette communauté francophone qui représente 38 p. 100 de la population de la province, qui n'est encore qu'une minorité, mais qui augmente dans des proportions considérables jusqu'au jour où, peut-être, elle sera devenue une majorité. Il nous est donc difficile de nous en désintéresser.

Pour en terminer avec les relations culturelles et la coopération technique, j'indique que nous nous efforçons de restructurer les services qui en ont la charge afin d'accroître l'efficacité de leur action et diminuer les frais généraux de fonctionnement. Nous poursuivrons, en outre, l'effort de décentralisation entrepris depuis 1964. Nous entretenons actuellement à Nantes le service central de l'état civil et l'ensemble des services de comptabilité, soit au total 419 agents. M. Michel Debré a posé, le 29 novembre, la première pierre d'un immeuble administratif qui abritera mille agents et permettra de regrouper des services déjà installés dans cette ville et d'accueillir d'autres services actuellement installés à Paris.

Tels sont les grands principes qui ont guidé l'établissement du budget des affaires étrangères pour 1969. Ce n'est pas, je le reconnais, un budget en réelle expansion. Il a été établi dans un souci d'économies budgétaires et de nouvelles économies vont nous être imposées par la conjoncture : un abattement forfaitaire de 3 p. 100 sur le titre III, de 3 p. 100 sur le titre IV et de 3 p. 100 sur les titres V et VI a été annoncé par le Gouvernement. Je ne peux pas encore vous dire sur quels secteurs de mon activité porteront les économies qui sont demandées, mais je puis vous assurer que nous ferons en sorte que le niveau et la qualité de la présence française dans le monde soient maintenus.

J'en ai fini avec l'aspect purement technique du budget et j'en viens maintenant à l'aspect politique. Une heureuse tradition veut qu'à l'occasion du vote du budget du ministère des affaires étrangères un débat s'instaure devant le Sénat, comme devant l'Assemblée nationale, sur la politique étrangère de la République. Je me garderai de manquer à cette tradition.

M. Michel Debré m'a fait l'honneur de me confier le soin d'exposer quelques-unes des grandes lignes de la politique extérieure de notre pays, mais il m'a promis d'assister à ce débat. Il doit arriver dans quelques instants en séance afin d'écouter les uns et les autres pour leur répondre personnellement.

Je n'embrasserai pas l'ensemble de la politique étrangère. Je voudrais centrer mon propos sur quatre grands sujets qui me paraissent dominer la présente situation internationale. J'examinerai successivement : la situation au Viet-Nam et au Moyen-Orient ; la situation créée dans l'ensemble du continent européen à la suite de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie ; la situation de la construction européenne en Europe occidentale.

Viet-Nam et Moyen-Orient constituent dans le monde deux zones de tension extrêmement préoccupantes. Néanmoins l'évolution de la situation dans ces deux régions n'est pas la même. Depuis quelque temps du moins, au Viet-Nam un espoir de paix est en vue. Au Moyen-Orient, au contraire, la situation incline au pessimisme.

En ce qui concerne le Viet-Nam, le tournant a été pris à la suite du courageux discours prononcé le 31 mars dernier par le président des Etats-Unis. La France ne pouvait qu'accueillir avec la plus grande satisfaction la décision du président Johnson d'arrêter les bombardements sur l'ensemble du Nord Viet-Nam. Un communiqué de la présidence de la République, en date du 1^{er} novembre, a d'ailleurs témoigné de notre approbation. Nous avons considéré que cette décision très judicieuse et très méritoire pouvait orienter la guerre du Viet-Nam vers une issue raisonnable.

De difficiles négociations se sont ouvertes à Paris depuis cinq mois. Elles semblent sur le point de prendre un tour nouveau dès lors qu'une formule d'accord est intervenue entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement de Saigon sur les conditions dans lesquelles ces négociations pourraient s'engager. Aux termes de cet accord, il s'agira de conversations selon une formule bipartite et non quadripartite, n'impliquant, ni pour les Etats-Unis, ni pour Saigon, une reconnaissance officielle du front national de libération. Quoi qu'il en soit, des conversations officielles pourront, nous l'espérons, s'ouvrir dans un délai rapproché. Certes, si les bombardements au Nord Viet-Nam ont cessé, les combats continuent dans le Sud, mais, dans l'ensemble — c'est ce qui est réconfortant — nous notons un désir général de paix, tant du côté américain et sud vietnamien que du côté de Hanoi.

Je n'en dirai pas plus, car le fait que ces négociations se déroulent à Paris — vous le comprendrez tous — nous impose une certaine discrétion. Néanmoins, nous ne pouvons que nous féliciter de voir le tour que prennent les choses, car c'est bien dans ce sens que la France a toujours plaidé. Nous avons toujours dit et redit que c'est non par une action militaire, mais par un règlement politique que cette douloureuse question serait résolue, règlement qui doit amener les peuples d'Asie intéressés à déterminer librement leur destin en dehors de toute ingérence étrangère. En bref, nous souhaitons que ce qui est en cours

permette de restaurer la paix dans cette péninsule indochinoise si douloureusement meurtrie et en faveur de laquelle nous sommes prêts, le moment venu, à faire un effort désintéressé de coopération.

En revanche, au Moyen-Orient l'espoir s'éloigne et l'ombre de la guerre réapparaît. La situation ne s'est nullement stabilisée, loin de là. De nouveau, de graves incidents se manifestent de manière répétée, qu'il s'agisse soit d'actions le long du canal de Suez, soit de combats sanglants en Jordanie.

La tension s'aggrave de manière très inquiétante. Aucun progrès réel vers la paix n'a été accompli.

La mission dont l'ambassadeur Jaring a été chargé par le secrétaire général des Nations Unies a certes été prolongée, mais beaucoup plus sous la pression des puissances extérieures à ce drame qu'au vu des résultats obtenus. Ceux-ci sont très décevants. Il avait semblé pourtant, il n'y a pas si longtemps, qu'une lueur d'espoir se levait. M. Jaring avait trouvé du côté de la République arabe unie une orientation qui paraissait favorable à l'exécution de la résolution du Conseil de sécurité votée le 22 novembre dernier. Par contre, le conciliateur a dû constater que si un pas était franchi d'un côté, de l'autre — en ce qui concerne Tel Aviv — aucun progrès ne semblait avoir été accompli. Le gouvernement israélien s'attache encore à une procédure de dialogue direct qui semble n'avoir pas la moindre chance d'aboutir.

Dès lors, les incidents se multiplient et l'on risque même un nouvel affrontement général. Ainsi, ce que nous avons toujours craint se réalise. La guerre a montré que, loin de favoriser un règlement des questions dont la crise était apparemment l'enjeu, elle n'avait fait que les compliquer et les multiplier.

En particulier, un problème nouveau et très grave est apparu, celui qui naît de l'occupation par Israël des territoires conquis, avec tout son cortège de complications et avec le risque de s'enfermer dans le cycle terrorisme-répression.

La France, ici comme partout, s'efforce de travailler pour la paix. Elle pense que c'est d'abord le devoir des belligérants, mais que c'est aussi celui de la communauté internationale et les grandes puissances ont, à ce sujet, des responsabilités particulières et des moyens d'action, dès lors qu'elles parviendraient à s'entendre. C'est cette entente que nous préconisons.

La France s'attache, comme les grandes puissances, à l'application de la résolution du Conseil de sécurité qu'elle a votée en novembre dernier. Rien ne sera possible dans l'immédiat sans évacuation des territoires conquis et en même temps acceptation des deux côtés de reconnaître leurs droits réciproques à l'existence et d'en tirer les conséquences, tant en ce qui concerne la liberté de navigation que le problème des réfugiés.

Compte tenu de l'impossibilité de dialogue direct, c'est une solution élaborée par les grandes puissances qui, seule, permettra d'aboutir à un règlement. Il faudra bien un jour que les Etats-Unis, l'U. R. S. S., la Grande-Bretagne et la France se retrouvent autour d'une table et prennent leurs responsabilités. Une telle réunion serait capitale pour la paix. Encore faudrait-il qu'elle aboutisse, c'est-à-dire qu'elle soit soigneusement préparée. C'est dans ce sens que nous ne cessons de travailler en répétant que, puisque le désaccord entre les grandes puissances a permis le déclenchement du conflit, il convient que ces dernières s'entendent maintenant pour garantir une solution raisonnable et pour imposer le respect de la loi internationale. Il n'y a pas d'autre voie en direction de la paix.

J'en viens à l'Europe et d'abord aux événements survenus pendant l'été. C'est avec consternation que le Gouvernement français a vu des armées étrangères envahir, le 21 août, le territoire d'une nation européenne qui, déjà dans le passé, avait connu tant d'épreuves. A l'instar d'innombrables nations du monde, la France a condamné sans équivoque pareille intervention. Nous avons donc dit et redit qu'il s'agissait d'une action éminemment condamnable, car contraire au droit et à la morale internationale.

Contraire au droit international, car l'U. R. S. S. et les puissances du pacte de Varsovie ont porté une atteinte injustifiable aux principes auxquels nous sommes particulièrement attachés : indépendance des Etats, non-ingérence d'une puissance dans les affaires intérieures d'une autre puissance, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Au surplus, indépendamment de ce qu'elle comporte d'inadmissible, cette intervention est absurde. Absurde politiquement car elle va à contre-sens de l'évolution profonde qui se manifeste depuis quelques années avec toujours plus de force en Europe. La France estime que cette intervention porte la marque d'une conception des relations internationales qui est, d'ores et déjà, dépassée dans les faits comme dans les esprits et dans les cœurs de nombreux Européens. Cette conception anachronique, c'est

celle de la politique des blocs, la coupure du monde en deux blocs figés dans l'immobilisme et dans l'hostilité mutuelle.

Tel est l'héritage de la guerre. Nous avons vécu pendant des années dans cette situation, à l'Est et à l'Ouest. Celle-ci est contre nature, d'abord parce qu'elle perpétue la division de notre vieux continent européen, que tout un passé, une histoire et une civilisation commune devraient au contraire rassembler.

Pousser jusqu'à ses extrêmes conséquences cette conception des blocs aboutit à faire que l'une des super-puissances se considère, non pas comme le *leader*, mais comme le propriétaire des peuples de son camp et que, par conséquent, elle a les mains libres pour décider à sa guise du destin de ces peuples.

La France a dénoncé toutes initiatives, toutes interventions, d'où qu'elles viennent, qui se fondaient sur une vision du monde aussi simpliste qu'arbitraire. Nous ne nous sommes d'ailleurs pas contentés, vous le savez, de dénoncer cet héritage de la guerre froide. Tout au contraire, nous inspirant des principes différents, les principes d'indépendance et de solidarité, nous nous sommes efforcés, par une politique de coopération, d'atténuer les divisions de l'Europe, contraires aux aspirations des peuples.

C'est dans cet esprit que nous avons multiplié les contacts avec les pays de l'Est européen. Nous avons conclu des accords de coopération économique, scientifique, technique et culturel. Cette politique, nous la concevons comme devant être non pas la politique de la seule France, mais celle d'une Europe redevenue autonome, capable de décider, par conséquent de reprendre en mains sa destinée afin de favoriser la détente, puis l'entente entre ces deux parties du continent européen, jadis opposées.

C'est alors que survient une intervention militaire qui ravive les vieilles menaces et qui risque de figer une nouvelle fois dans la guerre froide une Europe qui, peu à peu, sentait que la chance ne lui était pas interdite de redevenir elle-même. Cet état de chose est déplorable, car il risque d'entraver le cours d'une évolution qui, chacun peut le constater, était en train de transformer de façon sensible la situation en Europe.

Devant une telle situation, deux attitudes sont possibles : d'un côté, l'attitude pessimiste, qui consiste à se dire que décidément on ne peut rien, que nous nous sommes trompés, que face à l'U. R. S. S. on ne peut plus espérer la détente.

M. Marcel Darou. Pourquoi aller à Bucarest, alors ?

M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat. Cette attitude est celle du retour à la guerre froide. L'autre attitude est celle qui consiste à se dire que si cette politique de détente est aujourd'hui gravement contrariée, elle ne doit pas cependant être abandonnée.

Car en fait il n'y a pas d'autre issue, la Russie soviétique serait forcée de s'apercevoir que désormais, pour elle, il est trop tard. Oui, il est trop tard pour disposer des peuples sans leur consentement. Oui, il est trop tard, non seulement parce qu'il existe une opinion et une conscience mondiales qui s'affirment avec une force croissante, mais aussi parce que ce qui s'est produit à l'Est, dans les profondeurs des peuples, est désormais irréversible.

Ces peuples ont refusé de disparaître à jamais sous le manteau uniforme d'une même idéologie. Les voici, au contraire, qui émergent de nouveau, après un long terme, affirmant leurs caractéristiques nationales, retrouvant leur génie original, revendiquant le droit d'adapter le système socialiste à leur tempérament spécifique. Il est trop tard pour les obliger à renoncer à être eux-mêmes et à renouer aussi avec leurs frères de l'Ouest des liens amicaux, artificiellement interrompus par la houle de l'histoire.

Je dirai même qu'il est trop tard pour l'U. R. S. S. Ce n'est pas impunément qu'en Russie soviétique on a pendant des années prôné la détente et l'entente. Ce n'est pas impunément que l'on fait se lever l'espoir dans le cœur des hommes. A des signes encore timides peut-être, mais incontestables, le peuple russe, lui aussi dans ses profondeurs, semble vouloir s'acheminer vers des lendemains moins oppressants. Il est de notre devoir de faire entendre à ce peuple que l'Europe, pas seulement la nôtre, attend de lui bien autre chose que de le voir enfermer et enchaîner ses satellites à l'intérieur des clôtures d'un totalitarisme écrasant.

Ainsi, tout en veillant à notre sécurité commune, nous souhaitons éviter des attitudes qui marqueraient le désir de forger à notre tour un bloc fermé et hostile tournant le dos à toute coopération.

Bien sûr détente ne signifie pas aveuglement. La détente ne doit pas être recherchée au détriment de notre sécurité commune, ni nous amener à nous cacher que ce qui s'est passé en

Tchécoslovaquie est un mauvais coup porté à cette détente, que celle-ci ne pourra prendre un cours nouveau que lorsque ce qui a été fait aura été effacé, c'est-à-dire lorsque les troupes soviétiques auront évacué la Tchécoslovaquie.

Nous ne nous dissimulons aucune des difficultés considérables qu'il nous reste à surmonter dans cette recherche inlassable qui est la nôtre au service de la paix. Nous disons qu'il n'y a pas d'autre voie, sauf à retomber dans l'affrontement de la guerre froide, l'insécurité, la menace permanente pesant non seulement sur les Etats, mais aussi sur la liberté des hommes et des femmes.

Nous continuerons donc à saisir les occasions d'accélérer cette évolution à nos yeux inévitable. Un jour viendra peut-être où la Russie, nous l'espérons du moins, comprendra que, non seulement dans l'intérêt du monde mais aussi dans son propre intérêt, il est indispensable pour elle de substituer à la dictature tout court la seule dictature qui soit acceptable, celle de la persuasion. Puisse un jour la Russie soviétique comprendre et admettre, selon la formule — lancée jadis par Giraudoux : « A tous ceux qui croient s'opposer par la force des armes, je dis que, précisément, le jugement des armes ne se confond jamais avec le jugement dernier ».

Je passe maintenant, et ce sera le quatrième aspect de mon propos, à la construction européenne. L'Europe occidentale doit, en tout cas, tirer les enseignements que comporte ce moment redoutable. Elle doit y trouver de nouvelles raisons pour affirmer sa personnalité et son originalité en matière économique comme en matière politique.

Je dirai quelques mots de nos conceptions dans ce domaine. Affirmer la personnalité de l'Europe, c'est d'abord consolider ce qui existe et qui est essentiel, c'est-à-dire le Marché commun. Il serait vain d'espérer déboucher un jour sur une finalité politique si le support de base venait à manquer, c'est-à-dire la solidarité économique.

Maintenir à tout prix et surtout développer dans tous ses prolongements la Communauté économique européenne, c'est donc un élément capital de notre politique.

Nous nous sommes obstinés dans cette voie, depuis dix ans maintenant, et nous avons eu quelques mérites à le faire car, au départ, le Marché commun se présentait, et se présente toujours, sous certains aspects, pour nous, comme une grande aventure.

C'était, en effet, prendre un risque considérable, notamment pour notre industrie, que de passer d'une économie protégée à une économie ouverte, c'est-à-dire passer d'un système protégé à un système qui implique au premier chef l'acceptation du risque de la concurrence, système dans lequel seul le meilleur gagne.

Nous n'étions absolument pas sûrs d'être les meilleurs. Néanmoins, nous avons accepté ce risque pleinement, complètement, et nous avons rempli à la lettre toutes nos obligations en ce qui concerne le désarmement douanier. Pour nous, la seule compensation de ce risque, que nous prenions en matière industrielle, c'était la mise en œuvre d'une politique agricole commune comportant des priorités d'achats et un financement commun des excédents.

Sans cette compensation, il nous eût été impossible ou du moins bien difficile, économiquement et socialement, de supporter la compétition et de participer à la construction européenne. C'est donc avec acharnement que nous nous sommes attachés à la mise en œuvre de ce marché commun agricole et que nous y sommes parvenus.

En rendant cet hommage mérité à nos ministres de l'agriculture successifs et à nos négociateurs, je ferai la remarque suivante : en s'obstinant à faire entrer l'agriculture dans le Marché commun, nos représentants ont non seulement travaillé en faveur des intérêts français, mais ont été aussi les artisans de la véritable solidarité communautaire car abaisser les droits de douane sur le plan industriel ne suffit pas à créer cette solidarité communautaire.

En réalité, ce sont les mécanismes du Marché commun agricole, avec la solidarité financière qu'ils impliquent grâce à la fixation de prix communs, qui engagent beaucoup plus l'Europe dans la voie d'une véritable intégration que les mécanismes prévus en matière industrielle.

Quoi qu'il en soit, le succès de notre entreprise a été tel que l'union douanière a été réalisée avec dix-huit mois d'avance sur le traité, c'est-à-dire le 1^{er} juillet dernier.

Quelques jalons importants ont été posés sur la route qui mène à l'union économique ; je veux citer ici les premiers règlements concernant la politique des transports et la politique sociale.

Si tels sont donc, esquissés à grands traits, les progrès accomplis par la Communauté économique européenne au cours de ces derniers mois, est-ce à dire que nous devons nous en satisfaire? Est-ce à dire que l'œuvre entreprise soit pour autant achevée et que nous devons, comme certains paraissent vouloir s'en accommoder, marquer une pause?

Il n'en est rien. Il faut bien se dire que, dans ce domaine de la construction européenne, qui n'avance pas recule et que s'arrêter là où nous sommes, c'est risquer de conduire un jour au démentèlement général de la Communauté.

C'est donc dans ce souci de renforcement des communautés que le Gouvernement français a proposé à ses partenaires, par un mémorandum en date du 29 octobre, une sorte de plan de relance. Ce plan a été développé par M. Michel Debré lors de la session des ministres de la Communauté qui s'est tenue à Bruxelles, les 4 et 5 novembre.

Ce programme tient en neuf points. Il part du principe que, pour garantir la vitalité de ce vaste marché européen, il ne suffit pas d'avoir supprimé les droits de douane ni même d'avoir fixé les principes de certaines politiques communes. Il faut sans relâche s'acharner dans la voie de l'élimination des législations douanières et fiscales. Faute d'une telle harmonisation, nous assisterions à des détournements de trafic et, plus vite qu'on ne le pense, les droits de douane réapparaîtraient.

Il faut de même supprimer progressivement les entraves techniques aux échanges, tâche difficile mais indispensable à la libre circulation des marchandises.

Le mémorandum français propose également qu'une impulsion décisive soit donnée enfin à une politique des transports, qui n'est toujours pas sortie de l'arbitraire, et à la politique de l'énergie.

Donc, dans ces différents domaines, fiscalité, transports, énergie, harmonisation de la législation douanière, la France souhaite que le traité soit appliqué d'urgence et dans son intégralité.

Mais cela n'est pas le plus intéressant de nos réflexions. Nous avons pris acte d'un fait capital, à savoir que le Traité de Rome n'a pas tout prévu et que, dès lors, les Six doivent faire preuve d'un nouvel élan communautaire en élaborant rapidement des politiques communes dans des domaines non couverts par le Traité.

Nous arrivons, en effet, à un tournant du Traité de Rome et du Marché commun et nous nous apercevons d'une chose surprenante. Ce qui est peut-être le plus important, c'est-à-dire ce qui peut vraiment donner à l'Europe son poids spécifique, face aux géants de l'Est et de l'Ouest, c'est ce qui n'a pas été prévu dans le Traité de Rome; je vise ici deux secteurs essentiels, la politique industrielle commune et la recherche scientifique commune.

C'est pourquoi nous proposons de donner à l'Europe des moyens dans ces deux domaines et d'abord de lui donner une politique industrielle commune.

Nous proposons, en premier lieu, que les travaux concernant l'institution d'un brevet européen, travaux interrompus depuis quatre ans, soient repris dès que possible.

La politique industrielle commune, cela veut dire aussi la constitution d'entreprises ayant certaines dimensions et un caractère véritablement européen. Encore faut-il, pour encourager la naissance de pareilles entreprises européennes, éliminer les obstacles de nature juridique et fiscale qui s'opposent à leur formation.

Nous invitons donc les Six à reprendre rapidement les discussions à ce sujet afin d'aboutir à un accord sur la création d'une société commerciale européenne.

Politique industrielle commune, cela signifie encore qu'un accord avec la commission le conseil des ministres précise l'attitude que la Communauté doit adopter à l'égard des ententes entre les entreprises des Etats membres.

Enfin, la recherche scientifique commune. Sur le plan scientifique et technique, l'Europe découvre — on ne le répétera jamais assez — qu'elle est en train d'accumuler vis-à-vis des Etats-Unis un retard qui risque de se révéler mortel. En 1967, les Etats-Unis ont affecté à la recherche 24 milliards de dollars. Ces 24 milliards de dollars seront probablement portés à 30 milliards en 1969. Que sont, au regard de cette somme énorme, les 6 milliards de dollars fournis par l'ensemble de la communauté des Six pour la recherche scientifique?

Il y a un fossé considérable entre les deux continents, fossé qui va en s'élargissant. Cette situation justifie — O combien! le cri d'alarme devenu depuis célèbre et poussé, en 1964, par M. Marjolin, à l'époque vice-président de la commission du Marché com-

mun: « Si nos six pays devaient rester, comme ils l'ont été depuis une génération, le principal importateur de découvertes et le premier exportateur d'intelligence du monde, ils se condamneraient à un sous-développement cumulatif qui rendrait bientôt leur déclin irrémédiable ».

En ce qui nous concerne, tout ce que nous pouvons dire, au sujet de la place de l'Europe dans le monde et sur le plan de l'Europe politique, ne serait qu'un cri romantique si la base venait à manquer, si nous devenions cette sorte de continent sous-développé par rapport au géant américain ou au géant de l'Est qui s'acheminent, l'un et l'autre, résolument vers la recherche scientifique des techniques de pointe.

Je ne voudrais pas faire preuve d'un certain chauvinisme mais je voudrais simplement rappeler que c'est l'honneur de la France d'avoir eu le mérite d'attirer l'attention de ses partenaires sur la nécessité d'une politique scientifique commune, ainsi qu'en témoigne le mémorandum français de mars 1965.

Or, après ce mémorandum et en dépit de l'urgence de la question, il a fallu attendre encore deux ans et demi pour que les ministres de la recherche se réunissent à Luxembourg, ce qu'ils ont fait le 31 octobre dernier seulement. A la suite de cette réunion destinée à mettre sur pied un plan concerté de recherche scientifique entre les six pays, nous pouvions nourrir quelques espoirs. Le départ semblait bien pris. Un groupe de travail s'était réuni sous la présidence d'un savant français, M. Maréchal, pour proposer à la commission, donc aux Six, les bases d'une politique scientifique commune.

Malheureusement, nous avons, avec beaucoup d'inquiétude, relevé que ce groupe avait dû interrompre ses travaux pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la recherche scientifique, mais pour des raisons politiques, certains Etats posant comme préalable à la poursuite de ces études le problème de l'élargissement de la Communauté, c'est-à-dire l'entrée de nos amis anglais.

Ce que l'on peut dire, c'est que tout perfectionnisme est dangereux et tout attentisme redoutable. On ne peut pas, dans ce domaine, poser un préalable, car le progrès n'attend pas et le fossé continue à se creuser; mais rien n'empêche que d'ores et déjà, nous unissions nos efforts dans ce domaine essentiel.

Rien n'empêche non plus que nous explorions toutes les possibilités qui peuvent se présenter de coopérer, chaque fois que c'est possible, avec des pays non membres, notamment la Grande-Bretagne. C'est d'ailleurs ce que nous faisons dans le cadre d'innombrables organisations, comme le C. E. R. N., l'E. L. D. O., l'E. S. R. O., encore que parfois certaines attitudes prises par certains pays ne soient pas précisément européennes. Mais, encore une fois, j'insiste sur l'idée que tout retard dans ce domaine risque d'être mortel car il ne pourrait finalement jamais être rattrapé.

Certains plans de relance comportent un deuxième aspect qui concerne les pays européens non membres de la Communauté et cela rejoint le problème de l'élargissement de la Communauté économique européenne. Cette affaire a été relancée, vous le savez, par la demande d'adhésion présentée par la Grande-Bretagne et trois autres pays: le Danemark, la Norvège et l'Irlande. C'est une affaire considérable qui jette le trouble — il faut bien le reconnaître — à l'intérieur de la Communauté. Assez curieusement, certains de nos partenaires font dépendre le renforcement du Marché commun de son élargissement. Ce faisant, ils bloquent cette Europe qu'ils prétendent cependant construire; ils bloquent l'Europe qui existe et qui est réelle au nom d'une autre Europe qui serait celle d'une communauté élargie à dix membres.

Chacun connaît notre attitude à l'égard de l'élargissement. En premier lieu, nous n'avons aucune objection de principe à formuler. Au nom de quel mystérieux ressentiment pourrions-nous d'ailleurs écarter d'une construction européenne une Grande-Bretagne dont nous n'oublions pas la contribution essentielle qu'elle a apportée aux heures sombres pour le combat de la liberté de l'Europe? De surcroît, qui ne voit qu'une Grande-Bretagne, en état de jouer intégralement le jeu des traités, ayant définitivement choisi un destin européen, apporterait à notre Europe un renfort considérable, augmenterait son poids spécifique et la mettrait mieux à même de jouer son rôle dans le monde. Nous ne faisons pas d'objection de principe, sinon nous n'aurions pas négocié pendant dix-huit mois avec cette même Grande-Bretagne en 1961. Nous disons simplement qu'il s'agit d'une affaire considérable, lourde de conséquences, sur le fonctionnement des communautés. Il ne s'agit pas de l'Angleterre seule, mais d'autres pays car son admission entraînerait sûrement d'autres. Or, ce n'est pas une petite affaire que de passer d'une communauté à six à une communauté à dix et peut-être demain à douze ou davantage. Affirmer qu'une communauté à dix, douze ou quatorze demeurera exactement la même, que nos tarifs douaniers à l'égard de l'extérieur demeu-

reront identiques, que l'harmonisation de nos politiques en sera facilitée, qu'en général les mêmes règles pourront jouer, voilà qui nous paraît singulièrement aventureux.

En réalité, il faut bien savoir qu'un tel renfort risquerait, sinon de faire mourir la communauté d'indigestion, du moins de la transformer complètement. Il s'agirait d'une mutation profonde et d'un ensemble qui n'aurait pas beaucoup de rapport avec celui qui fut conçu par le traité de Rome. Je ne prends pas parti sur le point de savoir si une mutation est un bien ou un mal, je dis simplement que le Marché commun en sera profondément transformé. Si l'on veut qu'une telle mutation ait lieu, qu'on le dise, que chacun prenne ses responsabilités, qu'une étude sérieuse soit effectuée à six pour prendre conscience des conséquences d'un tel élargissement et si, au terme de cette étude, les partenaires estiment que le traité de Rome doit être à ce point transformé, c'est que cette transformation est souhaitable. Il est évident que la France seule ne pourrait pas, contre vents et marées, maintenir le Marché commun, si personne n'en veut plus.

Il s'agit bien du problème anglais; il s'agit de savoir si ce pays est prêt à accepter les obligations du traité. Je sais bien que ce sont des obligations à terme, mais c'est ce terme qui fait toute la différence, car personne ne conteste, même chez nos amis britanniques, que la Grande-Bretagne, prenant en marche un train parti depuis dix ans, ne pourra pas accepter immédiatement toutes les obligations du traité.

Elle demandera, bien sûr, des délais d'adaptation, mais elle les demandera étant à l'intérieur du système. Voilà le danger! On voit mal comment six pays auraient les mêmes intérêts et les mêmes obligations tandis qu'un seul bénéficierait des droits communs à tous pour ce qui lui convient et d'un statut exceptionnel pour ce qui ne lui convient pas. L'une des causes de ces exceptions porterait sans doute sur les obligations financières en matière de politique agricole commune. Pour autant, l'agrément à l'entrée de l'Angleterre ne fait pas, de notre part, l'objet d'un quelconque veto; mais il convient que son adaptation se fasse de l'extérieur et non de l'intérieur, sous peine de dérégler tout ce qui a été si difficile à mettre au point.

Néanmoins, il ne convient pas d'adopter vis-à-vis de la Grande-Bretagne et pour d'autres candidats à l'adhésion une attitude systématiquement négative. Nous estimons, au contraire, qu'il est de l'intérêt de l'Europe de construire un ensemble économique avec des pays tiers.

Tel est l'esprit dans lequel nous avons proposé un arrangement à la Grande-Bretagne et aux autres pays qui pourraient être intéressés. Chaque fois que cela est possible, nous rechercherons au surplus, et indépendamment des arrangements commerciaux, la coopération avec les pays tiers et notamment avec la Grande-Bretagne, de manière à tisser avec ces Etats un certain nombre de liens. Chaque fois que la participation d'Etat tiers à des entreprises des Six est à la fois possible et souhaitable, nous sommes prêts à l'admettre et à la favoriser. C'est dans cet esprit que j'ai indiqué tout à l'heure, en ce qui concerne le système européen de délivrance des brevets, qu'il convenait que d'autres pays intéressés, et notamment la Grande-Bretagne, soient invités à participer à cette discussion dès que les Six auront précisé leurs idées à ce sujet.

Il en est de même dans le domaine de la recherche scientifique et de la technologie où la France a demandé, peut-être plus qu'aucun autre pays européen, de rechercher la coopération avec les Britanniques.

Voilà ce dont nous avons entretenu nos partenaires. Ces propositions sont à la fois réalisables et réalistes. Elles ont à nos yeux le mérite essentiel de correspondre à la nature des problèmes, mais, je le répète, c'est une singulière attitude, au nom d'un perfectionnisme européen, que de mettre en péril, en la paralysant, l'Europe qui existe et qui doit continuer à se développer.

Je crois d'ailleurs que nos partenaires sont trop conscients du danger mortel qu'il y aurait à lâcher la proie pour l'ombre, pour faire piétiner plus longtemps une construction européenne qui exige au contraire plus d'audace, d'allant et de volonté.

Mesdames, messieurs, j'en terminerai avec un mot sur l'Europe politique. A notre sens, l'Europe ne doit pas se contenter d'affermir sa personnalité sur le plan économique. Elle doit le faire également en matière de politique étrangère. Tant qu'une véritable diplomatie européenne n'aura pas été mise en œuvre, l'Europe ne pourra pas exercer une réelle influence, ni sur la politique américaine, ni sur la politique mondiale, ni vis-à-vis de l'Est.

Cela pose, pour les pays européens, un problème qui a fait l'objet au cours des années précédentes de bien des plaidoyers, c'est celui de l'union politique. La querelle connue sous le nom de supranationalité a longtemps paralysé le progrès dans la coopération politique. Des remarques s'imposent cependant. Pendant que cette querelle se développait, le Marché commun économique, qui reste jusqu'à nouvel ordre la grande réalisation européenne, progressait. A travers quoi? A travers la supranationalité? Non! A travers la procédure de la simple coopération entre les gouvernements. Bien sûr, la Commission propose, mais finalement ce sont les gouvernements qui disposent. Cette constatation amène à penser que le débat sur la supranationalité doit céder la place à une approche beaucoup plus pragmatique. Ceci est d'autant plus indispensable que ces divergences sur la notion d'une autorité supranationale ont paralysé depuis longtemps des initiatives sérieuses destinées à relancer les conversations sur une politique européenne. En fait, depuis l'échec du plan Fouchet en avril 1962, rejeté par les uns et par les autres pour des raisons d'ailleurs contradictoires, nos partenaires ne nous ont jamais proposé aucun plan précis pour édifier tout au moins les fondements de cette Europe politique.

Les consultations régulières que nous n'avons d'ailleurs jamais cessé de prôner devraient permettre d'engager peu à peu une ligne d'action politique commune. En attendant que s'élabore cette politique essentielle en Europe, la France a mené une certaine action dont j'ai essayé de définir les grandes lignes, une action qu'elle a cherché à rendre originale. Ainsi, mesdames, messieurs, l'Europe reste pour la France une grande affaire: faire en sorte que les frontières ne soient pas les sacrifices de l'Histoire, rassembler les peuples dressés les uns contre les autres depuis le fond des âges, imprimer à l'Histoire un nouveau cours qui ne soit plus celui des guerres civiles, enfin et surtout faire en sorte que l'Europe réconciliée ait l'enthousiasme et le courage de définir en ce monde tumultueux de nouvelles valeurs de dépassement originales. Tel est le grand dessein de la politique française. Voilà ce qui guide la France dans son action européenne. Mais, d'une manière générale, la France, dans son action mondiale, n'est conduite ni par un souci d'impérialisme, ni par je ne sais quel nationalisme rétrograde lorsqu'elle s'acharne à chercher partout dans le monde, et spécialement dans le monde occidental, la coopération, la paix, l'entente, la détente. Finalement, elle est guidée par un souci plus simple et plus transcendant, celui d'essayer de créer, dans ce monde impitoyable de civilisation de masses, un univers à la mesure de l'homme, d'essayer de découvrir ainsi un nouvel humanisme adapté au siècle. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. le président. La parole est à M. Duclos.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, mon propos n'est pas de procéder à l'analyse des divers chapitres du budget du ministère des affaires étrangères. Je veux tout simplement et brièvement faire part du point de vue du parti communiste sur quelques aspects de la politique extérieure de la France.

En rapport avec les récents événements relatifs à la crise monétaire, je crois devoir parler en premier lieu des problèmes européens dans une optique sans doute limitée, mais précise.

Ce qui s'est manifesté au cours de la dernière période, c'est la puissance économique de la République fédérale allemande, dont la monnaie est la plus forte du monde, et qui est partie prenante pour près d'un tiers dans le prêt de 2 milliards de dollars consenti à la France pour porter aide et secours à notre franc.

En refusant de révaluer le mark, la République fédérale allemande, qu'on présentait comme un « géant économique » et un « nain politique », s'est donnée une nouvelle dimension politique. A ce sujet, la *Stuttgarter Zeitung* a pu écrire: « Le centre de gravité de l'Europe occidentale s'est déplacé de Paris à Bonn ». Cependant que la *Bild Zeitung*, tirant à 4 millions 500.000 exemplaires, publiait un titre en caractère d'affiche: « Maintenant les Allemands sont le numéro un en Europe ». Commentant un article du *Times*, elle écrivait: « L'étranger félicite Bonn, la défense du mark a réussi, la République fédérale est maintenant, non seulement économiquement, mais aussi politiquement le numéro un en Europe occidentale. La première place est passée de Paris à Bonn ».

De tels propos, chargés d'ambitions, ne sauraient manquer de retenir notre attention d'autant plus qu'à l'intérieur du Marché commun on voit s'établir un rapport de forces assez préoccupant.

Si, dans une première phase, les partenaires se sont divisés en deux camps, d'un côté la France, la Belgique et le Luxembourg, soutenus par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, de

l'autre côté la République fédérale allemande, l'Italie et la Hollande, il semble bien que la Belgique et le Luxembourg soient dans l'obligation de ménager l'Allemagne fédérale, ce qui ne peut se traduire au sein de l'Europe des Six que par un certain isolement de la France.

Quand on pense à ce qu'a été la seconde guerre mondiale et que l'on compare la puissance économique d'un pays vaincu comme l'Allemagne à celle de la France, on peut constater de sérieuses et inquiétantes différences.

Me reportant aux statistiques de base du Marché commun, je souligne que, dans tous les domaines, la production industrielle de la République fédérale allemande est supérieure à celle de la France, comme en témoigne par exemple l'indice de la production industrielle, qui était en 1966 de 161, contre 149 à la France. Pour la même année, notre production d'acier n'atteignait pas 20 millions de tonnes, cependant que celle de l'Allemagne fédérale dépassait 35 millions de tonnes. Actuellement, ces éléments de comparaison sont sans aucun doute plus défavorables à la France qu'ils ne l'étaient en 1966.

Heureusement pour notre sécurité et pour l'équilibre des forces dans le continent européen, heureusement, dis-je, l'Allemagne est coupée en deux. C'est pourquoi, sachant ce que nous savons de l'histoire de l'Europe, il est difficile de comprendre pourquoi le Gouvernement français s'obstine à ne pas reconnaître la République démocratique allemande. Une telle reconnaissance n'impliquerait nullement l'existence d'une communauté de vues idéologiques et politiques avec l'Etat socialiste allemand qui existe au-delà de l'Elbe.

Elle tiendrait compte, tout simplement, des conditions à la faveur desquelles s'est établie, sur le plan de la sécurité, une solidarité objective d'intérêts entre la France et la République démocratique allemande.

Or, nous ne saurions oublier que, lors de son voyage en Allemagne, le Président de la République s'est prononcé en faveur d'une « solidarité préférentielle » entre Paris et Bonn, les deux pays devant se trouver côte à côte au cas où la situation l'exigerait.

S'agit-il là d'une vue réaliste des événements, d'une appréciation exacte des périls qui pourraient menacer la France ? On peut en douter, d'autant que les nouvelles frontières de l'Allemagne ne sont pas reconnues par le Gouvernement de Bonn, ce qui alimente de dangereux courants revanchards susceptibles de susciter des dangers de guerre.

S'il est vrai que le chef de l'Etat français a obtenu le soutien du Président des Etats-Unis dans la crise monétaire que traverse la France, avec les implications internationales qu'elle comporte, cela ne saurait signifier que la République fédérale allemande cesserait d'être l'alliée privilégiée des Etats-Unis en Europe, même si la puissance et les ambitions du Gouvernement de Bonn peuvent inquiéter le Gouvernement de Washington.

Sans doute, le général de Gaulle a-t-il ressenti comme une humiliation l'aide accordée par la République fédérale allemande pour le salut du franc, d'autant que, si le Gouvernement de Bonn s'efforce de faire croire qu'il n'ambitionne pas de régenter l'Europe, c'est parce que le rapport des forces lui est de plus en plus favorable et qu'il tient, en quelque sorte, à se vêtir d'une peau de mouton d'une blancheur immaculée.

Si l'on ajoute à cela l'existence de courants néo-nazis en Allemagne, on ne peut pas ne pas penser avec une certaine inquiétude à la situation de force qui est en train de s'affirmer de l'autre côté du Rhin, avec ce que cela peut comporter d'insécurité pour notre pays.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que la France devrait développer une action politique et diplomatique en vue d'obtenir de la République fédérale allemande la reconnaissance des nouvelles frontières de l'Allemagne, à la fois sur le plan du maintien de la délimitation actuelle des frontières avec les autres Etats, ce qui signifierait par exemple l'abrogation du traité de Munich, et sur le plan de la délimitation des frontières entre les deux Etats allemands.

En outre, la France mettant fin à la fiction en vertu de laquelle la République fédérale allemande prétend représenter toute l'Allemagne, devrait reconnaître la République démocratique allemande.

La résurgence de courants néo-nazis inquiétants en Allemagne fédérale et la perspective d'un durcissement de la politique allemande après les élections générales de l'année prochaine, ne peuvent manquer de retenir notre attention car nous risquons de voir s'exprimer des ambitions d'autant plus redoutables que la politique d'alliance préférentielle poursuivie par la France les aura dans une certaine mesure favorisées.

A la suite du message envoyé au général de Gaulle par le président Johnson, d'aucuns parlent d'une nouvelle entente cor-

diale franco-américaine, mais, quoi qu'il en soit, la politique de grandeur du Gouvernement français proclamant son indépendance et faisant état de ses réserves d'or et de devises, non sans un certain orgueil, a connu une perte de prestige que nul ne saurait contester.

Au fond, on peut constater qu'au bout de dix ans de gaullisme, le bilan est plutôt décevant.

Cela dit, je veux évoquer brièvement la situation au Viet-Nam. Nous prenons acte du fait que le Gouvernement français, en permettant la tenue à Paris des rencontres entre les délégués de la République démocratique du Viet-Nam et de ceux des Etats-Unis, a facilité la décision d'arrêt des bombardements américains contre la République démocratique du Viet-Nam.

Il est également positif que les conversations qui vont avoir lieu avec la participation d'une délégation du Front national de libération du Sud Viet-Nam puissent se dérouler à Paris. A ce sujet les manœuvres multipliées par les américains pour admettre le F. L. N. à la conférence de Paris, tout en ne le reconnaissant pas, comme le souhaitent leurs satellites de Saigon, rappellent quelque peu ce qui s'est passé durant une période à propos de l'Algérie.

Finally, il a bien fallu discuter avec le F. L. N. algérien et conclure la paix avec lui. De même, on ne peut aboutir à une solution pacifique du problème Sud vietnamien qu'en accord avec le Front national de libération qui entend participer à la conférence de Paris sur le Viet-Nam en tant que partie indépendante placée sur un pied d'égalité avec les autres parties.

J'ai eu l'occasion au mois de mars dernier au cours d'un voyage à Hanoi et dans la République démocratique du Viet-Nam, qui était alors bombardée, de constater l'héroïsme du peuple vietnamien et devant la résistance opposée au colosse américain par ce petit peuple, l'on ne peut que souhaiter voir rapidement cesser l'agression dont il est victime afin qu'il puisse librement fixer lui-même son propre destin. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il ne me reste plus qu'à évoquer très rapidement les problèmes du Moyen-Orient et de la Méditerranée dont M. le secrétaire d'Etat a parlé dans son intervention. Il est hors de doute que le Moyen-Orient est un des points chauds du globe et il en sera ainsi tant que le Gouvernement d'Israël s'obstinera à refuser d'appliquer la résolution du conseil de sécurité du 22 novembre 1967, laquelle, vous le savez, exige l'évacuation des territoires occupés.

L'application de la résolution du conseil de sécurité permettrait d'aboutir, par la reconnaissance du droit à l'existence de tous les Etats situés dans cette région du monde et par le respect des droits nationaux des Arabes de Palestine, à l'élimination des dangers de guerre qui existent dans cette région.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fait état des craintes que vous inspire la situation au Moyen-Orient en raison des incidents qui s'y multiplient. Sans doute avez-vous eu raison de faire état de ces craintes. C'est pourquoi nous pensons — et je m'adresse à vous, monsieur le ministre des affaires étrangères — que le Gouvernement français pourrait utilement intervenir auprès du Gouvernement israélien en vue d'obtenir la mise en application de la résolution du conseil de sécurité. Cela est d'autant plus important pour la France que notre représentant a voté cette résolution.

Le problème du Moyen-Orient est étroitement lié à la question de la paix dans le bassin méditerranéen. Chacun sait que dans la Méditerranée croissent d'importantes forces navales. Il y a depuis longtemps la VI^e flotte américaine et, depuis un certain temps, il y a aussi des unités navales soviétiques.

Dans certains milieux, on admet fort bien la présence de la VI^e flotte américaine, mais on trouve anormale la présence de navires de guerre soviétiques en Méditerranée.

Cette position, qui est celle de l'O. T. A. N., est difficile à soutenir car, d'une part, la Méditerranée est à tous et, géographiquement, l'Union soviétique est plus proche de la Méditerranée que les Etats-Unis.

A ce sujet, je lis dans une déclaration de l'agence Tass sur la session de l'O. T. A. N. — je cite : « L'Union soviétique, puissance de la mer Noire et par conséquent puissance méditerranéenne, exerce son droit incontestable de présence en Méditerranée ».

Il y a place en Méditerranée pour les flottes de tous les pays et ce qu'il faut souhaiter, c'est que le règlement de la situation au Moyen-Orient, qui est possible à condition que la résolution de l'O. N. U. soit appliquée, écarte tout rebondissement de la guerre des six jours.

Au surplus, il faut noter que si la France s'est retirée de l'O. T. A. N. sans songer pour autant, semble-t-il, à se retirer

de l'Alliance atlantique qui vient à expiration en 1969, la marine française a participé aux manœuvres navales de l'O. T. A. N. qui se sont déroulées, si je ne me trompe, du 5 au 10 novembre.

S'agit-il d'un premier pas vers le retour à l'O. T. A. N. ou d'une opération de caractère circonstanciel ? Je ne réponds pas à la question. En tout cas, comme on fait état à ce propos de possibles changements d'orientation de la politique française, nous pensons qu'il serait dommageable pour notre pays et pour la cause de la paix de modifier nos relations avec les pays socialistes. Il faut, pensons-nous, développer avec eux, au contraire, les rapports économiques, techniques et culturels dans l'intérêt même de notre économie nationale.

De plus, nous ne saurions perdre de vue ce qu'il y a de traditionnel et de fondamentalement nécessaire dans l'entente entre la France et les pays socialistes de l'Est de l'Europe qui ont eu à souffrir des mêmes maux que nous au cours de la deuxième guerre mondiale.

Avant de terminer, je voudrais demander à M. le ministre des affaires étrangères de nous faire connaître la position du Gouvernement français par rapport à ce qui s'est passé au Mali où un coup de force militaire a renversé le gouvernement du président Modibo Keita.

Des coups de force de même nature se produisent fréquemment dans divers coins du monde. Aussi les démocrates ont-ils intérêt à être informés de la façon dont cela se produit, d'autant que des interventions extérieures peuvent n'être pas étrangères à de tels événements.

Telles sont les quelques remarques que je voulais présenter au nom du groupe communiste à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, rassurez-vous, je laisserai aux spécialistes de la commission des affaires étrangères le soin de traiter des problèmes de grande politique. Je me bornerai à relever quatre questions dans l'espoir d'avoir une réponse du Gouvernement.

La première est connexe à celle que nous posions hier à l'occasion du budget des rapatriés. Nous sommes nombreux dans cette assemblée à être préoccupés par le fait que le Gouvernement n'a pas encore décidé de faire procéder à l'inventaire des biens spoliés, soit par l'office des biens qui dépend du ministère des finances, soit par le service des biens et intérêts privés qui dépend du ministère des affaires étrangères.

M. le ministre de l'intérieur nous a dit qu'aucune décision n'avait été prise à cet égard par le Gouvernement et le ministère des finances se montre réticent. Pourtant il est certainement de l'intérêt du Gouvernement français de posséder cet inventaire qui lui permettrait, d'une part, de connaître le bien-fondé des réclamations des rapatriés en métropole, d'autre part de négocier sur des bases précises avec le gouvernement spoliateur à l'occasion de l'aide que lui accorde le Gouvernement français. Je n'insiste pas sur ce point ; je demande simplement à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir examiner favorablement notre requête s'il n'est pas en état de nous répondre aujourd'hui.

Ma deuxième question porte sur la dégradation de la situation au Sud Viet-Nam. Si les négociations actuellement engagées aboutissent dans un assez court délai, de nombreux Français installés au Sud Viet-Nam voudront regagner en 1969 la métropole. On oppose à ces Français la date fatidique des accords de Pau pour l'application de la loi du 26 décembre 1961. De nombreux Français, installés autrefois au Tonkin, ont, après les accords de Pau, quitté ce territoire pour le Sud Viet-Nam. On leur oppose leur date d'installation au Sud Viet-Nam pour leur refuser la qualité de rapatrié.

Nous souhaiterions donc que le Gouvernement veuille bien donner des instructions précises à ses services pour qu'ils interprètent intelligemment la loi du 26 décembre 1961 en ce qui concerne les Français du Sud Viet-Nam installés ou non avant les accords de Pau, voire après ceux de Genève.

Ma troisième question, déjà évoquée brièvement par M. Motais de Narbonne tout à l'heure et plus longuement voici quelques jours par M. Longchambon devant M. le ministre de l'éducation nationale, est relative à l'éducation des jeunes Français de l'étranger. M. le ministre des affaires étrangères a toujours été sensible à nos préoccupations dans ce domaine pour la raison bien simple que plus les cadres français à l'étranger seront nombreux et mieux nous pourrions défendre la position française à l'étranger et être des exportateurs dynamiques.

Or, l'expérience prouve que nos ressortissants sont de plus en plus réticents à partir pour l'étranger parce que dans le pays de leur nouvelle résidence ils risquent de ne pas trouver les établissements assurant à leurs enfants un enseignement correct de la culture française.

Nous nous trouvons à l'heure actuelle et à ce titre devant des difficultés assez graves que M. Motais de Narbonne a rappelées et que la direction générale des affaires culturelles et la direction de la coopération au ministère de l'éducation nationale connaissent, que la commission spéciale instituée tout récemment, sous les auspices de votre département ministériel et du ministère de l'éducation nationale connaît également. Nous souhaitons que les travaux de cette commission soient accélérés de manière à avoir devant nous une entité gouvernementale responsable de la formation et de la culture française des jeunes Français de l'étranger et qui définisse la politique gouvernementale à cet égard.

Cette question est d'autant plus importante que les crédits dont disposent aussi bien la direction des affaires culturelles que le ministère de l'éducation nationale au titre de l'aide aux petites écoles ne permettent plus maintenant d'assurer le financement de la construction de nouvelles écoles françaises à l'étranger ni de l'extension des écoles existantes.

Les sénateurs représentant les Français de l'étranger ont, en collaboration avec le conseil supérieur des Français de l'étranger que vous présidez, monsieur le ministre, mis au point un projet de préfinancement, par des voies privées, concernant l'extension des établissements scolaires considérés. Nous souhaitons que vous souteniez nos efforts et que les négociations officielles que nous avons menées jusqu'à présent avec les établissements bancaires de la métropole nous permettent d'aboutir à une solution satisfaisante qui contribuerait à alléger vos charges budgétaires. Mais ces efforts ne réussiront que si nous avons le soutien pratique de votre département et nous vous le demandons.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par l'évolution de la tendance de la direction des affaires culturelles et techniques. Celle-ci envisage, en effet, de faire des lycées français de l'étranger des lycées franco-étrangers. Dans ces conditions, on risque de voir donner aux étrangers et parallèlement aux jeunes Français qui fréquentent ces établissements une formation qui n'est pas superposable à celle dispensée en métropole. Cela peut avoir pour effet de gêner nos jeunes compatriotes qui, revenus en France, doivent y poursuivre leurs études. Nous souhaiterions avoir sur ce point des apaisements.

M. Motais de Narbonne a parlé de la différence des coûts de scolarité existant entre les lycées français de l'étranger. C'est une question que nous suivons avec la direction des affaires culturelles. Je n'y insiste donc pas.

Je voudrais vous indiquer incidemment que l'application du décret du 28 mars 1967 relatif à ce statut des personnels français à l'étranger soulève quelques difficultés tout au moins pour les professeurs. Je n'en dis pas davantage. Votre département a été saisi de diverses observations à ce sujet et la direction des affaires culturelles connaît parfaitement le dossier. Je demande simplement que l'on s'en préoccupe.

Ma quatrième et dernière observation vise le problème évoqué partiellement tout à l'heure par M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

A l'occasion de la relance européenne, vous avez, monsieur le ministre, proposé que l'on reprenne la discussion sur la convention portant création du brevet européen. Je suis parfaitement d'accord. Vous connaissez les travaux détaillés faits par certains de vos anciens collègues, membres du Parlement européen. Vous n'ignorez pas qu'entre les différents pays de l'Europe des Six et la délégation française un débat est ouvert qui porte sur deux points : d'une part, les clauses économiques prévues au traité, d'autre part, l'accessibilité des ressortissants des pays tiers au brevet européen. Je souhaite que la délégation ministérielle à Bruxelles soit suffisamment ferme et qu'elle aide les quelques parlementaires français qui se battent à ce sujet pour obtenir, d'une part, que les clauses économiques soient écartées du projet de convention et, d'autre part, que l'accessibilité, si elle doit être acceptée dans son principe, soit retardée dans son application jusqu'au moment où le brevet européen sera substitué aux brevets nationaux.

Dans ce même domaine de la propriété industrielle, il s'agit aussi, à l'instigation des bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle de Genève, de la création d'un brevet international. Malheureusement, l'opération telle qu'elle est montée consiste en une tentative de colonisation juridique par les deux pays industrialisés les plus grands du monde des pays moins développés. Les derniers documents publiés par les bureaux internationaux réunis pour

la protection de la propriété intellectuelle sont à cet égard fort instructifs, notamment celui appelé PCT/III/4. J'y relève ce qui suit, au paragraphe n° 69 :

« En permettant l'obtention de brevets internationaux plus « forts » grâce à l'examen, avec des efforts et des frais moindres, le système proposé inciterait probablement les inventeurs à rechercher une protection dans un plus grand nombre de pays et pour un plus grand nombre d'inventions que ce n'est le cas actuellement. Cela permettrait de développer les exportations et le potentiel d'investissement des pays développés auxquels ces inventeurs appartiennent. »

Cela signifie en clair que les pays les plus industrialisés chercheraient par ce biais à obtenir des titres de propriété industrielle couvrant le monde entier au détriment des pays moins développés. Pour s'en protéger, il n'y a plus qu'une parade : introduire dans la loi interne des pays considérés la déchéance d'exploitation se substituant à la licence obligatoire, ce qui serait revenir sur un des articles de la convention internationale d'union dont la France a été le promoteur.

Nous vous demandons, là aussi, monsieur le ministre, de bien vouloir soutenir les efforts que le conseil supérieur de la propriété industrielle a faits dans ce domaine. Il a déposé un rapport circonstancié que votre département connaît. Je demande que les experts de la délégation française à Genève veuillent bien tenir compte des propositions et des recommandations précises qui sont contenues dans ce rapport et qui sont destinées à défendre les légitimes intérêts nationaux et européens. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Périquier.

M. Jean Périquier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si le groupe socialiste n'avait dû marquer son hostilité qu'à un seul budget, c'est sûrement le budget des affaires étrangères qu'il aurait choisi. En effet, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, ce budget, bien plus que n'importe quel autre, est l'instrument d'une politique. Or, comme nous considérons que la politique internationale de notre chef de l'Etat est mauvaise et néfaste pour la France, nous nous refusons à lui donner cet instrument qui lui permettrait de poursuivre une telle politique.

En outre, je n'ai pas besoin de rappeler que le Parlement n'est jamais consulté en matière de politique internationale. Il est toujours mis devant le fait accompli, comme d'ailleurs le Gouvernement lui-même, cela parce que, en violation flagrante de la Constitution, il a été décidé que conduire la politique internationale était du domaine réservé au chef de l'Etat.

C'est une raison supplémentaire pour que, par un vote favorable, nous n'ayons pas l'air d'entériner pareille violation de la Constitution. Sans compter qu'on ne voit pas trop le but précis que poursuit la politique internationale élyséenne faite trop souvent d'incohérence et de contradictions. Il ne s'agit pas seulement de prétendre que l'on fait cette politique pour défendre l'indépendance de notre pays ; il faut surtout nous démontrer qu'elle est capable de nous la faire obtenir.

A la vérité, l'indépendance à la mode gaulliste n'est qu'une fausse indépendance qui nous ramène au vieux nationalisme maurassien et qui confond trop souvent prestige personnel et intérêt de la France. On cherche en vain l'avantage diplomatique et le résultat positif qu'a obtenus depuis dix ans la France à la suite de l'action internationale et des prises de position de notre chef de l'Etat sur les divers problèmes politiques qui se posent au monde. Voulez-vous par exemple nous dire, en dehors des échos, des vivats, des manifestations savamment orchestrées, des bains de foule, des serremments de mains, de la démonstration que le chef de l'Etat était un polyglotte consommé et des dépenses importantes occasionnées, ce que notre pays a retiré des nombreux voyages entrepris à grand renfort de publicité par le général de Gaulle ? Que reste-t-il de son voyage en Amérique latine ? Que reste-t-il de ses voyages dans certains pays de l'Est ? Que reste-t-il de son dernier voyage en Turquie ? La plupart du temps, ces voyages n'ont eu pour résultat que de mettre en évidence les divergences profondes existant entre la France et les pays visités. Bien entendu, je ne parle pas du voyage au Canada où le général de Gaulle nous a montré comment il comprenait l'indépendance lorsqu'il s'agissait des autres pays.

Peut-être me faudrait-il parler de cet incident du Canada car il illustre bien les erreurs diplomatiques commises par notre chef de l'Etat, dont on regrette en l'occurrence qu'en sa qualité de chef de la Résistance française il ait oublié tout ce que la France doit pour sa liberté et son indépendance au corps expéditionnaire canadien qui, sans doute, comprenait des canadiens francophones, mais aussi et surtout des canadiens anglophones pour la raison très simple qu'au référendum organisé

par le Gouvernement fédéral d'Ottawa à l'époque pour savoir si le Canada devait aller au secours de l'Europe et, par conséquent, de la France, un seul Etat fédéral s'était prononcé contre à 80 p. 100 : le Québec.

Ne serait-ce que par reconnaissance, il me semble que le Gouvernement aurait pu au moins empêcher la création en France d'une association qui prétend mettre en cause l'unité de l'Etat fédéral canadien en réclamant l'indépendance du Québec.

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. Monsieur Périquier, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jean Périquier. Volontiers, monsieur le ministre.

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. Je comprends bien que la personnalité du général de Gaulle et le rôle qu'il joue en matière de politique extérieure expliquent que la règle qui était celle des anciennes assemblées, règle selon laquelle on ne mettait pas en cause la personne du chef de l'Etat, ne soit pas exactement respectée. Encore me semble-t-il qu'il convient de respecter certaines formes. Je doute que l'orateur qui est actuellement à la tribune les respecte. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. Jean Nayrou. C'est la politique du chef de l'Etat qui est mise en cause et non le chef de l'Etat lui-même.

M. Jean Périquier. J'aimerais bien, monsieur le ministre, que vous précisiez votre propos. Si je mets en cause le chef de l'Etat, c'est uniquement, je le répète, parce que vous avez décidé que la politique internationale faisait partie de son domaine réservé. (*Applaudissements à gauche.*)

Dès lors, comment peut-on parler de politique internationale sans mettre en cause celui qui la pratique ? Cela me paraît extrêmement difficile.

Je poursuis en disant qu'en vérité, quand on examine de près le bilan de la politique internationale, on constate qu'il s'agit d'un bilan d'échecs complets et retentissants.

Echec de cette politique à l'égard de la conférence du désarmement, à laquelle notre Gouvernement s'obstine à ne pas participer. A l'extrême rigueur — j'y insiste — on aurait pu admettre cette abstention si vous aviez entraîné avec vous d'autres pays. Mais non, vous restez seul dans l'abstention, et c'est d'autant plus regrettable que vous auriez pu prendre la tête des petites nations et imposer ainsi aux deux grands quelques mesures qui, certes, ne nous auraient pas conduits au désarmement, lequel n'est ni pour aujourd'hui, ni pour demain, ni même pour après-demain, mais qui auraient pu créer ce climat de détente internationale auquel vous prétendez travailler. Au lieu de cela, vous avez permis aux Etats-Unis et à l'U. R. S. S. d'apparaître comme les seuls amis de ces petites nations en leur offrant de les garantir et de les protéger en cas d'attaque nucléaire.

Echec de cette politique au Moyen-Orient, comme vous le rappellera notre camarade Giraud.

Echec de cette politique à l'égard de l'O. T. A. N. Il est vrai que si vous en avez retiré nos troupes, vous êtes resté dans le pacte Atlantique. J'ai eu déjà l'occasion de dire ce qu'il fallait penser de cette politique mais je ne crois pas inutile de souligner, une fois de plus, qu'elle est inadmissible puisqu'il s'agit pour vous de bénéficier éventuellement des avantages que peut donner l'Alliance Atlantique, sans pour autant en supporter les inconvénients.

Quelle est donc la raison qu'a donnée le chef de l'Etat pour justifier le retrait de la France de l'O. T. A. N. ? Il nous a dit que la guerre froide était terminée et qu'à l'heure actuelle toute menace de conflit se trouvant écartée il n'y avait pas lieu pour la France de rester associée à un pacte militaire même si l'U. R. S. S. ne parlait pas, elle, de dissoudre le pacte de Varsovie.

Or, voilà que, coup sur coup, deux événements internationaux importants viennent d'apporter un démenti cinglant à notre chef de l'Etat. D'abord l'implantation de la flotte soviétique en Méditerranée ; là encore, je passe parce que, tout à l'heure, notre camarade Giraud vous en parlera sûrement. Et puis il y a surtout l'événement majeur : l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes soviétiques.

Je ne veux pas tellement insister sur le caractère odieux que représente l'atteinte ainsi portée à la liberté et à l'indépendance d'un petit pays puisque, pour une fois, on peut dire que la réprobation a été quasi générale. Je m'attarderai davantage sur l'aspect militaire de cette invasion.

Comment, en effet, ne pas être étonné de ce que, pour soit-disant remettre le gouvernement tchèque à la raison et l'obliger à se maintenir dans la voie de l'idéologie lénino-marxiste,

l'U. R. S. S. et ses alliés aient utilisé près de soixante-dix divisions alors, certainement, qu'une seule aurait été suffisante ! On comprend l'inquiétude des pays voisins de la Tchécoslovaquie et cette inquiétude doit être partagée par tous les pays occidentaux.

Comment avez-vous réagi devant cette invasion ? Certes, vous l'avez condamnée — il vous était difficile de faire autrement — mais c'est tout juste si la propagande officielle tout au moins n'a pas essayé de trouver quelques excuses à l'envahisseur en laissant entendre que son attitude était la conséquence des accords de Yalta qui avaient partagé le monde en deux blocs.

C'est là une contrevérité historique car il n'a jamais été question à Yalta du partage des zones d'influence. Sans doute cette division du monde en deux blocs est-elle profondément regrettable, mais à qui la faute ? Il ne faut pas oublier que, lorsqu'a été créée l'alliance atlantique, il avait été demandé à l'U. R. S. S. d'y participer. Or, elle refusa et c'est bien à la suite de ce refus que le monde se trouva divisé en deux blocs. L'invasion de la Tchécoslovaquie permet d'ailleurs de se rendre compte de la responsabilité que porte l'U. R. S. S. dans cette division du monde et de sa volonté de maintenir le bloc du pacte de Varsovie.

En effet, quand les Etats-Unis interviennent parfois dans certains pays, au Viet-Nam ou à Saint-Domingue — interventions que nous ne manquons pas de condamner — ils ne demandent pas à leurs partenaires d'y participer à leurs côtés. Mais, lorsque l'U. R. S. S. envahit la Tchécoslovaquie, elle demande, que dis-je, elle impose à ses partenaires d'être à ses côtés. C'est bien l'existence de ce bloc monolithique, fort, uni et agressif, qui oblige, par un réflexe naturel, les occidentaux à s'unir dans un autre bloc, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils ne doivent pas prendre toutes les initiatives qui s'imposent pour arriver un jour à la suppression de tous les pactes militaires.

Ces événements importants et graves vous ont-ils au moins ouvert les yeux ? Il ne le semble pas. Vous continuez à soutenir qu'il faut poursuivre une politique de détente ; c'est sans doute très bien, mais il ne faut pas oublier que la détente ne peut pas être l'œuvre d'un seul et que la poursuite de cet objectif ne doit pas nous empêcher de prendre toutes les précautions nécessaires et de nous entendre avec nos alliés traditionnels sur lesquels, nous le savons, nous pouvons toujours compter comme ils viennent de nous en donner la preuve à la suite de la crise monétaire que nous connaissons.

C'est, en effet, spontanément que la solidarité atlantique est intervenue pour nous aider à sauver notre franc. Ce sont tout d'abord les Etats-Unis qui, oubliant que voilà quelque temps notre Gouvernement avait caressé l'espoir orgueilleux de porter atteinte à leur monnaie, nous offrent une aide de 500 millions de dollars. C'est ensuite la Grande-Bretagne qui, bien que connaissant elle-même des difficultés, nous offre 100 millions de dollars alors que nous avons refusé de faire le même geste de solidarité lorsque la livre était menacée.

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Périquier ?

M. Jean Périquier. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. Ce que vous dites est inexact, monsieur Périquier !

Je ne peux pas reprendre à chaque instant les erreurs qui, à chaque ligne, émaillent votre discours. Mais sur ce point précis, je ne peux pas laisser passer cette affirmation extraordinaire.

Au cours des dernières années, le mécanisme de solidarité internationale a fonctionné au bénéfice de la Grande-Bretagne et nous y avons participé à un point tel que — je le précisais à l'orateur — parmi l'aide que nous avons reçue se trouvait, de la part de la Grande-Bretagne, le remboursement de ce que nous lui avions prêté. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. Jean Périquier. Oui ou non, avons-nous participé à l'aide financière à la livre ?

Votre mise au point m'intéresse, monsieur le ministre (*Rires au centre droit.*) Je ne suis pas responsable des informations de la presse qui nous ont appris que la France ne participait pas au prêt consenti à la Grande-Bretagne pour la défense de la livre.

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre encore, monsieur Périquier ?

M. Jean Périquier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. Pour un moment, c'est l'ancien ministre des affaires économiques et des finances qui va répondre.

Les mécanismes de solidarité monétaire internationale sont multiples : il y a ceux du fonds monétaire, il y a les accords généraux d'emprunt et il y a les procédures d'aide entre les banques centrales. Quand la Grande-Bretagne a éprouvé des difficultés financières, la France a participé à l'aide accordée par le fonds monétaire international et elle a parfois participé aux accords généraux d'emprunt ainsi qu'à l'aide des banques centrales.

Dans certains cas — et c'est tout à fait normal — l'aide que nous avons apportée a été égale à ce que nous devons faire. Dans d'autres cas, pour diverses raisons, elle a été moindre. Mais dans l'ensemble, lorsque la Grande-Bretagne a connu des problèmes sur le plan financier, la France a été parmi les pays qui lui ont accordé une aide, et cela — je peux rassurer l'orateur — de façon suffisante pour que, dernièrement, je le répète, le remboursement de la Grande-Bretagne figure parmi les aides que nous avons nous-mêmes reçues.

Je tiens donc à bien le préciser car, sur ce point, il était difficile de laisser le Sénat sur l'impression créée par une erreur, probablement une erreur de fait, que je me devais de rectifier. (*Applaudissements au centre droit. — Interruptions à gauche.*)

M. Jean Périquier. Je ne veux pas poursuivre plus longtemps cette polémique, mais je suis étonné que le Gouvernement n'ait pas cru devoir faire une mise au point lorsqu'une grande partie de la presse nous a appris que la France ne participait pas au prêt spécial accordé pour soutenir la livre.

M. Jean Nayrou. Nous lui avons prodigué des conseils !

M. Jean Périquier. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nos alliés nous donnent une preuve certaine d'amitié, et comment ne pas se rendre compte que c'est encore sur eux que, demain, nous devrions compter si notre pays était à nouveau menacé dans sa liberté et dans son indépendance ?

A la suite de l'échange de télégrammes entre le président Johnson et le général de Gaulle, certains pensaient que celui-ci pourrait revenir sur sa politique extérieure. Nous le souhaitons de toutes nos forces mais nous sommes sceptiques lorsque, par exemple, nous voyons la politique poursuivie par le Gouvernement à l'égard de l'Europe. C'est avec obstination qu'il s'oppose à faire la moindre concession à nos partenaires qui n'acceptent pas sa conception périmée de l'Europe des patries et qui pensent que l'Europe pourrait remplir pleinement sa mission si elle était forte et unie, c'est-à-dire si la Grande-Bretagne faisait partie du Marché commun.

C'est sur cette question que je voudrais terminer. Comme tous les Européens convaincus, elle me préoccupe puisqu'elle est de nature à compromettre l'avenir de l'Europe si nécessaire à l'équilibre et à la paix du monde.

Il nous faut bien, en effet, constater que par suite de la position intransigeante de la France, l'évolution de l'Europe est arrêtée. Il s'en est fallu d'un rien qu'à la dernière réunion de Rome la rupture intervienne et que nos partenaires décident même de poursuivre l'Europe sans nous. Cela a été évité et nous nous en félicitons.

Mais pourquoi cette obstination de la France à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ? Cela nous étonne d'autant plus de votre part, monsieur le ministre. Je me remémore en effet le débat que nous avons eu dans cette assemblée, en 1958, à propos du traité de Rome. Les adversaires de ce traité — dont vous étiez — faisaient état d'un argument qui nous gênait beaucoup : ils nous reprochaient de faire une Europe trop étriquée et ils soulignaient qu'une véritable Europe ne pouvait se concevoir qu'avec la Grande-Bretagne. Nous étions obligés de reconnaître que cet argument avait une valeur immédiate. Nous ne pouvions que répondre que la Grande-Bretagne était toujours lente à se décider, qu'il fallait commencer par faire l'Europe avec les pays qui étaient décidés à la faire et que, lorsque ces pays auraient donné la preuve que cette Europe pouvait très bien vivre, qu'elle était rentable pour tous les pays qui y participaient, alors certainement l'Angleterre demanderait son adhésion, et c'est ce qui s'est produit.

Nous constatons aujourd'hui que ce sont ceux qui nous reprochaient de faire l'Europe sans l'Angleterre, que ce sont ceux qui, par dérision, avait appelé l'Europe des Six la petite Europe, qui, aujourd'hui, sont les plus acharnés pour empêcher

que l'Angleterre soit dans le Marché commun ! Cela se comprend d'autant plus difficilement que, du point de vue économique, il n'est pas douteux que c'est notre pays qui aurait le plus à gagner à cette adhésion, comme le prouvent nos ventes à la Grande-Bretagne qui, pour l'année 1967, ont augmenté de 20 p. 100, ce qui nous place pour nos exportations vers ce pays au cinquième rang mondial après les États-Unis, le Canada, l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas.

Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, à une dernière réunion de la commission des affaires étrangères, nous faire connaître la thèse du Gouvernement. Je vous rappelle cette thèse, sous votre contrôle, car je ne voudrais pas que vous me reprochiez une fois de plus de commettre une erreur. Vous avez dit que la France n'a pu accepter le Marché commun qu'à la suite d'un grand effort et que cet effort, elle n'a pu l'accepter qu'à trois conditions : premièrement, un tarif douanier extérieur commun qui a été obtenu ; deuxièmement, une politique agricole commune qui est maintenant conclue ; troisièmement, une harmonisation des charges qui fait l'objet encore de discussions.

Or vous nous avez dit que si l'Angleterre et d'autres pays adhèrent au Marché commune, tout sera remis en cause. L'Europe des Six ne peut pas être l'Europe des douze. Nous aurions peut-être une association de libre échange, mais il ne s'agirait plus du Marché commun. Je ne crois pas avoir trahi votre pensée.

Mais pourquoi cela ? C'est un procès d'intention que vous faites au Gouvernement britannique puisque celui-ci, par la voie même de M. Wilson, a proclamé qu'il ne s'agissait nullement pour la Grande-Bretagne de remettre en cause le traité de Rome et de refuser la politique agricole commune. Alors, dans ces conditions, pourquoi le Marché commun ne pourrait-il pas se constituer et vivre à douze ?

Certes, il ne s'agit pas de nier les difficultés que pose l'adhésion de la Grande-Bretagne, mais aucune n'est vraiment insurmontable si l'on veut entreprendre sans retard des négociations et si chacun veut faire preuve de bonne volonté et de compréhension.

De toute manière nos partenaires ont bien voulu tenir compte des objections de la France et c'est dans ces conditions qu'ils ont proposé par l'intermédiaire de M. Harmel, ministre des affaires étrangères de Belgique, un plan qui devait constituer une première étape en vue de l'élargissement du Marché commun.

Il n'y avait aucune raison pour que vous rejetiez ce plan qui ne portait nulle atteinte au traité de Rome et aux principes que vous avez défendus. Ce plan prévoyait seulement d'établir de nouvelles formes de coopération institutionnelles avec le Royaume-Uni, notamment dans les domaines qui ne sont pas couverts par le traité de Rome, c'est-à-dire la politique étrangère, la défense, la technologie et la monnaie.

Or vous avez refusé ce plan, ce qui devait provoquer l'irritation et la colère de nos partenaires qui constataient amèrement que la France continuait à ne pas vouloir l'entrée de la Grande-Bretagne dans la communauté européenne, ni par la porte, ni par la fenêtre.

Pour expliquer la position négative de la France vous avez répondu à une question que je vous ai posée qu'on voulait noyer le Marché commun. Craignez que ce ne soit la même réponse que l'on fasse pour le plan de relance que vous venez de proposer en échange. Croyez bien que je souhaite que votre plan soit pris comme base des discussions, mais il est certain que nos partenaires ne pourront l'accepter que si, vous-même, vous êtes décidé à faire des concessions. Si vous ne voulez pas faire de concessions, craignez également, monsieur le ministre, d'autres difficultés dans certains domaines.

Ce matin, à propos du budget de la coopération, nous avons discuté du renouvellement des accords de Yaoundé, ces accords auxquels la France a le plus grand intérêt. Il est évident que nous risquons d'avoir quelques difficultés dans ce renouvellement si, bien entendu, nous voulons toujours prendre une position intransigeante à l'égard de l'Angleterre.

A la vérité, la position de la France à l'égard de la Grande-Bretagne est une position politique. C'est toujours au nom de l'indépendance que vous prétendez agir. Autant que vous, nous croyons à l'indépendance de notre pays, mais nous professons que notre indépendance passe par l'indépendance de l'Europe et que celle-ci sera indépendante si elle est forte et unie, ce qui implique l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

J'emprunterai ma conclusion à la déclaration faite par un homme qui ne peut pas être suspect puisqu'il n'est pas un homme politique, mais un grand savant. Je veux parler

de M. Leprince-Ringuet. Celui-ci, venu faire une conférence à notre faculté des sciences de Montpellier, déclarait, faisant allusion au livre « Le défi américain » de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber : « pour soutenir le défi américain nous avons besoin des Anglais », et il citait le cas du centre européen de recherches nucléaires de Genève » qui était vraiment à l'échelle américaine parce qu'il était le seul à être dans tous le sens du mot européen ».

Il disait encore : « qu'il fallait tout faire pour bâtir une Europe unie qui pourra dialoguer sur un plan de parfaite égalité avec les deux Grands, et cela en allant jusqu'à la supranationalité. C'est, disait-il, le seul moyen de sauvegarder notre patrimoine culturel, national et européen, car toutes les civilisations qui n'ont pas un potentiel technique et scientifique pour les soutenir sont désormais condamnées ».

Et il concluait : « Si les Européens ne font pas cause commune, ils sont fichus. Ils seront colonisés. Les cerveaux, les vrais cerveaux, ceux qui pensent et décident, seront tous américains. Nos têtes ne seront plus à nous. Ce serait un grand malheur, car la troisième force que l'Europe peut constituer serait plus sage que les autres. Elle serait aussi la plus culturelle ».

Nous souhaitons, monsieur le ministre, qu'avant qu'il ne soit trop tard vous entendiez cet avertissement fait de sagesse que vous donne un grand savant. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs travées au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Lecanuet.

M. Jean Lecanuet. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la première remarque qui me venait à l'esprit en préparant cette intervention et en me réjouissant de pouvoir la produire devant vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, c'est que jamais plus que maintenant il n'a été vrai que la politique étrangère a cessé d'être en quelque manière extérieure, et tout ce qui la concerne a une influence directe sur la vie intérieure des Français.

Cela est bien évident selon que la politique étrangère donne ou non une organisation de caractère gouvernemental aux structures économiques. Cela est vrai aussi par le phénomène des solidarités monétaires ; la crise que nous vivons actuellement démontre à quel point dans ce domaine l'indépendance l'emporte sur le désir, si noble soit-il, de l'indépendance.

Comment ne pas y penser avec une force particulière ce soir, au moment où nous apprenons avec inquiétude que les cours de l'or ont atteint un record jamais atteint, même depuis le début de la crise monétaire, et que plus de deux tonnes d'or en lingots ont dû aujourd'hui être échangées, alors qu'au début de la semaine, les volumes n'étaient encore que d'une tonne.

Enfin, la politique étrangère retentit directement, et c'est là un des points essentiels de mon propos, sur la vie intérieure d'un peuple en fonction des objectifs qu'elle s'assigne.

Quand les ambitions dépassent les moyens — c'est une découverte non pas pour les hommes avertis, mais pour notre pays qui le voit aujourd'hui — quand les ambitions, si nobles et si généreuses soient-elles, dépassent les moyens, la grandeur de l'inspiration dégénère en prétention destructrice des équilibres économiques d'un peuple. (*Très bien ! à gauche, au centre gauche et sur plusieurs travées à droite.*)

L'inspiration, j'ai cru comprendre à travers vos écrits, vos discours, monsieur le ministre, qu'elle se résume autour de deux mots : l'indépendance et la détente, et vous opposez volontiers ces deux principes qui guident votre action diplomatique à ce qui serait le contraire de ces deux incitations : d'un côté, l'hégémonie, de l'autre, la guerre froide. Ou l'indépendance, ou subir l'hégémonie, ou pratiquer la détente, ou revenir à la guerre froide ! Telle est l'alternative que vous présentez aux Français et qui m'apparaît quelque peu sommaire.

Avant d'examiner plus profondément cet aspect critique de mon exposé, je voudrais dire que, sur la finalité profonde, naturellement, tous, dans cette enceinte, j'en suis persuadé, nous sommes d'accord. Qui pourrait souhaiter, quel homme politique, quel parti, quel Gouvernement pourrait souhaiter la satellisation, la régression et la guerre à son peuple ? Tous, sur quelque banc que nous siégeons, nous voulons l'indépendance, le progrès et la paix. Seulement, il ne suffit pas de le proclamer. Tout le débat est centré précisément sur les moyens les mieux appropriés pour se rapprocher de ce noble objectif.

Sans tomber dans une critique qui serait systématique, et je dirai presque trop facile cette année, je dois bien reconnaître, comme d'autres de mes collègues, que les résultats sont assez sensiblement éloignés des objectifs que vous proposez, quant à

l'indépendance, la détente et la paix, précisément parce que les moyens que vous utilisez ne vous permettaient pas d'approcher valablement ces objectifs.

L'indépendance ? Hélas ! elle se manifeste dans les temps que nous vivons à travers la crise monétaire qui est parmi les plus graves que nous ayons connue. Notre prestige a quelque peu souffert de l'obligation où nous avons été de nous tourner vers Bonn, Londres et Washington ; jamais l'interdépendance n'a été plus réelle !

Le prestige, comment ne pas le rappeler aussi d'un mot. Après tout, répétition vaut insistance et peut-être sollicitation pressante auprès de vous de répliques claires, monsieur le ministre. L'indépendance et le prestige de la France ne s'affirment guère en Méditerranée, abandonnée — je m'y résigne moins facilement que M. Duclos — aux déplacements d'une flotte soviétique d'intervention. Si bien que cette Méditerranée qui devrait être notre mer, au sens européen du mot, est désormais l'enjeu d'un équilibre qui nous échappe entre la flotte américaine et la flotte soviétique.

Dans le conflit du Moyen-Orient, je crois que la France a renoncé, par l'excès de ses complaisances en faveur d'une partie — je dis d'une partie — du monde arabe, à se placer en position d'objectivité et demain d'arbitre et s'est privée de l'influence qu'elle exerçait jadis sur Israël, exposé aux difficultés que nous connaissons.

Vos résultats dans le domaine de la détente sont-ils meilleurs ? Je ne le crois pas. Après les rebuffades essayées à Varsovie, voilà que l'invasion de la Tchécoslovaquie a détruit le mythe — je ne sais s'il a jamais été utilisé officiellement, mais il a été fort répandu par les commentateurs de la pensée gouvernementale — de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural que je préfère formuler pour ma part — le sens est le même, mais on y voit plus clair — l'Europe de l'Oural à l'Atlantique, de manière à bien faire comprendre qu'une telle Europe continentale coupée de ses alliés aurait été placée sous prépondérance soviétique.

Où sont les réussites dans le domaine de l'Europe des Six ? J'insisterai dans quelques instants sur le point qui a fait l'objet de l'intervention précédente, sur le désaccord concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne. Je crois que ce désaccord paralyse le développement du Marché commun, malgré l'intérêt, je dis bien « l'intérêt » de vos propositions sur une réactivation du Marché commun, sur lesquelles je reviendrai également.

Ce désaccord, cette querelle, qui est presque d'école et que M. de Lipkowski a, avec talent, rappelé tout à l'heure, cette querelle entre l'extension ou le renforcement du Marché commun, si elle continue, conduira je le crains à une remise en cause de tous les résultats acquis, notamment en matière agricole. Je n'insiste pas sur ce point ayant eu récemment l'occasion d'exposer mes craintes devant le Sénat.

L'Euratom est entré en agonie avec la complicité de tous les gouvernements, mais je le crains, ou sur ce point je souhaite un démenti, avec une certaine satisfaction du nôtre.

L'entente franco-allemande a été le pilier de votre politique. Cette entente est bonne par sa valeur psychologique, mais elle fut, à tort selon moi, utilisée comme une tentative trop bilatérale et même binationale de pression sur les autres partenaires...

Un sénateur à gauche. Très bien !

M. Jean Lecanuet. ... et aujourd'hui l'entente franco-allemande est exposée aux péripéties de la conférence de Bonn, de ses suites et risque de l'être plus encore dans les prochains mois.

Les faiblesses relatives de notre économie apparaissent et je ne parlerai pas, monsieur le ministre, sinon pour ouvrir une parenthèse que nous aurons probablement l'occasion de prolonger plus tard, de la faiblesse militaire relative de la France par rapport à l'Allemagne ; je veux seulement dire aujourd'hui que nous n'avons toujours pas d'armée conventionnelle ni de dissuasion nucléaire digne de cette mission et que, si l'on s'effraie de la progression allemande, nous aurons peut-être d'autres motifs de crainte dans quelque temps.

Je referme cette parenthèse. Qu'on se souvienne seulement des grands débats antérieurs sur l'armée européenne et sur la renaissance de la Wehrmacht. Pendant que la France tente de poursuivre la constitution d'une force atomique de frappe, je constate que l'Allemagne, elle, s'est donné une force économique de frappe. (*Très bien ! à gauche.*) Ces faiblesses réveillent la crainte de l'Allemagne en France et, en Allemagne, la peur de la solitude et tout cela est dangereux !

M. René Jager. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jean Lecanuet. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Jager avec l'autorisation de l'orateur.

M. René Jager. Monsieur le président, mes chers collègues, à ce moment du débat, il est utile, non pas d'évoquer le problème militaire mais la puissance économique allemande. Je suis très surpris qu'à la faveur de la crise monétaire, beaucoup plus française qu'internationale, les esprits découvrent subitement la puissance économique allemande reconstruite. Quatre collègues de cette assemblée avec votre serviteur sont allés la découvrir sur place voici deux ans et ils vous ont fait part de leurs réflexions dans un rapport de cent quarante pages où aucun aspect de la question n'a été laissé dans l'ombre.

Mais je dois ici souligner, en tant que Lorrain et frontalier, que notre éminent compatriote Robert Schuman connaissait déjà cette puissance économique et que c'est pour l'enserrer dans un corset pacifique et la rendre moins redoutable qu'il avait demandé d'organiser sans retard l'Europe unie.

La machine économique allemande est ce qu'elle est, elle progresse comme un rouleau à vapeur aveugle et, tant qu'elle ne rencontre pas de résistance, tout va bien. La République fédérale allemande, qui a perdu ses colonies après la première guerre mondiale, qui a perdu ses marchés en Europe centrale et orientale après la deuxième, vit par la conquête de marchés mondiaux. Il n'y a rien à redouter tant qu'elle peut exporter ce qu'elle produit. C'est lorsque la machine économique est grippée et qu'elle est pourvoyeuse de chômage que renaît le danger, car le nazisme s'est installé sur la misère et le chômage.

Le néonazisme, contrairement à ce que veut affirmer notre collègue M. Jacques Duclos, ne peut avoir de prise dans un pays en pleine prospérité. C'est la différence fondamentale de deux états d'esprit que nous vivons.

Je tenais à faire, mes chers collègues, cette remarque, en ajoutant que la seule manière de nous en sortir, c'est de faire l'Europe, car le nationalisme tant cultivé est un très mauvais article d'exportation qui, une fois encore, je le crains, nous conduira aux pires aventures après l'expérience monétaire que nous venons de vivre. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. Jean Lecanuet. Je remercie mon collègue de ses remarques qui complètent opportunément mes propres réflexions, tant il est vrai, et nous le sentons bien ici au travers des différentes interventions, que nous ne pouvons plus actuellement aborder le problème de l'Europe sans faire porter notre analyse sur l'Allemagne et sans la faire déboucher sur la Grande-Bretagne.

S'agissant de l'Allemagne, dans le contexte où nous nous trouvons maintenant placés, nous nous devons absolument de part et d'autre de ne pas aggraver la situation et les sentiments qui ont pu se développer et de nous préserver de la passion autant que de l'orgueil. L'orgueil, nous n'en avons pas été protégé en France ! (*Rires à gauche et au centre gauche.*) Le temps n'est pas éloigné où l'on donnait des leçons au monde entier au sujet d'un pays préservé de troubles, doté de la monnaie la plus forte au point de tenter de faire concurrence aux autres et où l'on mettait en parallèle une Allemagne divisée, politiquement faible, aux frontières exposées et d'ailleurs incertaines !

Nous sommes passés d'une situation d'orgueil à quelque chose qui ressemble au dépit et c'est ce que je voudrais tenter de combattre. L'orgueil pourrait changer de camp, il pourrait saisir l'Allemagne si elle se prévalait du succès que remporte sa monnaie devenue la première du monde par sa solidité. Il est vrai, et je m'en réjouis comme vous tous, que le chancelier allemand a eu la réaction qui convenait en rassurant l'opinion mondiale. Je souhaite que, d'un autre côté, la France n'entretienne pas un sentiment de dépit devant le refus de Bonn de réévaluer sa monnaie. L'Allemagne a consenti un effort d'ouverture de crédits, elle a imposé ses exportations pour les limiter, pouvait-on lui demander d'aller plus loin au risque de provoquer le chômage chez elle, avec les conséquences politiques qui étaient évoquées il y a un instant, et compromettre son développement économique ? Je crois que nous ne pouvions pas présenter une telle requête à un peuple partenaire.

Plutôt que de céder au dépit, la France, selon moi, aurait mieux à faire en s'attaquant au retard de son expansion et, plutôt que de s'interroger sur le danger du réveil du nationalisme allemand, la France ferait mieux de se guérir du dogme intangible de la souveraineté dont elle a elle-même créé pour une large part la contagion parmi les autres peuples de l'Europe. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur quelques travées à droite.*)

La France a avancé, mais elle a avancé moins vite que ses partenaires et les causes sont maintenant connues. L'excès de ses charges improductives, le déséquilibre de son budget, son impuissance à procéder dans l'ordre et à temps aux réformes

de structures sont les causes profondes de ses retards. N'allons donc pas justifier, comme on le tente par une campagne d'opinion, les erreurs de la politique suivie par le ressentiment contre la réussite des autres; si les autres — pas seulement l'Allemagne et nous pourrions viser le cas de l'Italie — ont mieux réussi, c'est qu'ils sont mieux gouvernés. Voilà la vérité qu'il faut avoir le courage de regarder en face! (*Vifs applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Par conséquent — et je m'adresse au ministre des affaires étrangères qui n'a pas oublié avoir été le ministre de l'économie et des finances — je dirai que la première sauvegarde du Marché commun, dont M. de Lipkowski nous a parlé tout à l'heure avec conviction, c'est d'abord l'assainissement de l'économie de la France! Les mesures qui viennent d'être décidées, pour certaines d'entre elles, ne me paraissent pas en harmonie avec les règles du Marché commun et je veux espérer qu'elles n'ont qu'un caractère provisoire. Certaines de ces mesures s'éloignent des règles mêmes de la Communauté, c'est le cas des contingents d'importation établis après la crise de mai — cesseront-ils à la date prévue? C'est une question que je me permets de vous poser — c'est aussi le cas, dans une certaine mesure, des décisions fiscales destinées à développer l'exportation et à freiner l'importation. Théoriquement, une majoration de la T. V. A. n'est pas contradictoire avec le Traité, mais elle nous éloigne singulièrement de l'harmonisation des charges. Par conséquent, je vous interroge également sur vos intentions quant au rétablissement de l'équilibre et la recherche d'une harmonisation des charges dans le Marché commun.

En réalité, à mon sentiment — et le malaise que je signalais au début de mon exposé sur la situation monétaire montre qu'il est partagé par l'opinion — le Gouvernement n'a rejeté la dévaluation monétaire — et il a eu raison de le faire — que pour glisser, compte tenu des déséquilibres internes de son économie, dans une dévaluation technique et commerciale qui rendra notre situation très difficile dans le cadre du Marché commun.

Le salut, l'assainissement profond ne peuvent provenir que de l'abandon de ce que nous avons appelé depuis longtemps une politique de prestige, qui pèse trop lourd sur notre économie. Aussi, les questions essentielles qui se trouvent posées dans ce débat, qui ne porte pas seulement sur le budget des affaires étrangères mais sur le sort de la Nation, sont les suivantes: Quelles dépenses concernant tout cet effort de prestige allez-vous différer? Allez-vous maintenir votre politique atomique? Allez-vous maintenir intégralement vos primes d'aide à l'étranger ou allez-vous rechercher d'une autre manière la sécurité de la France et d'une autre manière une politique de développement des pays sous-développés?

Bref, l'avance de l'Allemagne, c'est votre retard! Il s'agit donc de le rattraper, sinon, de dérogation en exception, la France ne pourrait résister à l'ouverture des frontières et l'espoir européen serait menacé pour longtemps. Pour éviter cette dislocation européenne, une relance politique nous apparaît indispensable et il s'agit, en première urgence, de renforcer le Marché commun dans le domaine monétaire. S'il est raisonnable d'espérer, et sur ce point notre faible voix se joint à la vôtre, monsieur le ministre, que s'établisse dès que possible une conférence mondiale monétaire définissant pour l'avenir, sur des modes nouveaux, les équilibres, il nous apparaît indispensable que l'Europe fixe elle-même et à l'avance sa position commune, comme elle le fit d'ailleurs dans l'affaire du *Kennedy round*, avec une méthode qui eut son mérite et qui entraîna des succès.

L'Europe libre doit se donner une organisation monétaire et marcher par degrés vers une monnaie commune en commençant par définir le fonds des réserves européennes. Elle doit aussi s'organiser — mais je crains que cette pensée ne soit à l'excès éloignée de la vôtre — dans le domaine de la défense.

Ainsi donnerions-nous, me semble-t-il, une réponse constructive aux deux défis que les événements vous ont lancés au cours de l'année qui s'achève: la crise monétaire et la crise tchécoslovaque. Nous relèverions ces deux défis si notre diplomatie ouvrait un effort sur le point qui concerne la monnaie et l'organisation de la défense, car la situation et plus préoccupante que jamais.

Les décisions à prendre dans ces deux domaines, monétaire et de défense, sont politiques et exigent des initiatives politiques. L'échec de ce que vous avez appelé « l'Europe des patries » me paraît évident, car « l'Europe des patries », derrière ce mot noble qui fait vibrer le cœur, n'est autre chose que l'Europe des Etats, c'est-à-dire des souverainetés, des égoïsmes nationaux, des surenchères d'intérêts et des compromis arrachés par la lassitude ou la menace de crise. L'échec de cette politique est total.

Il était donc prévisible que, par l'excès des charges et par le refus d'un esprit communautaire, nous arrivions à ces difficultés

monétaires dans lesquelles nous nous débattons maintenant. C'est parce que cet échec était prévisible que nous nous sommes — vous vous en souvenez — séparés de la majorité. L'enjeu est si grave qu'il exclut de notre part tout ralliement à une politique dont chacun, je crois, peut connaître aujourd'hui les fruits amers.

Au siècle des nations géantes, l'indépendance réelle n'est pas celles des Etats privés de puissance concurrentielle, qu'il s'agisse de la production de masse, qu'il s'agisse de la recherche technologique, qu'il s'agisse de l'organisation des marchés, la France seule — et c'est cela, à travers nos deux patriotismes, monsieur le ministre, qui nous sépare — n'a pas la dimension, dans la solitude, de cette puissance.

Ce qui compte, ce n'est pas l'indépendance des Etats, c'est l'indépendance des peuples, c'est la liberté des peuples. Il n'y a d'indépendance qu'à partir de la puissance et il n'y a de puissance pour nous qu'à partir des Etats-Unis d'Europe. Le reste n'est, à nos yeux, qu'illusion que la magie du verbe ne pourra plus longtemps entretenir. Pour n'être ni Russes ni Américains, pour rester Français, il nous faut devenir Européens. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. Edouard Bonnefous. Monsieur Lecanuet, me permettez-vous de vous interrompre?

M. Jean Lecanuet. Très volontiers.

M. le président. La parole est à M. Edouard Bonnefous, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edouard Bonnefous. Je vous remercie, mon cher collègue, de me laisser un instant la parole. Puisque vous avez fait allusion à l'Europe des patries, je voudrais poser une question à M. le ministre des affaires étrangères sur une information dont je dois avouer que, pour ce qui me concerne, je suis resté stupéfié en la lisant.

Ce soir-même, nous apprenons qu'au conseil des ministres on a décidé la suppression des prix de Rome, et les termes mêmes du communiqué officiel ne manqueront pas d'apparaître comme totalement contradictoires avec notre politique dite de prestige. L'école de Rome n'ayant « rien d'essentiel à enseigner, le Gouvernement décide que les prix de Rome seront supprimés et « remplacés par une bourse de voyage dans les pays du monde les plus évolués. »

Cette décision est si étonnante que je demande à M. le ministre des affaires étrangères de nous dire comment on peut concilier deux conceptions aussi différentes de notre politique. Nous ne sommes pas ici dans un débat sur les affaires culturelles, aussi est-ce sur le plan international que j'entends me situer. Pensons aux peintres, aux sculpteurs, aux architectes, aux musiciens qui ont dû souvent le meilleur de leur formation à leur séjour dans la Ville éternelle; pensons aux liens qui se sont créés entre les Français et les Italiens. Rappelons-nous, monsieur le ministre, que même au moment où nous nous trouvions dans la situation la plus délicate des relations franco-italiennes, au moment où Mussolini et Hitler étaient associés dans leur politique antifrançaise, le roi d'Italie venait tous les ans visiter l'exposition française de Rome, marquant par là sa fidélité et celle d'une large partie de l'opinion italienne à notre culture.

Cela vous fait sourire, monsieur le ministre.

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. Oh! non.

M. Edouard Bonnefous. Il n'y a pas beaucoup de gens qui sourient de la politique complètement contradictoire que vous menez. Tout vous fait sourire, nous pas.

Si véritablement les étrangers nous portaient des coups aussi durs que ceux que nous, nous ne cessons de nous porter nous-mêmes, nous serions indignés et, pour notre part, nous sommes désespérés. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. Jean Lecanuet. Je livre à votre réflexion cette remarque, monsieur le ministre.

Je voudrais, pour ne pas retenir trop longtemps votre attention, survoler maintenant l'un des sujets qui a fait l'objet de nos débats au cours de l'après-midi: la querelle sur la Grande-Bretagne, c'est-à-dire l'élargissement ou l'approfondissement de la Communauté. Il me paraît évidemment qu'au point de tension où nous sommes arrivés dans cette affaire, nous ne pourrions débloquent le freinage qui empêche le développement de la Communauté que si une négociation est engagée qui permette de concilier à la fois le développement et l'élargissement de la Communauté.

Je m'attache à votre argument principal. Le risque de dilution du Marché commun qui découlerait de l'élargissement me paraît

un risque moins grand que le blocage de l'ensemble du Marché commun. Si vous n'acceptez pas au moins à terme — je sais que la discussion porte sur le terme — l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, si vous n'acceptez pas d'ouvrir les négociations avec la Grande-Bretagne, tous les projets qui pourront être présentés par la France, et dont je dois dire un mot, seront, je le crains, vains et ils ne permettront pas de sauver le Marché commun. Vous l'avez dit vous-même : s'il n'avance pas, s'il ne progresse pas, il ira vers le recul et, j'ajouterais, vers sa décomposition.

L'alliance et la détente. Les rapports avec les pays de l'Est, le comportement, il faut bien l'appeler ainsi, dominateur de l'U. R. S. S. ont fait apparaître la nécessité de renforcer l'Alliance atlantique. La brusque aggravation du déséquilibre des forces en Europe, la pénétration soviétique en Méditerranée exigent ce renforcement. Il est bien vrai, comme l'a dit le président Pleven avant-hier, qu'en sortant de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, vous avez fait à l'U. R. S. S. un cadeau sans aucune contrepartie. Il ne s'agit pas de renoncer à la détente ni de revenir à la guerre froide, mais d'avoir une conception enfin positive et non irréaliste de la détente.

L'attitude irréaliste consiste, selon moi, à désintégrer le monde libre dans l'espoir que cet exemple désintégrera, par contagion, le monde communiste. Ce pari, s'il a été tenté, a été perdu ; la réponse est venue de Prague. Il faut donc adopter une méthode différente.

L'U. R. S. S. — je me suis référé à toutes les déclarations de ceux qui la représentent — n'a jamais conçu la détente autrement que comme une simple coexistence qui implique l'intégrité de son empire et l'extension continue de son influence. Dès lors que la détente n'est pour l'instant rien d'autre que la coexistence, le réalisme commande de maintenir l'équilibre des forces en faveur du monde libre jusqu'au jour où la cause du désarmement pourra progresser.

La désintégration que vous avez poursuivie, qu'il s'agisse de l'Europe ou de l'Alliance, conduit non pas à la détente, mais au contraire à l'accroissement de la pression soviétique. Seule, selon nous, l'intégration progressive de l'Europe, d'une Europe solidaire de ses alliés, peut créer les conditions du dialogue, de la détente et de la coopération. Une Europe forte et prospère exercerait une attraction beaucoup plus forte sur les pays satellites de l'U. R. S. S. que vos appels à l'indépendance que bafoue l'impérialisme de l'Est.

La détente est nécessaire, objective, mais elle n'est praticable, elle n'est possible, elle ne peut progresser qu'à partir de la sécurité dans l'unité de la puissance.

Nous ne demandons pas un retour pur et simple dans l'O. T. A. N. telle qu'elle existait et dont nous sommes partis. Nous demandons que soit créé, entre les six pays du Marché commun et la Grande-Bretagne un groupe européen à l'intérieur d'une nouvelle organisation de défense atlantique. Cet objectif assurerait une défense plus réelle, plus économique, plus efficace. Il rééquilibrerait l'Alliance tout en la renforçant. Il constituerait une prise de conscience décisive de l'indépendance de l'Europe. Jamais votre diplomatie ne s'est orientée vers ces objectifs qui nous paraissent indispensables.

J'en arrive à ma conclusion. Les mouvements de mai et de juin, le drame de la Tchécoslovaquie, la crise monétaire de novembre, qui ont jalonné notre route, ne sont pas, monsieur le ministre, des incidents de parcours. Ces faits constituent, pour la politique du Gouvernement, du moins je l'espère, un brusque retour au réel. Ils lui imposent de changer le cap de sa politique en ce qui concerne ses rapports avec les Etats-Unis et une nouvelle définition de l'alliance reposant sur l'égalité des droits de l'Amérique et de l'Europe ; de reviser sa politique dans ses rapports avec l'Union soviétique en maintenant, mais aussi en concevant la détente d'une manière plus réaliste.

Ces faits commandent au Gouvernement, me semble-t-il, de modifier ses rapports avec les pays de l'Europe libre en conciliant, par un effort de synthèse, d'imagination et de foi, la situation du Marché commun et son élargissement à la Grande-Bretagne.

La question essentielle, au-delà de l'exposé des motifs que j'ai pu, comme d'autres collègues, vous présenter est simple : le Gouvernement estime-t-il que ces faits que je viens de vous rappeler, événements de mai et juin, la Tchécoslovaquie, la crise monétaire, sont de nature à modifier sa politique étrangère, avec toutes les incidences que cela peut avoir sur la vie économique et la vie intérieure ? Si je pose cette question, monsieur le ministre, c'est que, malgré la grande attention que j'ai portée aux déclarations, je n'ai pas obtenu de réponse claire. L'ambiguïté subsiste. Chacun interprète des signes obscurs.

Il a suffi de votre récente visite à Washington et d'un échange de télégrammes, où d'ailleurs la chaleur des expressions l'emportait sur la réalité du contenu (*Rires sur de nombreux bancs*) pour que vous passiez tout aussitôt pour un adepte du retour à l'atlantisme ! Il a suffi, en sens inverse, de visites répétées de l'ambassadeur de l'U. R. S. S. à l'Elysée pour que d'aucuns prophétisent, tout aussitôt, la reprise de notre marche vers l'Est ! Cette marche a-t-elle pour finalité la réunification de l'Allemagne, son isolement ou son encerclement ? Les commentaires sont libres et se déploient sous nos yeux.

Suffit-il de symptômes d'irritation à l'encontre de l'Allemagne jugée trop réticente aux demandes françaises pour que d'autres commentateurs présentent un réchauffement de l'entente cordiale avec la Grande-Bretagne pour tenter de faire contrepoids à l'Allemagne ?

D'autres enfin, qui se jugent les plus subtils ou les mieux informés, estiment que votre diplomatie fait tout et le contraire à la fois et qu'elle tient, pour reprendre une expression populaire, plusieurs fers au feu.

Dès lors, nous vous posons la question : votre diplomatie s'avance-t-elle masquée ? Où est sa vérité, en dehors des slogans quelque peu dépassés concernant l'indépendance dont nous avons vu les limites cette année ou concernant la détente dont nous avons vu les avatars ?

Quelle est la réalité de cette politique ? Il faut, aujourd'hui, je le crois, avoir la sagesse et le courage de tirer les conséquences des événements. Cette leçon, pour nous, est claire en ce qui concerne le Marché commun : ou bien le Gouvernement français acceptera de faire un grand pas en avant, en acceptant, d'une part, d'ouvrir la voie à une adhésion à terme de la Grande-Bretagne et en acceptant, d'autre part, une intégration étroite des politiques économiques et financières, ou bien, je le crains, le Marché commun se disloquera et les résultats acquis seront remis en cause.

Les 4 et 5 novembre, vous avez, certes, fait un premier pas dans la bonne direction en proposant un programme de renforcement de la Communauté et votre secrétaire d'Etat l'a rappelé à nouveau devant nous tout à l'heure.

Nous vous demandons d'aller plus loin et au-devant de nos partenaires ; ceux-ci, de leur côté, ne doivent pas donner l'impression qu'ils se désintéressent des politiques communes dès lors que l'objectif de l'union douanière a été atteint. Il faut lever ce double blocage qui empêche à la fois d'avancer vers l'élargissement et vers le renforcement de la Communauté. Un compromis m'apparaît possible au prix de certaines concessions de part et d'autre.

Les événements devraient, me semble-t-il, faciliter la relance de l'Europe qui me paraît de plus en plus urgente : d'abord, la crise française ne peut être résolue qu'avec l'aide de nos partenaires, ce qui revient à dire que, si le redressement français est indispensable à l'Europe, la solidarité européenne est aussi la condition du redressement français.

Le défi lancé par la crise française oblige les Six à intégrer davantage leurs politiques économiques et financières s'ils ne veulent pas que le Marché commun se désintègre.

Dans la mesure où les Six et la Grande-Bretagne se mettraient d'accord pour concerter leur politique étrangère et de défense, en vue d'objectifs communs, alors tout serait changé, sans doute, dans la Communauté européenne. Car il est clair, et de plus en plus, que l'intégration économique ne déclenche pas automatiquement l'union politique mais qu'au contraire l'union politique est aujourd'hui indispensable à la sauvegarde et au progrès de l'intégration économique.

Nous invitons le Gouvernement à pratiquer enfin le réalisme dont il se targue et qu'il nous paraît avoir trop souvent oublié.

L'heure de vérité a sonné. Nous voyons clairement aujourd'hui les limites d'une politique d'indépendance. Il nous faut, dans tous les domaines, organiser la solidarité et d'abord avec nos partenaires européens.

L'Europe a besoin de la France. Nos partenaires en sont conscients et sont prêts, comme la Commission européenne l'a démontré, à nous apporter tout le concours compatible avec le respect des règles des traités.

Mais la France a aussi, et plus que jamais, besoin de l'Europe. Si, par malheur, elle cédait à la tentation du repli sur elle-même, c'est alors qu'elle se condamnerait au déclin économique et politique.

Ces deux vérités nous paraissent si évidentes qu'elles tracent, sans nul doute possible, la voie de la sagesse et du salut. C'est dans cette voie que nous vous demandons de bien vouloir vous engager. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

(*M. Pierre Garet remplace M. Etienne Dailly au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. PIERRE GARET,

vice-président.

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget du ministère des affaires étrangères est toujours, et à juste titre, l'occasion de débats où, au-delà des chiffres que comporte ce budget, l'ensemble de la politique française et discutée. Cette tradition, qui est ancienne, est tout à fait justifiée.

Au début de cette séance, c'est M. de Lipkowski, secrétaire d'Etat, qui vous a exposé d'une manière préliminaire, aussitôt après les rapporteurs, les grandes lignes de cette politique. Mais, le Parlement étant par essence le cadre d'un dialogue, après avoir écouté certains orateurs, c'est à eux que je vais répondre en reprenant quelques grandes lignes de notre politique.

A vrai dire, ce dialogue est d'un genre un peu particulier mais il est normal dans la vie parlementaire. J'ai entendu des réquisitoires. Croyez bien cependant que ce n'est pas par une plaidoirie que je vais vous répondre.

Après toutes ces affirmations selon lesquelles le prestige du chef de l'Etat n'a servi à rien, selon lesquelles la politique française aurait échoué, je veux tout de suite mettre en lumière ce que représente aujourd'hui l'autorité de la France après dix ans de gaullisme. (*Applaudissements au centre droit.*)

J'ai pris pour la première fois, il y a deux mois, la parole à l'assemblée générale des Nations unies. Croyez bien que je n'y ai pas parlé avec plus de talent que les autres ministres de affaires étrangères ! Croyez bien aussi que je n'ai pas apporté aux problèmes sur lesquels butte l'assemblée générale des solutions proches et immédiates ! Mais, en affirmant les thèmes fondamentaux de la politique française, au nom de la France, au nom de vous-mêmes, messieurs de l'opposition, j'ai été écouté (*Murmures à gauche.*) parce que l'on savait, dans cette assemblée groupant les délégués de plus de cent-vingt grands, moyens et petits Etats...

M. Jean Nayrou. Le « machin » !

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. ... que, lorsque le représentant de la France parle du droit des peuples à déterminer leur destin, lorsqu'il parle de la détente, lorsqu'il parle, monsieur Périquier, du désarmement, il prend des positions conformes à ce qu'attend l'ensemble des nations réservées par contre à l'égard des politiques traditionnelles d'hégémonie et de blocs.

S'agissant en effet de ce droit des peuples à déterminer eux-mêmes leur destin, quelle est la voix qui, depuis des années, à propos du Viet-Nam ou aujourd'hui du Biafra, défend, parfois d'une manière isolée, parfois avec l'accord de toutes les petites nations, ce qui est à la base du principe des Nations unies, si ce n'est celle de la France ?

Lorsque, au cours des années — je m'expliquerai tout à l'heure sur les circonstances présentes — il est devenu évident qu'il fallait tenter de substituer à la guerre froide et à l'ombre qu'elle faisait peser sur tous les continents un effort de détente, notamment en Europe, mais aussi hors d'Europe, quelle est la voix qui s'est élevée la première, qui a offert, à bien des égards, au-delà des thèses de coexistence, une possibilité de surmonter les différences de régimes politiques pour faire un effort de compréhension et éventuellement de détente, si ce n'est la voix de la France ? C'est cela aussi qui fait son prestige et son autorité à l'assemblée générale des Nations unies.

En ce qui concerne le désarmement, il est quand même curieux que personne, semble-t-il, parmi les membres de l'opposition, ne voit dans toutes les procédures actuellement engagées qu'il s'agit d'interdire aux nations qui ne sont point armées d'avoir des armements, alors qu'aucun des textes signés, aucune des procédures engagées n'a véritablement pour objet de diminuer les armements des superpuissances. Aussi la France, lorsqu'elle parle — et souvent elle le fait seule — de la limitation, de la destruction des armes et des vecteurs, du contrôle international, représente la voix qui, au sein des Nations unies, ose dire la vérité derrière bien des hypocrisies.

Il est une valeur que l'on peut contester — mais qui, sur la scène internationale, ne l'est plus — c'est le fait que la France, quand elle parle, exprime sa propre pensée et qu'on ne peut

pas la suspecter d'avoir une position inspirée par d'autres. C'est l'expression du refus d'hégémonie. C'est une force qui n'est pas commune dans le monde d'aujourd'hui.

Mais ce n'est pas une manifestation de nationalisme, croyez-le bien ! (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

En revanche, j'ai eu l'impression, cet après-midi, d'assister à une extraordinaire explosion de nationalisme car, des interventions de tous les orateurs, une conclusion se dégage : la France est responsable de tout ; elle est responsable de la présence soviétique en Méditerranée, des Soviétiques à Prague ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

Je n'ai jamais entendu un nationalisme aussi débordant qu'aujourd'hui. (*Vifs applaudissements au centre droit.*) C'était véritablement quelque chose d'exceptionnel d'entendre même affirmer que la France aurait été responsable de l'échec du Marché commun.

M. André Méric. Oui !

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. En vérité, le nationalisme, au moins aujourd'hui, n'est donc pas là où l'on pense.

Cet exorde était nécessaire pour vous montrer que je ne viens pas plaider mais qu'en matière de réquisitoire, si j'ose dire, je ne crains personne ! (*Rires.*)

Je viens exposer, ici en réponse aux observations qui ont été faites et sur le ton qui convient quand on dialogue au Sénat (*Murmures sur diverses travées*) un certain nombre des grands problèmes qui ont été évoqués et sur lesquels, malgré les explications de M. de Lipkowski, il est bon que je revienne.

Le premier problème, celui qui se pose à nos portes, est celui du Marché commun et de la politique européenne. Ce problème du Marché commun se pose aujourd'hui comme M. Périquier l'a rappelé. Je m'en suis expliqué assez longtemps devant les membres de la commission des affaires étrangères mais je dois le faire de nouveau aujourd'hui.

Le problème du Marché commun se pose essentiellement en termes économiques car, depuis dix ans, pour les motifs qui sont les nôtres et qui peuvent ne pas être ceux de tous les membres de cette assemblée, nous avons écarté ce que pouvait représenter d'idéologie politique le traité de Rome. Nous avons fait un effort non seulement pour l'appliquer comme il était prévu qu'il le fût, mais pour prévoir un rythme plus rapide dans sa réalisation.

Il n'est pas douteux que la suppression des barrières douanières entre les six Etats signataires du traité de Rome a représenté pour la France, pour son économie et pour ses travailleurs, un effort qui, à bien des égards, était supérieur par exemple à l'effort imposé à l'Allemagne et même à l'Italie.

Comment avons-nous pu réaliser cet effort ? C'est parce que, au cours de ces dix années — M. Périquier a bien voulu le rappeler et je vais m'expliquer sur ce point qui est capital — nous avons pu faire accepter en tout ou en partie trois conditions qui, si elles n'avaient pas été admises, auraient rendu impossible la poursuite du Marché commun en même temps que la sauvegarde de l'économie française : c'était l'existence d'un tarif extérieur protecteur, c'étaient des politiques communes et surtout une politique agricole commune, c'était enfin un effort continu d'harmonisation des charges fiscales et autres.

Sur le premier point, il est bon de s'expliquer car, on ne le dit pas assez, s'il n'y avait pas eu de tarif extérieur protecteur, il eût été impossible à l'économie française de supporter le choc qui aurait été alors beaucoup plus violent.

Il est clair que nous avons accepté, sur ce point, il y a quelque temps, d'être moins stricts que nous aurions voulu en participant aux négociations de Genève qu'on appelle couramment les « négociations Kennedy ». Elles ont abouti à une réduction progressive de ce tarif extérieur. Ces réductions, nous les avons acceptées dans un esprit communautaire alors même que certaines d'entre elles peuvent avoir, dans les prochaines années, de fâcheux effets sur notre économie. Mais le principe du tarif extérieur a été accepté et nous le considérons, pour longtemps, comme indispensable, sinon l'économie française — par conséquent, la France — serait hors d'état de supporter le choc de la concurrence.

La deuxième question concerne les politiques communes. Parmi celles-ci, il en était une essentielle, la politique agricole. Je peux en parler en connaissance de cause, car j'étais Premier ministre quand la condition a été posée aussi clairement que je vous l'expose aujourd'hui que nous ne passerions pas à la

seconde étape du Marché commun si les principes de cette politique agricole n'étaient pas reconnus par nos partenaires.

Ces principes de la politique agricole, quelles que soient les difficultés de la mettre en œuvre, demeurent essentiels. Ils sont au nombre de deux : d'une part, la priorité d'achat et de consommation pour les produits issus du terroir européen et, d'autre part, le financement communautaire des excédents. Sans ces deux règles, il n'y a pas de politique agricole commune possible et l'industrie et toute l'économie française se seraient trouvées — et le seraient encore aujourd'hui — dans des conditions difficiles pour supporter la concurrence.

Cette politique agricole, nous l'avons donc obtenue. Il est vrai que certains des éléments, comme c'était fatal, sont aujourd'hui contestés et ont donné des résultats qui peuvent exiger un réexamen. Mais, sur les principes, je vous mets en garde, nous ne pouvons pas transiger car, s'ils étaient abandonnés, l'économie française se verrait infliger une charge qui serait insupportable.

La troisième condition est celle de l'harmonisation des charges. Celle-ci est d'une importance capitale parce que — il faut que vous le sachiez — il ne suffit pas de supprimer les droits de douane pour établir les conditions d'un libre commerce. Les dispositions fiscales ou sociales ont tellement d'importance qu'elles créent un déséquilibre qui fausse la concurrence.

Je peux dire, notamment à M. Lecanuet, que, s'il y a un ministre de l'économie et des finances qui a plaidé et insisté pour l'harmonisation des charges fiscales, c'est bien celui qui était en fonction au cours des deux dernières années.

En effet, si cette harmonisation ne se fait pas un jour ou l'autre, d'une manière ou d'une autre, les droits de douane réapparaîtront. A partir du moment où vous avez cette vue claire du problème tel qu'il a été exposé au cours des dix dernières années, c'est-à-dire acceptation de la disparition des barrières douanières à un rythme plus rapide que nous ne l'avions prévu, il y avait trois conditions qui demeurent et qui demeureront longtemps indispensables.

S'agissant de l'élargissement de la Communauté, nous nous trouvons en face, non pas d'une demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, mais en réalité d'un projet de mutation. En effet, il s'agit de voir si, de six Etats, on peut passer à dix Etats — je veux dire par là les Six plus la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark et l'Irlande — étant entendu — et nul, d'ailleurs, ne le conteste — qu'à partir du moment où nous serions dix Etats, le poids des choses, les intérêts économiques et politiques pousseraient à l'adhésion, peut-être souhaitable un jour, les Etats de la péninsule ibérique. Nous serions donc, non plus dix, mais douze.

Dès lors, quelles sont les chances d'un tarif extérieur protecteur ? Quelles sont les chances d'une politique agricole fondée sur les principes que j'ai rappelés ? Quelles sont les chances d'une harmonisation fiscale et sociale ? Je ne dis pas qu'elles soient nulles. Je dis, en tout cas, que les possibilités pour la France de sauvegarder ses intérêts sont tout de suite fortement diminuées. Quand, à l'occasion de toutes les demandes qui nous sont faites, non seulement d'adhésion, mais de pré-adhésion ou de négociation, nous disons à nos partenaires que nous ne pourrions accepter quoi que ce soit sans être à six d'accord sur les fondements de tout élargissement éventuel ; nous n'avons qu'un objectif simple et qui n'est point nationaliste : c'est d'éviter qu'une transformation trop profonde n'altère une économie française qui a déjà eu bien du mal à se mettre au niveau de l'économie concurrentielle européenne. Voilà comment se pose le problème.

M. Lecanuet nous dit : vous prenez une position trop ferme et vous n'avez point l'esprit de compromis. Or, ce qui a été fait le 4 novembre est compris dans les assemblées européennes — plus, semble-t-il, qu'ici — comme un geste extraordinaire de la part de la France. Non seulement — je le dis pour mémoire, puisque M. de Lipkowski en a parlé — nous avons mis sur la table des Six des propositions qui peuvent, par l'harmonisation fiscale ou par le développement de la politique industrielle, donner à l'économie européenne, à la nôtre, mais également aux autres, un certain nombre de chances supplémentaires.

Mais nous avons également dit : nous sommes prêts à discuter des arrangements commerciaux. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que nous sommes prêts à discuter, notamment avec les pays européens qui ont demandé leur adhésion, mais le cas échéant, avec les autres, des possibilités de les faire profiter de ce vaste marché qu'est le Marché commun, en contrepartie d'un certain nombre d'avantages qu'ils nous donneraient, étant entendu que nous offrons aux pays européens davantage que ceux-ci peuvent nous offrir. Nous avons fait cette proposition pour bien montrer, dans un esprit de compromis, que nous

ne nous enfermons pas dans la conception d'un Marché commun définitivement protectionniste. Les deux volets de mes déclarations des 4 et 5 novembre sont parfaitement logiques.

J'ai dit à nos partenaires : pour le développement économique communautaire, un certain nombre de conditions doivent être remplies. Nous sommes prêts à discuter en même temps que, dans un esprit de compromis, à montrer que, si nous ne pouvons pas accepter les procédures d'adhésion ou de pré-adhésion, nous sommes prêts à montrer que nous pouvons envisager des procédures d'accords économiques. Il était difficile de faire davantage. D'ailleurs, à la conférence des pays de la zone européenne de libre échange à Vienne, la position de la Grande-Bretagne a été relativement isolée et plusieurs autres pays européens candidats à l'adhésion au Marché commun ont parfaitement compris que nous venions de prendre un engagement que nous pourrions peut-être difficilement tenir lorsque les accords seront achevés et qui consiste, de notre part, à permettre à d'autres pays de profiter économiquement du Marché commun et, pour ce qui nous concerne, peut-être à recevoir un certain nombre d'avantages.

Ce sont, au contraire, les pays qui, telle la Grande-Bretagne, adoptent une position ferme sur l'adhésion et s'en tiennent au tout ou rien, à qui il faudrait aujourd'hui demander un effort de compromis. Pour ce qui nous concerne, cet effort, nous l'avons fait et nous le maintenons, avec l'accord du partenaire allemand.

Il est vrai que le problème économique n'est pas tout. Mais, avant d'arriver aux problèmes de l'Europe politique, je voudrais bien que chacun de vous, sur ces bancs, se rende bien compte de l'importance que représente le développement de l'économie européenne et de la place de l'économie française dans cette économie européenne.

Rien ne sert d'avoir de grands projets, qualifiés soit de réalistes, soit d'idéalistes, si nous plaçons notre économie qui a déjà eu du mal, au cours des dix dernières années, à suivre l'effort extraordinaire de libération douanière, dans une position qui nous empêcherait de nous développer. Ces arguments économiques que je viens d'énoncer méritent de faire l'objet, de votre part, de réflexions avant toute discussion sur les développements politiques.

Nous n'avons pas le droit, au nom de tel ou tel réalisme, au nom de telle ou telle idéologie politique, de mettre l'économie française dans une situation qui serait aggravée par rapport à ce qu'elle est, compte tenu notamment des événements de mai et de la crise qui a suivi. Mais il y a effectivement un problème politique que nous n'avons jamais caché.

Je tiens à rappeler à M. Lecanuet, à M. Périquier et à bien d'autres orateurs en puissance dont je sens déjà ce qu'ils auraient dit s'ils étaient venus à la tribune (*Sourires*), que le premier effort pour définir l'instrument d'une coopération politique, c'est le Gouvernement français qui l'a fait.

Il a proposé en 1962 à ses cinq partenaires la réunion régulière de chefs de gouvernement ou de chefs d'Etat, de telle façon que de trimestre en trimestre — et aucun ordre du jour n'était prévu à l'avance — un effort fût fait entre les responsables des destinées nationales pour déterminer une politique européenne.

Je suis, à bien des égards, plus discret que d'autres gouvernements à l'égard de la France. Je ne dirai pas quels sont les gouvernements qui ont volontairement détruit cet effort qui était le premier et il est assez curieux, aujourd'hui, lorsque je ne suis pas présent, d'entendre des chefs de gouvernement ou des ministres des affaires étrangères se flatter d'être les initiateurs d'une coopération politique que nous leur avons demandée en 1962, qui a été discutée pendant dix-huit mois et qui a été délibérément détruite par des gouvernements qui ne souhaitaient pas — et je vais y arriver — qu'à travers cette coopération politique il y ait en fin de compte une unité politique dans une certaine direction. Car tout le problème est là ! Il ne suffit pas de dire que nous allons créer une coopération politique ; encore faut-il savoir dans quelles conditions peut être élaborée une politique de l'Europe et croyez bien que c'est là un effort qui est vraiment extraordinairement difficile.

Je vais pour commencer prendre le plus petit exemple pour terminer par l'exemple plus important. Le plus petit exemple, je l'emprunterai aux préoccupations de votre collègue, M. le sénateur Armengaud, qui a parlé du brevet européen. Il aurait pu aussi bien parler de la société européenne. Quelle réalité y a-t-il derrière ces mots ? Il y a l'opposition profonde de pays, qui comme la France veulent que le brevet européen soit vraiment un brevet économiquement et juridiquement européen, qui veulent, quand on parle de sociétés européennes, un régime fiscal particulier, qui veulent que ces sociétés euro-

péennes soient vraiment des sociétés à direction européenne, à capitaux européens. Et puis, il y a d'autres pays qui, derrière les mêmes mots, mettent en réalité des choses tout à fait différentes, une sorte d'asservissement des possibilités technologiques européennes à un droit ou à une économie bien plus étendus que le droit ou l'économie européens, et qui, derrière les mots de sociétés européennes, envisagent purement et simplement l'installation en Europe de succursales dont les centres de décision seraient loin de l'Europe. En d'autres termes, par cet exemple, on voit bien que, dans l'effort d'une politique européenne, il y a d'abord un accord à établir sur le fond des choses.

Quant aux problèmes plus graves de la monnaie ou de la défense, laissez-moi vous en parler, si j'ose dire au moins pour le premier, en connaissance de cause.

Dans les discussions monétaires des années 1966, 1967 et 1968, s'il y a un gouvernement qui a demandé aux cinq autres de présenter un front uni dans les conférences monétaires des Dix, ou au fonds monétaire international, c'est bien le Gouvernement français. Nous avons tenu des réunions entre les six ministres de l'économie et des finances, avec la Commission, tantôt nous soutenait, tantôt exprimant un scepticisme, et certains d'entre vous se souviennent des communiqués de Luxembourg ou de Munich, voire de Paris, communiqués qui révélaient, soit l'espoir d'un point de vue commun, soit de profondes divergences. C'est qu'en effet la politique monétaire touche à des conceptions qui ne sont pas seulement économiques et qu'il est plus facile de parler de monnaie européenne que d'en réaliser une, dans la mesure où, une monnaie étant l'expression d'une politique et d'un pouvoir, l'expérience des difficultés considérables à ajuster les politiques monétaires vient justement de ce que les divers gouvernements ont des positions divergentes sur les problèmes politiques.

J'en arrive au problème par lequel M. Lecanuet a terminé, qui était un problème hier, qui est un problème aujourd'hui, qui sera un problème demain et qu'il est difficile de traiter totalement d'une manière publique; mais je veux cependant l'aborder. On dit : « défense européenne »; faites-nous une défense européenne. Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que cela signifie qu'il y ait un armement atomique européen et une force atomique européenne? Dans la négative il n'y a pas de défense; dans l'affirmative, c'est impossible.

En effet, parmi les problèmes européens fondamentaux il y a celui de la possibilité, directement ou indirectement pour l'Allemagne, de disposer de l'arme atomique. La position française depuis l'origine, avant et à travers les accords de Paris, aujourd'hui comme hier, est que l'Allemagne ne doit pas disposer de l'arme atomique et, dans ces conditions, toute organisation de défense européenne bute sur ce fait fondamental.

Je mets en garde ceux d'entre vous qui seraient tentés, derrière les mots « défense européenne » d'envisager je ne sais quel accès de l'Allemagne à la puissance atomique, car ce jour-là, je puis vous le dire, ce n'est pas de détente que l'on pourrait parler; j'imagine même que derrière la guerre froide, il y aurait quelque chose d'autre qui se profilerait.

Dans ces conditions, le problème de l'Europe politique est posé en des termes politiquement et moralement plus graves qu'on ne veut bien le dire quand on traite de ces problèmes.

Ainsi que je l'ai dit à l'Assemblée nationale, la vérité, c'est que depuis dix ans, cette politique dont le général de Gaulle a été l'instigateur en 1945 a été en vérité la politique de la France d'une manière continue, à travers gouvernements et régimes, depuis vingt ans.

L'Europe politique, c'est d'abord faire en sorte qu'il y ait une coopération et une solidarité franco-allemandes. Si nous parvenons dans les années qui viennent à maintenir dans tous les domaines coopération et solidarité entre la France et l'Allemagne, nous aurons probablement plus fait en pratique pour une conception de l'Europe que tous les discours ou toutes les institutions qui ne reposeraient que sur des malentendus.

J'ai parlé longuement devant l'Assemblée nationale du problème allemand. Je l'évoquerai également ici ce soir. La voie que nous avons choisie est encore une fois antérieure à la V^e République, mais sous la V^e République, le général de Gaulle lui a donné un éclat particulier et, en même temps, a essayé de faire en sorte que derrière les institutions ou les traités, il y ait des réalités comme celles des échanges entre les jeunes ou d'un effort de solidarité économique permettant d'envisager la politique sous un jour tout à fait différent.

Cette politique, nous la continuons, d'abord parce que nous avons le sentiment — et sur ce point nous affirmons une position qui ne plaît pas à tous — que les hommes qui dirigent présentement l'Allemagne méritent votre confiance, car ils ont du destin de leur pays, des rapports de leur pays avec la France

et de la vocation européenne de l'Allemagne, une compréhension, une orientation, que nous approuvons et dont nous savons qu'elles sont chez eux sincères.

Nous sommes également pour la coopération et la solidarité parce que nous pensons qu'à travers les différences très profondes de nos économies, à travers les différences assez profondes de nos activités industrielles ou de nos conceptions syndicales, l'expérience vient de montrer au cours des dernières années que c'est un très grand geste politique de faire que la France devienne le premier ou le second fournisseur et le premier ou le second client de l'Allemagne et réciproquement et que s'établisse ainsi, avec de notre part le souci de l'améliorer, notamment du point de vue industriel, une interdépendance commerciale qui est un bon facteur de développement économique et de coopération politique.

Mais il est vrai que cette confiance que nous faisons aux dirigeants actuels de l'Allemagne, que cet effort de continuité et de constance dans la solidarité, ne nous empêchent pas de constater que nous avons sur certains points fondamentaux des positions auxquelles l'Allemagne ne s'est point ralliée.

Nous estimons essentiellement — le général de Gaulle l'a d'ailleurs dit à différentes reprises et il l'a même déclaré dans ses conversations nombreuses avec les dirigeants allemands — qu'il résulte de la seconde guerre mondiale certaines situations qu'il convient d'accepter si l'on veut présentement la paix. Sur ce point, notre position qui est catégorique, notre position qui ne rencontre pas toujours l'adhésion de nos partenaires allemands, nous la maintenons, et nous considérons que, ce faisant, nous rendons service politiquement aussi bien à l'Allemagne qu'à l'Europe.

C'est d'ailleurs à la lumière de ce que je viens de dire que l'on peut aborder le problème de la détente. Ce problème fait l'objet de critiques passionnées ou d'approbations aveugles. En vérité, le problème est plus simple et je dois dire que, lorsque devant mes collègues de l'Alliance atlantique réunis à Bruxelles il y a quelques jours, j'ai déclaré que je ne voyais pas comment l'on pouvait être un adversaire de la détente, je n'ai pas véritablement rencontré de sérieuses objections.

En effet, que signifie la détente? Elle signifie que l'on souhaite éviter l'affrontement, même si l'affrontement prend l'allure d'une guerre froide, car parfois les termes atténuent sensiblement et excessivement la réalité. Ce que représente comme incidence grave la guerre froide, ce n'est pas seulement le développement insensé et inouï de la course aux armements, l'augmentation continue des budgets militaires; la guerre froide c'est aussi l'aggravation à chaque instant de tout conflit local où qu'il éclate. En d'autres termes, c'est le risque à chaque instant, pour une partie du monde, voire pour le monde entier, de voir un conflit local, par l'affrontement d'oppositions décisives, se transformer en une guerre mondiale.

Comment se présente la détente? Pour ce qui nous concerne, elle se présente, il est vrai, d'une manière qui n'est pas exactement celle de nos amis américains. Elle n'est pas davantage la manière dont elle est pensée ou développée par nos partenaires soviétiques.

En effet, tantôt l'on dit coexistence et c'est le grand mot qui sert à juste titre aux dirigeants américains pour expliquer leur souci, comme d'ailleurs du côté soviétique, de développer des conversations. Mieux vaut la coexistence que la guerre froide. Mais cette coexistence entre deux super-grands a comme conséquence essentielle et fondamentale de maintenir les choses comme elles sont, chacun de son côté.

Ce n'est pas ainsi que nous l'envisageons. Ce n'est pas non plus à la manière soviétique, dans laquelle il semble que la détente suppose que dans une partie du monde il y aurait des nations qui ne pourraient pas se déterminer librement.

Si j'ai pu dire que les mots « communauté socialiste » n'étaient pas nouveaux, c'est qu'en effet depuis toujours, les dirigeants soviétiques ont considéré qu'ils avaient un droit particulier de regard, donc d'intervention, dans une partie du monde. Mais dire qu'on a un droit particulier de regard et d'intervention signifie aussi et signifie surtout que les peuples que l'on regarde ou chez lesquels on intervient ne peuvent pas se déterminer librement.

Notre conception de la détente est une conception tout à fait particulière, entendez par là qu'elle appelle les nations européennes de l'ouest, non seulement à engager le dialogue avec les dirigeants soviétiques, mais à mettre comme sel dans ce dialogue la notion que toutes les nations européennes à l'est comme à l'ouest ont un droit inné à se déterminer librement et que c'est, d'ailleurs, le jour où l'ensemble des nations européennes aura pu ainsi affirmer son libre droit

de se déterminer, qu'aux difficultés issues de la dernière guerre mondiale on trouverait peut-être une possibilité de solution pacifique.

Présentement, nous considérons que sur le chemin de la détente où nous étions engagés, il y a eu cet obstacle considérable qu'a représenté la manifestation par les dirigeants soviétiques du fait qu'à l'intérieur d'une certaine zone, le droit d'un peuple à déterminer son destin n'existait plus.

Mais nous ne considérons pas qu'il faille pour cela décider et entraîner toutes les nations européennes à envisager que la détente est la mauvaise route ; en aucune façon. D'ailleurs parmi les gouvernements qui nous font ce reproche, je ne sais pas quels sont ceux qui auraient aujourd'hui le désir d'arrêter le développement de leur commerce, ou d'arrêter le développement de leur coopération technique.

A travers des obstacles considérables, à travers des divergences de vues immenses et se fondant sur des principes totalement différents, il y a cependant sous nos yeux un mouvement qui se produit et qui ne peut pas ne pas se produire, à partir du moment où l'on veut de part et d'autre écarter les perspectives de la guerre froide : c'est celui du commerce, celui des échanges de marchandises, c'est celui du développement de la coopération technique ; et, peu à peu, à travers ce développement de nos activités économiques intereuropéennes, la prise de conscience d'un destin commun.

Telle est la politique que nous avons définie et que nous entendons poursuivre sans dissimuler qu'au fond de nous-mêmes nous croyons que la détente débouche sur la liberté de tous.

Des problèmes particuliers se posent. Certains nous touchent de près. La Méditerranée est aujourd'hui un lieu de préoccupation : que personne ici n'en doute.

Je comprends mal les reproches qui sont faits à la position française sur le conflit du Moyen-Orient. En effet, celle-ci est essentiellement définie par la volonté d'appliquer la résolution du conseil de sécurité. En novembre 1967, cet organisme a établi une résolution qui prévoit, d'une part, que les territoires occupés par la force doivent être restitués et, d'autre part, que les peuples de cette partie du monde ont tous le droit à l'existence, ce droit impliquant non pas seulement la reconnaissance des frontières, mais la participation à la vie internationale, notamment la liberté de navigation à travers le canal de Suez.

En d'autres termes, cette résolution est l'affirmation que la force ne doit pas payer et précise les conditions d'un règlement pacifique.

Pour ce qui nous concerne, nous avons appliqué cette résolution. Nous souhaitons son application ; et aux ministres des affaires étrangères des pays en cause, je n'ai jamais caché la netteté de notre position qui va de l'embargo sur les armes jusqu'à l'affirmation d'un calendrier destiné à commencer par où il faut, c'est-à-dire l'évacuation des territoires conquis, et qui doit aboutir à la reconnaissance des Etats les uns par les autres, non seulement à la reconnaissance des frontières, mais, encore une fois, à une reconnaissance de tous les Etats au libre exercice du droit international.

Nous avons été plus loin et nous avons prévu qu'au cas où, de mission en mission, de réunion du conseil de sécurité en réunion du conseil de sécurité, il y aurait une possibilité d'arriver à une solution, nous étions prêts, avec d'autres puissances, à prendre notre part des garanties, non seulement juridiques — en mettant notre signature au bas d'un traité — mais également matérielles, par la présence de nos soldats.

En d'autres termes notre thèse est exactement celle que le droit international peut souhaiter et bien loin de décliner nos responsabilités nous affirmons, et cela avec d'autant plus de force que le fait que la solution ne soit pas encore proche de nous aggrave les tensions, que nous sommes prêts à prendre nos responsabilités pour participer, avec d'autres, à la pacification au Moyen-Orient. Le fait que nous ayons pris une position sévère contre l'Etat d'Israël qui a été à l'origine immédiate de la guerre... (*Protestations à gauche.*)

M. André Monteil, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Certainement pas !

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. ... ne nous a pas empêchés et ne nous empêche pas d'affirmer, à l'égard des pays arabes auprès desquels la France exerce un certain pouvoir de sympathie, que la position pacifique définitive supposait la reconnaissance par les Etats arabes des frontières d'Israël et du droit d'Israël à participer à la Communauté internationale.

Il est une partie de la Méditerranée — l'un des orateurs a eu raison de le souligner — où, quelles qu'aient été les évolutions

politiques au cours des dernières années, nous avons des intérêts particuliers : c'est l'Afrique du Nord. Dans cette partie du monde nous savons bien que la tâche est difficile. Il arrive que les pays d'Afrique du Nord aient des politiques opposées et qu'à telle forme d'alliance que souhaite l'un réponde le soutien par l'autre d'une force contraire. Notre politique consiste à faire en sorte que, par la reprise de liens économiques et de coopération, nous montrions à la Tunisie, à l'Algérie et au Maroc que nous sommes en mesure de répondre à certains de leurs besoins et, en même temps, de mener, d'une manière désintéressée, une action constante de coopération dans tous les domaines.

M. André Cornu. Elle coûte cher !

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. Elle coûte cher, en effet, monsieur Cornu, mais je vous demande de considérer ce que peut représenter, pour notre balance commerciale et nos possibilités d'exportation, le développement de la coopération.

Croyez bien que dans tout effort international il y a parfois un déséquilibre ; mais il y a en même temps, au travers de cette coopération, la recherche constante d'un profit, matériel ou moral.

Vous avez pu voir dans la presse que les conversations sur le développement de la coopération avec la Tunisie ont pris un bon tour. Je crois qu'au cours des mois prochains les rapports économiques et culturels avec ce pays iront aussi loin qu'il le souhaite et que nous-mêmes pouvons le souhaiter.

Des négociations sont en cours avec l'Algérie. Je ne dirai pas à M. Péridier, parce qu'il le sait, que le problème le plus difficile à régler est celui du vin. Je lui indiquerai cependant que parmi les arguments dont disposent certains pays étrangers à l'égard de l'Algérie, notamment la Russie soviétique, le fait d'acheter du vin est, au regard des Algériens, un très bon argument.

M. Marcel Souquet. Pas pour les vignerons français !

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères. En ce qui concerne le Maroc, nos dispositions en matière de coopération seraient aussi bonnes que possible. Mais un événement qui s'est produit au cours des années passées a créé une situation qu'il appartient, non pas à nous, mais à l'autre partie, de dénouer. Lorsqu'elle le sera, si elle doit l'être un jour, la coopération avec le Maroc pourra avoir la place à laquelle à bien des égards elle a droit.

Je reviens à la politique européenne pour dire que lorsque nous défendons en Méditerranée, notamment en Méditerranée occidentale, certaines positions qui sont le reflet, en partie de nos intérêts, en partie d'une conception politique, nous ne sommes pas obligatoirement suivis par les autres pays européens. C'est là aussi un des aspects dont il faut tenir compte lorsqu'il s'agit d'Europe politique.

Nous avons parfois, par notre tradition, par nos liens, par nos soucis à longue échéance, des orientations qui ne sont pas toujours partagées par les autres. Dans un effort de coopération dont je souhaite l'avènement, il faut et il est indispensable que la France conserve suffisamment de force pour que ce qu'elle représente, tant du point de vue de l'intérêt que du point de vue de la conception politique, ne soit pas submergé par des intérêts différents ou par d'autres conceptions.

Je ne peux pas, avant de terminer mon propos, ne pas évoquer, puisque j'y ai été invité, le problème de la coopération Atlantique. Je rassurerai — si le terme est bien celui qui convient — un certain nombre d'orateurs en leur disant que le Gouvernement n'a nullement l'intention de revenir sur la décision qui a été prise en 1966. Il n'y a pas, dans notre esprit, le moindre regret en ce qui concerne le refus de l'intégration. Sachez d'abord que lorsque le Parlement a ratifié le pacte Atlantique l'intégration n'était en aucune façon comprise dans ce qui a été ratifié. C'est le souci d'établir une organisation unique qui a dévié l'alliance Atlantique vers sa forme d'intégration, ce à quoi a correspondu pour finir le fait qu'un pays comme la France ne disposait plus et ne pouvait plus disposer de sa défense nationale.

Donc, nous considérons l'intégration comme un aspect d'une politique de coopération que l'on ne peut pas accepter, à moins de considérer une fois pour toutes qu'il n'y a plus de politique française et la coopération elle-même devient alors impossible, car on ne coopère qu'entre politiques définies. A partir du moment où il n'y a plus qu'une seule politique et que celle-ci est la politique de celui qui commande et au bénéfice duquel est établi l'intégration, la coopération elle-même disparaît.

Cela dit, il est bien clair qu'il existe sur les deux rives de l'Atlantique une solidarité dans les faits et dans les esprits.

Cette solidarité a deux conséquences. La première — je fais là rapidement allusion à un voyage dont M. Lecanuet a bien voulu parler — c'est une explication franche et très claire. Nous acceptons de discuter un certain nombre de problèmes que nous pouvons avoir en commun, mais nous n'acceptons pas l'idée que la politique commune soit obligatoirement la politique du partenaire.

Sur ce point, nous maintenons l'attitude que nous avons toujours eue. Quels que soient les aléas et surtout les profondes et grandes différences de capacité et de responsabilité, ce langage de la franchise, cette affirmation qu'il peut y avoir des points de désaccord et qu'il est important de se les expliquer, est une forme de coopération qui, du point de vue politique, matériel et moral, a beaucoup plus d'effet et représente pour l'avenir une plus grande garantie qu'une intégration qui nous empêcherait même d'avoir un point de vue. Il ne fait de doute pour personne que, dans les cas extrêmes, au moment où des causes communes nous uniraient, la volonté française de se défendre serait égale, sinon supérieure, à la volonté de certaines nations qui ont accepté l'intégration.

En quoi, mesdames, messieurs, dans le bref exposé que je viens de faire, retraçant notre effort pour le Marché commun, notre conception de l'Europe politique, notre volonté de détente, notre effort méditerranéen, peut-on voir une manifestation de nationalisme ? En aucune façon. Il y a simplement le sentiment que la France, en tant que telle, existe, qu'en tant que telle elle a une vocation internationale et avant tout, c'est vrai, à la mesure de ses forces, une vocation européenne. Il est dès lors normal qu'elle soit à la pointe de l'effort de coopération économique et, le cas échéant, politique.

Elle a aussi vocation, n'en déplaise à certains, au moment où les économies s'imposent, à marquer par son effort en faveur des pays en voie de développement sa conception politique à l'échelle du monde. Sans, bien sûr, vouloir dépasser sa mesure elle indique à bien d'autres, qui n'en font pas autant, que c'est en faisant effort pour éviter l'aggravation des différences entre les niveaux de vie des peuples du monde que git la grande politique susceptible d'éviter les conflits mondiaux de demain.

A cette double vocation de coopération internationale et européenne et de pays en tête de ceux qui font un effort pour les pays en voie de développement, la France ajoute une attitude qui est non pas celle d'un nationalisme ombrageux, mais au contraire celle d'une nation parfaitement consciente, et souvent plus que d'autres, des devoirs de la coopération internationale.

Ceux d'entre vous qui assistent à certaines assemblées internationales, qui entendent applaudir le nom du général de Gaulle ou la politique française savent bien que ce n'est pas le nationalisme français qu'on applaudit, c'est l'exemple de coopération et de solidarité que nous donnons, à la mesure de nos moyens, mais en tout cas de manière constante et désintéressée. (*Applaudissements au centre droit.*)

En vérité, ce que l'on nous reproche, mais ce dont nous nous faisons un sujet de fierté, c'est d'avoir le sentiment — qui est la réalité profonde de la politique — que si le Gouvernement français ne défend pas les intérêts de la France, personne ne les défendra à sa place.

Or, quelle que soit l'importance de la coopération, quelles que soient les nécessités de la solidarité, quelles que soient les exigences d'une sécurité commune, quelles que soient mêmes les nécessités d'une intégration économique pour le développement de notre propre pays, il y a une règle à laquelle aucun régime et aucun gouvernement ne doit jamais manquer, c'est que les intérêts de la France soient l'essentiel de son principe politique. (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur quelques travées à gauche.*)

M. le président. Le Sénat acceptera sans doute de suspendre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures sous la présidence de M. André Méric.*)

PRESIDENCE DE M. ANDRÉ MERIC,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des affaires étrangères.

Dans la suite de la discussion la parole est à M. Giraud.

M. Pierre Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est des pays où, lorsque le Gouvernement connaît des difficultés, cela se traduit immédiatement par une séance d'auto-critique. Nous venons d'avoir tout à l'heure une magnifique séance d'auto-satisfaction.

Quoi qu'il en soit, il faut bien reconnaître que notre pays n'a peut-être pas obtenu ces derniers temps tous les succès qu'il pouvait espérer. Mais on vient de nous démontrer, voilà un instant, que la France continue à avoir toujours raison.

Par exemple, à la conférence du désarmement, la France n'assiste pas. Elle espérait entraîner dans son sillage d'autres pays ; la conférence continue. Tout est bien !

La France a considéré que l'or était l'étalon, la mesure de la puissance de la monnaie. Jamais le lingot n'a été à un taux aussi élevé qu'aujourd'hui puisqu'il a atteint le cours du marché parallèle. Tout est bien !

La France semblait boudier la solidarité monétaire ; elle bénéficie aujourd'hui de la solidarité des autres ; tout est bien !

Je ne veux pas poursuivre plus longtemps cette énumération. Nous avons pu, tout à l'heure, juger de la satisfaction du Gouvernement envers lui-même.

Je voudrais maintenant en revenir à l'examen du budget d'abord pour dire qu'une grande politique nécessite certains moyens et, nous avons pu constater au cours de cette discussion budgétaire que les ambitions de notre pays n'étaient pas toujours servies par les moyens mis à la disposition de nos représentants dans le monde.

On nous a signalé l'insuffisance des moyens de nos ambassades en personnel, les difficultés qu'avaient certains de nos ambassadeurs pour tirer partie des dépêches diplomatiques, l'insuffisance de nos services d'émissions radio vers l'étranger, tant en heures d'émission qu'en heures de fréquence, l'insuffisance de l'action extérieure d'information sur les pays étrangers, les difficultés pour nos établissements français à l'étranger d'accueillir tous ceux qui veulent se former par les méthodes de la culture française qui reste, qu'on le veuille ou non, un des produits essentiels de notre exportation et qui doit rester constamment bénéficiaire, les difficultés que nous avons à faire reconnaître, pour les ressortissants français vivant à l'étranger et les sociétés fonctionnant à l'étranger, leurs droits alors que ceux-ci sont mis en cause par des décisions unilatérales des gouvernements des pays dans lesquels ils résident.

Voilà un certain nombre de points et l'on pourrait en énumérer d'autres. Il s'agit simplement de la constatation de faits qui sont portés à notre connaissance par la voie du budget et qui suffisent à montrer que, pour faire une grande politique, il faudrait d'abord en avoir les moyens matériels.

Mais ce n'est pas là-dessus que je voudrais faire porter l'essentiel de mon intervention. Puisque mon ami M. Périquier a traité déjà des problèmes européens, je me bornerai, pour mon compte, à aborder deux affaires qui, à mon avis, sont d'ailleurs très étroitement liées : la présence soviétique en Méditerranée et le problème du Moyen-Orient.

Pour comprendre toute l'importance de la présence soviétique en Méditerranée, il faut se reporter à des déclarations publiques prononcées par les responsables de la marine soviétique eux-mêmes.

C'est l'amiral Grishanov, membre du conseil militaire soviétique, qui, le 30 juillet 1966, déclare : « Le pavillon de la marine soviétique bat désormais fièrement au vent sur tous les océans et sous toutes les latitudes. Il montre partout la force invincible d'une grande puissance navale. Un terme a été mis à l'hégémonie maritime des puissances navales traditionnelles... On peut dire sans rien exagérer que jamais auparavant notre pays n'a possédé une flotte océanique aussi puissante qu'aujourd'hui. »

Un autre amiral — c'est l'amiral Kasatonov — déclare le 30 juillet 1967, dans *L'Etoile rouge* : « Pour la première fois dans notre histoire, notre flotte a été complètement transformée et est devenue une force armée de type offensif capable d'agir à longue distance. Jamais auparavant elle n'a possédé une force de frappe aussi puissante qu'aujourd'hui ; jamais elle n'a été mieux préparée à repousser un adversaire venant de la mer. La flotte est devenue, avec les unités d'engins stratégiques, un instrument capital aux mains du haut commandement. »

Sans doute, cet amiral soviétique a-t-il lu le texte de l'historien militaire Mahon qui écrivait : « Qui tient la mer gagne la guerre », et il me semble enfin qu'il faut désormais considérer comme un fait acquis cette puissance soviétique en Méditerranée.

L'Union soviétique est devenue une grande puissance navale et maritime. Il ne s'agit point de le contester ; elle en a parfaitement le droit. La Méditerranée est une mer ouverte à toutes les marines à condition qu'elles respectent les conditions nor-

males du code des relations entre gens de mer et nous sommes persuadés que l'Union soviétique est très capable de respecter ces conditions. Par conséquent, il faut constater cette présence et en tirer les conséquences qui s'imposent.

Actuellement croise dans la Méditerranée une flotte importante renforcée à la fois en unités et en puissance de feu, probablement accompagnée de sous-marins nucléaires et équipée d'engins mer-mer, dont l'efficacité ne doit en aucun cas être sous-estimée. Une preuve en a été donnée voilà quelques mois en Méditerranée.

Il est certain que l'Union soviétique a décidé d'être partout sur les sept mers où se trouvait la flotte de guerre des Etats-Unis et, en cela, elle n'use que de son droit le plus strict. Nous n'avons aucune qualité, et d'ailleurs nul n'a aucune qualité pour discuter son droit à sa présence partout en haute mer ; mais cette présence constante d'une flotte soviétique en Méditerranée dont nous ne contestons pas la légitimité implique, pour elle, la recherche de bases et de points d'appui. La flotte soviétique est très souvent dans des ports tel que Lattaquié, plus souvent encore à Alexandrie, où elle sert d'ailleurs en même temps de « parapluie » à l'Egypte, et elle a des possibilités en direction de l'Algérie.

Le fait qu'elle soit obligée de rester en Méditerranée pour exprimer sa présence dans un coin du monde particulièrement important et le fait que cette flotte soviétique ait besoin de bases expliquent, dans une certaine mesure, la politique soviétique à l'égard des pays arabes. Un regard sur une carte des côtes méditerranéennes fait apparaître le vaste ensemble des points d'appui que les pays arabes peuvent fournir à la flotte soviétique.

C'est la raison pour laquelle la Russie se trouve engagée à les soutenir de plus en plus profondément. En particulier, nous en avons une illustration par le fait que l'Union soviétique a réarmé l'Egypte, lui a fourni de l'artillerie lourde et différents matériels. On a pu constater aussi la présence dans ce pays d'instructeurs, de conseillers militaires, la présence possible d'un personnel d'encadrement, la possibilité de bases de ravitaillement, des accords pour l'utilisation éventuelle de bases aériennes. C'est alors que peut se poser pour nous le problème que M. le ministre Michel Debré avait si remarquablement énoncé au Sénat au cours d'un débat resté célèbre, le 2 avril 1957, dans lequel il disait exactement ceci :

« La France en Afrique défend aussi sa sécurité, et d'ailleurs, en même temps que sa sécurité, celle de l'Europe. Je vous l'ai dit souvent : depuis de nombreuses générations nous avons perdu l'habitude de considérer que la France et l'Europe pouvaient avoir des frontières menacées au Sud parce que la Méditerranée était une mer occidentale et parce que l'Afrique du Nord, après un état d'anarchie, était devenue une partie de l'Europe grâce à la France. Si la Méditerranée devait cesser d'être une mer occidentale et si la côte septentrionale de l'Afrique devait être le point de départ d'un nouvel impérialisme, les Français, et avec eux bien d'autres Européens, s'apercevraient qu'une histoire lointaine est en train de se répéter. »

M. Auguste Pinton. Vérité hier, erreur aujourd'hui !

M. Pierre Giraud. Je pense que ce texte prouve simplement que sans renoncer en quoi que ce soit à la détente, car nous ne sommes pas des boutefeux, la situation, que je crois irréversible, qui s'est ainsi créée en Méditerranée doit inciter la France à redoubler de vigilance. Ce n'est donc pas le moment d'affaiblir encore les éléments de sécurité que nous avons pu établir avec les pays voisins.

Voilà pour la présence soviétique en Méditerranée. Celle-ci a une conséquence directe sur la situation militaire au Moyen-Orient. Les dépêches que nous recevons à chaque instant sont singulièrement inquiétantes et il se pose pour nous la question de savoir quelle doit être dans ce domaine particulièrement grave, dangereux et sensible la politique de notre pays. Je l'étudierai sous deux aspects : l'aspect purement franco-israélien et l'aspect de la paix au Moyen-Orient.

Pour ce qui est des relations franco-israéliennes, disons qu'elles sont moins bonnes que par le passé, car elles sont dominées par le problème des fameux *Mirage III*. Ce problème vous est parfaitement connu. Il s'agit d'une cinquantaine d'avions qui ont été régulièrement payés, dont une trentaine sont prêts à être livrés. On peut se demander si lorsque tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères a dit que nous devons être sévères pour Israël, une fois de plus on n'est pas plus sévère pour ses amis que pour ceux qui pendant longtemps l'ont été infiniment moins. Je reste étonné de constater, au moment où les adversaires potentiels ou actuels d'Israël sont largement ravitaillés en armes de toutes sortes et même lorsqu'on voit la France promettre à l'Irak une livraison de *Mirage*, qu'on conti-

ne, je dirai presque d'un cœur léger, de priver Israël des armes qu'un accord conclu régulièrement lui avait donné l'espérance d'obtenir.

Et j'ai entendu avec quelque étonnement, l'autre jour, M. le ministre des affaires étrangères déclarer devant notre commission que, bien évidemment, les avions devraient être livrés une fois la paix revenue. Faut-il appeler cela du cynisme ? Je ne le pense pas ; en tout cas c'est une attitude que, pour notre compte, nous ne pouvons pas accepter.

Lorsqu'un ministre déclare que c'est une singulière attitude pour le Sénat de mettre en cause un accord avec l'Irak, ce qui pénalisera nos exportations au moment où notre économie devrait être toute entière mobilisée pour cela, on peut se demander alors s'il n'y a pas deux poids et deux mesures et si on ne maltraite pas plus particulièrement ceux qui ont toujours eu avec la France des accords de défense.

Le deuxième aspect de la question, c'est le problème de la paix au Moyen-Orient. D'abord, je crois que la France, qui avait pendant longtemps maintenu avec les deux camps des rapports très corrects, sinon toujours excellents, aurait pu, si elle n'avait pas brutalement fait pencher le fléau de la balance d'un côté, jouer un rôle déterminant dans la marche vers la paix au Moyen-Orient.

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'à l'heure actuelle tous les espoirs ne sont pas perdus puisque l'ambassadeur Jarring, au nom de l'Organisation des Nations Unies, poursuit ses négociations. Nous ne pouvons que souhaiter un bon résultat à ses démarches et il faut s'abstenir de toute déclaration qui puisse compromettre le succès d'une pareille action, mais il semble évident au groupe socialiste que la paix au Moyen-Orient implique l'ouverture de négociations directes entre les adversaires.

La base de la négociation, c'est la décision du conseil de sécurité que tout le monde connaît, mais il y a de graves difficultés en raison des divergences qui existent dans son interprétation. Pour les Etats arabes, le préalable est l'évacuation sans condition de tous les territoires occupés par Israël durant la guerre des six jours ; pour Israël, la résolution est un tout dont tous les éléments et tous les articles doivent être simultanément mis en œuvre. Les Arabes refusent de siéger en face d'Israël et une dépêche nous apprend que le colonel Nasser a déclaré : « Pour nous, négociation directe signifie rédition pure et simple ».

La thèse d'Israël est qu'il faut négocier directement entre Etats intéressés. Cela doit-il nous étonner tellement, nous, qui avons entendu pendant des années qu'il fallait faire la paix avec ceux qui se battent ? Les Israéliens n'auraient-ils pas le droit de siéger à une table de négociations, eux qui se sont battus ? Par conséquent, je ne vois pas pourquoi on leur refuserait ce droit à la négociation.

En tout cas, une chose semble certaine, c'est qu'un accord, quel qu'il soit, entre les grandes puissances, en l'absence des intéressés, ne peut, à lui tout seul, résoudre le problème. Il faudra bien à un moment ou à un autre que ces peuples, qui pour l'instant s'opposent, se retrouvent un jour à la table des négociations. Je pense que la négociation future doit porter sur l'ensemble des questions en litige.

La première condition à ces négociations est la fixation de frontières sûres et reconnues car, tout de même, Israël a maintenant une certaine expérience des accords d'armistice ou de cessez-le-feu et on peut penser que son désir légitime est de vivre désormais entièrement en paix.

M. le ministre des affaires étrangères a déclaré tout à l'heure, et j'en suis d'accord, que la fixation des frontières n'était pas une condition suffisante, qu'il fallait aussi préciser les conditions d'une libre circulation pour toutes les marines. Mais je suis persuadé que la solution de ces deux problèmes ne suffira pas encore. J'estime en effet que toute négociation globale devra comporter un accord sur le tragique problème des réfugiés, car il est bien évident qu'aucun accord ne sera possible si cette question, qui intéresse plutôt l'autre partie, n'est pas résolue ; mais elle fait partie d'un ensemble. Je crois qu'une certaine coopération économique entre tous les pays du Moyen-Orient serait un moyen précieux, une fois la paix rétablie, pour créer entre les Etats actuellement opposés une solidarité de fait.

Dans quelle mesure la France peut-elle aider à la réalisation de ces objectifs de paix qui sont les nôtres ? Je ne suis aucunement persuadé — ce sera ma conclusion — que maintenir notre pression sur nos amis, laisser croire aux Etats arabes qu'ils sont actuellement en état de reprendre un combat victorieux, sera le meilleur moyen pour conduire à la paix.

J'estime que la France doit rester fidèle à sa parole, qu'elle doit dans le même temps inciter tous les intéressés, Israël compris, la parole de la France ayant été tenue en ce qui concerne ses livraisons d'avions, à parvenir à un accord de paix.

La chose n'est pas facile, mais c'est dans la mesure où elle présente de grandes difficultés qu'elle doit être tentée.

En tout cas, il est une chose certaine, c'est que dans cette affaire du Moyen-Orient comme dans toutes les autres, la France ne peut pas prétendre avoir raison seule. Je crois qu'il serait souhaitable que, là aussi, elle travaille d'accord avec tous les pays intéressés pour le retour à la paix et la cessation de cette tension tragique qui, à l'heure actuelle, risque de réveiller des hostilités ouvertes. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je ne reprendrai pas avec M. Giraud le débat de politique générale, dès lors que les explications qu'a données le Gouvernement m'ont paru épuiser le sujet.

En ce qui concerne notre action, je suis tout de même assez surpris de l'attitude qu'a prise M. Giraud lorsqu'il fait entendre un point de vue assez original en considérant que nous ne faisons pas du tout l'effort nécessaire en matière d'assistance technique et d'assistance culturelle. Il me semblait au contraire que les rapporteurs ont reconnu toute la valeur de notre action.

En réalité, la France est dans le monde le pays qui, compte tenu de son revenu national et de sa population, fait le plus grand effort, au point que d'autres orateurs ont pu se demander si nous n'en faisons pas trop.

Il est un autre point que je voudrais élucider, monsieur Giraud. Je suis diplomate de carrière et ce depuis vingt-trois ans. J'ai été très étonné de vous entendre parler de l'état de délabrement dans lequel nous laisserions notre maison, au point que nos ambassadeurs ne recevraient plus nos télégrammes. Il s'agit là d'une affirmation vraiment stupéfiante. Si nous en étions à ce stade où le quai d'Orsay ne pourrait plus envoyer de télégrammes à ses ambassadeurs, nous en serions arrivés à un point qui n'aurait jamais été atteint dans l'histoire de la diplomatie française. Je ne peux pas laisser passer sans la relever une telle affirmation.

M. Giraud me semble avoir fait une confusion avec les problèmes concernant la diffusion locale de nos services de presse. Nous manquons parfois de personnel en face de notre suréquipement en matériel. Nous avons fait un effort considérable pour mettre nos postes diplomatiques en état de recevoir rapidement les informations concernant la France. Ainsi, presque tous nos postes ont été équipés de radio-télétypes et nos ambassadeurs reçoivent tous les jours, directement, une documentation assez abondante qui s'ajoute d'ailleurs à la documentation que nous leur adressons par la valise diplomatique. Au cours des voyages que j'ai pu faire à l'étranger, j'ai souvent vu des ambassadeurs se plaindre que la faiblesse numérique de leur équipe les empêchait d'exploiter auprès des correspondants locaux et de la presse les informations ainsi reçues. Il se pose là effectivement un problème que nous nous efforçons de résoudre. Nous avons engagé de nouveaux agents contractuels spécialisés pour assurer dans les meilleures conditions les relations avec les journalistes locaux ; trente-six emplois de ce genre ont été créés. Ce n'est sans doute pas suffisant, je le reconnais, mais de nouvelles créations seront envisagées dans les années à venir.

Parmi les questions qu'ont soulevées vos rapporteurs, il en est une qui figure notamment dans le rapport de M. le général Béthouart et qui a été développée par M. Motais de Narbonne : il s'agit du transfert effectué du chapitre 46-92 « Frais d'assistance et d'action sociale » au chapitre 46-91 « Frais de rapatriement », d'une somme de 90.000 francs, destinée à augmenter la dotation affectée à l'aide aux Français de passage à l'étranger et qui se trouvent en difficulté. Je comprends très bien que le rapporteur puisse s'étonner de la diminution du chapitre « Frais d'assistance et d'action sociale » car il faut évidemment que des crédits suffisants soient mis à la disposition de nos représentants pour leur permettre d'apporter aux cas douloureux que peuvent leur poser certains de nos compatriotes des solutions humaines.

Cependant, ce transfert était nécessité par le fait qu'un grand nombre de nos compatriotes franchissent nos frontières, notamment en période de vacances, et que nos représentants doivent avoir un moyen approprié de les aider en cas de perte, de vol, d'accident.

Néanmoins, pour apaiser les craintes légitimes du général Béthouart, je voudrais dire que ce crédit de 90.000 francs a été prélevé à titre provisoire et que cette opération ne diminue que de façon apparente le niveau des moyens budgétaires consacrés à l'assistance des Français en difficulté à l'étranger. En effet, le transfert sera compensé dans le budget 1969 au moyen

des reports de crédits de 1968 et la dotation affectée aux dépenses d'assistance et d'action sociale se trouvera ainsi intégralement reconstituée.

M. Armengaud m'a posé une question intéressante. Il a fait allusion aux nombreux rapatriements à prévoir du fait de la dégradation de la situation au Sud Viet-Nam et il a demandé que l'on n'oppose pas d'une façon rigide la date 1949, de l'indépendance du Sud Viet-Nam, à ceux de nos compatriotes qui s'y sont installés entre 1949 et 1954 et qui demandent le bénéfice de la loi du 26 décembre 1961 accordant certains avantages aux Français rapatriés désireux de se réinstaller en France.

La réglementation impose en effet de s'en tenir à la date officielle de l'indépendance du Sud-Vietnam, c'est-à-dire 1949 ; toutefois, compte tenu des encouragements que certains de nos compatriotes ont pu recevoir de la part des autorités françaises pour s'installer au Sud-Vietnam après 1949, le Gouvernement a pris la décision, en avril dernier, d'aider dans la mesure du possible ceux de nos compatriotes qui entrent dans cette catégorie et qui sont contraints de rentrer en France pour des raisons d'ordre politique ou pour des motifs visant la sécurité.

Cette aide doit donc se manifester sous la forme d'une allocation forfaitaire analogue à celle reçue par les Français rentrés de l'ex-Congo belge en 1965. Sans doute, cette aide restera-t-elle inférieure à celle que nos compatriotes auraient pu tirer du bénéfice de la loi de 1961, mais elle montre cependant que le Gouvernement s'intéresse au cas des Français dont la situation a été évoquée par M. Armengaud.

M. Motais de Narbonne et M. le président Portmann se sont à juste titre préoccupés de l'élaboration d'un plan quinquennal. Il est vrai que le deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle qui couvrirait les années 1964 à 1968 prendra fin le 31 décembre prochain et que les travaux en vue de l'élaboration d'un troisième plan, bien nécessaire pour mener notre action culturelle à travers le monde, ont été interrompus par les événements de mai, mais nous allons les reprendre, de manière à mettre au point un programme nous permettant de poursuivre notre action dans ce domaine.

M. Motais de Narbonne a comparé les facilités dont jouissent les travailleurs algériens en France pour transférer leurs gains en Algérie, aux difficultés auxquelles se heurtent nos compatriotes d'Afrique du Nord pour transférer leurs cotisations d'assurance vieillesse en France. Les difficultés de transfert auxquelles a fait allusion le rapporteur sont bien connues, hélas ! dirai-je, du ministère des affaires étrangères qui s'efforce d'obtenir des gouvernements intéressés, c'est-à-dire ceux de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, la possibilité pour nos compatriotes de transférer leurs capitaux bloqués en Afrique du Nord et d'effectuer les transferts en question.

Dans le cadre d'accords passés avec le Maroc et la Tunisie, certains de ces transferts ont pu être réalisés, mais il est indéniable que des améliorations devraient pouvoir encore être apportées et tous nos efforts porteront dans ce sens.

Je crois avoir déjà répondu à M. Caillavet sur la construction d'une maison de la culture à l'île Maurice, question qui paraissait l'émouvoir. L'engagement de crédits est assez mince, la majeure partie de la population est francophone malgré son ancienne appartenance au Commonwealth et nous avons décidé de renforcer notre action en détachant 25 professeurs, ce qui est beaucoup, et en construisant ce centre culturel afin de donner un élan à notre culture et de répondre à l'appel des intéressés, qui viennent d'accéder à leur indépendance.

Votre idée concernant l'achat de temps aux stations de télévisions étrangères, monsieur Caillavet, est intéressante et j'avoue que je n'y avais pas pensé. Cette suggestion mérite d'être étudiée, mais son exécution coûtera probablement assez cher. Je dois ajouter que, pour le moment, nous pouvons encore faire passer gratuitement des programmes, notamment en Amérique latine, compte tenu de l'intérêt que suscitent nos productions et du désir d'équilibrer les autres fournitures étrangères.

Vous m'avez demandé également qu'en vue de la diffusion de la culture française des crédits soient consacrés par le ministre des affaires étrangères à la traduction des livres français. Je vous ai donné à ce sujet quelques indications tout à l'heure à la tribune et je précise qu'un programme de traduction en espagnol, en portugais, en anglais, en polonais, en roumain et en arabe a déjà été réalisé en 1968 pour des ouvrages de sciences et de médecine, des ouvrages de technique et d'organisation, des ouvrages d'enseignement du français littéraire et d'histoire de l'art. Au surplus, un accord vient d'être conclu avec les autorités brésiliennes pour la réalisation d'un programme de traduction d'ouvrages scolaires en portugais.

Une question m'a été posée par M. Motais de Narbonne sur la fraction du fonds culturel français consacrée à soutenir la vente de la presse française à l'étranger, mais je ne suis pas compétent

sur cette question, qui relève de mon collègue chargé de l'information.

M. Motais de Narbonne voudrait être fixé sur la question des droits d'écolage à payer par les familles françaises au Maroc. Il a paru finalement possible, pour l'année scolaire 1968-1969, de demander à la mission universitaire et culturelle française de ne pas procéder à la perception de ces droits, dont les taux étaient d'ailleurs modérés. Pour l'année scolaire 1969-1970, l'éventualité de leur application dépendra, d'une part, du montant des crédits définitifs affectés au titre du budget 1969 et, d'autre part, des conditions dans lesquelles l'équilibre financier du budget de la mission universitaire et culturelle française pourra être assuré.

M. Motais de Narbonne s'est également préoccupé de la situation du collège français de Pondichéry. Le ministère des affaires étrangères n'a pas été en mesure, au cours de l'année 1968, de dégager des crédits en vue de procéder à l'agrandissement des locaux, d'une part, en raison d'une délimitation des crédits mis à la disposition du département, d'autre part, en raison des difficiles problèmes d'ordre pédagogique que pose cet établissement, dont les élèves sont d'ailleurs pour la presque totalité des ressortissants français.

Ces problèmes sont étudiés par les services spécialisés de la direction des affaires culturelles et des mesures ont été prises pour remédier au surpeuplement des classes, notamment par leur dédoublement. Ce dédoublement, qui n'est pas achevé, sera poursuivi de telle sorte que la situation signalée par M. Motais de Narbonne soit modifiée.

Pour ce qui est des difficultés de change au Laos, comme d'ailleurs au Cambodge et dans certains autres pays, je précise que nos agents sont payés à raison de 75 p. 100 en monnaie convertible et de 25 p. 100 en monnaie locale, car nous nous sommes engagés dans ces pays à soutenir la monnaie locale.

Je terminerai par l'intéressante question de MM. Portmann et Caillavet, qui s'inquiètent tous les deux de la position du français dans les organismes internationaux. Il a été difficile de faire valoir aux Nations Unies, où le secrétariat est toujours composé en majorité d'anglophones, tout le prix que nous attachions à la place de notre langue comme langue internationale, encore que cette situation — je n'en dirai pas davantage — soit susceptible de nouvelles évolutions lors de la présente session.

L'U. N. E. S. C. O. et le Conseil de l'Europe, par contre, dès leur origine, ont reconnu la qualité de langue de travail au français. Cette situation privilégiée, à égalité avec l'anglais, s'est inscrite d'autant plus dans les faits qu'il s'agit en l'occurrence d'organisations ayant leur siège en France.

En ce qui concerne l'U. N. E. S. C. O., quatre langues, l'anglais, le français, l'espagnol, le russe, y sont utilisées lors des débats de la conférence générale et du conseil exécutif, mais seules les deux premières sont, sur le plan pratique, employées au secrétariat. Dans le domaine des publications, livres, périodiques ou brochures, l'anglais et le français sont les deux langues courantes de communication.

La position du français n'a cessé de s'étendre, grâce surtout au développement de l'action du secrétariat dans les Etats africains francophones et à la participation sans cesse plus active de ces Etats aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois avoir répondu aux diverses questions qui m'ont été posées, mais je ne veux pas terminer ce débat sans dire aux rapporteurs combien j'ai été frappé par la très grande qualité de leurs travaux, leur connaissance tout à fait parfaite des dossiers et combien je ferai mon profit des très utiles suggestions qu'ils ont bien voulu avancer. Ils méritaient, je pense, qu'on leur rende cet hommage. (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des affaires étrangères qui figurent aux états B et C.

ETAT B

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : plus 70.357.874 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV : moins 41.689.342 francs. » — (Adopté.)

ETAT C

(Mesures nouvelles.)

« Titre V :

« Autorisations de programme, 21.200.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 13.686.000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 75.800.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 21.860.000 francs. » — (Adopté.)

Services du Premier ministre (suite).

I. — SERVICES GÉNÉRAUX

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services généraux du Premier ministre : services généraux proprement dits, formation professionnelle et promotion sociale, recherche scientifique, énergie atomique, fonction publique.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Roger Houdet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. Messieurs les ministres, mes chers collègues, comme les années précédentes je dois rappeler que le budget des services généraux du Premier ministre recouvre des actions très variées et d'importance inégale. Les unes sont directes, les autres indirectes, à travers les actions propres de divers ministères.

Les services administratifs, les établissements d'enseignement, les comités, délégation ou centres de recherche visés par ces chapitres budgétaires généraux n'ont de commun entre eux que d'être placés sous l'autorité du Premier ministre ou, par délégation du Premier ministre, sous l'autorité du secrétaire d'Etat à la fonction publique et du ministre chargé de la recherche scientifique.

Dans le temps imparti à mon exposé oral, je ne traiterai devant vous que de deux chapitres qui recouvrent des actions ayant une influence profonde sur l'économie nationale et le potentiel intellectuel de notre pays : la formation professionnelle et la promotion sociale, d'une part, la recherche scientifique, nucléaire et spatiale, d'autre part.

J'ai retracé dans mon rapport écrit l'utilisation des crédits affectés aux services généraux et aux organismes d'enseignement ou administratifs rattachés au Premier ministre ; je me permets de vous y renvoyer. Je ferai une exception toutefois pour l'école nationale d'administration, demandant à M. le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique de nous préciser le sens de la réforme en cours et aussi, indirectement, de la réforme de la fonction publique au regard de la régionalisation envisagée.

Depuis plusieurs années, votre commission des finances demande que l'enseignement donné à l'école nationale d'administration soit complété pour tous les élèves diplômés par un long stage dans les administrations et services publics, voire même privés, si possible en province, pour être en rapport avec les réalités d'une administration moderne et efficace. L'option du corps d'affectation ne doit pas non plus être faite dès la sortie de l'école, mais seulement après une pratique administrative réelle.

Devant les critiques très exagérées de la formation trouvée à l'école nationale d'administration — car cette école a donné au pays un cadre d'hommes de très grande valeur — le Gouvernement envisage une réforme en vue, je cite : « de son insertion dans la société française ». La commission Bloch-Lainé a été chargée d'étudier les conditions d'entrée à l'école, la formation, l'affectation et l'emploi des élèves.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous indiquiez devant l'Assemblée nationale qu'il fallait « que l'école nationale d'administration se régionalise, car les fonctionnaires ne doivent plus avoir pour objectif d'entrer dans une administration centrale, mais de se préoccuper du développement harmonieux du pays. »

C'est ce changement portant sur une démocratisation du recrutement, son élargissement géographique, une réelle mobilité des membres des grands corps que le Sénat réclamait. Il se félicite que le Gouvernement entre dans cette voie. Il souhaite que le Parlement soit tenu informé des conclusions de la commission Bloch-Lainé.

La réforme de l'école nationale d'administration, comme la réforme des administrations publiques en général, dépendra de la réforme des structures administratives, car ce ne sont pas

les hommes qui sont en cause, mais bien les structures. Or, ces nouvelles structures seront, pour une part non négligeable, une des causes de réussite ou d'échec de la vraie réforme des institutions régionales envisagée.

Chaque année, le budget du Premier ministre voit apparaître une création nouvelle : délégation, comité, institut. Je parlerai des plus importantes lors de l'examen de la recherche scientifique.

Nous voyons naître, cette année un « institut national d'équitation » rattaché au Premier ministre. Aucun crédit n'est demandé ; il est prévu des transferts d'autres ministères. Nous sommes nombreux ici à penser que la pratique de l'équitation chez nos jeunes — même chez les moins jeunes — notamment par les sociétés hippiques urbaines et rurales, est souhaitable, que l'esprit « cavalier » que les hommes de ma génération acquerraient à l'armée soit maintenu comme une bonne école d'audace. Cette initiative répondra-t-elle à ce souhait ? Nous aimerions, sur ce point, connaître le sentiment de M. le secrétaire d'Etat.

Je m'attacherai maintenant à examiner les problèmes de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de la recherche scientifique. Je n'analyserai pas en détail les chiffres indiqués dans le projet de loi, car les chiffres n'ont qu'une valeur relative et il est vraisemblable que la loi sur les dispositions d'ordre économique et financier, que nous venons de voter, les modifiera quelque peu, notamment pour certains chapitres de la recherche. J'exposerai seulement à MM. les ministres les réflexions de votre commission des finances sur les orientations données à ces deux grands problèmes, souhaitant que leurs réponses nous apportent un meilleur éclairage que les chiffres eux-mêmes.

En ce qui concerne la formation professionnelle et la promotion sociale, la loi du 3 décembre 1966 prévoyait dans son titre premier que « la formation professionnelle et la promotion sociale constituent une tâche d'obligation ». Cette définition comporte encore plus d'urgente actualité devant les problèmes de l'emploi, de la concentration industrielle, de la réduction de la population active agricole et devant la réforme profonde de l'enseignement général. Il est évident que la loi du 3 décembre 1966 devra être « actualisée », face aux événements économiques, sociaux et intellectuels nouveaux.

Cette loi avait prévu une cascade de comités, de conseils nationaux, de conseils régionaux qui, il faut bien le reconnaître, ont donné peu de résultats à ce jour dans la coordination des efforts. Une réorganisation est en cours. Elle prévoit la création d'un conseil interministériel réunissant les secrétaires d'Etat à l'éducation nationale, aux affaires sociales et à la fonction publique, chargé de la coordination et de l'impulsion des actions prioritaires. Il sera aidé par un secrétariat permanent. Or, il existait une délégation générale à la formation professionnelle que la loi du 3 décembre a supprimée. Est-ce la reconstitution de cette délégation qui est envisagée ? Nous aimerions le savoir.

Le fonds de la formation professionnelle et sociale voit ses crédits largement augmentés de 15 p. 100, passant de 226 à 260 millions de francs. A ces ressources s'ajoutent, au budget des affaires sociales, un crédit de fonctionnement et d'équipement de 619 millions et, sur le fonds national de l'emploi, une somme de 50 millions. Au total, la formation professionnelle et la promotion sociale disposeront en 1969 de 920 millions de francs.

Sur le fonds même rattaché au budget du Premier ministre, les actions porteront essentiellement, comme en 1968, sur le développement des conventions définies par la loi de 1966, axées principalement sur leur simplification et leur déconcentration régionale. Ces conventions doivent permettre la création de nouveaux centres de formation et le développement des stages. Nous signalons l'importance qu'ont sur la réussite de ces stages les modalités d'octroi des indemnités aux stagiaires, car la complexité d'attribution et le manque d'équité des régimes existants sont une source de découragement pour les candidats éventuels.

En fait, des résultats appréciables de formation, de promotion et de recyclage ne seront obtenus que par une totale coordination des actions. Elles sont menées actuellement sur initiative privée ou sur initiative publique, mais malheureusement trop souvent isolément et même contradictoirement.

La situation économique et démographique actuelle de la France ne rend que plus nécessaire, que plus urgente, que plus souhaitable la réussite de cette entreprise pour laquelle il faut demander à tous les participants beaucoup de foi et beaucoup de dévouement.

Si les institutions mises en place sont maintenant plus simples et mieux entrées dans la voie des réalisations pratiques, si

les actions menées en 1968 paraissent conformes aux prévisions, si vos projets pour 1969 traduisent la poursuite de la même volonté, il n'en demeure pas moins que la condition indispensable du développement de cette politique réside dans l'information de l'opinion. Celle-ci doit être sensibilisée à la nécessité, dans une société en constante mutation, d'accepter de remettre en cause la formation acquise, soit qu'elle se révèle insuffisante, soit qu'elle se révèle inadaptée, soit qu'elle se trouve désuète et dépassée par l'accélération du progrès technique. Le livre, la presse, les moyens audio-visuels doivent lui faire admettre la nécessité de cet enseignement permanent. L'opinion publique doit connaître les possibilités existantes offertes par les divers centres, dont les capacités d'accueil, pour insuffisantes qu'elles soient, sont cependant importantes. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous souhaiterions que justement vous preniez, pour généraliser cette information, toutes les mesures nécessaires, qui jusqu'ici ne semblent pas avoir été décidées.

Sur le budget des services du Premier ministre, qui est provisoirement fixé à 3.549 millions de francs, semblable à celui de 1968 qui était de 3.714 millions, la part réservée à la recherche fondamentale et technique, au développement de la recherche, à la recherche nucléaire, spatiale et océanique sera de 3.208 millions de francs contre 3.327 millions en 1968, soit une réduction de 3,5 p. 100. Les autorisations de programme diminuent de 3.233 millions de francs à 3.175 millions en 1969, portant surtout sur les recherches spatiales pour 129 millions de francs.

Nous nous félicitons de discuter, pour la première fois cette année, du budget de la recherche devant le ministre responsable, dont les qualités de technicien et de réalisateur tenace étaient déjà connues du Parlement avant son entrée dans le Gouvernement.

L'effort consacré par la France à la recherche sous toutes ses formes est bien mal caractérisée par le budget du Premier ministre. Pour l'analyser, il faut reprendre les crédits des différents ministères civils et militaires consacrés aux mêmes fins. Il faut en outre y ajouter les dépenses de recherche du secteur privé, qui sont difficiles à différencier. Par application de la loi de finances de 1967, il est publié depuis deux ans un état récapitulatif de cet effort financier ; il est encore très incomplet et votre commission des finances souhaite avoir dans l'avenir un état plus caractéristique de la situation réelle de la recherche en France.

Votre budget propre, monsieur le secrétaire d'Etat, dans l'état actuel des chiffres, est déjà en régression par rapport au budget précédent et cependant nous constatons que les objectifs du V^e Plan sont loin d'être atteints : le taux de réalisation du secteur de la recherche ne dépasse pas 61 p. 100.

Il semble que la répartition des crédits désavantage surtout la recherche fondamentale au bénéfice de la recherche appliquée ou plutôt de certaines recherches appliquées. C'est une option très difficile, je le reconnais. Vous suivez en cela certains pays étrangers qui consacrent une part plus importante de leurs crédits à la recherche appliquée, certains même un pourcentage double du nôtre ; mais il faut ne pas perdre de vue, en comparaison, la formation et l'utilisation des chercheurs.

L'élargissement de la connaissance et de son application aux conditions de la vie quotidienne touchent deux caractères parmi les intellectuels : ceux qui conçoivent toute connaissance nouvelle et la transmettent à leurs disciples, ceux qui matérialisent cette connaissance au bénéfice direct de l'individu. Les relations entre les hommes préoccupés de la recherche fondamentale et les hommes attachés à la recherche appliquée se sont beaucoup modifiées. La condescendance des uns à l'égard des autres a disparu ; l'esprit d'équipe a fait que les deux types de recherche se différencient beaucoup plus par le sens dans lequel elles sont conduites que par les hommes qui s'y attachent et le matériel utilisé.

Si les effectifs de chercheurs formés prévus par le V^e Plan sont sensiblement atteints, on constate le peu de mobilité de ces chercheurs, d'une part entre les deux disciplines et, d'autre part, entre les secteurs public et privé. On constate aussi que les effectifs de chercheurs utilisés sont loin d'atteindre les chiffres prévus. La cloison entre chercheurs universitaires, base des laboratoires publics, et les ingénieurs, base des laboratoires privés, doit être abattue.

Peut-être la participation de personnalités qualifiées de l'industrie aux futurs conseils de l'université facilitera-t-elle cette mobilité des chercheurs ?

Une bonne direction avait été prise pour cette collaboration des laboratoires publics et privés au travers des actions concertées. Pourquoi faut-il que les crédits affectés à ces actions concertées soient réduits en 1969 ? Nous ne voudrions pas y trouver là un changement de direction.

Les dépenses de recherches et de développement devraient atteindre 2,5 p. 100 du produit national brut en 1970, chiffre prévu par le Plan, ce qui nous semble en contradiction avec le pourcentage de 61 p. 100 de réalisation fixé par le même plan. En acceptant toutefois ce chiffre nous sommes surpris par le déséquilibre croissant de notre balance des brevets et licences : le solde déficitaire atteindra en effet 500 millions en 1968, les résultats ne couvrant que 33 p. 100 des dépenses. Ce déficit continue à croître avec les Etats-Unis, atteignant plus de 350 millions, éreusant de plus le G. A. P., si souvent évoqué entre l'Europe et l'Amérique.

Faut-il en conclure que l'effet des crédits de recherche et de développement est dispersé entre de trop nombreuses disciplines et que les applications industrielles devant en résulter ne suivent que trop lentement les découvertes de nos chercheurs ?

Cependant, l'aide au développement des résultats de la recherche ne cesse de croître depuis sa création en 1967. Ces crédits sont passés de 125 millions à 175 millions et, sur ce point, les prévisions du Plan seront réalisées à 85 p. 100.

L'aide a été concentrée pour 70 p. 100 sur huit thèmes importants ; 60 p. 100 des crédits ont porté sur les interventions dépassant trois millions de francs et ont bénéficié à de grandes sociétés dont les laboratoires sont bien équipés.

L'agence nationale de valorisation de la recherche avait été créée dans le but de développer l'exploitation industrielle des brevets pris par les chercheurs universitaires. Cette agence n'a pas encore eu d'effet bien probant puisque le décret d'application de la loi ne date que de quelques mois. Pourquoi ce retard par rapport à la loi qui, elle, date de 1967 ?

Nous constatons que, sur les quatre postes importants du budget du Premier ministre, les crédits civils de la recherche nucléaire resteront stables, en 1969, à 2.018 millions ; ceux de la recherche spatiale diminueront de 19 p. 100 en crédits de fonctionnement, 112 millions, et de 17 p. 100 en crédits d'investissements, 488 millions.

Le budget du centre national pour l'exploitation des océans comportera une subvention de fonctionnement de 12,5 millions, en augmentation de 79 p. 100, et des crédits d'équipement majorés de 18,3 p. 100, soit 40,6 millions.

Le budget attribué au plan calcul une subvention de fonctionnement de 13,4 millions, en augmentation de 90 p. 100, et des subventions d'équipement de 167 millions, en augmentation de 10 p. 100.

On constate ainsi que les deux nouvelles disciplines, océan et informatique, sont les plus favorisées dans les orientations de 1969 de la recherche.

Sur le plan de la recherche nucléaire, je laisserai aux rapporteurs pour avis le soin de vous exposer les réalisations et le programme du commissariat à l'énergie atomique. Les grandes tâches de ce commissariat sont terminées : Pierrelatte, Marcoule, La Hague sont en fonctionnement, « Rapsodie » diverge régulièrement ; il reste évidemment l'étude et la mise au point du réacteur surgénérateur de 250 mégawatts électriques.

Mais la stabilité des crédits civils affectés au commissariat à l'énergie atomique depuis plusieurs années, l'importance actuelle de ses effectifs, qui se montent à 22.000 personnes, posent le problème de l'examen de missions nouvelles face à d'éventuels licenciements d'une équipe dont la technicité est à la pointe des équipes internationales de recherches nucléaires. L'étude de cet avenir, qui nous préoccupe, s'impose donc rapidement au Gouvernement.

Il reste cependant une mission importante au commissariat : l'étude des générateurs d'énergie électrique. La direction de cette mission dépendra du choix des filières que fera le Gouvernement.

M. Yvon Coudé du Foresto. Mon cher collègue, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Roger Houdet, rapporteur spécial. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le rapporteur, j'ai remarqué, comme vous tous, que la production totale de l'usine de Pierrelatte était affectée à la défense nationale et que, par conséquent, il était impossible de disposer d'uranium faiblement enrichi, à 2 p. 100 ou 2,5 p. 100, pour les filières utilisant cet uranium ainsi enrichi en vue de la production d'énergie électrique. Nous avons alors été obligés d'adopter, je ne prétends pas que ce soit la seule raison, la filière uranium naturel graphite-gaz.

Je ne mets pas en cause la filière mais il est certain qu'elle entraîne des complications en ce qui concerne la construction et la technologie. Il en est résulté un certain nombre d'inconvénients pour les centrales de Chinon et je veux espérer qu'il n'en sera pas de même pour Saint-Laurent-des-Eaux.

Je sais bien que les filières à uranium enrichi n'ont pas été non plus exemptes de certains inconvénients dans d'autres pays mais ils me paraissent cependant moindres et les complications d'un autre ordre.

La question que je vous pose, monsieur le ministre, est la suivante : envisagez-vous de construire une autre unité à Pierrelatte pour la production de l'uranium enrichi à 2 ou 2,5 p. 100, c'est-à-dire se limitant au second étage de Pierrelatte ?

Voilà ce sur quoi je voulais interroger M. le ministre, en remerciant encore M. le rapporteur de sa complaisance.

M. Roger Houdet, rapporteur spécial. La commission Péon a été chargée de préciser et de préparer les décisions concernant le choix des techniques nucléaires de la tranche optionnelle de 1.500 mégawatts et d'examiner l'orientation à donner au programme de centrales nucléaires.

Un fait nouveau semblerait devoir freiner le développement de ces centrales nucléaires. En effet, l'abaissement du prix du fuel à 6 millimes la thermie rend peu compétitive toute centrale à uranium naturel.

Le Gouvernement avait décidé, en 1967, de construire la centrale de Fessenheim dans la filière uranium naturel graphite-gaz. Dans la situation économique actuelle, cette décision sera-t-elle maintenue ?

Si elle ne l'était pas, la commission Péon souhaiterait l'engagement d'une centrale de 600 mégawatts dans la filière uranium enrichi-eau ordinaire de préférence à des prises de participation française dans les centrales du même type Tihange et Kaiser-aügst.

La filière à eau lourde présente l'avantage d'un coût du kilowatt-heure favorable et d'une indépendance énergétique. La construction d'un réacteur à eau lourde semble pouvoir être envisagée dans le cadre des accords franco-canadiens que vous venez de passer.

Sur le plan des surgénérateurs, nous avons une avance certaine que nous devons conserver en nous attachant au réacteur Phénix.

La commission Péon est très prudente dans ses conclusions touchant le VI^e Plan mais il apparaît que, dans l'évolution mondiale de la technique nucléaire, notamment aux Etats-Unis et au Japon, tout nouveau retard doit être évité. Le Gouvernement devra prendre rapidement des décisions en se gardant toutefois d'une dispersion de l'effort national et en cherchant des rapprochements avec nos partenaires européens, principalement, comme l'a dit M. Coudé du Foresto, dans l'éventualité d'une usine de séparation des isotopes à des fins civiles, qui ne peut être économiquement que multi-nationale.

La participation de la France au budget de l'Euratom est estimée, cette année, à 100 millions de francs, inférieure de 10 millions à la dotation de 1968.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement français s'est élevé contre la multiplication des recherches de l'Euratom au détriment de l'efficacité et de l'intérêt général. Ce programme communautaire ne peut pas être l'addition des programmes particuliers nationaux et des retombées industrielles nationales, comme certains de nos partenaires le souhaiteraient.

Devant l'impossibilité d'entente sur un troisième programme quinquennal, un programme intérimaire pour 1968, d'une valeur de 41 millions d'unités de compte, a été arrêté mais son application est retardée de jour en jour.

Une réunion du conseil des ministres, tenue le 21 novembre dernier, ne semble pas avoir été déterminante pour l'avenir de l'Euratom.

Cette situation inquiète même le Parlement européen qui a décidé, je crois, de se réunir prochainement pour en discuter. Nous attendons sur ce point les précisions de M. le ministre chargé de la recherche.

Les crédits affectés à la recherche spatiale sont en augmentation de 19 p. 100 pour les crédits de fonctionnement qui passent de 1.740.000 francs en 1962 à 94 millions en 1968 et à 112 millions en 1969. Les effectifs du centre national d'études spatiales croissent de 51 unités en 1962 à 917 unités en 1968 et à 997 unités en 1969.

Par contre, les crédits d'investissement sont en nette diminution cette année. De 590 millions, ils reviennent à 486 millions.

Je sais bien que les travaux d'installations de la base de lancement de la Guyane sont terminés. Les équipements commencent. Par ailleurs, il n'est pas prévu de crédits pour la participation aux organismes internationaux, dont l'E. L. D. O., étant donné l'absence de programme européen de lanceurs.

Les difficultés de l'E. L. D. O. provenaient du dépassement du plafond des dépenses — 626 millions d'unités de compte — que la Grande-Bretagne ne voulait pas couvrir, et des échecs successifs des tirs de la fusée Europa. Afin d'éviter l'arrêt brutal des travaux, le C. E. C. L. E. S. fixe un programme, réduit au lancement, fin 1970, du lanceur Europa II. Ce programme est resté en suspens jusqu'au 11 novembre 1968, date à laquelle le conseil des ministres a obtenu de la Grande-Bretagne qu'elle maintienne sa participation jusqu'en 1971 et laisse à la disposition du C. E. C. L. E. S. le premier étage « Blue steak » du lanceur, le deuxième étage étant de construction française et s'appelant « Coralie ».

Si ces engagements sont tenus — nous l'espérons, car le lanceur doit être utilisé pour mettre en orbite le satellite franco-allemand « Symphonie » — il vous faudra, monsieur le ministre, trouver dans vos crédits la participation française estimée à 103 millions que vous n'aviez pas retenue devant l'incertitude sur la survie du C. E. C. L. E. S.

Les charges financières de la recherche spatiale aux fins civiles dépassent les possibilités contributives individuelles des pays européens. Il faut, pour nos partenaires comme pour nous-mêmes, chercher une collaboration poussée et une coordination des recherches ou abandonner. Les difficultés du C. E. R. S., du C. E. C. L. E. S. et d'Intelstat ne semblent pas nous acheminer vers cette collaboration cependant nécessaire.

La solution ne serait-elle pas dans la création d'une agence spatiale unique, comme le souhaite la conférence spatiale européenne ? N'est-il pas de l'intérêt de la France de pousser à la création de cette agence ?

J'examinerai, pour terminer cet exposé, la situation des deux nouveaux chapitres budgétaires apparus depuis deux années.

Le centre national de l'exploitation des océans voit ses crédits augmentés, pratiquement doublés sur 1968. L'intérêt de ce centre n'est pas discutable, tant sur l'exploitation de la matière vivante, des matières minérales et fossiles de l'océan que de la reconnaissance du plateau continental.

Le centre océanographique de Brest présentera le grand avantage de concentrer les laboratoires de recherches océaniques, d'éviter la dispersion des efforts, d'autant que le recrutement des chercheurs spécialisés est particulièrement difficile dans cette discipline.

Le C. N. E. X. O. crée des moyens, à la mer importants, mais très onéreux de construction et lourds d'exploitation. Pourrait-on suivre dans l'avenir les demandes correspondantes de crédits ? Faut-il de ces crédits, faudra-t-il perdre le bénéfice des recherches déjà commencées et qui semblent bien orientées ? Ne nous annonce-t-on pas que l'effectif des chercheurs, qui sera de 85 en 1969, devra être porté à 400 en 1975 ?

Il est donc nécessaire de prévoir un plan à long terme de l'action du C. N. E. X. O. ; cela peut être tiré du programme d'orientation dénommé « Océan », mais encore faudrait-il le chiffrer pour voir si nous en aurons les possibilités budgétaires.

La dernière création de la loi du 3 janvier 1967 est le Plan calcul qui entre dans sa troisième année d'existence et dont le but est de promouvoir une industrie nationale des informatrices par association étroite de l'Etat et de l'industrie privée. A ce but industriel s'ajoute le souci d'accélérer la mutation de notre système administratif, économique et social pour qu'il bénéficie pleinement de l'ère de l'informatique.

A ces fins sont placés sous l'autorité d'un délégué général — que vous fûtes, monsieur le ministre — un instrument intellectuel, l'institut de la recherche de l'informatique et de l'automatisme, qui reçoit cette année un crédit de 35 millions pour fonctionnement et investissement et un instrument industriel, la compagnie internationale pour l'informatique, réunion de sociétés françaises, chargée de concevoir et de construire les ordinateurs français. Cette compagnie recevra, cette année, une subvention de l'Etat de 110 millions.

L'institut de la recherche a parfaitement rempli son rôle en 1967 et 1968 en faisant prendre de plus en plus conscience à l'économie et au *management* de ce pays de l'importance de l'informatique par des stages, des colloques, des recherches sur l'informatique appliquée, des études de *software*.

Le démarrage de la compagnie internationale, par contre, a été beaucoup plus difficile car la fusion des sociétés associées a été particulièrement ardue et le recrutement des spécialistes malaisé. Des difficultés financières, en outre, doivent être

surmontées malgré l'aide importante qu'elle reçoit de l'Etat. La compagnie a réussi à présenter un ordinateur de gestion du type P. I. dénommé *Iris 50*, par contre, elle a surtout commercialisé des ordinateurs scientifiques, 10.070, construits sous licence américaine. Une des sociétés participantes avait apporté et elle s'appête à commercialiser un ordinateur de gestion 10.020, également sous licence américaine. Les difficultés techniques rencontrées sont inhérentes à une telle entreprise. Elles pourront sans doute être résolues, mais au prix de charges financières encore plus lourdes qui ne libéreront pas, comme prévu, l'Etat en 1971 de l'aide qu'il apporte à l'industrie privée.

D'autre part, n'y a-t-il pas un paradoxe entre l'action réussie de prospection de l'institut de recherche pour le développement de l'informatique, alors que la compagnie internationale ne produit surtout que des machines sous licence étrangères ?

En conclusion, monsieur le ministre, les efforts faits par notre pays pour développer des recherches appliquées, nucléaires, spatiales, océaniques, informatiques sont très importants. Mais sont-ils suffisants pour obtenir des résultats efficaces à court et moyen terme et n'engendrent-ils pas une progression des crédits qui serait insupportable pour notre budget ?

Certes, nos partenaires européens rencontrent des difficultés semblables dans la réalisation de leurs programmes nationaux. Européaniser les efforts individuels semble être la seule solution malgré les difficultés qui ont touché l'Euratom et les centres spatiaux. Il faut persévérer. Votre prédécesseur, M. Schumann, avait fait adopter le 31 octobre 1967 par les six ministres de la Communauté un programme de recherches portant sur des actions concertées. Notre ministre des affaires étrangères veut relancer, suivant les propositions qu'il a faites en octobre à Bruxelles, l'Europe technologique. Il est dans la bonne voie.

Quels résultats concrets l'Europe a-t-elle tiré ou tirera-t-elle de la collaboration ainsi décidée ? C'est cette dernière question, monsieur le ministre, qui résume les réflexions de la commission des finances sur les possibilités de faire aboutir isolément la conception et l'application de recherches et d'études aussi onéreuses que celles portant sur les domaines spatial, nucléaire et océanique. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (Recherche scientifique.) Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'excellent exposé de M. Houdet, qui définit parfaitement les moyens financiers du budget qui nous est soumis, me permettra de ne pas m'attarder outre mesure dans un domaine où les redites seraient fastidieuses. Aussi bien n'est-ce pas ici la vocation essentielle de votre commission des affaires culturelles. Je m'attacherai plutôt, dans cette intervention, à présenter un rapport qui se réfère à la finalité de la recherche scientifique.

Si la recherche est l'activité même de l'esprit, comme lui elle est une dans son principe, diverse dans ses aspects. Son importance qui ne fut admise que récemment est telle qu'elle conditionne à la fois la vie moderne de l'individu et l'avenir de l'humanité. L'unité de la recherche invite à tenter une présentation globale et une analyse de toutes ses activités, quelles que soient les catégories auxquelles elles appartiennent : le budget où figurent les crédits qui la concernent, les modalités d'élaboration des décisions gouvernementales.

C'est un grand sujet qui ne manque pas d'ambition. Grande est en effet la difficulté de présenter un tableau d'ensemble de la recherche et des crédits qui lui sont affectés, car les activités de recherche ne sont pas classées selon leur nature et leur finalité ; d'autre part, la recherche s'effectue dans des secteurs extrêmement variés qui sont allés en se diversifiant de façon excessive depuis deux ans. Si je devais illustrer cette affirmation par un exemple, je dirais que la recherche fondamentale, autrefois l'affaire de l'enseignement supérieur, est devenue celle du C. N. R. S. dès 1939, celle aussi de trois organismes créés le 3 janvier 1967, le C. N. E. X. O., l'A. N. V. A. R. et l'I. R. I. A. et plus récemment encore celle de l'institut national d'astronomie et de géophysique. Bien entendu, l'Etat a dans cet important domaine une responsabilité prépondérante ; on exige de lui qu'il exerce une fonction de recherche, qu'il recouvre, qu'il aide la recherche dans des secteurs de plus en plus éloignés de ses activités traditionnelles.

De plus, l'intervention de l'Etat dans le domaine de la recherche technique et de la recherche de développement est la forme dernière et récente de son action en vue de soutenir l'activité économique et souvent de l'orienter. L'effort de regroupement que constituent la création et l'extension de la procédure de l'enveloppe Recherche aboutit à donner la responsabilité politique de la recherche à un comité interministériel. Par sa

nature même, au contraire, il serait logique et souhaitable, à notre sens, qu'elle relevât d'un seul ministère.

Nous nous interrogeons donc sur la valeur de la solution de synthèse, sinon de compromis qui consiste à regrouper un certain nombre de crédits dans l'enveloppe recherche et à prévoir pour ces crédits une procédure de discussion interministérielle. C'est ici, monsieur le ministre, que se situera ma première question. A-t-on fait un effort suffisant pour adapter les structures anciennes insuffisantes, certes, et les remplacer par des structures nouvelles qui apparaissent d'une efficacité bien relative ? Et voici que, le 12 novembre dernier, un fait nouveau est apparu, l'adoption de la loi n° 68-978 d'orientation de l'enseignement supérieur. L'un des thèmes de la loi est l'autonomie des universités, son sens doit être de favoriser la spécialisation des universités et de favoriser du même coup le regroupement des moyens matériels, des chercheurs, dans une certaine branche de la science. C'est ce que souhaite votre commission des affaires culturelles, tout en étant réservée sur la création ou le maintien de certains organismes qui lui paraissent injustifiés. La loi d'orientation tend à lier intimement des activités régionales, des grands intérêts nationaux, à la vie de l'Université et à provoquer une adaptation réciproque des universités et des activités économiques. Or, l'innovation est devenue condition du développement économique et social. La dispersion des crédits, des responsabilités, la multiplicité des organismes, la classification budgétaire rendent difficile une vue d'ensemble du problème global de la recherche. Aussi remarquable qu'il soit, l'état récapitulatif de l'effort financier prévu pour la recherche en 1969 ne nous donne pas une pleine satisfaction.

J'en viens à un dernier aspect que j'avais le souci d'évoquer dans ce préambule. Jusque-là, nous nous fondions sur un processus déductif pour concevoir et réaliser l'activité essentielle de l'esprit qu'est la recherche scientifique. Des impératifs nationaux, des avantages économiques et militaires ont conduit la recherche fondamentale dans des voies qui paraissent mieux correspondre à ces impératifs mêmes et un processus inverse, inductif, s'est révélé, caractérisant la société de consommation nouvelle, basant sa justification sur son efficacité économique. L'Etat nouveau adopte à l'égard des industriels pour ce qui concerne la recherche une attitude de caractère social qui, dans sa nature, n'est pas très différente de son comportement à l'égard des économiquement faibles. D'autre part, la recherche fondamentale exige de plus en plus d'équipements lourds et de moyens en hommes et en matériels que seul l'Etat peut mettre à la disposition des chercheurs grâce à des crédits soumis à un contrôle public.

L'Etat n'est donc plus seulement, par l'intermédiaire des professeurs de l'enseignement supérieur et des chercheurs du C. N. R. S., qu'un lointain tuteur laissant à son pupille une liberté d'action complète, mais le protecteur de toute recherche ayant des implications économiques et militaires, et souvent le maître d'œuvre. Dans une société de moins en moins libre s'intègre donc une industrie dont les aspirations et les revendications libérales sont contredites par les faits selon un processus qui semble irréversible.

A quelles conditions pouvons-nous accepter cette évolution ? En premier lieu, il est primordial que ne soit pas sacrifié le secteur de la recherche fondamentale, source de recherche, de développement et de progrès économique et social. Nous verrons un peu plus loin qu'il est, en certains domaines, sacrifié. La seconde condition est que les résultats de la recherche fondamentale ne restent jamais inexploités. L'industrie privée, dans son effort de concentration et de recherche développement, doit assumer l'essentiel des charges, l'Etat n'intervenant que sous forme de subvention.

Une troisième condition, c'est que les sciences humaines aient la part qui leur revient de droit. La psychologie, la sociologie, l'urbanisme, la pédagogie, sciences des méthodes de formation des adolescents, sont nécessaires pour rendre le milieu humain acceptable à l'individu en un temps où le progrès technique et l'évolution le rendent particulièrement contraignant.

La quatrième condition posée est le développement des sciences pour l'homme, luttant contre les causes de destruction de l'homme : recherche médicale et préservation du milieu naturel.

La cinquième condition — c'est un point particulièrement cher à notre assemblée — concerne l'organisation de la recherche qui doit être plus efficace, plus cohérente et contrôlée par le Parlement.

Enfin, nous pensons que la recherche doit revêtir un caractère international. En effet, la plupart des actions de recherche importantes nécessitent des moyens supérieurs à ceux dont peuvent disposer sans contrainte les Etats de moyenne dimension. La valeur souvent réelle de la concurrence entraîne parfois le gaspillage des énergies,

Ces quelques idées exprimées, abordons maintenant les grandes lignes de notre rapport, en passant rapidement en revue les différents degrés de la recherche : les activités de recherche, les responsabilités de l'organisation, les moyens de recherche enfin en matière de relations internationales. Les différents degrés de la recherche nous amènent à considérer, en les séparant, la recherche fondamentale ou pure de la recherche appliquée et de la recherche de développement.

La recherche fondamentale est l'enfant chéri de notre commission. Elle a pour mission d'accroître et d'approfondir l'état des connaissances dans tous les domaines. Expérimentalement, elle étudie les phénomènes naturels, elle est à la base de tout progrès important. Sans approfondissement des sources du savoir, sans explication du milieu, donc sans une véritable culture, l'évolution des techniques serait limitée et n'aboutirait à aucune révolution spectaculaire profitable à l'industrie.

Ce qui la caractérise, c'est la plus grande liberté laissée à ceux qui la pratiquent et l'abandon de certains domaines qui ne paraissent pas dans l'immédiat déboucher sur des applications pratiques. Il n'est pas inutile de citer en exemple les travaux de spectroscopie du physicien Kastler sur le « pompage optique », qui conduisirent en quelques années aux réalisations de masers et de lasers dont la révolution dans la vie moderne ouvre des perspectives quasi infinies. De même les recherches de Becquerel, de Pierre et Marie Curie, qui ont marqué la naissance de la radioactivité, devaient fournir en quelques dizaines d'années des sources énormes d'énergie.

Le rôle du législateur est de mettre à la disposition des chercheurs fondamentalistes les crédits nécessaires à l'exécution de leurs travaux ; celui du Gouvernement d'évaluer ces besoins financiers en fonction des seules exigences des besoins scientifiques.

Jusqu'à la dernière guerre mondiale, la recherche fondamentale a été le monopole de l'Université.

Le développement des sciences a conduit l'Etat, conscient des difficultés de l'enseignement supérieur, à créer auprès de lui le C. N. R. S. en 1939.

Nous avons déjà signalé en notre préambule que certains organismes créés plus récemment traitent aussi de recherche fondamentale. J'ai déjà cité le C. N. E. X. O., bien qu'il soit difficile de tracer en matière océanique la frontière précise entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, l'I. R. I. A. dont la mission en matière d'informatique et d'automatique débouche sur le plan calcul.

De la même manière, le commissariat à l'énergie atomique a développé un certain nombre de domaines de recherche fondamentale, telles les activités concernant la physique des particules élémentaires, la physique nucléaire, la physique du solide, les résonances magnétiques, la physique des plasmas, la fusion thermonucléaire contrôlée, la physique théorique, les rayonnements spatiaux de haute énergie, les études de biologie.

Nous avons donné sur chacun de ces domaines des indications sommaires dans le rapport qui vous a été distribué. Notons simplement qu'à côté des préoccupations nucléaires, on est amené à s'intéresser aux problèmes de recherche biologique dite « moléculaire », en particulier à Saclay.

Je parlerai brièvement maintenant des moyens financiers et en personnels affectés par le commissariat à l'énergie atomique, à la recherche fondamentale. En 1968, les crédits s'élevaient à 376 millions de francs ; les effectifs atteignaient 1.898 unités.

Je n'aurai garde d'oublier parmi les autres organismes effectuant des travaux de recherche fondamentale l'I. N. S. E. R. M., l'institut national de la santé et de la recherche médicale et l'Euratom dont il a déjà été question.

Pour la recherche appliquée, nous la définissons en disant qu'à la différence de la recherche fondamentale, elle vise des buts concrets et précis susceptibles d'être exploités dans la pratique. Elle est donc orientée et cette orientation se fait dans le cadre du Plan car la contribution des fonds publics à la recherche représente la part la plus importante des dépenses engagées, environ 77 p. 100.

Cette recherche est essentiellement l'affaire des grands organismes scientifiques. J'en distingue deux groupes : les applications des satellites à la navigation aérienne et maritime, à la télévision, à la météorologie.

Pour les études d'électronique avancée, c'est vers la fin de l'année passée que fut créé à Grenoble un laboratoire d'électronique et de technologie de l'informatique qui regroupe des moyens du Commissariat à l'énergie atomique et de l'industrie et a pour mission de conduire à une industrie française originale de grands calculateurs, qui nous faisait défaut jusque-là.

Enfin, dans le même groupe de la recherche appliquée, il faut placer la recherche médicale. J'en dirai quelques mots à propos des secteurs d'activité,

Le troisième degré de la recherche, la recherche de développement est essentiellement le lien entre la recherche et l'industrie, celui des interactions de la recherche et de l'industrie, et plus généralement de l'impact de la science sur l'expansion économique.

La question qui se pose immédiatement est la suivante : quel est le rendement économique de la recherche ?

Votre commission des affaires culturelles s'est préoccupée de cette question lors de l'élaboration du plan, mais aucune réponse nette ne lui a été apportée. Les économistes des Etats-Unis d'Amérique ont évalué ce rendement. Ils pensent que, lorsque la recherche réussit, elle rapporte dans la proportion de 25 contre 1.

Il est hors de doute que l'on constate une corrélation certaine entre le taux de croissance de divers secteurs industriels et leur effort de recherche par rapport au chiffre d'affaires.

Nous avons à ce sujet consulté le ministère de la recherche scientifique. Nous vous donnons dans le rapport sa réponse *in extenso*. Cette réponse avoue son impuissance à mesurer les besoins financiers des différents secteurs industriels ; c'est avouer aussi la difficulté d'établir une planification.

Dans le même ordre d'idée, une autre question figurait dans les préoccupations de votre commission : celle de la balance française des brevets et licences. L'analyse faite sur le vu des tableaux que nous vous soumettons révèle que les recettes, après avoir connu une légère augmentation en 1965 et 1966, s'établissent en 1967 à un niveau inférieur à celui de 1965. Le déficit se soldait à la fin de l'année dernière par un chiffre de 451 millions 400.000 francs. Il ne nous est pas possible encore de connaître les statistiques valables pour l'année qui s'achève.

Je passerai sous silence les travaux du C. E. A. en ce qui concerne les productions d'énergie nucléaire. Notre excellent collègue, M. Michel Chauty doit rapporter dans un instant la question de l'énergie atomique et sa compétence en la matière n'est pas contestée.

Il est utile de classer par secteur les activités de recherche. Nous avons proposé deux classifications : l'une, ancienne, analytique, distingue les sciences exactes : mathématiques, physique, puis géologie et les sciences dites humaines, psychologie et sociologie notamment.

Une deuxième classification, qui touche davantage au fond du problème, permettrait de faire une distinction selon l'objet de la recherche : tout d'abord entre ce qui est donné, la matière — ce sont les sciences de l'atome avec le C. E. A., l'Euratom ; ou le milieu : ce sont les sciences de l'espace avec le centre national d'études spatiales et les sciences de la mer, avec le centre national d'exploitation des océans.

À côté du milieu physique se place le milieu humain, avec l'étude des sciences sociales et enfin ce qui est créé par l'homme : c'est le cas de ce domaine scientifique nouveau que sont l'informatique et l'automatique. Pour ce qui est de la première classification, les sciences exactes et humaines, nous avons résumé en un tableau la répartition des crédits d'équipements dits « enveloppe » pour chacune des disciplines et par référence aux dernières années, de 1966 à 1969.

En examinant ce tableau, on s'aperçoit que les sciences humaines reçoivent une part très faible des crédits d'équipement et que, par conséquent, l'effort accompli pour elles est extrêmement réduit, 45 millions de francs d'autorisations de programme pour 1969 sur un total de 2.491 millions. Le pourcentage de réalisation du plan est seulement de 37,70 p. 100 au moment d'aborder la cinquième année contre une moyenne globale de 63,80 p. 100.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre préambule, les problèmes politiques, psychologiques, économiques, sociaux, sont mal maîtrisés dans les sociétés modernes. Les événements des derniers mois l'ont montré. Il apparaît urgent d'augmenter les moyens financiers et les moyens en hommes dans ce secteur de la recherche scientifique et de convaincre l'opinion publique de cette nécessité.

Signalons aussi que les secteurs les plus favorisés et bénéficiant des plus forts pourcentages de réalisation sont l'océanographie, les mathématiques et la recherche agricole.

On me permettra de faire une place spéciale à la recherche médicale, dont le pourcentage de réalisations atteint, à la cinquième année du plan, 64,4 p. 100. Les résultats récents en matière de greffe d'organes, de greffe du cœur ont attiré l'attention du monde entier. Un groupe de travail dirigé par le professeur Jean Bernard est chargé de la recherche médicale et doit proposer des solutions.

En ce qui concerne la recherche cancérologique, une évaluation des moyens dont elle dispose s'avère difficile en raison de la multiplicité des laboratoires s'intéressant à un problème qui angosse l'opinion publique. On peut estimer à 40 millions

de francs les dépenses d'une trentaine de laboratoires où travaillent 500 chercheurs d'origines diverses. Parmi ces laboratoires, signalons deux grands instituts du C. N. R. S., et 17 unités de recherche de l'I. N. S. E. R. M., l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Les deux voies d'approche employées se concentrent l'une sur l'amélioration des thérapeutiques et des techniques chirurgicales déjà utilisées, l'autre sur la cellule cancéreuse elle-même et les mécanismes de la cancérisation de la cellule normale.

Rappelons enfin qu'une action internationale a permis de réaliser un centre international de recherche sur le cancer, qui est le premier organisme international de recherche biomédicale. Sa construction est envisagée à Lyon.

Quant à la seconde classification selon l'objet de la recherche, je laisse à M. Chauty le soin de traiter du domaine atomique et du programme du C. E. A., Je me bornerai, dans mon exposé, à rappeler trois grandes actions que nous avons développées dans notre rapport. L'action du C. N. E. X. O. dans le domaine de la mer, placée dans une perspective d'exploitation de l'océan et de ses ressources, comme la loi lui en donne mission ; l'exécution du plan français dans le domaine des satellites et, en troisième lieu, la mise sur pied en un temps très court de l'I. R. I. A. Institut de recherche d'informatique et d'automatique. Cet institut, installé depuis septembre 1967 à Rocquencourt, réunit six personnalités scientifiques, comme directeurs de recherche et une cinquantaine de chercheurs, auditeurs ou stagiaires. Il a mis au point son premier ordinateur électronique en juillet 1968.

En ce qui concerne le chapitre des responsabilités et de l'organisation, la définition de la politique de la recherche ne relève pas d'une procédure unique ni d'une même responsabilité politique. Certains crédits relèvent de l'enveloppe recherche en vertu du décret du 28 novembre 1968, modifié et complété. Au cours de cette procédure interviennent la délégation générale de la recherche scientifique et technique, le comité consultatif de la recherche scientifique et le comité interministériel. Par contre sont placés sous la dépendance du Premier ministre la délégation générale de la recherche scientifique et technique et deux des organismes créés par la loi du 3 janvier 1967 le C. N. E. X. O. et l'I. R. I. A.

Rappelons également que le C. E. A. et le C. N. E. S. dépendent du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la recherche scientifique et technique et des questions atomiques et spatiales. Mais il est à noter que le ministre de l'éducation nationale conserve sous sa responsabilité la recherche accomplie dans les laboratoires de l'enseignement supérieur, même lorsque ceux-ci sont « associés » ou lorsque la recherche s'effectue dans les laboratoires du C. N. R. S.

A propos du chapitre des moyens de la recherche, je voudrais faire une mention particulière aux activités de la recherche scientifique financées sur le budget de l'éducation nationale.

En ce qui concerne le C. N. R. S., la subvention de fonctionnement se montait en 1968 à 583.200.000 francs. Cette subvention sera en augmentation en 1969 de 42.050.000 francs.

La subvention d'équipement, qui était en 1968 de 215 millions de francs, se limitera en 1969 à 194 millions. Quant aux crédits de paiement, ils atteindront 200 millions en 1969 contre 160 millions en 1968.

Citons en outre l'Institut national d'astronomie et de géophysique — I. N. A. G. — créé cette année même dans le cadre du C. N. R. S. et qui recevra 1.750.000 francs en mesures nouvelles destinées à la création de 17 emplois de techniciens et à la mise en place de mesures de préparation et d'accompagnement d'investissements importants.

Pour l'Université elle-même, les crédits de recherche, qui étaient en 1968 de 231.400.000 francs pour le fonctionnement seront majorés de 14 millions pour 1969. En ce qui concerne le budget d'équipement, les crédits prévus pour la construction de nouveaux laboratoires et pour l'acquisition de matériel scientifique s'élèveront, en 1969, à 69 millions de francs, en régression de 11 millions par rapport à 1968.

Nous regretterons que l'on n'ait pu attribuer pour l'année 1969 à la recherche scientifique universitaire une priorité aussi grande que dans les années précédentes. Notre commission a manifesté son inquiétude devant la politique scientifique accordant une importance croissante à la stimulation du développement des grandes industries nationales au détriment de la recherche fondamentale.

En ce qui concerne le personnel, les chercheurs, il apparaît au tableau que nous avons annexé au rapport que la France occupe le cinquième rang dans le monde avec 38.635 chercheurs à plein temps. Deux chiffres suggestifs, ceux du nombre de chercheurs aux Etats-Unis et en U. R. S. S., respectivement 496.500 et 416.000.

J'en viens aux recherches et aux relations internationales. Il n'est pas possible, à l'évocation du grand sujet de la recherche scientifique, de ne pas parler des relations internationales. De tous temps les savants ont été en relation, le plus souvent directe, les uns avec les autres, ignorant les frontières et se communiquant les fruits de leurs recherches. La science ne s'accommode pas d'une société close. Quel que soit son régime et la crainte qu'elle eut longtemps de s'ouvrir sur le monde extérieur, l'Union soviétique elle-même a depuis longtemps compris cette nécessité de la science et multiplié les contacts avec les savants étrangers.

La coopération internationale en matière de recherche scientifique se construit à trois degrés, allant des rapports d'homme à homme jusqu'à une intégration très forte. Le premier degré de cette coopération, ce sont les contacts individuels caractérisés par les échanges intellectuels. Si, en ce domaine, l'initiative privée est de règle, l'Etat peut beaucoup pour favoriser ces échanges. Il le fait sous différentes formes : par des crédits destinés aux attachés scientifiques, 2.845.195 francs ; par des crédits affectés à nos missions scientifiques à l'étranger, un crédit global de 3.563.000 francs prévu au budget a été utilisé à 83 p. 100 et, en 1967, 1.027 missions ont été organisées, dont 528 à caractère purement scientifique, enfin, par des bourses scientifiques, dont le montant s'est élevé, en 1968, à 7 millions 500.000 francs, et devrait s'établir à 9 millions de francs en 1969.

Le deuxième degré de cette coopération internationale concerne les relations régulières entre ministres chargés de la science en vue de confronter leurs programmes nationaux. Remarquons à cet égard que les ministres des différents pays de l'O. C. D. E. se sont réunis en mars 1968 avec, pour objectif principal, la mise en commun des efforts et des résultats en matière de recherche.

Le troisième degré de cette coopération, c'est l'organisation internationale de recherche. Il convient de différencier à ce degré plus élevé d'organisation les différentes opérations de caractère multilatéral, bilatéral ou dépendantes d'une politique ou d'organismes communs. Un premier aspect concerne la coopération avec les pays en voie de développement. Nous ne citerons que pour mémoire l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer — l'O. R. S. T. O. M. — dont les finalités se résument ainsi : faire progresser la connaissance, assurer la permanence de l'influence française dans les pays en voie de développement et servir les intérêts propres de ces pays. Si je ne m'y attarde pas davantage, ce n'est pas pour minimiser son importance, mais parce que ce sujet a été évoqué par notre rapporteur au budget de la coopération.

Un autre aspect concerne la coopération entre pays industrialisés. Outre les programmes de biologie moléculaire soumis à l'O. E. B. M. — Organisation européenne de biologie moléculaire — et ceux du domaine de l'océanographie dans le cadre des Nations unies, c'est dans le domaine de l'espace que les tentatives de coopération internationale, et spécialement européenne, ont été poussées le plus loin. Aussi avons-nous examiné dans notre rapport la situation actuelle de la coopération dans l'espace, en notant bien qu'il existe déjà une utilisation de caractère international des satellites de communication : *Early Bird*, *Canary Bird*, *Molniya*.

Vous y trouverez, si vous avez la patience de le lire, des indications sur les programmes C. E. C. L. E. S./E. L. D. O. — Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux — et C. E. R. S./E. S. R. O. — Conférence européenne de recherches spatiales. Vous comprendrez mieux aussi peut-être l'histoire et les tribulations de nos actions communes.

Avant de passer à mes conclusions je vous demanderai, monsieur le ministre, de bien vouloir répondre à deux questions qui ont trait à cette coopération internationale. La première est relative à la coopération spatiale européenne. Notre programme Europa II prévu pour 1970 est-il menacé ? La seconde question, qui a déjà été évoquée, concerne Euratom. Quel est l'avenir d'Euratom après la révision « déchirante » des programmes proposée par la France, l'application du plan d'austérité et, d'une façon plus générale, l'avenir de la recherche scientifique européenne ? Comment combler les lacunes du traité de Rome ?

En abordant notre conclusion je voudrais, monsieur le ministre, vous remercier, vous et vos services, de l'aimable courtoisie avec laquelle vous avez répondu aux nombreuses questions dont notre commission vous a assaillis. Vos réponses objectives et complètes et l'exposé de l'homme de science et du ministre que vous êtes nous ont permis d'essayer de cerner un problème difficile, celui de la recherche scientifique.

Nous avons dans ce rapport, mes chers collègues, tenté d'analyser les multiples actions scientifiques pour accroître un capital qui, lui, n'est pas sujet à la dépréciation — je n'ai pas dit à la

dévaluation — l'acquis scientifique et technique, et en retrouver l'unité profonde.

Dans l'introduction, nous avons posé les conditions auxquelles, nous semble-t-il du moins, l'intégration de la recherche scientifique et technique dans la société moderne, dans le système de Gouvernement était acceptable pour l'homme.

Peut-on penser qu'il y soit répondu complètement ? Non, certes ! La recherche fondamentale ne se voit pas dotée des moyens financiers, en équipements et en hommes, indispensables à son libre développement. L'A. N. V. A. R., organisme créé par une loi, il y a deux ans bientôt, vient à peine de voir paraître le décret d'application. Les sciences humaines sont quelque peu négligées. La préservation du milieu naturel, la lutte contre les nuisances n'ont pas la part qui leur revient. Enfin, des crises sérieuses affectent certaines recherches, notamment dans le domaine spatial, peut-être parce que l'Europe n'a pas su se construire, parce ce qu'elle n'a pas su trouver une unité organique. D'une façon générale, qu'il s'agisse des structures ou de l'esprit qui anime la politique scientifique, une orientation trop rigoureuse est donnée vers le concret, vers les applications pratiques. Nous ne blâmons pas le Gouvernement de s'efforcer de tirer parti le mieux possible de la recherche, en particulier pour multiplier les emplois. Bien au contraire ! Mais nous voulons qu'il ait toujours à l'esprit la primauté absolue de la recherche fondamentale et de l'homme.

Depuis quelques années, la France accomplit un effort remarquable, la part du produit national brut affectée à la recherche scientifique et technique a crû dans des proportions très encourageantes, la qualité des chercheurs français, leur dévouement méritent qu'on leur rende hommage ici. Leur modestie même nous réserve parfois d'heureuses surprises au cours des missions que notre commission des affaires culturelles accomplit à l'étranger. Vous me permettez de livrer ces deux souvenirs personnels. A Doubna, visitant le centre nucléaire situé à proximité de Moscou, le responsable louait les savants français qu'il avait rencontrés lors d'un séjour scientifique sur l'atome conduit à Saclay. « Votre recherche fondamentale sur l'atome, disait-il, n'a pas de retard sensible sur la nôtre. Vous manquez non pas de cerveau, mais de crédits ».

A Novosibirsk, ce grand centre de la recherche scientifique, parlant avec le mathématicien Iapounov d'un de nos amis communs qui occupe un poste éminent à la faculté des sciences de Paris, celui-ci déclarait : « C'est lui qui, avant nous, Soviétiques, a calculé le premier Spoutnik. Il sera l'an prochain président de la société mondiale de mathématiques ». Il le fut en effet, élu au congrès de Moscou, quelques mois plus tard.

C'est pour ces raisons et sous réserve des observations que nous avons présentées dans ce rapport que votre commission des affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption des crédits affectés à la recherche scientifique et technique. (*Applaudissements.*)

M. le président. Si nous voulons nous coucher à une heure raisonnable, il importe que chacun des orateurs respecte son temps de parole.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économique et du Plan (énergie atomique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan sur le budget du Commissariat à l'énergie atomique. Ayant pris la suite du regretté sénateur Champeboux et de notre collègue et ami M. Schmitt, je vais essayer de vous présenter de la manière la plus vivante possible nos observations sur cette matière *a priori* hermétique pour un grand nombre d'entre nous.

A cet effet, nous traiterons le sujet dans l'ordre suivant : premièrement, situation générale du budget du Commissariat à l'énergie atomique ; deuxièmement, rappel des activités du C. E. A. ; troisièmement, analyse des différentes filières utilisées, de leurs possibilités et limites actuelles en se plaçant sous l'angle critique de la production d'énergie électrique ; quatrièmement, observations sur les suggestions qui s'imposent à l'industrie française pour répondre aux besoins des équipements atomiques ; cinquièmement, liaisons du C. E. A. avec Euratom ; enfin, conclusions de la commission.

La dotation propre du budget du Commissariat à l'énergie atomique sera cette année de 2.508 millions de francs au lieu de 2.340 millions l'an passé. Elle couvre principalement les augmentations des salaires et des fournitures pour les diverses activités en cours et ne prévoit que le lancement de *Phénix* comme opération nouvelle,

Nous laisserons à notre excellent collègue de la commission des finances, M. Houdet, le soin de détailler les engagements financiers afin de nous préoccuper exclusivement des aspects économiques de l'activité du C. E. A.

Dès le départ, nous laisserons de côté les applications militaires du C. E. A. qui font l'objet d'une contribution spéciale du budget des armées, mais ne figurent pas dans le budget propre du C. E. A. auquel nous nous intéressons.

Peut-être regrettera-t-on que les services militaires aient été un stimulant majeur du développement de l'activité du C. E. A., mais nous tenons à faire remarquer au Sénat que, si l'on coupait totalement les crédits militaires, la structure des crédits du C. E. A. pour des applications pacifiques serait pratiquement inchangée. Cela prouve que l'orientation du C. E. A. est bonne et qu'il est nécessaire de distinguer dans nos esprits l'atome pacifique et l'atome militaire afin de juger objectivement de l'activité du C. E. A.

Quelles sont les activités du C. E. A. ? Les « missions » du C. E. A. sont :

Premièrement, d'entreprendre la recherche pure dans les domaines les plus divers pour approfondir chaque jour les connaissances fondamentales, de poursuivre les études pour des applications pratiques par la mise au point de nouvelles filières ou le perfectionnement des filières existantes et de leur système d'approvisionnement.

Deuxièmement, le C. E. A. fournit aux utilisateurs, soit comme maîtres d'œuvre, soit comme conseils associés, les conseils techniques nécessaires à la conduite des réalisations.

Troisièmement, le C. E. A. approvisionne les consommateurs en combustible nucléaire. Son rôle consiste à maintenir à un niveau souhaitable les réserves de minerai par la recherche et l'exploitation des gisements uranifères, tant en France qu'à l'étranger. Rappelons que les réserves métropolitaines sont de l'ordre de 50.000 tonnes d'uranium élément.

On estime que pour couvrir les programmes prévus, il conviendra de produire de 7.000 à 9.000 tonnes d'uranium élément pour la période de 1967 à 1975 et environ 2.000 tonnes en 1975. Ces chiffres prouvent que nous devons persévérer dans une politique cohérente pour maintenir des réserves valables.

Quant à l'uranium enrichi, nous n'en produisons pas nous-mêmes suffisamment pour couvrir les besoins industriels actuels. Il conviendrait donc d'en importer des Etats-Unis ou de l'U. R. S. S.

Le plutonium extrait à l'usine de La Hague permet de satisfaire des besoins plus importants que ceux qui sont actuellement servis.

Mais l'activité la plus spectaculaire du C. E. A. est tournée vers le développement de la production d'énergie électrique au moyen de réacteurs atomiques. Notre exposé sera désormais consacré à l'étude des divers aspects et conséquences de cette activité, qui avec le C. E. A. concerne Electricité de France.

Les données de base du problème sont les suivantes. La croissance économique provoque le doublement de la production d'électricité tous les dix ans, ce qui conduit à avoir toujours en chantier une puissance égale à près de la moitié de la puissance en service ; d'où une possibilité de construire d'importantes centrales atomiques qui nous est offerte présentement.

En ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement, il est bon de rappeler qu'un cœur de réacteur à uranium naturel ou enrichi a une durée d'irradiation de l'ordre de deux à trois ans. Donc, en cas de rupture d'approvisionnement extérieurs, par exemple, l'arrêt de la production est loin d'être immédiat, ce qui laisse un délai moyen assez long pour trouver des énergies de substitution. Un stockage supplémentaire est, d'autre part, aisé et constitue même le mode le plus pratique de stocker l'énergie primaire. On peut donc, dans les centrales nucléaires, constituer à peu de frais une réserve très largement supérieure aux réserves de fuel oil maintenues à trois mois de la consommation. Cet élément de jugement est capital dans l'établissement d'une politique nationale.

Par contre, en économie concurrentielle ouverte, il est possible de produire avec du fuel à 0,6 centime la thermie des kilowatts-heure à 2,6 centimes, alors que le kilowatt atomique revient, à la production, à environ trois centimes.

Les études entreprises en 1964 pour établir un programme d'équipement nucléaire étaient basées sur la concurrence du fuel à un centime la thermie au lieu des 0,6 centime actuel.

Il apparaît maintenant nécessaire d'examiner les possibilités des différentes filières utilisées en France. Celles-ci sont au nombre de quatre, dont deux immédiatement disponibles pour des installations industrielles : la filière uranium naturel-gra-

phite-gaz ; la filière uranium enrichi-eau ordinaire, et deux qui sont encore au stade de prototypes : la filière à eau lourde et les surgénérateurs.

La filière uranium naturel-graphite-gaz, sorte de *credo* du C. E. A. depuis de nombreuses années, fait l'objet des développements industriels actuels. Ce sont : les centrales expérimentales E. D. F. 1, 2 et 3 à Chinon, les centrales Saint-Laurent 1 et 2 de 500 et de 530 mégawatts, la centrale de Bugey 1 de 550 mégawatts, et la centrale de Vendellos, en Espagne, du même type que les précédentes.

Les centrales 1, 2 et 3 de Chinon servent à rôder et à mettre au point les techniques les plus diverses et à épuiser les maladies de jeunesse de ces nouveaux générateurs d'énergie.

Il semble qu'un palier de progrès ait été atteint avec la construction de Saint-Laurent et que nous n'ayons plus une grande marge de gain à attendre sur le prix de revient du kilowatt. Il est donc souhaitable de reconduire d'autres types de réacteurs éprouvés pour gagner de 15 à 20 p. 100 sur les prix de construction et l'engagement financier de premier établissement.

Néanmoins, si cette filière a permis à l'industrie française de se faire la main et d'acquérir des connaissances pratiques d'une valeur inestimable, elle ne peut plus déboucher économiquement.

On comprend l'hésitation qui persiste sur le choix de la filière de l'usine de Fessenheim, alors que l'appel d'offres récent a relevé des surprises importantes sur le plan des prix.

La filière à eau lourde a donné naissance en France à un prototype EL 4 à Brennilis avec refroidissement par gaz. On ne connaît pas encore la valeur de cette expérience par suite des ennuis techniques inhérents à ce genre d'entreprises et qui ont ralenti la mise en route. Tout le monde paraît néanmoins d'accord pour considérer que le refroidissement par gaz présente peu d'avenir. C'est ce qui a conduit le C. E. A. à passer récemment un accord avec le Canada pour la filière Candou, uranium naturel-eau lourde, avec refroidissement par eau lourde. De gros espoirs semblent permis pour cette filière qui apparaît très compétitive. Néanmoins, nous croyons bon de faire remarquer que le premier réacteur industriel de puissance est en cours de montage et qu'une étude critique ne pourra pas intervenir avant plusieurs années. Il semble exclu que nous puissions nous lancer en France sur cette filière avant 1975.

Les filières d'uranium naturel, qu'on le veuille ou non, sont donc arrivées à une saturation de leurs possibilités économiques malgré d'incontestables progrès techniques.

La filière à uranium enrichi présente des possibilités intéressantes sous certaines conditions. En effet, la France possède l'expérience remarquable des moteurs de sous-marins, mais malheureusement cela n'est pas commercialisable et ne débouchera pas avant longtemps sur une exploitation favorable à l'économie générale.

Il convient donc de faire appel à des techniques utilisant des licences américaines : PWR, BWR, ou anglaise : A. G. R. On a procédé de la sorte pour les usines franco-belges de Chooz et de Tihange, et franco-suisse de Kaiseraugst, en retenant des techniques américaines, les fournitures étant assurées par l'industrie européenne.

Seule l'usine de Chooz est achevée, mais on ne peut pas porter un jugement de valeur sur son fonctionnement, car de même que ses sœurs italiennes et américaines, elle connaît des maladies de jeunesse qui arrêtent son fonctionnement.

Néanmoins, les Etats-Unis viennent de lancer une commande énorme dans cette technique et les autres pays européens les suivent. Il semble donc qu'à court terme cette filière apparaisse économiquement compétitive.

Cela nous conduit à penser que pour assurer la soudure entre notre filière nationale saturée et la sortie d'un surgénérateur exploitable vers 1985, il existe un délai de dix à quinze ans que nous devons combler.

Mais il convient de remarquer que les générateurs ne sont compétitifs qu'avec de l'uranium enrichi fourni au prix américain.

En France, Pierrelatte n'a pas été prévu pour cet objet et ne peut répondre ni en quantité ni en prix aux conditions demandées. Nous sommes placés entre deux hypothèses : ou bien acheter l'uranium enrichi au prix américain à l'étranger et donc dépendre de l'étranger pour nos approvisionnements avec tous les risques que cela comporte, malgré les possibilités de stockage que j'ai signalées ; ou bien construire une usine de séparation isotopique pouvant approvisionner nos besoins au prix voulu, mais cela dépend avant tout du volume de l'usine et de sa capacité de production.

Or, il est exclu d'obtenir des conditions satisfaisantes avec le seul marché français. Un accord européen paraît aussi nécessaire. La France possède sur toute l'Europe une avance technologique considérable que nous pourrions exploiter et rentabiliser dans cette affaire à condition de ne pas perdre de temps.

Le problème des réacteurs à uranium enrichi doit être résolu rapidement, la marge de manœuvre s'amenuisant. Nous faisons remarquer à ce sujet que de récentes conversations ont eu lieu entre l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne sur les possibilités d'une usine de séparation isotopique avec un autre procédé que le nôtre.

La dernière filière, la plus prometteuse, est celle des surgénérateurs.

La France possède une solide position technique avec la pile « Rapsodie », qui donne une entière satisfaction. Nous lançons à partir de cette année la construction du réacteur prototype industriel « Phénix », qui porte tous nos espoirs et sur lequel il importe de concentrer nos efforts. Il semble cependant exclu qu'une solution technique puisse déboucher avant 1985.

On se rend compte qu'entre la filière nationale, qui n'est pas compétitive dans les conditions actuelles, et la sortie du surgénérateur il y a un trou de dix à quinze ans qu'il importe de combler. Des décisions très importantes sont à prendre qui concernent la filière à uranium enrichi et son approvisionnement en matières fissiles par une usine de séparation isotopique qui n'apparaît possible que sur une base européenne.

Cela nous conduit à la collaboration européenne dans le cadre d'Euratom.

Notre Gouvernement a fait valoir à juste titre qu'il serait souhaitable que les études très valables de cet organisme soient concentrées sur des sujets d'intérêt collectif et nécessitant un rassemblement de moyens. On peut en citer trois : les réacteurs à haut flux, les réacteurs H. T. R. et l'usine de séparation isotopique.

Il serait souhaitable que nous soyons écoutés et suivis, mais peut-être nous appartient-il de lancer des actions pour convaincre, ce qui est la méthode la plus efficace pour réussir.

Le C. E. A. et E. D. F. ne sont d'ailleurs pas les seuls dans cette affaire. Leurs commandes animent l'industrie privée dans des conditions parfois aventureuses du fait de la nouveauté des techniques engagées.

L'industrie française apparaît toute petite en face de ses concurrents et il devient nécessaire qu'elle se rassemble en deux ou trois puissants groupes capables de mener l'architecture industrielle d'ensembles et de sous-ensembles, laissant l'architecture générale au C. E. A. et à E. D. F., mais également capable de vendre ses techniques à l'extérieur. Ces groupes devraient négocier des accords techniques avec les autres groupes européens, ce qui aurait, entre autres avantages, celui d'éviter que l'industrie européenne ne s'organise sur une base strictement nationale. Il faut savoir que pour l'ensemble des Etats-Unis, il n'existe que trois groupes industriels pour des commandes vingt fois plus importantes.

Par contre, il est souhaitable que l'industrie française possède un marché intérieur bien établi afin de conduire sa reconversion de manière efficace. Elle demande donc à connaître des plans fermes d'investissements alors qu'aucune décision n'a été prise pour la tranche optionnelle.

Après ce tour d'horizon sur les activités économiques du C. E. A., il reste à signaler qu'il fournit également des études sur les sujets les plus divers : la sécurité, la neutralisation des déchets, par exemple, mais tous ces points sont détaillés à souhait dans notre rapport écrit.

En conclusion, votre commission des affaires économiques et du Plan donne un avis favorable au projet de budget du commissariat à l'énergie atomique, sous les réserves que j'ai exprimées et qui concernent les filières et leur développement. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Yves Hamon.

M. Yves Hamon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera brève. Je voudrais seulement profiter de l'examen du budget du commissariat à l'énergie atomique pour appeler votre attention sur un problème qui préoccupe au plus haut point les populations de ma région.

Je suis en effet le conseiller général du canton dans lequel est implantée la centrale nucléaire des monts d'Arrée à Brennilis, et je dois dire que la construction de cet établissement il y a quelques années avait créé dans tout l'Ouest, et plus spécialement dans le centre du Finistère, un important mouvement d'intérêt.

Cette région déshéritée allait enfin connaître un commencement d'industrialisation, et nous étions nombreux à penser que des industries succédanées auraient pu, par la suite, naître aux alentours. Chacun sait en effet que les industries s'installent de préférence dans les régions où elles disposent d'une masse d'énergie abondante et à bon prix.

La construction de réacteurs atomiques producteurs d'énergie dans la région des monts d'Arrée devait donc nous donner satisfaction sur ce point et être, dans l'avenir, et dans un avenir que nous espérons proche, le moyen le plus judicieux de résoudre à la fois le déficit d'énergie du massif armoricain et le problème de l'industrialisation de notre région. Ce devait être pour nous une source de progrès. Et voilà que nos espoirs sont déçus !

L'usine a d'abord été mise au ralenti. Elle est maintenant pratiquement stoppée et les nouvelles qui nous sont données sur les possibilités offertes à cette centrale ne sont pas du tout rassurantes. Sans vouloir entrer ici dans des considérations trop techniques, je relève néanmoins dans l'excellent rapport de mon ami M. Chauty, que « des fuites sur les échangeurs de chaleur, imputables à des ruptures par fatigue des tubes d'acier, ont entraîné des arrêts successifs pour isoler les éléments défectueux, ainsi qu'une réduction de la puissance de la centrale pour limiter l'apparition de nouveaux défauts.

« Un programme de réparations a été mis au point et le réacteur a été arrêté en août 1968 pour permettre l'exécution des travaux qui dureront environ un an. »

Il n'est pas dans mes intentions de rechercher ici les causes pour lesquelles cette centrale, quelques années à peine après sa mise en marche, est déjà en panne. Je préfère me tourner vers l'avenir.

Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous vouliez bien accepter de me donner quelques éclaircissements sur l'avenir que vous envisagez de donner à cette centrale. Quel rôle lui réservez-vous ? Tout sera-t-il mis en œuvre pour que les travaux envisagés soient réellement terminés dans le délai d'un an prévu ? Ne peut-on avancer cette échéance et terminer les travaux dans un délai plus rapproché ? Lorsqu'ils seront terminés, la centrale de Brennilis sera-t-elle appelée à un plus grand développement et à une plus grande extension ?

Je me fais auprès de vous, à cette tribune, l'interprète de la population de toute une région de Bretagne pour vous demander de vouloir bien vous pencher attentivement sur ce problème inquiétant pour nous. Il serait vraiment souhaitable que le centre d'études atomiques et l'Electricité de France examinent avec bienveillance cette question et j'ose exprimer devant vous, monsieur le ministre, l'espoir que l'appel des populations au nom desquelles je parle sera par vous entendu et que tout sera mis en œuvre pour améliorer le développement de la centrale nucléaire des monts d'Arrée installée à Brennilis et sans laquelle se trouverait compromis l'avenir économique de toute une région. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à Mme Lagatu.

Mme Catherine Lagatu. Monsieur le président, mes chers collègues, monsieur le ministre, voici quelques observations que j'ai été chargée de présenter au nom du groupe communiste.

A notre avis, le budget de la recherche n'est pas digne de nos grands organismes de recherche et de la valeur de nos savants, de la confiance et des espoirs que le pays place en eux.

Pour les investissements de l'enveloppe recherches, le taux de réalisation du Plan sur quatre années sera de 58,7 p. 100 en francs constants au lieu des 74 p. 100 prévus, soit un déficit de plus de 15 p. 100. Quant aux autorisations de programme pour 1969, elles marquent un net fléchissement sur 1968.

Il faut regretter avant tout que les crédits affectés au centre national de la recherche scientifique soient largement inférieurs à ceux qui auraient été souhaitables : cent postes de chercheurs seulement ! Nous sommes loin de la couverture des besoins et le centre, dont la mission est déjà fort délicate, aura les plus grandes difficultés à l'assumer.

D'autre part, les mesures économiques provisoires prises par le Gouvernement dans le cadre du plan d'austérité comportent, semble-t-il, le blocage de l'embauche de tout personnel nouveau, aussi bien sur les postes nouveaux à pourvoir que sur les postes devenus vacants, disposition qui viserait en particulier les 350 nouveaux postes de chercheurs créés par le collectif de juillet. En même temps, vous bloquez tous les engagements des dépenses d'équipement et, dans le cas du C. N. R. S. cette mesure risque de paralyser pendant des semaines un grand nombre de laboratoires.

Le budget du commissariat à l'énergie atomique ne progresse pas, en fait, il est même en régression puisque les dotations ont été maintenues au niveau de l'an passé, alors qu'on a assigné à cet organisme des missions supplémentaires. Le plan prévoyait une croissance assez forte en matière de programmes atomiques civils ; or les crédits plafonnent et l'inquiétude est vive dans le personnel qui a entendu le rapporteur de la commission des finances au Palais Bourbon appeler le commissariat à une politique de grande austérité ».

A l'institut national de la santé et de la recherche médicale, sur les 44 unités de recherche inscrites au Plan, 22 seulement ont été programmées à ce jour. La recherche, en chimie, si importante a pris un retard de 20 p. 100 sur les prévisions du Plan. Dans tout le domaine de la médecine et de la biologie, les chercheurs, d'une remarquable qualité, restent dépourvus de moyens satisfaisants. La dotation de la recherche médicale fait piètre impression. Pour poursuivre certains travaux, on est obligé de quêter sur la voie publique et de mettre la télévision au service de la mendicité d'Etat. Vous demandez à l'aumône une part considérable de l'argent nécessaire à la recherche sur le cancer. Les sciences humaines n'occupent qu'une place misérable dans l'ensemble. Elles représentaient 3 p. 100 du budget du Plan et leur objectif n'est atteint qu'à 31 p. 100, ce qui est assez lamentable.

La vérité est que la recherche fondamentale est sacrifiée à l'effort accompli dans le domaine industriel. Elle doit, avez-vous dit vous-même, marquer une pause. Vous avez spécifié que vous favorisiez les investissements directement liés à l'industrie et non les investissements de recherche théorique. Comme s'il était possible, monsieur le ministre, de faire de la recherche technologique sans une recherche fondamentale libre, qui ne peut être en France qu'une recherche publique !

M. Jean Bardol. Très bien !

Mme Catherine Lagatu. Et cette aide à l'industrie que vous privilégiez, à qui profite-t-elle ? Si nous prenons le plan calcul, nous constatons que les autorisations de programme font un bond exceptionnel de 145 à 180 millions de francs. Nous ne vous reprochons pas de dépenser beaucoup d'argent pour les ordinateurs ; nous vous reprochons de ne pas avoir créé un secteur nationalisé avec cette industrie d'avant-garde que vous suscitez de toutes pièces.

Vous avez confié la conception, la production et la commercialisation du système de l'information à un groupe industriel privé, la Compagnie internationale pour l'informatique. Vous avez organisé à l'américaine des rapports de l'Etat avec cette entreprise, c'est-à-dire que vous avez fait financer exclusivement par l'Etat une activité appelée à produire de hauts profits privés.

Personne ne sait ici dans combien d'années la Compagnie internationale pour l'informatique assumera elle-même le financement de son développement ultérieur. Personne ne sait quand elle restituera à l'Etat les fameuses aides remboursables en cas de succès, ni même s'il est prévu qu'elle remboursera jamais tout ou partie des sommes engagées dans les études. Ainsi les crédits d'Etat servent à l'enrichissement privé.

C'est d'ailleurs la quasi totalité de votre budget qui représente une mine d'or pour les monopoles. Pour l'industrie spatiale, aussi, l'Etat dépense royalement. Le centre d'exploitation des océans est lui-même subordonné aux intérêts des industries compétentes.

Nous avons une autre conception du développement des industries de pointe, de la promotion des actions prioritaires telles que le plan calcul. L'importance des crédits publics engagés dans une telle entreprise justifiait, de toute évidence, la création d'une société nationalisée. L'aide au développement proprement dite, c'est-à-dire, en bon français, le subventionnement de la grosse industrie au titre de la recherche, passe de 150 millions à 175.

Jusqu'ici les industriels devaient rembourser 50 p. 100 en cas de succès de l'opération. Ils vous pressent d'abaisser ce taux à 40 p. 100 et vous ne paraissez pas, d'après vos déclarations antérieures, fort éloigné de leur donner satisfaction. Que décidez-vous à cet égard ? Et d'autre part, allez-vous porter, comme la grosse industrie l'exige de vous, les crédits globaux du Plan au titre de la procédure d'aide de 600 millions à un milliard ? L'austérité une fois de plus ne s'appliquera-t-elle qu'à sens unique ? Dans ce secteur de l'aide au développement le taux de réalisation du Plan est supérieur à 84 p. 100. Quel contraste avec le taux de 53 p. 100 pour les crédits de recherche gérés par l'éducation nationale !

Le pays dressera quelque jour l'acte d'accusation contre les monopoles français et l'un de ses griefs les moins graves ne sera pas leur tendance malthusienne à acquérir des brevets à

l'étranger, au lieu de financer en France la recherche et l'invention. Vous ne savez que leur donner de l'argent pour les amadouer, quand la puissance publique devrait leur parler le langage sévère de l'intérêt national et de la justice.

Le tableau est clair : ralentissement de l'effort en recherche fondamentale et en recherche appliquée civile, maintien des dépenses aux fins militaires, croissance du soutien direct à la grande industrie privée. Voilà la ligne gouvernementale. Nous ne saurions l'approuver. Lorsque les conditions historiques qui ont créé en France la domination de l'oligarchie financière sur la recherche auront disparu, alors la science, œuvre de vérité, s'épanouira dans la liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais essayer de répondre à l'ensemble des observations, voire des critiques qui ont été faites à ce budget, et de le faire dans un ordre logique, c'est-à-dire en étudiant d'abord les questions générales, ensuite en prenant les différents postes budgétaires les uns après les autres.

La première question qui a été soulevée par M. Houdet est une question de politique générale qui concerne la procédure d'affectation des crédits de recherche. Je voudrais vous faire part de mes réflexions sur les méthodes qui sont suivies pour définir la politique scientifique de la nation. Il me paraît indispensable, surtout dans ce domaine de la recherche, de s'interroger de manière régulière, comme d'ailleurs l'ont fait vos rapporteurs, sur l'efficacité des programmes et leur adaptation aux objectifs fondamentaux.

Les procédures financières obéissent actuellement au principe fondamental suivant : dans l'ensemble des crédits budgétaires des divers ministères, une masse globale est distinguée qui doit être obligatoirement affectée à des opérations de recherche ou de développement. C'est la répartition de cette masse entre les divers utilisateurs qui permet aux pouvoirs publics d'exprimer leur politique, leur volonté et de favoriser tel ou tel secteur de la recherche, de marquer une préférence pour tel ou tel organisme ou enfin de mettre l'accent sur tel type d'intervention.

Concrètement, cela signifie que les crédits de recherche des divers ministères, s'ils sont normalement inscrits au budget des départements utilisateurs, le sont suivant une procédure particulière. Les demandes sont adressées, comme cela a été signalé, à la délégation générale à la recherche scientifique et technique, qui en fait une première analyse et les soumet à l'avis du comité consultatif de la recherche scientifique et technique. Ce comité, qui comprend douze personnalités, baptisées les douze sages, choisies en raison de leur compétence scientifique, étudie en parfaite indépendance et en toute objectivité ces demandes de crédits et soumet son rapport et ses conclusions au comité interministériel de la recherche scientifique et technique.

C'est donc une procédure de soumission de l'ensemble de la politique de recherche à un comité interministériel. Mais, vous l'avez très justement fait remarquer, monsieur le rapporteur, certains crédits y échappent, et cela pour diverses raisons. La première, c'est que certains crédits, par exemple la construction de nouvelles facultés, sont inscrits au budget de l'éducation nationale et non à celui de la recherche, car ils ont trait non pas seulement à des activités de recherche, mais également à des activités d'enseignement. La seconde, c'est que les organismes qui en ont la responsabilité sont restés soumis à d'autres règles. Ce fut par exemple le cas, jusqu'à ces derniers temps, des activités de recherche et de développement du commissariat à l'énergie atomique.

Ces exceptions à la règle générale des discussions interministérielles ne sont pas sans signification. L'an dernier, sur 8.865 millions de francs, le total des crédits soumis à discussion interministérielle n'était guère que de 2.238 millions de francs, mais les efforts faits cette année pour soumettre le plus possible de crédits à cette procédure ont porté ce total à environ 5 millions de francs sur les 9 millions de francs en cause.

La tendance marquée aujourd'hui par le Gouvernement est d'étendre progressivement à un nombre croissant d'organismes ou de crédits, la procédure de l'enveloppe recherche. Cette procédure, vous l'avez remarqué, s'applique depuis cette année à trois établissements créés par la loi de janvier 1967, à savoir l'I. R. I. A., le Cnexo et l'Anvar, ainsi qu'à la totalité du budget de l'Orstom, sauf pour les sections financées par des ressources provenant des conventions particulières signées avec les Etats africains.

La remise en cause constante de toutes ces procédures est évidemment une règle, mais ce qui doit surtout être remis en cause en permanence, c'est la qualité et l'efficacité de la procédure de coordination.

Je vais indiquer comment nous comptons y procéder, et je répondrai en cela à un certain nombre de critiques faites sur ce plan. Nous nous attacherons, en un premier temps, à étendre le champ d'application de la procédure de discussion interministérielle, et même le contenu de l'enveloppe recherche. Il pourrait être souhaitable évidemment de maintenir certains crédits hors de cette enveloppe, mais nous voulons que peu à peu la totalité des crédits de recherche fondamentale entrent dans cette procédure. Je ne prendrai pour exemple que les crédits de recherche du commissariat à l'énergie atomique qui, pour la première fois cette année, ont été soumis au comité consultatif.

En second lieu, si la délégation générale à la recherche scientifique et technique a une vocation éminente à jouer un rôle d'orientation et de coordination, il est certain qu'elle n'a pu jusqu'à présent remplir ce rôle que de façon imparfaite, et les critiques qui ont été faites dans vos rapports sont justifiées.

C'est pourquoi il a été décidé, sur proposition du délégué général, de créer au sein de cette administration un service qui, sous la responsabilité d'un haut fonctionnaire, s'occupera de l'ensemble des problèmes de planification de la recherche et de toutes les questions économiques et financières.

Si une action concertée a été suivie de succès, nous voulons que l'organisme ou l'entreprise qui a bénéficié des crédits de cette action concertée puisse bénéficier de la procédure de l'aide au développement et ultérieurement, si la mise au point du prototype a été réussie, d'un prêt du F. D. E. S.

La critique, très justifiée, qui a été formulée, c'est que jusqu'à présent il n'y a pas eu de loi de continuité entre les divers processus. C'est la raison pour laquelle nous créons à la délégation générale une procédure pour suivre une même opération dans le temps au cours de son développement.

Bien évidemment, cela n'est pas suffisant et il a été, aussi, remarqué qu'on ne tenait pas suffisamment compte, pour un secteur de recherche déterminé, de ce qui était fait non pas simplement dans les laboratoires ou dans le cadre des actions menées par la délégation générale, mais dans les entreprises publiques ou dans les entreprises privées. Il a donc été décidé, mais nous cherchons encore la formule la plus adaptée, d'affecter à la tête de chacune des orientations privilégiées de la recherche, de chacun des grands secteurs un état-major de personnalités scientifiques hautement qualifiées qui prendrait la direction de l'action de recherche dans ce secteur et serait doté des moyens de connaissances sur l'ensemble des efforts faits dans le pays, tant par les universités, que par les entreprises privées.

J'en viens maintenant aux choix essentiels du projet de budget pour 1969. Nous étions confrontés aux questions suivantes : Fallait-il favoriser les investissements dans la recherche fondamentale ou bien favoriser les investissements plus directement liés à l'industrie ?

Fallait-il répartir l'effort également sur tous les secteurs de la recherche afin d'assurer une sorte de solidarité dans l'austérité, voire dans le sacrifice, ou bien privilégier certains secteurs, quitte à ralentir l'essor des autres ?

Je ne cache pas que les conclusions de vos rapporteurs et certaines des observations qui ont été faites tout à l'heure à cette tribune montrent bien que j'ai choisi, d'une part, de mettre un certain accent sur tout ce qui peut être considéré comme de la recherche appliquée et, d'autre part, de favoriser d'une manière décisive et prioritaire l'expansion des secteurs neufs par rapport à ceux qui étaient devenus plus traditionnels.

Il va de soi que je ne suis pas hostile à la recherche fondamentale, bien loin de là ! J'ai eu trop souvent l'occasion au cours de ma carrière de mesurer l'importance de la recherche fondamentale comme support de la recherche appliquée pour en être moi-même un adversaire et je sais, en particulier, que c'est de la qualité de la recherche fondamentale qu'à travers le progrès de la connaissance se développent les capacités d'innovation dont dépend tout le reste.

Un sénateur au centre gauche. Absolument !

M. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre. Mais j'ai considéré, d'une part, qu'un effort considérable avait déjà été fait dans le passé en faveur de la recherche fondamentale en France, d'autre part, que les investissements se composent, comme il a été très justement remarqué par votre rapporteur, d'achats de matériels lourds qui, malheureusement, dans ce domaine, font trop souvent une large part aux matériels étran-

gers. et, surtout, ne sont créateurs de postes de travail productifs qu'en nombre trop limité. Il m'a paru indispensable dans ce budget pour 1969, je le dis très clairement, de contribuer d'abord à l'amélioration de la compétitivité des moyens industriels de notre économie et surtout, j'y insiste, d'avoir comme objectif essentiel la création dans l'immédiat du maximum d'emplois actifs et productifs pour notre jeunesse.

C'est pourquoi il a été décidé d'accorder une certaine priorité aux recherches les plus favorables à la solution des problèmes de l'emploi, c'est-à-dire concrètement — je le reconnais, madame Lagatu — de marquer une certaine pause en matière de recherche fondamentale, qui ne me paraît pas créer rapidement des emplois aussi nombreux que la recherche appliquée.

Je n'ai pas non plus — cela va de soi — condamné à l'asphyxie les secteurs traditionnels de la recherche, mais j'ai pensé qu'il était de mon devoir d'établir des priorités en faveur des secteurs neufs, d'abord parce que leur développement conditionne notre place dans la dure compétition internationale du *xx*^e siècle, ensuite et surtout parce que ce sont les organismes jeunes ou naissants qui auraient été les plus durement touchés par des mesures d'austérité. Les chiffres, d'ailleurs, rendent compte de ces contraintes et des choix effectués.

L'enveloppe recherche bénéficie d'un total d'autorisations de programme de l'ordre de 650 millions de francs et le pourcentage de réalisation du Plan est inférieur d'environ 10 p. 100 aux prévisions de l'échéancier théorique, puisqu'il n'atteint que 63,7 p. 100 au lieu des 74 p. 100 qui avaient été prévus.

La dotation de la plupart des ministères et organismes est plus faible qu'en 1968, mais, au sein de cette enveloppe recherche, la dotation du Centre national d'exploitation des océans passe de 25 millions de francs en 1968 à plus de 40 millions de francs en 1969, soit un pourcentage de réalisation du Plan de 80 p. 100, ce qui permettra la mise en chantier immédiate du centre de Brest.

De la même manière, comme il a été remarqué, si les crédits de l'enveloppe destinée au fonds de la recherche — actions concertées — diminuent légèrement, passant de 143 millions de francs à 136 millions de francs, les crédits d'aide au développement passent de 150 millions de francs à 175 millions de francs parce que les aides au développement industriel sont indirectement génératrices d'emplois.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, les conséquences du collectif de juillet dernier ont été assez sensibles. L'augmentation des traitements, traduite en année pleine, ne permettrait plus de consentir pour 1969 d'importantes mesures nouvelles. Pour les répartir, je me suis inspiré de deux idées principales. En premier lieu, j'ai cherché à restituer une certaine logique au collectif de juillet, qui avait créé 400 postes nouveaux de chercheurs, dont 350 au C. N. R. S. et 50 à l'I. N. S. E. R. M., sans tirer les conséquences de ces créations de postes sur le plan des dépenses annexes de fonctionnement et des effectifs de techniciens. Il m'a paru relativement vain de créer de nouveaux postes de chercheurs alors que les crédits de fonctionnement étaient déjà insuffisants pour assurer une pleine efficacité à leurs recherches.

En un mot, nous avons essayé de restituer l'équilibre en ne créant qu'un minimum de postes de chercheurs. Toutefois ce sont 1.068 créations de postes qui ont été proposées pour 1969, dont 893 pour des techniciens et 175 pour des chercheurs. Il est hors de doute que lorsqu'on présente d'une manière partielle la création de 100 postes de chercheurs, on se garde d'exprimer qu'on a créé 893 postes de techniciens qui viendront compléter harmonieusement les équipes de chercheurs pour donner leur pleine efficacité à ces chercheurs, qui avaient bien besoin de ces techniciens, croyez-moi.

Finalement, le C. N. R. S. n'est pas si mal servi puisque, au titre du collectif de juillet 1968 et du budget de 1969, il bénéficiera de 1.048 créations d'emplois, ce qui est un cas assez exceptionnel dans le monde de la recherche d'aujourd'hui pour que je me permette de le signaler.

En second lieu je me suis efforcé, comme pour les autorisations de programme, de réserver une certaine priorité aux recherches de pointe et aux secteurs nouveaux en matière de budget de fonctionnement. C'est ainsi, par exemple, que le budget de fonctionnement de l'I. R. I. A., qui était de sept millions de francs en 1968, se trouve quasiment doublé en 1969, puisque soixante-dix-neuf emplois ont été créés dont quarante de chercheurs.

Je voudrais répondre maintenant sur le problème qui a été soulevé par vous-même, monsieur le rapporteur, le problème de la mobilité des chercheurs. On peut dire, d'une manière générale, qu'il y a trois grands secteurs de recrutement : le secteur universitaire ou para-universitaire, le secteur public non universitaire et le secteur industriel. Dans ces trois secteurs il y

a, comme vous le savez certainement, deux types de recherches : la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Dans l'image que je m'en fais, je ne distingue pas de manière très nette recherche appliquée et recherche de développement, comme M. Vérillon l'a fait tout à l'heure.

Il est évident qu'entre ces types de recherches, comme entre ces secteurs de recrutement, existent aujourd'hui des cloisons trop souvent étanches qui ne permettent certes pas un développement régulier des carrières pour le plus grand nombre des chercheurs, parce qu'il y a une certaine fixation des chercheurs dans la technique ou dans le secteur qu'ils ont abordé au début. Il faut que nous brisions ces cloisons et que nous introduisions dans la carrière des chercheurs une mobilité croissante, mobilité des thèmes de recherche proposées aux équipes, mobilité des hommes, qui devraient pouvoir passer de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et d'un secteur à l'autre, de la recherche *stricto sensu* à d'autres activités telles que l'enseignement ou la production.

L'activité de recherche doit être considérée non pas comme une carrière en soi mais comme une étape de durée variable dans la vie de la majeure partie des diplômés scientifiques. Aussi, de même qu'il faut que la recherche tienne compte plus que par le passé des perspectives de rentabilité économique, de même j'estime nécessaire de développer non seulement le nombre et la qualité des chercheurs, mais aussi leur disponibilité.

S'il est normal, dans l'intérêt des hommes comme dans celui général de la recherche, d'assurer aux chercheurs scientifiques des garanties d'emploi, il faut bien comprendre que celles-ci supposent la mobilité des chercheurs et qu'elles ne pourront être obtenues que grâce à elle.

C'est pour cela qu'un groupe de travail a été créé au mois de mars dernier pour étudier, sous la présidence du délégué général à la recherche, les mesures propres à assurer la mobilité des chercheurs. Je m'intéresse personnellement au fonctionnement de ce groupe de travail.

Ayant ainsi répondu à l'essentiel des observations de caractère général qui avaient été très judicieusement faites sur ce budget, je vais essayer d'apporter maintenant des réponses aux observations particulières qui m'ont été adressées. Je prendrai, en premier lieu, le problème du centre national d'études spatiales. Vous avez évoqué, monsieur le rapporteur, les questions fondamentales de l'avenir du C. E. C. L. E. S.-Eldo et de la réalisation de la fusée *Europa II* ; ensuite la possibilité de créer une agence spatiale unique et vous m'avez demandé de préciser quelle était la position de la France sur ce point.

Je dirai que tout le problème de l'espace, en France comme en Europe, a été dominé, au cours de l'année 1968, par la perspective de retrait à terme de la Grande-Bretagne dans des conditions qui constituaient un butoir absolu à l'activité du C. E. C. L. E. S. Nous nous trouvions dans la situation où la Grande-Bretagne refusait de contribuer à cette organisation au-delà des 626 millions d'unités de compte, au moment même où l'Eldo estimait que c'étaient 100 millions d'unités de compte supplémentaires qui devaient être trouvés pour l'achèvement du programme en cours. Des rajustements successifs des programmes ont pu ramener cette somme à une valeur plus raisonnable et la crise n'est réellement intervenue qu'à partir du moment où, le volume des crédits nécessaires pour atteindre les objectifs retenus ayant été fixé à environ 670 millions d'unités de compte, la Grande-Bretagne a déclaré catégoriquement qu'elle refusait de participer aux 50 millions d'unités de compte supplémentaires, ce qui était peu de chose, marquant ainsi son désir politique de ne pas poursuivre dans la voie des lanceurs, alors qu'il faut tout de même le reconnaître, c'est la Grande-Bretagne qui avait été, au départ, l'initiatrice décisive de cette activité européenne.

Qu'avons-nous fait ? Dans un premier temps, au mois de septembre dernier nous avons essayé de faire revenir la Grande-Bretagne sur sa position. Lorsqu'il est apparu que cela n'était pas possible, des révisions déchirantes de certaines étapes du programme *Europa* proprement dit, avec en conséquence l'acceptation de risques plus importants que dans le programme initial, ont été décidées et ont permis de ramener le coût de réalisation d'*Europa II*, dépouillée de tous ses *impedimenta*, à une valeur inférieure à 600 millions d'unités de compte.

Il a fallu pour cela consentir à des allègements. C'est ainsi qu'avait été abandonné notamment le moteur d'*Apogée*, destiné au satellite géo-stationnaire expérimental italien. Vous savez que, pour nous autres Français, la fusée *Europa II* a un intérêt particulier puisqu'elle doit servir à mettre sur orbite géostationnaire le satellite *Symphonie* pour la fin de 1971 ou plus exactement pour le début de 1972. Pour *Symphonie*, était prévu un moteur d'*Apogée* adapté à ce satellite. Pour apaiser l'Italie, qui s'était trouvée particulièrement maltraitée par les réductions exprimées

précédemment, nous avons fait en sorte qu'elle reçoive la commande de ce moteur. Ses doutes ont donc été levés quant à sa participation sur l'ensemble du programme de l'Eldo.

Le demi-échec qui s'est produit à Woomera la semaine dernière, puisque les deux premiers étages de la fusée *Europa*, c'est-à-dire l'étage anglais et l'étage français, ont bien fonctionné mais qu'un incident s'est produit sur le troisième étage de fabrication allemande, qui n'a pas permis la mise sur orbite du satellite expérimental. Cependant, nous pouvons avoir confiance, pourvu que des difficultés techniques graves n'interviennent pas pour remettre en cause un budget sérieusement limité et qui ne comporte plus une grande marge de sécurité par rapport aux objectifs qui ont été fixés.

Ainsi donc, si les espoirs que nous mettons dans la réalisation technique sont bien conformes à nos prévisions, nous devrions pouvoir, dans les programmes actuels, achever la fusée *Europa* en 1971, dans le cadre des 626 millions d'unités de compte. Je réponds donc positivement et j'espère apaiser les inquiétudes et les incertitudes que vous avez manifestées concernant l'Eldo.

La position de la France a donc été double : continuer, d'une part, à participer au programme de cette organisation, qui revêt un caractère prioritaire pour *Symphonie* et pour la réalisation d'une capacité européenne de lanceurs, d'autre part, participer à l'élaboration d'un programme d'études qui permettront de prendre une décision l'heure venue sur ce que sera la poursuite de l'effort européen en matière de lanceurs au-delà de la période de 1971, date d'achèvement de la première fusée.

Vous avez soulevé aussi le problème de l'agence spatiale unique.

M. Roger Houdet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Roger Houdet, rapporteur spécial. Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, vous êtes maintenant convaincu qu'on pourra poursuivre en 1969 le programme de lanceurs de l'Eldo. Mais dans votre budget vous n'avez prévu, fort justement d'ailleurs puisque la poursuite de ce programme n'était pas certaine, aucun crédit pour que la France puisse financer sa part du programme. Or, ce crédit est évalué à peu près à 103 millions. Où les trouverez-vous, maintenant que la solution est positive ?

M. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre. Je n'avais pas oublié cet aspect de la question. Je réponds pour l'instant à la question relative à l'agence spatiale unique ; je parlerai de la question financière immédiatement après.

En ce qui concerne donc la deuxième question — je réponds aux questions dans l'ordre où elles m'ont été posées — je dirai que l'organisation E. S. R. O. — qui fait des satellites scientifiques — a obtenu au cours de l'année 1968 un certain succès en mai et un certain succès en octobre. Il est hors de doute qu'il est tentant d'accroître l'activité « satellites scientifiques » de cette organisation européenne, à laquelle participe aussi la Grande-Bretagne. La tentation est évidente aussi de faire entrer dans ce cadre un grand nombre de satellites d'application.

A ce moment-là se pose très justement, comme vous l'avez fait remarquer, monsieur Houdet, le problème de savoir si l'on ne peut pas, dans un cadre unique — une sorte de N. A. S. A. à l'échelle de l'Europe — réunir un programme de lanceurs de satellites scientifiques et de satellites d'application et, d'une manière assez globale, placer un chapeau sur cette organisation unique.

Je dirai que la Grande-Bretagne a pris pour l'instant une position qui me paraît un obstacle absolu à cette réalisation qui serait par ailleurs relativement souhaitable. En effet, la Grande-Bretagne prend une certaine position de leader de l'Esro, puisqu'elle trouve le montant des crédits affectés à cette organisation insuffisant. Et c'est au moment où la Grande-Bretagne propose de quitter l'Eldo et qu'elle déclare ne pas être intéressée par le problème des lanceurs que nous tenterions, très schématiquement, de fusionner une organisation à laquelle elle dit ne plus croire avec une organisation pour laquelle elle estime, à l'opposé, les crédits insuffisants.

Je vous avoue que le problème me paraît singulièrement difficile car, de deux choses l'une, ou la fusion des deux organismes signifierait un rapprochement des points de vue sur la nécessité à la fois d'une politique de satellites et d'une politique de lanceurs, mais ceci impliquerait un changement d'attitude de l'Angleterre, impossible semble-t-il à court terme, ou bien, au contraire, à l'intérieur de l'organisme se manifesterait une divergence d'opinions entre les pays de la zone du libre échange et

les membres du Marché commun qui, eux, assurent la survie de l'Eldo par leur volonté politique de réussir le lanceur européen. Dès lors, il serait bien dommage d'avoir un sujet de dissension à l'intérieur même de l'organisme.

Je crois qu'une coordination entre les deux organismes est aujourd'hui nécessaire. Mais les réunir dès maintenant en un organisme unique ne pourrait, au bout du compte, qu'aboutir à une confusion ou à des dissensions intérieures constantes.

Vous m'avez demandé, monsieur le rapporteur, comment nous allions régler la question budgétaire. Nous en sommes encore à un stade où je ne peux pas vous apporter de réponse définitive. Il est hors de doute toutefois que les 100 millions dont vous avez parlé sont d'un ordre de grandeur convenable.

Dans le budget présenté ce soir à votre approbation se trouvent inscrits un certain nombre de crédits destinés à faire face aux activités de remplacement de l'Eldo car nous savions bien, en n'inscrivant pas les crédits de l'Eldo, que nous ne pouvions pas rester sans lanceur, sous peine de réduire à l'inanité notre programme de satellites.

C'est ainsi qu'un crédit de 16 millions avait déjà été préservé, dans le cadre du budget du C. N. E. S., pour pouvoir faire face à cette affaire.

D'autre part, figurait dans le poste « lanceurs » du Centre national des études spatiales une somme d'importance analogue qui pouvait être reportée en cas de reprise des activités de l'Eldo et qui constitue donc un second appoint.

Enfin, monsieur le rapporteur, nous allons certainement, pour cette réalisation de l'objectif prioritaire qu'est le lanceur européen, devoir supprimer un certain nombre d'activités scientifiques du Centre national d'études spatiales, au moins provisoirement, et réfléchir à certaines coopérations internationales en matière de satellites qui nous semblent moins prioritaires que le lanceur destiné à lancer *Symphonie*.

Je peux vous dire, pour fixer les idées à l'heure actuelle, qu'entre 80 et 90 millions de francs seront dégagés, par le jeu d'économies qui portent sur des réalisations, sur la révision du programme de lanceurs, sur des retards de programmes non prioritaires, pour couvrir les quelque 100 millions nécessaires. Ce n'est pas tout à fait suffisant. Nous allons réfléchir encore à un programme de révision et faire en sorte que ces sommes puissent être trouvées par prélèvement essentiellement sur le budget du Centre national d'études spatiales.

Telle est la réponse que je peux vous faire. Vous m'excuserez de ne pouvoir vous donner une réponse complètement satisfaisante et chiffrée à la question posée, mais vous conviendrez avec moi que la date du 11 novembre, à laquelle la décision a été prise de continuer l'Eldo, est encore trop récente.

Pour le Centre national d'études spatiales, nous nous trouvons placés dans une situation un peu analogue à celle que je définissais d'une manière globale entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. L'accent sera mis, là comme ailleurs, sur la recherche appliquée, car les satellites d'application tels que *Symphonie* et les lanceurs sont véritablement des applications de la recherche et les satellites scientifiques sont plutôt des objets de recherche fondamentale. Vous avez bien compris, à travers l'arbitrage que je mentionnais tout à l'heure, que l'accent est mis, là encore, sur la recherche appliquée.

Nous allons passer maintenant à l'ensemble des questions posées sur le commissariat à l'énergie atomique. La première concerne les centrales électro-nucléaires. Je reconnais d'abord toute la pertinence et la profondeur des observations formulées dans les rapports sur les orientations de notre politique en ce domaine.

Comme il a été remarqué tout à l'heure, c'est un problème difficile car il est dominé par la situation économique de la thermie d'origine classique. Lorsque le V^e Plan a été lancé, la thermie d'origine classique, comme cela a été souligné par M. Chauty, coûtait un centime et le prix objectif de la thermie d'origine classique avait été fixé, pour la fin du V^e Plan, à 0,8 centime. On pensait à ce moment-là que l'énergie nucléaire serait compétitive à ce niveau.

Mais, aujourd'hui, comme vous l'avez très justement fait remarquer, monsieur le rapporteur, c'est le prix de 0,6 centime par thermie classique qui est retenu et l'on comprend que, dans ces conditions, avec un décalage de 20 p. 100, l'énergie électrique d'origine nucléaire se trouve dans une situation extrêmement difficile.

C'est bien ce qui se passe pour les centrales graphite-gaz où l'on s'est senti parvenu à la limite des possibilités de cette filière de centrale électro-nucléaire, tout au moins, on n'y constatait plus de progrès suffisamment substantiels pour combler l'écart très important entre 0,8 et 0,6 centime qui devrait constituer le nouvel objectif.

Quelle est la situation ? Vous avez fait une énumération parfaitement exhaustive de l'ensemble des problèmes. Je ne ferai à cette énumération que deux observations. La filière eau lourde, selon vous, ne pourrait intervenir en France qu'à partir du moment où les centrales de puissance canadienne se trouveraient dans un état d'exploitation qui puisse permettre de porter un jugement de valeur sur leur exploitation industrielle. En la circonstance, vous faites preuve de pessimisme, et cela pour deux raisons.

La première, c'est que les centrales de puissance sur réacteurs à eau lourde du type canadien ne sont que le développement des centrales N. P. D. et Douglas Point, aujourd'hui en fonctionnement, qui, après des difficultés de jeunesse ou de maturation en ce qui concerne Douglas Point, donnent des renseignements particulièrement intéressants sur l'avenir de cette filière.

Ma deuxième observation, c'est qu'il ne faut pas passer sous silence la très grande connaissance qu'ont les agents du commissariat à l'énergie atomique et d'Electricité de France de ce type de filière, je veux parler des centrales EL 2 et EL 3 à Saclay, et enfin EL 4 à Brennilis, sans oublier la première pile Zoé, mise en service en 1949. Par conséquent, le commissariat à l'énergie atomique et, d'une manière plus générale, les techniciens français entendent intégrer aujourd'hui l'expérience canadienne qui leur est acquise, grâce à l'accord franco-canadien qui met tous les résultats à leur disposition dans cette voie complémentaire, à l'ensemble de la connaissance qu'ils ont du problème de l'eau lourde, et tout particulièrement le dispositif de tubes de forces qui a été utilisé à Brennilis comme dans les centrales canadiennes ; nous avons là un dispositif très prometteur parce qu'il donne à l'ensemble une structure modulaire.

J'en viens à la filière utilisant de l'uranium enrichi. La comparaison se trouve quelquefois faussée par la structure des tarifs pétroliers aux Etats-Unis. En particulier le prix du fuel lourd utilisé dans les centrales classiques de ce pays est sensiblement plus élevé, toutes choses égales par ailleurs, que celui pratiqué en Europe et cela, dans une certaine mesure, est de nature à favoriser le développement de l'énergie électrique d'origine nucléaire aux Etats-Unis.

Deuxième remarque sur les centrales à uranium enrichi, si l'on fait un bilan global des incidents qui ont eu lieu dans les centrales nucléaires du monde entier au cours des années 1967-1968, je dirai que ces centrales à uranium enrichi ne font pas meilleure figure que les autres. Il serait erroné de croire que, aux Etats-Unis, ces recherches à uranium enrichi, entourées de l'auréole de la technologie américaine, sont nettement meilleures que les centrales qui se sont développées dans d'autres pays et suivant d'autres procédés. Je dirai : bien au contraire en ce qui concerne le territoire français, en m'excusant vis-à-vis de mon collègue de l'industrie de parler d'un sujet qui ne me regarde seulement qu'à travers la technique nucléaire, et je songe là à Chinon et à Chooz.

A Chooz, l'extraordinaire importance du défaut survenu sur la cuve du réacteur, accident relativement grave, montre — je pèse mes mots — que le choix de l'adoption d'une licence étrangère en vue de réaliser sur le territoire national des réacteurs de cette dimension ne fournit certainement pas la garantie que des ennuis graves ne peuvent survenir.

Vous avez très bien analysé le choix qui se pose après une certaine réflexion sur l'avenir du graphite-gaz. Cette réflexion conduit tout naturellement à la priorité absolue qui a été donnée, dans le cadre du programme du commissariat à l'énergie atomique, aux surgénérateurs qui sont, de toute évidence, des techniques prometteuses pour l'horizon 1980-1985 et qui réaliseront ce grand rêve de produire plus de combustible qu'ils n'en auront consommé. Mais, très justement, vous avez fait remarquer qu'une période intermédiaire était nécessaire et que, pendant cette période intermédiaire, plusieurs voies étaient possibles : continuer le graphite-gaz et réaliser le projet des deux piles de Fessenheim dans la voie qui a été décidée le 8 décembre 1967 et qui a été confirmée par le rapport Couture ; c'est une possibilité qui n'est pas sans intérêt car elle serait susceptible de produire des quantités de plutonium extrêmement importantes par rapport aux autres filières. Or, pour le problème des surgénérateurs, l'efficacité dépendra notablement de la quantité de plutonium dont nous disposerons au départ à partir du moment où il y a un processus de capitalisation.

Dans le cadre de la filière graphite-gaz, nous pouvons trouver des développements très intéressants avec le réacteur à eau lourde du type HTR auquel participe l'Euratom, dans le cadre du projet *Dragon*. Cela nous donne tout de même un certain accès à des connaissances très précieuses qui peuvent nous montrer les intérêts de cette filière.

En outre, il y a la possibilité de baser sur nos connaissances du réacteur à eau pressurisée et de fabrication d'uranium enrichi

une filière à eau légère. C'est un des cas où la politique gouvernementale, en matière militaire, peut trouver un prolongement intéressant dans le domaine civil. Cela mériterait d'être souligné.

Que sera la décision gouvernementale ? Je ne peux pas préjuger cette décision. Le jeu est extrêmement ouvert, mais le choix fondamental me paraît être la détermination du surpris que nous pouvons accorder à la réalisation de centrales nucléaires pour assurer l'indépendance énergétique de notre pays à terme par rapport aux centrales les plus classiques qui, par l'intermédiaire du fuel nous donnent une relative dépendance à l'égard des importations étrangères.

Sans l'évaluation de ce surpris qui est un facteur fondamental, les différences qui peuvent séparer les coûts d'exploitation des divers types de filières dépendent beaucoup plus du facteur de charge prévisible pour chaque type que des comparaisons économiques, toutes théoriques, des réacteurs entre eux. C'est peut-être l'évidence, mais je crois que cela pèsera lourdement sur la décision.

Pour conclure, je dirai que la sécurité de fonctionnement extraordinairement élevée de la pile *Rapsodie*, qui n'était qu'une pile prototype, est un élément extrêmement encourageant pour nous lancer en toute priorité dans le programme des surgénérateurs, et cette pile qui est un succès exceptionnel nous amène à avancer la réalisation du surgénérateur *Phénix* par rapport au programme un peu moins ambitieux que s'était fixé le C. E. A. au départ.

M. le rapporteur et M. Coudé du Foresto ont posé une question extrêmement importante ; si l'on s'engage dans la voie de l'uranium enrichi, la production de Pierrelatte ne sera à l'évidence pas suffisante. Pour fixer les idées, il est hors de doute que l'évaluation des tonnages nécessaires, par exemple, pour alimenter un programme national de 10.000 MW à partir de l'uranium enrichi, exige une très grande usine. Le point de vue économique impose également une grande capacité à cette usine. Pour être plus complet, j'ajouterai que la situation internationale et tout particulièrement européenne montre à l'évidence que ce sont l'Allemagne fédérale, la Belgique, la Hollande et l'Italie qui doivent être aujourd'hui les clients de cette usine, puisqu'ils possèdent des centrales à uranium enrichi alors que nous ne les sommes pas nous-mêmes puisque les capacités civiles de Pierrelatte, bien que très insuffisantes pour un programme de production d'électricité, sont tout à fait susceptibles d'alimenter une partie extrêmement importante de nos réacteurs de recherche qui utilisent de l'uranium enrichi. C'est la première remarque qui nous pousserait à conclure qu'il faut que nous fassions une usine européenne et ce serait la solution.

La deuxième remarque est négative. Nous savons que dans une usine de production d'uranium enrichi de grande taille, le courant électrique représente une part fantastique des frais d'exploitation ; pour fixer les idées, pour la petite usine envisageable, le prix de l'électricité représente un tiers du prix de revient de l'uranium enrichi. Pour la plus grande usine, il serait d'environ la moitié du prix de revient. Or, il apparaît aujourd'hui que le prix de l'uranium enrichi d'origine américaine est très bas et pratiquement impossible à atteindre, pour deux raisons : la première, c'est que les usines des Américains sont amorties sur l'excédent de leurs programmes militaires. La deuxième raison, c'est que le prix de l'électricité dans la *Tennessee Valley Authority* est d'environ le tiers de ce qu'il est dans nos pays d'Europe occidentale, en moyenne. Donc le problème, là encore, se pose sous un angle un peu différent de celui qu'on peut imaginer dès l'abord, puisqu'il devient un problème économique, avec la quasi-certitude pour l'Europe, si elle faisait une usine de ce type, de ne pas être compétitive même si la réalisation de l'usine était aussi brillante sur le plan des performances techniques que pour les usines américaines ; en effet, le prix de l'énergie électrique dans nos pays d'Europe occidentale est ce qu'il est et on ne le changera évidemment pas, puisque c'est l'ensemble des conditions économiques de production de l'électricité qui impose ce prix.

Par conséquent, là encore nous trouvons un préalable : combien l'Europe est-elle décidée à payer comme surpris de l'uranium enrichi pour assurer son indépendance ? Vous me permettrez de dire que la question posée dans ces termes mérite des réponses nuancées car si dans notre cas nous serions susceptibles de payer un certain prix pour cette indépendance, il est hors de doute que la motivation de la République fédérale allemande, pour ne prendre que ce cas, n'est peut-être pas aussi forte pour payer un surpris par rapport aux sources d'approvisionnement américaines dont elle n'imagine pas qu'elles puissent être menacées dans l'avenir.

La réflexion que l'on peut faire, c'est que les techniques de production d'uranium enrichi sont aujourd'hui parfaitement maîtrisées en France. Il serait probablement dommage que ces

techniques ne fussent pas valorisées sur le plan européen. Mais cela pose alors un nouveau problème : devons-nous donner à des pays qui n'ont pas fait d'efforts dans ce sens le fruit de recherches faites dans le cadre de la défense nationale, ayant conduit à la production des barrières poreuses et à la réalisation des compresseurs, toutes choses qui sont dans tous les pays du monde aussi secrètes que les secrets de la bombe thermonucléaire ? Devons-nous les mettre à la disposition de l'Europe, étant entendu que, bien évidemment, à partir du moment où l'on sait faire une usine de bas enrichissement, on sait faire une usine qui produise l'uranium enrichi à 95 p. 100 : il n'est que de multiplier le nombre des étages.

Tout cela, monsieur Coudé du Foresto, vous montre que le problème n'est pas simple et que la décision de construire une usine de séparation isotopique européenne peut être une décision controversée sur le plan économique — et je crois l'avoir prouvé — mais aussi une décision névralgique sur le plan politique.

Je voudrais maintenant aborder le problème de l'avenir de l'Euratom. J'ai fait montre moi-même d'une sévérité particulière au cours de la séance du 28 novembre sur les crédits de l'Euratom. Pour quelles raisons ? Divers orateurs et vous-mêmes, messieurs les rapporteurs, vous-même, madame Lagatu, avez marqué assez clairement à cette tribune que vous trouviez extrêmement maigres les crédits de la recherche par rapport aux ambitions légitimes que l'on pouvait formuler pour nos chercheurs et que, bien sûr, dans un cadre comme celui-là, il convenait que cette politique d'austérité ne soit pas uniquement appliquée aux chercheurs de notre pays.

Si l'on examine l'action passée d'Euratom, on constate que certaines actions ont été extrêmement bénéfiques. Je n'en veux pour preuve que le bureau central des mesures nucléaires de Mol, qui fait autorité mondiale en la matière ; certaines réalisations dans le domaine des transuraniens, ou encore les études de réacteurs à eau lourde et fluide caloporteur organique ; en un mot un certain nombre de réalisations brillantes ont été faites par Euratom, mais je suis forcé de reconnaître que tout cela n'a pas débouché sur les grandes réalisations industrielles que l'on nous promettait et que, dans l'ensemble, les pays de l'Europe occidentale ont poussé des programmes nationaux qui permettent à leur industrie de se développer. Je n'en veux pour preuve que Siemens, qui a enlevé tout récemment la construction d'une grande centrale à eau lourde en République Argentine. Or, que je sache, Siemens ne s'est nullement appuyée sur l'activité d'Euratom pour obtenir cette réalisation.

Que constatons-nous ? Qu'avec le temps, l'activité d'Euratom a considérablement dévié. Nous avons vu ses chercheurs faire de la physique du solide, de la recherche fondamentale sur la structure de la matière, de la documentation automatique et des études fort intéressantes sur un certain nombre de sujets, mais qui n'ont plus rien à voir avec Euratom, c'est-à-dire l'Agence européenne de l'énergie atomique.

Il faut qu'aujourd'hui, alors qu'Euratom est susceptible soit de prendre un nouveau départ, soit, au contraire, de sombrer dans l'indifférence générale, un examen de conscience soit fait à la lumière des difficultés financières de notre pays et de celles qu'Euratom rencontre lui-même.

C'est dans ce sens que je suis intervenu au conseil des ministres d'Euratom en proposant, au nom de la délégation française, un programme extrêmement concret d'action pour Euratom dans cinq ou six domaines préférentiels, dont les deux principaux sont les surgénérateurs et la filière à eau lourde, cela étant cohérent avec notre programme national. Je vous fais grâce des cinq autres, qui n'ont peut-être pas le même intérêt que les deux premiers. Que constatons-nous ? Aujourd'hui, c'est entre le tiers et la moitié des effectifs des agents du centre commun de recherche qui sont concernés par ce programme et les autres font tout autre chose que de travailler dans les disciplines de recherches qui sont celles que notre pays a recommandées.

Nous avons simplement proposé que ceux des pays qui étaient intéressés par les activités de recherche qui n'étaient pas les objectifs du programme commun les financent eux-mêmes, mais nous n'avons pas de raison de ne pas donner à nos chercheurs les moyens financiers dont ils ont besoin pour travailler, alors que les agents d'I. S. P. R. A., organisme international, auraient tout ce qu'il faut pour le faire.

Tout cela est susceptible d'un certain nombre d'aménagements parce que, probablement, il ne faut pas, en matière internationale, être trop rigoureux ; je pense cependant maintenir, les 20 et 21 décembre, avec la plus extrême fermeté, les réductions de crédits importantes qui sont demandées par la France à Euratom, pour ramener cet organisme dans ce que nous croyons être le droit chemin. Cela ne met pas en cause l'avenir d'Euratom, et j'insiste même pour que vous compreniez tous

que le fait de vouloir focaliser l'activité d'Euratom sur des secteurs et des objectifs de recherche qui soient utiles, précis, concrets et à long terme, est la manière la plus sage pour préserver l'activité de cet organisme et non pas de la saboter comme cela a été dit dans une presse étrangère quelque peu malveillante.

M. Jean-Eric Bousch. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bousch, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Eric Bousch. Je vous remercie de ne pas mettre en cause, dans votre déclaration le principe de l'existence d'Euratom. Cependant, au sein des assemblées parlementaires européennes, une émotion se manifeste à ce sujet. Une session extraordinaire est prévue pour la semaine prochaine au cours de laquelle de nombreux collègues vont soulever le problème et ils ne manqueront pas de rechercher les responsabilités en ce qui concerne cette déviation des programmes. On comprend difficilement que le programme pluriannuel étant établi par la Commission européenne et approuvé par le conseil des ministres, l'action d'Euratom ait pu être ainsi déviée. Le conseil des ministres a-t-il en temps utile fait les observations nécessaires à ce sujet ?

Il ne faudrait pas que ce redressement dans l'orientation des études ait des conséquences sur l'activité future d'Euratom et sur la considération due aux chercheurs qui y travaillent. Leur moral est déjà trop atteint et les meilleurs s'interrogent sur leur avenir. Certains parmi les plus qualifiés ne manqueront pas de quitter l'organisation.

En résumé, je voudrais savoir, monsieur le ministre, si c'est une voie nouvelle dans laquelle vous vous engagez et s'il faut en déduire que dans le passé on s'est trompé et que Euratom a été mal orienté. Le conseil des ministres n'en porte-t-il pas une certaine responsabilité ? La Commission avait proposé un programme pluriannuel qui n'a pas été adopté. Nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un nouveau programme pluriannuel. Il est nécessaire qu'un accord soit trouvé à ce sujet en conseil des ministres.

M. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre. Je vais vous répondre de façon générale quitte à prendre des exemples.

La procédure d'Euratom fait obligation au conseil des ministres d'approuver le programme, mais, le budget est voté à la majorité qualifiée. Le programme peut être formulé en termes précis ou en termes généraux.

Si j'examine ce qui s'est passé au cours des années précédentes, je suis obligé de reconnaître qu'en l'exprimant en termes généraux, on a trop souvent permis des déviations qui n'étaient certainement pas voulues dans l'esprit des ministres lorsqu'ils ont voté ce programme.

Deuxièmement, je voudrais rappeler qu'en 1964, la France a refusé de voter le budget d'Euratom. Il a été voté contre elle à la majorité qualifiée. En 1965 et 1966, la France a voté des budgets qui étaient raisonnables et qui avaient été déjà considérablement diminués. En 1967, c'est-à-dire pour le budget de 1968, on a trouvé une formule de division du programme en programme commun et en programme complémentaire.

Il est donc injuste de prétendre — cette observation ne s'adresse pas à vous, monsieur Bousch — que la France n'a mis en accusation Euratom que cette année, alors que depuis quatre ans déjà, le délégué français prend la parole au conseil d'Euratom pour marquer que les objectifs de cet organisme n'ont plus guère de rapport, non seulement avec ce qui a été fixé au début, mais avec ce qui a toujours été la position française.

La formule de replâtrage utilisée en 1968, n'a pas conduit les dirigeants d'Euratom, malgré les observations qui leur étaient faites en décembre, à modifier en quoi que ce soit leur position initiale.

Ce qui avait été acceptable en 1965 et en 1966 ne l'était plus en 1967. Après l'établissement du programme commun et du programme complémentaire qui avait été décidé en décembre 1967, le fait que nous nous retrouvions un an après, sans que rien n'ait été fait, remet en cause l'efficacité du contrôle, qui est mis en œuvre par des fonctionnaires imbus du principe de supra-nationalité.

M. Michel Yver. Très bien !

M. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre. Puisque vous m'avez mis en cause, voici ce que je puis vous

dire : vous pouvez garantir que le Gouvernement français ne veut pas la mort d'Euratom. Ce n'est pas parce que nous voulons couper certaines branches qui sont plus sèches que les autres ou dont nous pensons qu'elles ne nous donneront pas de fruits, que nous voulons couper l'arbre. Nous voulons simplement le rajeunir et le faire prospérer.

M. Jean-Eric Bousch. Dans ce cas, je souscris entièrement à vos déclarations.

M. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre. J'en arrive aux activités du centre national pour l'exploitation des océans. Nous avons marqué pour ce centre une priorité dans le projet de budget pour 1969. Un orateur m'a demandé s'il existait un plan à long terme pour les recherches du centre. Ce plan a été établi en fonction du programme « Océan » qui est un programme technique constituant la charte des recherches à faire. Des dispositions globales ont été prises et les chiffres qui en sont la traduction financière seront pris en considération dans le VI^e Plan.

Je peux d'ailleurs vous donner l'assurance, monsieur le rapporteur, que les indications qui ont été données pour l'augmentation du nombre des chercheurs sont cohérentes avec nos perspectives financières. Je pense que dans les années à venir, vous assisterez au développement continu du centre national de l'exploitation des océans. Ces recherches ont une extrême importance pour notre pays.

Je voudrais citer l'expérience extrêmement importante — c'est une première mondiale et qui suscite un intérêt extraordinaire — qui se déroule à l'heure actuelle à Marseille sous l'égide du centre national et qui consiste à faire vivre des boucs dans des conditions satisfaisantes à 1.000 mètres en profondeur, c'est-à-dire à 100 kilos de pression. Cette expérience passionne tous les savants américains. La preuve de l'intérêt de ces recherches et des activités de plongée du C. N. E. X. O. est que ses techniciens sont appelés aujourd'hui dans le monde entier dès qu'une intervention décisive est nécessaire. C'est particulièrement le cas pour les puits de pétrole américains.

Mais, à mon avis, le phénomène le plus important c'est que l'exploitation du plateau continental représente une chance pour les générations futures de notre pays. Ce plateau, qui s'étend très largement au-delà des côtes — jusqu'à 350 kilomètres au large de Brest, soit la moitié de la Manche — présente, pour l'exploitation de toutes les richesses du sous-sol marin, une surface qui augmente d'un tiers celle du territoire français.

Trouver à notre portée, au large de nos côtes, un territoire dont, de par les règlements internationaux, l'exploitation prioritaire appartient à notre pays, un territoire qui représente un tiers de la surface de la France, me paraît un fait qui n'est peut-être pas suffisamment connu. L'exploitation du plateau continental mérite un effort absolument prioritaire dans les années à venir, compte tenu de la chance qu'elle représente pour les générations à venir.

Vous m'avez adressé un certain nombre de critiques sur le plan calcul, et M. Verrillon a été particulièrement sévère sur ce point. A ce sujet, je formulerai diverses observations.

La première remarque de fond porte sur l'utilisation des licences américaines pour la réalisation de certains ordinateurs. On a cité à ce sujet avec beaucoup de pertinence la réalisation du 10.070 et du 10.020. Je voudrais répondre à cette critique.

Il est hors de doute que la fabrication des 10.070 notamment, les 10.020 pèsent d'un poids plus léger dans la balance, représentent une contribution majeure dans la production industrielle des machines de la Compagnie internationale pour l'informatique.

Je prétends que c'est un programme qu'il nous fallait faire pour un certain nombre de raisons. Quand on lance l'étude d'un ordinateur, il faut deux ou trois années pour la mener à bien. Dans le cas des machines du plan calcul sur lequel je reviendrai, je pense que l'opération sera réalisée en deux années, ce qui sera une sorte de record en la matière. Mais pendant tout ce temps, la vie de la société ne pouvait pas se faire seulement autour d'études. Il fallait qu'il y ait un chiffre d'affaires. Il fallait que nous puissions répondre aux besoins du marché, à la demande de nos universités, de tous les grands organismes, comme la navigation aérienne, qui ont besoin de grands ordinateurs. Il fallait que nous puissions utiliser aussi les possibilités d'exportation.

Personnellement je n'ai pas défendu l'idée qu'il fallait se placer dans une position quelque peu théorique, consistant à exclure toute licence américaine. Nous avons trouvé, dans la fusion des deux sociétés que vous connaissez, des licences américaines disponibles. Nous les avons exploitées et la Compagnie internationale pour l'informatique retire de cette exploitation des bénéfices, relativement faibles certes, mais qui permettent

d'alléger dans une certaine mesure l'effort que l'Etat doit faire pour soutenir l'action du plan calcul. Ceci me paraît être une première raison.

Voici la deuxième raison : à partir de machines conçues pour le calcul scientifique, un effort important d'origine exclusivement française a été fait pour développer des « software » de gestion autour de ces machines et des « software » de fonctionnement de ces machines en temps réel ; ce sont des études parfaitement originales qui viennent compléter les « software » américains, plus spécialisés dans le domaine scientifique. A partir du moment où un énorme effort de matière grise d'origine française a été fait sur ces machines, elles sont devenues pour une large part des machines françaises.

Je ne crains pas d'affirmer que l'opération 10.070 est extraordinairement rentable. Le succès de cette machine dont il était prévu, en novembre 1966, la fabrication de vingt exemplaires, est tel que nous pensons aujourd'hui en sortir entre 70 et 80 exemplaires. Ceci montre bien que c'était une opération rentable en ce qu'elle se place en créneau. Elle permet de réaliser un chiffre d'affaires important en même temps qu'elle permet d'occuper des positions commerciales.

Le reproche m'a été fait de ne pas avoir créé une société nationale. Nous pensons que ce n'était pas la bonne voie, pour un certain nombre de raisons.

La première, c'est que l'activité de l'informatique en matière de construction d'ordinateurs est directement liée à l'activité de gestion. Or l'activité de gestion est dans notre pays une activité très largement privée. C'est là une première raison.

La deuxième raison, c'est que les deux sociétés, la Compagnie européenne d'automatisme électronique et la Société d'électronique et d'automatisme, qui étaient, après la malheureuse affaire Bull, les deux sociétés valables en France sur le plan de l'informatique, étaient toutes deux des sociétés privées. Je ne sais pas que la nationalisation aurait pu leur donner une efficacité particulière. Je crois au contraire que le fait de les maintenir dans un cadre privé entraînait un contrôle très sévère des chiffres d'affaires et des bénéfices et les entraînait, comme c'est d'ailleurs le cas, à réinvestir dans les années à venir la totalité des profits, si profits il y avait, dans l'aventure pour accroître le développement de la société. Ainsi nous trouvons les avantages d'une commercialisation privée qui est à l'évidence plus efficace que la commercialisation des entreprises nationalisées, au moins dans ce domaine.

D'autre part, le fait de rester dans le cadre privé permet de nombreuses liaisons internationales avec toutes les sociétés d'informatique qui, dans le monde occidental, sont toutes des sociétés privées qui concourent à l'harmonieux développement du plan calcul.

Je ne suis pas d'accord avec vous, madame, quand vous pensez que le fait de nationaliser le plan calcul ait pu être un gage d'efficacité. Je dirai, sans vouloir vous taquiner, que ce n'est pas l'état de l'informatique au-delà du rideau de fer qui me donne l'impression que nous avons choisi la mauvaise route.

Je voudrais insister sur un détail qui concerne l'I. R. I. A. Au cours de leurs interventions les rapporteurs ont déclaré que cet organisme était un sujet de satisfaction. Je suis bien d'accord avec eux, mais je crois qu'il convient de manifester tout de même une certaine prudence car l'I. R. I. A. n'a pas encore atteint son plein développement. Il ne prendra sa véritable dimension qu'à partir du moment où ses activités de recherches sur les structures des machines et ses activités de « software » auront pris un développement tel qu'il pourra apporter une véritable contribution aux sociétés privées, qu'il s'agisse de la C. I. I., de la S. P. E. R. A. C. et de la C. O. S. E. M. qui est la société qui fournit les composants.

M. Hamon a parlé de l'avenir de la pile de Brennilis. Il est parfaitement exact que le fonctionnement de cette pile, qui se composait d'une chaudière nucléaire et d'un échangeur, a été arrêté au mois d'août 1968 pour une durée d'un an. Les échangeurs ont besoin d'être refaits. Nous avons là un exemple précis où un souci probablement excessif d'économies dans la construction, qui est tout à l'honneur d'Electricité de France, a amené à choisir des solutions moins onéreuses qui se sont ensuite révélées défectueuses.

Il faut donc considérer l'incident des échangeurs comme un incident de parcours mais qui prend une importance toute particulière du fait de l'ampleur du travail qu'il faut effectuer pour réparer ces échangeurs. Cet incident, qui sera probablement réglé avant le mois de juin de l'année prochaine, n'entame en rien la confiance que nous pouvons avoir dans ce secteur. C'est un premier point.

En ce qui concerne l'avenir de cette filière, j'ai eu l'occasion d'exprimer tout à l'heure l'opinion que cette filière était prometteuse dans l'ensemble des filières eau lourde. La pile E. L. 4

a apporté une contribution extrêmement importante à la connaissance de la technique des tubes de force, à la connaissance des problèmes de la décomposition de l'eau lourde, à un certain nombre de réalités techniques et de performances physiques de l'eau lourde en tant que modérateur qui sont extrêmement importantes pour l'avenir de l'eau lourde.

Vous dire que cela nous entraînera dans l'avenir à créer autour de Brennilis un grand nombre d'activités complémentaires, j'en doute quelque peu pour la raison très simple qu'aujourd'hui les grandes centrales électriques ont une puissance de 300 mégawatts, voire 600 mégawatts pour ce qui concerne la dernière centrale d'origine classique. Or, je ne sais pas qu'aujourd'hui dans la région de Bretagne — je le regrette aussi profondément que vous — la quantité de courant nécessaire pour cette partie de la France nécessite sur place, c'est-à-dire dans les monts d'Arrée, la création d'un outil de production d'énergie électrique aussi important qu'une centrale de 300 ou de 600 mégawatts. Je pense, mesdames, messieurs, qu'au moins pour un temps il n'est pas question de voir s'étendre de manière notable le centre de Brennilis.

Je pense, en revanche, que les inquiétudes que l'incident des échangeurs vous permettait à juste titre de formuler ne sont pas, à terme, justifiées. Vous verrez, au cours de l'été prochain, le réacteur E. L. 4 repartir comme il avait si bien démarré.

M. Yves Hamon. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre. Je vous prie de m'excuser d'avoir été aussi long. Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées. Pour conclure, je voudrais remercier tout particulièrement les rapporteurs des avis favorables qu'ils ont bien voulu donner à mon projet de budget et de l'objectivité, agréable pour un ministre, avec laquelle ils ont accompli leur tâche. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.

M. Philippe Malaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique. Monsieur le président, mesdames, messieurs, après le rapport qui vous a été présenté par M. Houdet, que je tiens à remercier tout particulièrement pour la précision de ses observations, je me contenterai de formuler quelques remarques sur le passé et sur l'avenir de la fonction publique.

En ce qui concerne le passé, je voudrais rappeler surtout l'essentiel des mesures qui ont été prises en 1968 en faveur des agents de l'Etat. Trois augmentations du traitement de base ont eu pour effet de majorer celui-ci de 8,5 p. 100. Une majoration non hiérarchisée attribuée à tous les fonctionnaires a permis d'accorder 15 points d'indice aux agents des plus petites catégories — jusqu'à l'indice 304 — et 10 points d'indice pour les autres échelons de la hiérarchie. L'accroissement moyen des traitements résultant de cette mesure est de 4,7 p. 100.

A ces améliorations s'est ajoutée l'incorporation au traitement soumis à retenue pour pension de 2 points de l'indemnité de résidence. Cette mesure d'une importance capitale entraîne la majoration corrélative du traitement de l'indice 100. Elle aboutit à une revalorisation de 1,81 p. 100 des pensions de retraite.

Ces dispositions se traduisent par une majoration de traitement entre le 31 décembre 1967 et le 31 décembre 1968 qui atteint plus de 21 p. 100 au niveau le plus bas de la hiérarchie et 10 p. 100 au sommet. L'accent a été mis tout particulièrement sur l'amélioration de la situation des agents les plus défavorisés. Les retraités ont bénéficié des mêmes majorations auxquelles s'est ajouté un supplément de 1,8 p. 100 résultant de l'intégration partielle de l'indemnité de résidence. C'est ainsi que les pensions d'anciens combattants et victimes de guerre ont pu être majorées, au total, de 21 p. 100.

Ces mesures de portée générale n'ont pas empêché l'intervention d'améliorations catégorielles plus limitées parmi lesquelles on peut citer : la création d'une prime spéciale d'installation versée aux fonctionnaires débutants affectés à Paris, dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que dans la communauté urbaine de Lille ; l'alignement du taux de l'indemnité de résidence dans les communautés urbaines sur le taux de la commune, siège de la communauté ; la revalorisation de 50 p. 100 du régime général des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires dans les services extérieurs de l'Etat.

Dans le domaine de la promotion sociale, je rappelle qu'il a été décidé de transformer, avec effet au 1^{er} janvier 1968,

environ 10.000 emplois d'auxiliaires et de fonctionnaires de catégorie D en emplois supérieurs, notamment de catégorie C.

Enfin, pour tenir compte de l'évolution des tâches de certains corps de fonctionnaires, des modifications ont été réalisées pour améliorer leurs perspectives de carrière et leur rémunération. Au total, pour 1969, on peut dire que l'amélioration de la situation des fonctionnaires sera poursuivie.

Si l'on examine les taux d'accroissement de la masse salariale des fonctionnaires actifs, l'on s'aperçoit qu'ils s'établissent à 4,53 p. 100 en 1966, 5,36 p. 100 en 1967, 11,40 p. 100 en 1968, 8,40 p. 100 en 1969.

Je ne pense pas, dans ces conditions, que l'on puisse accuser le Gouvernement d'avoir négligé les intérêts de la fonction publique.

Un crédit de plus d'un milliard est inscrit en mesures nouvelles pour la fonction publique au titre de 1969. Ce chiffre est comparable à ceux qui figuraient dans les lois de finances initiales des années précédentes. Vous comprendrez qu'il ne me soit pas possible actuellement de préciser les conditions d'utilisation de ce crédit, le Gouvernement n'ayant pas encore arrêté ses choix.

Je puis cependant vous indiquer que l'amélioration de la situation des fonctionnaires les plus défavorisés sera poursuivie. Le groupe de travail créé à cet effet se penche sur les problèmes statutaires des fonctionnaires des catégories C et D et des auxiliaires. Les améliorations qui ont été apportées à la situation de ces fonctionnaires par les mesures générales prises en matière de rémunération n'excluent pas qu'une étude plus détaillée des conditions de recrutement, d'emploi et de promotion de ces fonctionnaires permette une certaine harmonisation des perspectives offertes à ces agents en réalisant une meilleure promotion sociale.

Un autre groupe de travail, créé au mois de juin dernier, a pour mission d'étudier l'ensemble des problèmes à caractère social : services sociaux, hygiène et sécurité, médecine du travail, etc. Je précise qu'un crédit supplémentaire de 25 millions de francs a été inscrit pour ces mesures au titre de 1969.

En ce qui concerne la promotion sociale au sein de la fonction publique, j'ai l'intention de prendre au cours des prochains mois les mesures nécessaires pour que cette promotion soit facilitée. Certains obstacles qui subsistent encore et qui constituent autant de barrages à la promotion sociale, tels que limites d'âge, contingentements excessifs, barrières entre catégories, etc. doivent être aménagés ou abolis pour favoriser le courant normal des promotions au sein de la fonction publique.

Pour ce qui est de l'emploi des agents, une lacune existe dans le statut général des fonctionnaires. Ce texte législatif ne prévoit en effet que l'emploi à plein temps des fonctionnaires. Lorsque certains d'entre eux, notamment des femmes mères de famille, ne peuvent plus assurer intégralement leur service, ils n'ont alors d'autres ressources que de solliciter leur mise en position de disponibilité. Lorsqu'ils sont placés dans cette position, exclusive de tout service et par conséquent de toute rémunération, de tout droit à l'avancement et de tout droit à l'acquisition d'annuités pour pension, les fonctionnaires se trouvent dans une situation difficile.

J'envisage donc d'instituer pour les fonctionnaires la possibilité de travailler à temps partiel. Dans mon esprit, pour ne pas désorganiser les services, cette faculté ne doit pouvoir être accordée que pour des motifs incontestables et limitativement énumérés. Je soumetts actuellement ce projet aux différents ministères intéressés et, lorsque les études seront terminées, je demanderai à votre assemblée de bien vouloir autoriser l'institution dans la fonction publique de ce régime de travail à temps partiel.

Enfin, je suis très préoccupé du problème posé par le reclassement dans les administrations publiques de l'Etat des travailleurs handicapés. Une récente circulaire interministérielle a rappelé aux diverses administrations la nécessité d'appliquer dans ce domaine la réglementation existante et institué un contrôle de cette application.

Les handicapés physiques pourront ainsi participer aux concours de recrutement normaux de la fonction publique, leurs aptitudes étant appréciées par la commission départementale d'orientation des infirmes, dont les critères d'appréciation tiennent évidemment compte de la situation particulière des intéressés. En outre, les handicapés physiques peuvent participer aux concours de recrutement spéciaux prévus par la législation sur les emplois réservés. Pour assurer le reclassement des handicapés un certain pourcentage des emplois mis au concours leur sera réservé, pourcentage de l'ordre de 3 à 10 p. 100 selon la nature des emplois et des concours.

Le contrôle assuré par mes services sur l'ensemble des recrutements dans les corps de fonctionnaires permettra, j'en suis convaincu, d'offrir aux handicapés des possibilités d'emplois plus importantes dans l'avenir.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les instituts régionaux d'administration, dont la création était prévue par la loi du 3 décembre 1966 sur la formation professionnelle, ont, ainsi que l'a fait remarquer votre rapporteur, un rôle essentiel à jouer.

Les instituts régionaux d'administration doivent normalement assurer le recrutement des fonctionnaires de catégorie A des services extérieurs, à l'exception de ceux du ministère de l'économie et des finances et du ministère des postes et télécommunications, départements qui disposent de leurs propres écoles d'application. Ces établissements recruteront également une partie des attachés d'administration centrale afin de favoriser par la suite les échanges entre administrations centrales et services extérieurs.

La formation par les instituts régionaux d'administration doit assurer aux fonctionnaires une compétence professionnelle en rapport avec les responsabilités qu'ils auront à assumer et les travaux qu'ils auront à effectuer, dans le cadre notamment de la politique de large déconcentration actuellement examinée par le Gouvernement.

Chacun des instituts régionaux pourra accueillir chaque année environ 150 élèves. Le premier de ces établissements sera implanté à Lille ; un second devrait être créé à Lyon au cours de l'année 1969. Au total, cinq instituts devraient être créés au cours des prochaines années dans les grandes métropoles régionales.

Nous espérons ainsi, en assurant une meilleure formation des cadres de l'Etat dans les départements et les régions, donner plus d'efficacité à l'administration régionale.

Une autre grande réforme est envisagée : celle de l'E. N. A.

A considérer avec sérénité, les résultats obtenus au cours des vingt dernières années, l'apport de l'E. N. A. dans la formation des fonctionnaires supérieurs de l'administration apparaît positif. Elle a permis une démocratisation, certes encore imparfaite, du recrutement des corps de la haute fonction publique, ainsi que le relèvement du niveau de certains corps. En général, on s'accorde à reconnaître qu'elle a formé des fonctionnaires incontestablement compétents, peut-être parfois d'une compétence trop exclusivement au service d'une conception rigide et impersonnelle de l'Etat. Il ne semble donc pas que l'E. N. A. ait lieu de disparaître, mais je ne méconnais pas pour autant la nécessité d'adaptations tant dans le domaine de la préparation au concours que dans ceux de la scolarité et des aménagements de carrières. C'est pourquoi une commission d'études, présidée par M. Bloch-Lainé, a été créée par le Premier ministre, pour étudier les modes de préparation et d'admission des candidats à l'E. N. A., l'organisation de l'école et la formation des élèves, leur affectation et leur emploi dans l'administration.

Les conclusions de cette commission seront connues dès le début de l'année prochaine. Elles seront examinées avec le souci de rendre cette école plus humaine et plus juste.

Sans préjuger les conclusions de cette commission, je souscris pleinement au vœu exprimé par votre rapporteur : l'école nationale d'administration sera plus régionale. Dans mon esprit, cela signifie que les fonctionnaires sortis de cette école ne devront plus avoir pour objectif les seules administrations centrales, mais d'abord le développement harmonieux de la politique régionale poursuivie par le Gouvernement.

Je m'engage, ainsi que l'a souhaité votre rapporteur, à informer le président de votre commission des finances de la marche des travaux de la commission présidée par M. Bloch-Lainé et des intentions du Gouvernement dès qu'elles auront pu être définies.

Cette réforme est liée à la mise en place de nouvelles structures régionales qui a pour objet de rapprocher les centres de décisions des administrés.

Rien de plus décourageant, en effet, pour l'administré que d'attendre une décision de bureaux situés à Paris, ignorants surtout des réalités locales, que d'être obligé de solliciter l'avis de commissions multiples, surchargées, concurrentes.

Rien de plus décevant pour les collectivités locales que de recevoir l'autorisation de procéder à telle ou telle réalisation après des années d'études et de démarches alors qu'entre temps les besoins se sont transformés, les ressources ont varié, les techniques évolué. La déconcentration est un remède à ces problèmes.

Il ne saurait être question cependant de créer au niveau de la région une nouvelle administration qui ne constituerait qu'un relais supplémentaire avec Paris.

Les nouvelles structures au niveau régional doivent nécessairement être légères car le rôle des organismes actuels doit s'accroître sans qu'il y ait déposition au profit d'une fonction publique régionale, ce qui provoquerait un alourdissement de l'ensemble de nos administrations.

Elles supposent cependant la présence dans les régions d'un état-major d'administrateurs prélevés sur les administrations centrales dont les tâches auront été transférées. Cela nécessite une réforme profonde des statuts par l'uniformisation des carrières à Paris et en province et par l'amélioration de la mobilité des administrateurs. Il faut insuffler un nouvel état d'esprit aux jeunes fonctionnaires et s'appuyer sur l'intérêt et l'élan que suscitent les projets de réformes pour inverser un mouvement multiséculaire qui a entraîné un engorgement excessif des administrations centrales.

Votre rapporteur a évoqué le problème de l'équitation. Je répondrai brièvement que ce sport traditionnel où la France a toujours occupé une place particulière requiert évidemment notre attention. Mais c'est un problème délicat parce qu'il entraîne la compétence de plusieurs administrations : les armées, l'agriculture, la jeunesse et les sports, ce qui nécessite une coordination délicate et le regroupement autour d'un organisme spécialisé sous l'autorité du Premier ministre pour permettre la promotion et le développement rapide de l'équitation en France. Je ne manquerai pas de faire part de vos observations à la fois aux diverses administrations intéressées et au Premier ministre pour essayer d'obtenir rapidement la réalisation de cette coordination indispensable.

En terminant, je voudrais dire que la fonction publique française, malgré les défauts qu'on lui reproche quelquefois, est tout de même enviée par beaucoup de pays étrangers.

Certes, un changement dans les mœurs administratives est indispensable si l'on veut que l'administration devienne un instrument plus efficace de l'expansion, de l'économie et de la formation sociale.

Beaucoup de choses restent à faire, bien évidemment, pour parvenir à un tel résultat, mais au-delà des réformes de structure et de statut, il convient surtout de restaurer la notion de responsabilité fonctionnelle qu'au travers de la centralisation et d'une hiérarchie un peu rigide l'évolution du droit et des mœurs ont découragée dans notre administration.

C'est à cette œuvre que je m'attache avec la collaboration et l'appui de tous les fonctionnaires. Je suis certain que cette volonté commune viendra à bout de tous les obstacles.

Je voudrais également parler brièvement des problèmes de la formation professionnelle. M. Houdet a retracé dans son rapport très nourri les efforts qui ont été entrepris depuis la promulgation de la loi du 3 décembre 1966 pour le développement de cette politique.

La formation professionnelle, comme l'a souligné votre rapporteur, revêt manifestement une importance capitale pour l'avenir économique et social du pays qui a, dans ce domaine, un certain retard.

C'est un problème spécifique permanent qui touche tous les secteurs d'activité aussi bien agricole qu'industrielle. Il intéresse aussi bien les jeunes entre seize et dix-huit ans qui doivent être formés que les adultes qui doivent s'adapter aux techniques modernes, se recycler ou se reconverter.

La loi du 3 décembre 1966, qu'a analysée M. Houdet, répond assez bien aux exigences de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Malheureusement, un certain nombre de complications, de lenteurs administratives et de lourdeurs avaient retardé la mise en œuvre d'un programme cohérent et coordonné.

Un certain nombre de dispositions ont été prises récemment pour essayer d'arriver à un dispositif plus efficace. Ces structures nouvelles comprennent : d'abord le comité interministériel prévu par la loi et présidé par le Premier ministre se réunit une fois par an ; un groupe interministériel restreint auquel je participe avec le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ainsi que le secrétaire d'Etat aux affaires sociales et qui se réunit chaque fois qu'il est nécessaire pour trancher les problèmes et faire avancer les affaires ; un secrétariat général qui coordonne l'ensemble des activités dans ce domaine.

Il ne s'agit en aucune façon, ainsi que pouvait l'appréhender M. Houdet, de reconstituer l'ancienne délégation générale à la promotion sociale, mais uniquement de mettre en place un organisme de structure relativement légère capable d'assurer des fonctions d'animation, de coordination et de concertation dans ce secteur qui intéresse plusieurs départements ministériels.

Pour que le conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi qui se réunit deux fois par an joue un rôle plus actif et entretienne un contact plus

fréquent, une commission permanente de douze délégués qui travaillent en liaison étroite avec le secrétariat général et le comité interministériel a été constituée.

Enfin, les comités régionaux de formation professionnelle et de promotion sociale sont appelés à jouer un rôle important dans l'établissement des programmes et des conventions de formation professionnelle et de promotion sociale, compte tenu des attributions dévolues en la matière aux préfets régionaux.

Cet ensemble de mesures a permis déjà d'aboutir à des résultats qui ne sont pas négligeables. Une soixantaine de conventions de formation professionnelle ont été signées qui intéressent environ 75.000 stagiaires. D'autre part, dans le cadre des mesures de déconcentration, délégation a été donnée aux préfets de région pour signer les conventions de formation professionnelle de façon à adapter davantage cette formation professionnelle aux problèmes locaux et aux préoccupations des régions. Il est prévu que ces signatures pourront intervenir dans la limite d'une somme de 250.000 francs par opération, ce qui correspond à peu près à la moitié des conventions signées jusqu'à présent.

Un projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle vient d'être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale et j'aurai l'occasion de venir vous en exposer très prochainement l'économie. Ce texte, qui répond aux préoccupations de M. Houdet, assure pour les adultes qui sont déjà entrés dans la vie professionnelle une indemnité aussi voisine que possible de leur dernier traitement, et pour les jeunes qui n'ont pas encore d'activité professionnelle, une indemnité convenable correspondant à une bourse, l'assurance maladie et le bénéfice pour leur famille du maintien des allocations familiales. Ce texte est surtout destiné à remédier à la complexité et à l'insuffisance des régimes existants en la matière et à la simplification des formalités qui manifestement décourageaient les stagiaires.

Cette relance de la politique de formation nécessite naturellement des moyens financiers importants.

Tout d'abord, sans parler des crédits affectés aux enseignements scolaires et universitaires, je rappelle que les crédits de formation professionnelle ont été augmentés d'environ 80 p. 100. C'est ainsi que les crédits de fonctionnement de la formation professionnelle sont passés de 562 millions de francs, au titre de la loi de finances initiale de 1968, dont 335 au titre de la formation professionnelle, à 770 millions de 1967, dont 260 millions de francs pour le fonds.

Les crédits d'équipement de la formation professionnelle des adultes sont passés de 130 à 148 millions en autorisations de programmes et de 90 à 110 millions de francs en crédits de paiement.

Si l'on ajoute à ces chiffres la part de dotations du fonds national de l'emploi qui vont à des actions de formation, c'est en somme plus d'un milliard qui est consacré à des titres divers par l'Etat à ce type d'action de formation post-scolaire.

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement des nouvelles structures, un amendement voté par l'Assemblée nationale a prévu la création de dix emplois supplémentaires. Cette mesure répond d'ailleurs au souci de renforcement des structures existantes manifesté par votre commission des finances, ainsi que l'a exprimé M. Houdet.

Bien entendu, le succès de cette politique de formation professionnelle et de promotion sociale dépend, avant tout, de la volonté commune et concordante des employeurs et des salariés.

Enfin, en ce qui concerne l'information, qui a été évoquée par votre rapporteur, je suis tout à fait conscient de la nécessité de sensibiliser l'opinion, et même de la mobiliser sur l'importance, pour tous, des problèmes de formation professionnelle.

Il est envisagé dans ce domaine, également, de coordonner les efforts des différents départements ministériels intéressés en vue de l'utilisation des moyens d'information et en particulier de l'O.R.T.F., de façon à assurer la diffusion de programmes réguliers et permanents d'information sur la formation professionnelle, ses buts, ses moyens, les possibilités qu'elle offre à tous les jeunes, pour commencer, et également à tous ceux qui, parmi les adultes, dans la mesure où il se trouvent dans des branches professionnelles en récession ou sans avenir, éprouvent le besoin de se recycler et de se réadapter.

On facilitera ainsi la réalisation d'actions à la mesure des problèmes posés par les mutations de notre économie, comme du souci de progrès social qui doit animer tous ceux qui, à des titres différents, ont une responsabilité dans le développement de cette politique qui tend à la promotion sociale de notre pays. (Applaudissements.)

M. le président. Les crédits concernant les services généraux du Premier ministre sont réservés jusqu'à l'examen des crédits concernant l'aménagement du territoire.

Le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux pendant quelques instants? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le jeudi 5 décembre à deux heures quinze minutes, est reprise à deux heures trente-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

VI. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

IX. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre: VI. — Direction des Journaux officiels; IX. — Conseil économique et social.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Roger Houdet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, mon propos sera très bref.

Les dépenses ordinaires pour les Journaux officiels s'élèvent à 25 millions de francs et marquent une augmentation de 3 millions de francs correspondant à l'augmentation des traitements et salaires du personnel.

En ce qui concerne le Conseil économique et social, la dotation pour 1969 est de 21.400.000 francs.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre, VI. — Direction des Journaux officiels, qui figurent aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 32 et 33.

ETAT B

(*Mesures nouvelles.*)

« Titre III, plus 68.009 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

ETAT C

(*Mesures nouvelles.*)

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme, 800.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 500.000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre, IX. — Conseil économique et social, qui figurent à l'état B, rattaché à l'article 32.

ETAT B

(*Mesures nouvelles.*)

« Titre III : moins 20.400 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

VII. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE.

VIII. — GROUPEMENT DES CONTRÔLES RADIO-ÉLECTRIQUES.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre: VII. — Secrétariat général de la défense nationale; VIII. — Groupement des contrôles radio-électriques.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mon rapport a été distribué, ce qui me permet de demander à notre assemblée de bien vouloir s'y reporter. Je n'ai pas d'observation particulière à présenter, aucune modification n'étant intervenue depuis qu'il a été rédigé.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre, VII. — Secrétariat général de la défense nationale, qui figurent aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 32 et 33.

ETAT B

(*Mesures nouvelles.*)

« Titre III : plus 270.779 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

ETAT C

(*Mesures nouvelles.*)

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme, 2.300.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 1.075.000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre; VIII. — Groupement des contrôles radio-électriques, qui figurent aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 32 et 33.

ETAT B

(*Mesures nouvelles.*)

« Titre III : plus 206.044 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

ETAT C

(*Mesures nouvelles.*)

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme, 2.900.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 1.400.000 francs. » — (*Adopté.*)

I. — SERVICES GÉNÉRAUX (*suite*) : aménagement du territoire et ensemble des services généraux.

X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

M. le président. Le Sénat va examiner, parmi les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre, celles qui sont relatives aux services généraux, pour l'aménagement du territoire, et au commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, examiner devant vous en si peu de temps les crédits du Plan ainsi que ceux de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale est une gageure. Je m'en tiendrai donc à l'essentiel, en vous demandant de bien vouloir vous reporter à mon rapport écrit dont la lecture vous fournira, du moins je l'espère, tous les renseignements que vous pouvez souhaiter.

Le projet de budget du commissariat général pour 1969 se présente de la manière suivante par rapport à 1968 : moyens de services, 10.915.000 francs contre 10.462.000 francs; interventions publiques, 14.805.000 francs contre 15.589.000 F; au total, en chiffres ronds, 25.720.000 francs contre 26.051.000 francs.

La différence que l'on constate porte à la fois sur les chiffres et sur la structure budgétaire. Les dotations sont en diminution bien qu'au titre des mesures acquises les améliorations apportées sous diverses formes aux traitements des fonctionnaires se traduisent par une augmentation. L'explication réside dans le fait que des économies ont pu être pratiquées dans tous les services, pour un total de 176.000 francs.

Sur les structures budgétaires, je voudrais vous apporter quelques précisions. Par un décret du 2 avril 1968, le service de la productivité est supprimé à compter du 31 décembre prochain et ses dotations budgétaires sont transférées, pour un quart, au service du Plan et, pour les trois quarts restants, au nouveau chapitre IV qui regroupera toutes les subventions accordées par le commissariat au bénéfice des actions de productivité.

L'association française pour l'accroissement de la productivité est dissoute et il sera créé, en accord avec les administrations et les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs, une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dénommée centre national d'information pour la productivité des entreprises.

Je vous dirai un mot maintenant, si vous le voulez bien, sur les activités des différents services du commissariat. Elles semblent avoir été tout à la fois grandes et diverses : centre d'études des revenus et des coûts, comité des entreprises publiques, comité de développement industriel, comité « administration », délégation à l'informatique.

Puis-je émettre le regret, monsieur le ministre, que de toutes ces études seul ait été rendu public, au cours de l'été dernier, le rapport Nora ? Permettez-moi de formuler le souhait que les commissions parlementaires compétentes puissent, à l'avenir, avoir connaissance de l'ensemble des travaux de ces organismes.

Les événements de mai et de juin derniers ont retenti bien évidemment sur l'activité du Plan, tant en ce qui concerne l'exécution du V^e Plan que la préparation du VI^e. Les incidences des grèves sur l'évolution économique de 1968 sont maintenant connues. Elles se traduisent par des décalages importants par rapport aux prévisions et posent le problème de la révision des objectifs finaux pour 1970.

Le Gouvernement, certes, a été bien inspiré de demander au commissariat général un rapport spécial sur la question après consultation des principales organisations professionnelles et syndicales. Ce rapport vient d'être publié et il propose, non pas un plan intérimaire, mais un plan rectificatif et une mise à jour des moyens à mettre en œuvre pour respecter les principales orientations du Plan. Dès la publication de ce rapport, monsieur le ministre, la crise monétaire s'est déchaînée, heureusement conjurée par la décision du Gouvernement de ne pas dévaluer le franc. Des mesures sévères, incluses dans la loi que vient de voter le Parlement, sont entrées en application et nous souhaitons tous que, grâce à la vigilance du Gouvernement, à sa fermeté, à l'esprit civique de chacun, elles permettent le redressement définitif de notre monnaie. Mais il n'en reste pas moins vrai, monsieur le ministre, que ces mesures auront des incidences importantes sur l'exécution du Plan et nous aimerions avoir de votre part, à ce sujet, quelques indications et des apaisements.

Quant à l'aménagement du territoire, bien qu'un ministère en soit chargé, les crédits dont il dispose continuent à figurer dans les fascicules budgétaires des services généraux du Premier ministre. Les rapporteurs des commissions des finances des deux assemblées ont depuis longtemps déjà demandé que ces crédits soient individualisés et votre commission des finances m'a chargé de renouveler ce vœu afin de faciliter le contrôle du Parlement sur le coût de ce que j'appellerai la fonction « aménagement du territoire ».

Sur le plan de ces activités, le ministère de l'aménagement du territoire a poursuivi et engagé en 1968 des tâches qui sont les siennes et aucune extension notable n'est à souligner dans ce domaine. Il importe de remarquer que c'est ce ministère qui est le principal responsable de la vaste enquête qui vient d'être organisée à travers le pays sur la réforme régionale. Le dépouillement et l'analyse des réponses est en cours et nous avons récemment reçu les premières indications à ce sujet. Votre commission souhaite très vivement que le Parlement soit informé rapidement et complètement des résultats de cet immense sondage d'opinion et des projets véritables du Gouvernement.

Les crédits de fonctionnement concernent deux organismes distincts : la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et le secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau.

Les crédits de la D. A. T. A. R. passent de 4.059.529 francs en 1968 à 4.393.719 francs en 1969, soit une progression de 8,2 p. 100.

Comme nous l'avons indiqué dans nos précédents rapports, l'administration de l'aménagement du territoire demeure légère par ses structures et son personnel. Cependant, depuis sa création en 1963, elle a connu un développement constant, notamment par les organismes qui lui sont rattachés ou dont elle assure le secrétariat.

Une nouveauté cette année : divers organismes ont été regroupés dans un seul immeuble, au 67, boulevard Haussmann, qui abrite depuis cette année, notamment, les services suivants : le secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau, le secrétariat de la mission interministérielle pour l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon, le secrétariat de la mission interministérielle pour l'aménagement de la côte

aquitaine, le secrétariat de la mission pour l'aménagement du bassin parisien.

Je constate qu'un crédit supplémentaire de 210.000 francs est prévu afin de permettre une plus large diffusion des informations générales en matière d'aménagement du territoire. L'accroissement continu des tâches d'information qui incombent à la délégation justifie ce relèvement des crédits.

Les crédits du secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau passent de 1.921.000 francs à 2.347.000 francs, soit une hausse de 22,1 p. 100. Quant aux interventions publiques, elles font l'objet d'un chapitre particulier qui regroupe les crédits de subvention mis à la disposition de la D. A. T. A. R. La dotation passe de 1.200.000 francs en 1968 à 1.248.000 francs en 1969. Cette augmentation est destinée à permettre à la D. A. T. A. R. d'effectuer des versements forfaitaires aux départements qui prennent en charge, sur le plan local, l'accueil des commissaires à la rénovation rurale.

Au titre des crédits d'équipement, deux chapitres des services généraux du Premier ministre intéressent l'aménagement du territoire : la dotation du F. I. A. T., chapitre 65-01, et la dotation en capital des agences financières de bassin et les autres interventions dans le domaine de l'eau, chapitre 67-00.

En ce qui concerne la dotation du F. I. A. T., on constate une hausse de 2,1 p. 100 pour les autorisations de programme. Quant aux crédits de paiement, ils bénéficient d'une augmentation de 25 p. 100. Cet accroissement est destiné à financer des opérations d'équipement dans le cadre de la politique régionale du Gouvernement, notamment en ce qui concerne les zones de rénovation rurale, la conversion industrielle et les problèmes de l'emploi.

Le chapitre 67-00, ouvert en 1968, bénéficie pour 1969 d'une dotation inchangée : 15 millions de francs, en autorisations de programme et en crédits de paiement.

En 1968, ces crédits ont servi presque uniquement à doter en capital les six agences financières de bassin afin de leur permettre de fonctionner en attendant la rentrée des redevances qui constitueront leurs ressources propres. Ces dotations ont varié de 2.100.000 francs à 2.650.000 francs, selon les agences.

En 1969, les crédits demandés seront utilisés à deux fins : d'abord pour octroyer à certaines agences qui n'auront pas encore de recettes propres suffisantes une dotation complémentaire ; ensuite, pour donner aux agences des subventions destinées à permettre d'écréter à un certain niveau les sommes dues par les redevables, pour lesquels la charge correspondante représenterait un pourcentage élevé de la valeur ajoutée et ainsi de ne pas obérer par ce mécanisme le développement industriel ni la création d'emplois.

Au cours de l'année 1968, les agences financières de bassin ont poursuivi la mise au point d'un premier programme d'intervention devant couvrir les quatre prochaines années. Il convient de signaler que deux des agences, celles d'Artois-Picardie et de Rhin-Meuse, participent dès cet exercice au financement d'opérations concernant l'alimentation en eau de la région lilloise, d'une part, la construction de stations d'épuration collectives et industrielles en Lorraine, d'autre part.

Jusqu'alors, les agences, à l'exception de celle de Seine-Normandie, n'ont pu disposer d'autres ressources que celles allouées par le budget de l'Etat et dont le montant s'est élevé en 1968 à 15 millions de francs, auxquels il convient d'ajouter les crédits ouverts par le F. I. A. T., soit au titre des études — 3,5 millions de francs en 1968 — soit pour participation à des travaux — 3,5 millions de francs à Rhin-Meuse.

Les redevances instituées seront effectivement perçues en 1969 et les agences devraient acquérir leur autonomie de financement au cours de cet exercice.

La commission a estimé que, s'il est indispensable de conduire une action énergique et de grande ampleur dans le domaine de l'eau, il convient de concilier ces impératifs avec le respect de l'autonomie des collectivités locales. C'est pourquoi il semble nécessaire à votre commission que ces dernières participent étroitement aux décisions à prendre en matière d'équipement.

A cet égard, la commission, sur intervention de M. Raybaud, a estimé tout à fait regrettable que les décrets d'application des articles 16 et 17 de la loi du 16 décembre 1964 ne soient pas encore publiés près de quatre ans après la promulgation du texte législatif et alors que les autres structures instituées par cette loi sont mises en place, disposent d'un personnel, financent des équipements et perçoivent des redevances sur les habitants.

Il est à rappeler, en effet, que les agences de bassin ne sont ni maîtresses d'œuvre, ni maîtresses d'ouvrage. Ce rôle incombe aux collectivités locales et aux personnes privées qui peuvent créer, à cette fin, des établissements publics prévus

auxdits articles 16 et 17. Malheureusement, la non-parution des décrets d'application empêche la création de ces organismes.

La commission considère également que l'accroissement du prix de l'eau prend des proportions inquiétantes, notamment en raison des charges annexes qui alourdissent les tarifs.

En conclusion, votre commission estime indispensable que la politique de l'eau soit clairement et complètement redéfinie, en accord avec les intéressés et notamment avec les collectivités locales. C'est pourquoi, sur proposition de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, elle vous propose d'adopter un amendement supprimant les dotations du chapitre 67-00.

Je m'arrêterai maintenant pendant quelques instants sur la politique d'aménagement du territoire. Elle revêt deux aspects, l'un économique, l'autre régional. Dans le domaine économique, les actions de la D. A. T. A. R. sont entreprises dans trois secteurs : le secteur primaire, avec les zones de rénovation rurale ; le secteur secondaire, avec la politique de décentralisation et de reconversion industrielles ; le secteur tertiaire, avec les mesures de décentralisation récemment entreprises.

Mise en œuvre par un décret de 1967, la rénovation rurale concerne la Bretagne, l'Auvergne, le Limousin, certains départements limitrophes et les zones d'économie montagnarde. Vous pourrez vous reporter à mon rapport écrit pour juger du fonctionnement des comités spécialisés mis en place dans chacune de ces régions, des résultats déjà obtenus tels qu'ils ressortent des rapports de ces comités, qu'il s'agisse de mesures à caractère réglementaire ou de mesures s'insérant dans un programme spécial d'équipement.

Dans le secteur secondaire, l'action régionale est plus ancienne. Il est donc possible d'en mieux connaître aujourd'hui les résultats. J'ai pris soin de mentionner quelques-uns de ceux-ci dans mon rapport écrit tant en ce qui concerne la décentralisation que la reconversion industrielle. Vous y trouverez des précisions sur : les indices de référence des permis de construire industriels répartis par année entre les trois régions de l'Ouest, de l'Est et la région parisienne ; la façon dont le régime des aides a fonctionné dans les différentes zones et sur les modifications qui ont été apportées, ainsi que sur celles qui sont envisagées.

Je voudrais vous apporter, dès maintenant, un élément non négligeable d'appréciation en ce qui concerne les régions où des problèmes de conversion particulièrement graves se posent. Alors qu'en 1966 et au début de 1967 le total des concours de l'Etat pour la création d'emplois nouveaux dans ces régions était de l'ordre de 4.000 francs par emploi créé — dont 2.500 francs sous forme de prime et 1.500 francs sous forme de prêt du F. D. E. S. — ces concours atteignent actuellement environ 6.500 francs sous forme de prime, 10.000 francs sous forme de prêt du F. D. E. S. et 2.000 francs sous forme de participation en capital.

Sur le plan de l'emploi, les effets immédiats de cette action sont encore limités, compte tenu des délais de réalisation des investissements industriels, mais les résultats qui peuvent être attendus au cours des prochaines années sont substantiels.

Pour la région du Nord, des incitations entraînant la création de 6.000 emplois ont été décidées, dans le cadre de ces aides, au cours de l'année 1967 ; elles se réaliseront progressivement sur trois ans. Au cours de l'année 1968, les décisions d'investissements obtenues devraient porter sur 10.000 emplois environ.

En Lorraine, le bureau d'industrialisation a, depuis sa création — soit depuis deux ans — enregistré des décisions d'implantation correspondant à 14.000 emplois nouveaux sur une période de trois à quatre ans. De même, pour la région de Saint-Etienne, la création de 5.000 à 6.000 emplois peut être envisagée dans un délai court.

Où en sommes-nous dans le secteur tertiaire, qu'il importe de ne pas sous-estimer ? En 1967, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures de contrôle et d'incitation. Il est peut-être trop tôt encore pour dresser un bilan des résultats de l'action entreprise, c'est sûr. On peut cependant noter quelques indices favorables.

Dans le secteur privé, plusieurs organismes financiers envisagent de déplacer tout ou partie de leur activité. Les Assurances générales ne transfèrent-elles pas à Reims une grande partie de leurs services parisiens.

Dans le secteur public, un certain nombre d'établissements relevant de l'Etat ont été décentralisés au cours des dernières années. Le fonds a aidé la création ou le transfert en province de 15.000 emplois. Après la décentralisation de l'école nationale supérieure d'aéronautique et celle de l'école nationale de l'aviation civile, qui constituent l'armature de base du complexe aérospatial de Toulouse, le Gouvernement a décidé l'année

dernière de renforcer la vocation électronique de la Bretagne par la création d'un complexe électronique à Rennes et d'autoriser le transfert combiné et progressif à Rennes de trois établissements d'enseignement supérieur : l'école militaire supérieure technique des transmissions de l'armée de terre, l'école supérieure d'électricité et l'école nationale supérieure des télécommunications. Précédée de l'implantation du centre national d'études des télécommunications à Lannion, cette opération sera suivie de la création d'une nouvelle faculté des sciences à Brest et de la décentralisation du C. N. E. X. O. — le centre national d'exploitation des océans. Le potentiel scientifique de la Bretagne en sera considérablement amélioré, ce qui ne peut que renforcer l'attrait de la région pour les entreprises.

Par ailleurs, l'Etat a poursuivi la politique, amorcée depuis 1960, d'envoi en province des services administratifs qui n'ont pas vocation impérative de demeurer à Paris. Ainsi le ministère des affaires étrangères a établi à Nantes un ensemble de services de gestion. Un comité interministériel du mois de février 1968 a décidé le principe du transfert et du regroupement à Périgueux de l'imprimerie des timbres-poste et de l'atelier général du timbre, ainsi que le transfert hors de la région parisienne d'une partie des activités de l'imprimerie nationale ; Douai a été retenue pour cette implantation.

Comme je vous l'ai indiqué au début de mon exposé, l'action régionale ne vise pas seulement à l'amélioration des trois grands secteurs de l'économie que je viens d'énumérer. Elle a aussi pour objet l'aménagement de régions particulières. En premier lieu, il s'agit des actions très importantes engagées en Bretagne, de l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon, de l'aménagement de la côte d'Aquitaine, de l'aménagement de la Corse, de l'aménagement du golfe de Fos, de la création de parcs naturels régionaux, tel celui de Saint-Amand dans le Nord, en Armorique, en Camargue, dans le Morvan, le Vercors, le haut Languedoc et l'Auvergne, sans compter les projets envisagés en Corse, en Brière, en Lorraine, dans les Landes, dans les Vosges et j'en passe.

Monsieur le ministre, la tâche qui est la vôtre est tout à la fois exaltante et difficile. En effet, pour bien aménager, il s'agit d'aller de l'avant, tout en restant prudent, de rechercher, pour les régions en perte de vitesse, des équilibres nouveaux sans risquer de déséquilibrer les autres régions, et, j'insiste sur ce point, de décentraliser sans rompre cependant l'unité nationale.

Nul ne conteste la qualité de votre action, mais certains — et je suis de ceux-là — souhaiteraient que, périodiquement, en dehors des sessions budgétaires, des débats parlementaires aient lieu au cours desquels nous pourrions, ensemble, comparer les actions entreprises et leur coût avec les résultats obtenus.

Certes, de grands progrès ont été accomplis dans la documentation que vous mettez à notre disposition. Le « bleu », qui contient les principaux éléments de la politique suivie pour l'aménagement du territoire et l'action régionale et qui nous a été distribué il y a quelques jours, est un merveilleux livre d'heures où les graphiques remplacent les enluminures. Mais avons-nous en ce moment la possibilité de nous recueillir en le lisant ?

Mon souhait, au terme de ce rapport, est que nous puissions, dans un proche avenir, reprendre la conversation, suivant l'expression consacrée.

Cette dernière observation étant faite, je m'excuse auprès de vous, mes chers collègues, de mon trop long propos à cette heure, en souhaitant cependant qu'il vous permette d'émettre un vote favorable à l'adoption des crédits du Plan et de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'aménagement du territoire.

M. André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement du territoire). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme chaque année, la commission des affaires économiques et du Plan a abordé l'étude de la politique de l'aménagement du territoire et d'expansion régionale avec le souci de dégager, au-delà des considérations strictement budgétaires, les traits les plus caractéristiques de cette politique.

Compte tenu de l'heure tardive et des renseignements qui vous ont été fournis par notre collègue, M. de Montalembert, dans son excellent rapport, nous limiterons notre propos à un certain nombre d'observations générales, vous renvoyant pour de plus amples développements à notre rapport écrit.

Dans ce document, la commission a examiné, en premier lieu, les actions d'équipement et d'investissement réalisées par le

F. I. A. T., en second lieu les actions spécifiques rurales, industrielle, urbaine ou technique, poursuivies au niveau régional, en troisième lieu les grands aménagements régionaux. Enfin, nous avons envisagé très rapidement le problème de l'avenir de l'aménagement du territoire dans le cadre de la réforme régionale.

En ce qui concerne le F. I. A. T., vous trouverez dans notre rapport écrit la répartition des crédits ainsi que l'évolution des autorisations de programme qui lui ont été ouvertes depuis sa création en 1963. Rappelons simplement qu'entre 1963 et 1968 les autorisations de programme sont passées de 110 millions à 219 millions de francs et que, pour l'année 1969, les crédits prévus sont de 224 millions.

Compte tenu des observations faites par le rapporteur de la commission des finances, je n'insisterai pas davantage sur ce sujet.

En ce qui concerne la politique de rénovation rurale que nous avons examinée dans le cadre des actions spécifiques de l'aménagement du territoire, je voudrais simplement attirer l'attention de M. le ministre sur deux séries de problèmes concernant, d'une part, la politique de rénovation rurale et, d'autre part, les créations de parcs nationaux et régionaux.

La politique de rénovation rurale mise en œuvre en 1967 a pour objet de corriger les déséquilibres profonds qui se manifestent dans certaines zones rurales particulièrement défavorisées, la Bretagne, l'Auvergne, le Limousin-Lot et certaines zones d'économie montagnarde.

Je n'ai pas besoin de rappeler que ce sont des zones vraiment déshéritées pour lesquelles un effort tout particulier doit être poursuivi si l'on veut y maintenir un minimum de vie et ne pas courir à une désertion prochaine de ces régions.

En matière de parcs nationaux, un certain nombre de créations ont été réalisées depuis 1960. Je serais tout particulièrement désireux de voir poursuivre ces aménagements, en ajoutant une mention toute spéciale à une région qui n'est chère, l'Auvergne, pour son parc des Volcans, qu'il faudrait pouvoir compléter avec l'aide de l'Etat.

Sur la politique de développement industriel et d'encouragement à l'industrialisation, je me permets de vous renvoyer à mon rapport écrit, en signalant toutefois à notre assemblée que les résultats des opérations de décentralisation industrielle n'ont pas toujours atteint les objectifs qui leur étaient assignés et que bon nombre d'entre elles ont été réalisées à la périphérie de la région parisienne.

Quant à la politique de rénovation urbaine, dont notre collègue, M. Tournai, nous a entretenus l'an passé assez longuement, je me bornerai à présenter deux observations : la première concerne le devenir de la région parisienne, qui semble ne plus être exclusivement envisagée dans le cadre des trois départements qui servent de limites à cette région et qui désormais paraissent s'inscrire dans les limites du bassin parisien.

La seconde observation, qui d'ailleurs a été présentée à notre commission lors de l'examen des crédits de l'aménagement du territoire, porte sur la lenteur des mécanismes administratifs qui préludent à une opération de rénovation urbaine.

Plusieurs de nos collègues ont signalé que les procédures exigées pour réaliser une opération de rénovation urbaine s'adaptent mal au souci d'efficacité et de rapidité qu'exigent de telles opérations. On assiste très souvent à une pénalisation des collectivités locales qui souhaitent réaliser de telles opérations dans un temps assez bref, mais que les longs délais de procédure contrarient dans leurs projets. Sur ce point, monsieur le ministre, nous souhaitons que vos services puissent nous aider à mettre en œuvre, dans des délais raisonnables, nos projets de rénovation.

Notre rapport fait état des quatre aménagements régionaux actuellement en cours de réalisation. Ils viennent d'être énumérés par M. de Montalembert. Nous ne serait-il pas nécessaire d'ajouter de nouveaux ensembles régionaux ? Je pense notamment, à titre d'exemple, à une zone que je connais particulièrement et que je m'excuse de citer à nouveau, l'Auvergne.

Cette zone est condamnée à diverses formes d'extension par l'application de nouvelles directives en matière de politique agricole — élevage, viande, forêts — se regroupant autour du val d'Allier et s'étendant sur environ 200 kilomètres de Moulins (Allier) à Langeac (Haute-Loire), en traversant le département du Puy-de-Dôme dans sa plus grande dimension, le tout groupé autour de la capitale régionale, Clermont-Ferrand.

Les interventions essentielles en matière d'aménagement du territoire devraient avoir pour but, dans cette région, d'abord de développer le seul point fort dans les secteurs secondaire et tertiaire, avec l'échec du « saupoudrage », ayant Clermont-Ferrand comme métropole, avec implantation d'unités industrielles puis-

santes faisant effet d'entraînement ; ensuite, de raccorder ce centre économique par voie rapide au sillon rhodanien ; et enfin de créer, avec l'aide de l'Etat, l'infrastructure touristique accordée à d'autres zones.

Tel serait, à mon sens, le courant dans lequel l'effort devrait porter si l'on ne veut pas voir, demain, des régions de montagne, ou de semi-montagne notamment, devenir des déserts alors qu'elles ont leur chance de survie et très souvent de développement harmonieux pour le bien de tous les habitants.

En conclusion, votre commission tient à présenter deux séries d'observations. La première est étroitement liée à la future réforme régionale et a trait aux résultats de la consultation que le Gouvernement vient de publier, le 25 novembre dernier.

Mon exposé sera bref en une matière qui, à elle seule, justifierait un ample débat. Je voudrais demander seulement au Gouvernement quel parti il compte tirer des résultats obtenus.

A la lecture d'un seul tableau donnant la répartition des 3.260 avis recueillis, il est permis d'être étonné de la place modeste assignée aux élus locaux : 299 pour les conseils municipaux, 95 pour les conseils généraux et 154 pour les maires des grandes villes ou personnalités.

Il ne s'agit certes pas de minimiser l'apport de quiconque mais il faut souhaiter qu'une certaine hiérarchie soit instaurée entre les réponses. Les observations de chaque organisme devraient être considérées dans le cadre de ses obligations envers ses mandants et de ses rapports avec le suffrage universel.

Or, que constatons-nous ? Que les réponses de nos assemblées départementales ont moins d'importance que celles des personnalités non politiques, des mouvements culturels, des associations locales diverses, des mouvements confessionnels et des mouvements sportifs. Quant à la réponse des conseils généraux, elle ne représente que 2,3 p. 100 environ du total des avis fournis.

Il est donc permis de s'interroger sur la portée d'une telle consultation lorsqu'on sait que chacune des réponses peut contribuer à donner une forme définitive à la future région. Comment peut-on assimiler la réponse d'une personne isolée à celle d'une collectivité, telle qu'un conseil général, et, parmi les divers organismes consultés, assimiler ceux qui ont des responsabilités au regard du suffrage universel à ceux qui n'ont pas la même représentativité ? Cela me fait penser au pâté d'alouette dans la confection duquel entrent un cheval et une alouette.

La seconde série d'observations concerne la politique générale d'aménagement du territoire. Malgré les efforts entrepris depuis plus de dix ans, les déséquilibres régionaux restent encore très marqués entre les diverses régions françaises. Ainsi, la partie Nord-Est du pays, celle qui se trouve au Nord d'une ligne Le Havre-Paris-Mulhouse, groupe dans 19 départements, représentant 20 p. 100 du territoire national, plus de 40 p. 100 de la population française et plus de 36 p. 100 de la population active. Par contre, et malgré les efforts qui ont été entrepris, des régions, telles que le Massif Central, la Bretagne, le Sud-Ouest, tournent le dos à la partie développée de l'Europe ; elles ont toutes raisons de craindre que leur retard économique ne soit jamais pleinement comblé.

C'est sans doute dans le souci de redonner une vigueur nouvelle à notre politique d'aménagement du territoire qu'est envisagée l'élaboration d'un schéma général d'aménagement de notre pays. Après quinze ans d'existence, la politique de mise en valeur de la France va être ainsi dotée d'un document d'ensemble regroupant, selon les propos mêmes de l'annexe relative à la régionalisation du budget, « les finalités possibles de la politique nationale d'aménagement du territoire ».

Une telle réalisation correspond aux souhaits et aux demandes formulés depuis des années par notre assemblée.

Actuellement, la région parisienne dispose d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme qui n'a fait l'objet d'aucune discussion avant sa publication.

Puisse cette fois le Gouvernement associer les élus nationaux et locaux à l'élaboration du nouveau schéma national. Dans la réalisation d'un tel document, dont le champ d'action concerne l'ensemble de notre pays et dont la portée engage les vingt prochaines années, il est indispensable que la participation de tous soit assurée. Comment le Gouvernement conçoit-il une telle participation au niveau de l'élaboration du schéma lui-même ?

Sous réserve de ces observations, votre commission des affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1969, adoptées par l'Assemblée nationale, concernant les crédits des services du Premier ministre relatifs à l'aménagement du territoire. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour le Plan.

M. Jean Bertaud, en remplacement de M. Henri Longchambon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Plan). Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, M. Longchambon, actuellement souffrant, s'excuse de ne pouvoir vous présenter lui-même les conclusions de son rapport pour avis sur le commissariat général du Plan. Je m'efforcerai donc de le suppléer en dégagant rapidement les lignes essentielles de son rapport écrit qui vous a été distribué.

Il paraît inutile d'insister longuement, après le rapport que vient de présenter M. de Montalembert, sur l'analyse des dotations budgétaires du commissariat général du Plan. Elles se traduisent, pour l'essentiel, par une légère augmentation des services correspondant, d'une part, à la revalorisation des traitements au titre des mesures acquises et, d'autre part, au renforcement des moyens d'action du commissariat général pour la période d'élaboration du VI^e Plan. Il s'agit également de faire face à la complexité croissante des problèmes posés par la planification économique. L'innovation la plus importante réside dans la mise en place d'un service « Industries » dans ses structures définitives de façon à permettre au commissariat général de participer plus activement à l'élaboration de la politique industrielle.

L'application du décret d'avril 1968 créant « le Centre national pour la productivité des entreprises » se traduit, au contraire, par la suppression de 28 emplois du service de la productivité, par le transfert au Plan de certains crédits de personnel et, s'agissant des crédits d'intervention publiques, par le transfert au « Centre national d'information pour la productivité des entreprises » d'une subvention de 10,6 millions de francs affectée antérieurement à l'association française pour l'accroissement de la productivité. Mais, pour que ce transfert de crédits soit effectif, encore faudrait-il que soit créé sans plus tarder l'organisme destiné à gérer ces crédits, c'est-à-dire le centre national. Je n'insisterai pas davantage sur cette question à ce point de mon exposé, me proposant d'y revenir dans un instant.

M. Longchambon, dans son rapport écrit, traite de l'exécution et de l'adaptation du V^e Plan.

S'agissant de l'année 1967, il souligne le ralentissement du taux de progression de la production intérieure brute — 4,4 p. 100 au lieu de 5 p. 100 prévus par le Plan — de la consommation des ménages, alors que la situation de l'emploi se caractérisait par une progression très marquée des demandes d'emploi non satisfaites dont le chiffre passait de 280.000 à la fin de 1966 à 367.000 à la fin de 1967. En matière d'équipement collectifs, le taux de réalisation pour les différents secteurs programmés traduit un retard particulièrement important. Le montant total des autorisations de programme nécessaire à la réalisation du Plan s'élèverait à environ 73 milliards de francs 1965, alors que le total des quatre premiers budgets 1966 à 1969 n'a représenté que 50,4 milliards de francs. L'écart entre ces deux chiffres montre l'impossibilité d'atteindre un tel résultat.

Les prévisions pour l'année 1968 laissent présager un redressement général de la situation qui s'est d'ailleurs confirmé pendant les quatre premiers mois de l'année, à l'exception de la consommation des ménages qui continuait à accuser un retard dont le Gouvernement de l'époque n'a pas suffisamment tenu compte.

Toutefois, les prévisions de même que les résultats acquis début 1968 ont été totalement remis en cause par la crise sociale de mai-juin qui a entraîné d'importantes pertes de production et de revenus.

Le nouveau compte prévisionnel pour 1968 élaboré à la suite de la crise sociale de mai-juin fait apparaître les ajustements suivants : le taux de croissance de la production intérieure brute a été ramené de 5 p. 100 à 3,4 p. 100 ; la consommation des ménages a dû être réduite de 3,8 p. 100 à 3,6 p. 100 ; les investissements des entreprises ont été ramenés de 6,5 p. 100 à 4,6 p. 100 ; le taux de progression des exportations passerait de 10,7 p. 100 à 9 p. 100, alors que celui des importations progresserait de 10 p. 100 à 11,8 p. 100.

Il est bien évident que de telles perspectives remettent en cause la réalisation du V^e Plan ainsi que les principaux équilibres sur lesquels il avait été établi.

L'adaptation du V^e Plan s'avérerait donc comme une inéluctable nécessité. Quelle est la position du Gouvernement en face de cette situation ?

Elle nous fut exposée, dans une première phase, par un rapport du commissaire général du Plan, établi en septembre 1968 et publié récemment.

Ce document analyse, avec une très louable franchise, les causes inhérentes aux options mêmes du V^e Plan ayant conduit à la situation actuelle et celles qui n'en sont pas totalement indépendantes, découlant des événements de mai-juin. Il est

assez remarquable que, pour la première fois, l'accent soit mis sur les facteurs psychologiques dans le comportement de la nation, de routine anti-économique dans les actions de l'Etat, de défauts structurels dans nos activités économiques dont la méconnaissance jusqu'à ce jour a fait de nos plans successifs des exercices de prévisions comptables que la réalité économique, dans son mouvement autonome, ratifiait ou démentait parfois.

L'action proposée au Gouvernement sur la base de cette analyse n'est pas la mise sur pied d'un plan intérimaire pour 1969-1970, que les incertitudes conjoncturelles rendraient bien fallacieux, mais l'adoption d'une stratégie tendant à rétablir à la fin de 1970 les grands équilibres indispensables : stabilité des prix, équilibre de la balance des paiements, compétitivité de l'économie française sur les marchés mondiaux.

Cette stratégie, tournant le dos, par la force des choses d'ailleurs, à celle du V^e Plan basée sur la restriction de la consommation des ménages et des administrations pour favoriser par l'épargne les investissements publics et privés, se prononce au contraire pour une croissance rapide des activités économiques afin de conjurer les risques majeurs du déséquilibre de l'emploi, du financement des investissements, de l'évolution du commerce extérieur et du déficit des finances publiques.

Elle comportait pour l'avenir immédiat deux phases : la première, celle de 1969, d'accélération de la croissance à un taux supérieur à 7 p. 100, la seconde pour 1970, de consolidation de l'équilibre, à un taux légèrement supérieur à 5 p. 100.

Mais ces propositions du commissaire général du Plan avaient été faites avant la crise monétaire et les mesures économiques et financières qui ont suivi la décision du Gouvernement de ne pas dévaluer le franc. Il est bien évident que la nouvelle politique économique et financière dans laquelle nous venons de nous engager risque fort d'aller à l'encontre de la stratégie d'accélération de la croissance proposée par M. Montjoie pour 1969.

Le rapport du commissaire du Plan se trouvant remis en cause dans ses options les plus fondamentales, la question se pose désormais de savoir quel va être l'impact de la nouvelle politique économique et financière sur la nécessaire adaptation du V^e Plan qui, dans sa texture actuelle, nous paraît complètement dépassé.

Votre commission des affaires économiques et du Plan souhaiterait, à cet égard, connaître les intentions du Gouvernement. Elle observe notamment que la politique de redressement monétaire et les mesures qui l'accompagnent risquent de se traduire par un freinage de l'expansion et de la consommation, et par une aggravation du chômage.

Le V^e Plan étant dépassé, la stratégie proposée pour l'adaptation du V^e Plan étant, elle aussi, dépassée, il nous paraît indispensable de savoir comment et selon quelles modalités la nouvelle politique de redressement monétaire et financier va s'inscrire dans la politique à moyen terme qu'il incombe au Plan de définir.

En d'autres termes, nous souhaiterions savoir, d'une part, si l'adaptation du V^e Plan est toujours envisagée par le Gouvernement et selon quelles modalités et quelle procédure elle se fera ; d'autre part, s'agissant de la préparation du prochain Plan, dont le calendrier initial a dû être décalé, quelles sont les intentions du Gouvernement quant aux principales étapes de son établissement ?

Je voudrais maintenant appeler l'attention du Sénat et du Gouvernement sur quelques-uns des organismes créés auprès du commissariat général du Plan et sur les problèmes posés par le fonctionnement et la mise en œuvre de certains d'entre eux.

Ma première observation portera sur la réforme des services de la productivité.

Vous vous rappelez sans doute que l'article 71 de la loi de finances pour 1965 prévoyait la création, sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, d'un centre national pour l'accroissement de la productivité, regroupant le service de la production du commissariat général du Plan et l'association française pour l'accroissement de la productivité, de façon à mettre fin à la dualité des organismes chargés de promouvoir ces actions.

A différentes reprises et l'an dernier encore, votre commission des affaires économiques et du Plan s'était étonnée que cette disposition, votée, je le rappelle en 1965, n'ait reçu aucun commencement d'application.

Il n'en est pas tout à fait de même cette année puisqu'un décret du 2 avril 1968 relatif à l'information pour la productivité des entreprises a enfin confié à un conseiller placé auprès du commissariat général du Plan la mission d'assurer la mise en œuvre des nouvelles structures.

A ces fins, ce conseiller a été chargé de susciter, en accord avec les administrations compétentes et les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs, la création d'une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dénommée « Centre national d'information pour la productivité des entreprises ». Les statuts du centre, qui doivent être approuvés par décret, sont actuellement soumis à la signature du Premier ministre, après avoir reçu l'approbation du ministre chargé du Plan, du ministre des finances et du ministre de l'industrie.

Parallèlement, le conseil d'administration de l'A. F. A. P. a décidé la dissolution de ladite association et le licenciement général du personnel.

Notre première observation portera sur le fait que les nouvelles structures prévues ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 71 de la loi de finances de 1965 qui prévoyait la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial. Sans doute, le Gouvernement a-t-il été conduit, après mûres réflexions, à la conclusion qu'une association du type de celle qui était envisagée présentait plus de souplesse et permettrait une meilleure coordination des actions entre l'administration et les organisations professionnelles, ce qui se traduirait par une plus grande efficacité. Mais, logiquement, il aurait dû, dans le même temps, demander l'abrogation de l'article 71 de la loi de finances de 1965 qui ne répond plus aux mesures arrêtées.

Notre seconde observation présente, sur le plan pratique, une plus grande importance. Différents échos nous sont, en effet, parvenus selon lesquels les mesures d'économie qui doivent être arrêtées par le Gouvernement conduiraient celui-ci à différer la création du centre national pour la productivité des entreprises, dont les statuts, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, doivent être approuvés par décret. A cet égard, la commission des affaires économiques et du Plan vous demande, monsieur le ministre, de lui donner l'engagement formel qu'une telle hypothèse est écartée et que le centre national d'information pour la productivité des entreprises sera effectivement créé avant la fin de l'année. Après tant d'années perdues et au moment même où l'accent est mis de toutes parts sur la nécessité impérieuse de renforcer la compétitivité des entreprises françaises et d'améliorer leur gestion, il nous paraît inconcevable que soit à nouveau différée la mise en place de l'organisme, au demeurant assez léger, chargé de promouvoir et de coordonner des actions qui devraient être considérées comme absolument prioritaires dans la conjoncture économique actuelle.

Faites porter les mesures de compression budgétaire sur les dépenses improductives qui alourdissent à l'excès le budget de ce pays, mais, de grâce, ne portez pas la hache sur des actions dynamiques qui commandent aussi impérieusement le progrès économique !

En conclusion de son rapport, M. Longchambon pose la question de savoir si la planification française, quelque peu bousculée par la conjoncture économique, financière et sociale qui a marqué l'année 1968, n'appelle pas un renouveau profond dans son esprit, sa théorie et ses méthodes, de façon à répondre aux problèmes actuellement posés à la société industrielle.

Sans contester les progrès réalisés depuis 1945 dans les méthodes et les techniques de cette planification, il faut bien admettre que ces progrès mêmes ont conduit à faire du Plan un instrument essentiellement conçu par une petite équipe de technocrates, sans qu'y soient réellement associées, dans la pratique, les forces économiques et sociales de la nation. Sans doute les apparences sont-elles sauvées dès lors que les commissions de modernisation chargées de préparer le Plan rassemblent un grand nombre de représentants des organisations syndicales, professionnelles et de l'administration. Mais les travaux de ces commissions sont-ils vraiment pris en compte au moment où sont arrêtées les principales options et orientations à moyen et à long terme ? Autrement dit, l'Etat, qui possède en propre la mission d'assurer la concertation, ne joue-t-il pas, en définitive, un rôle tutélaire dans l'organisme de planification alors que cet organisme devrait être remis à la disposition de tous les centres de décision qui composent la nation ?

La nécessaire adhésion des citoyens aux esquisses de croissance du Plan et aux impératifs qu'elles impliquent pour se réaliser dans le respect des grands équilibres ne pourra être acquise qu'à cette condition.

La participation active des instances régionales à l'élaboration du Plan s'inscrit dans cet ordre de préoccupations. Elle aurait, à nos yeux, le mérite immense de permettre aux responsables nationaux de mieux appréhender les problèmes essentiels qui se posent au niveau des différentes régions.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations et les questions essentielles évoquées par le rapporteur de la commis-

sion des affaires économiques et du Plan. Les réponses que vous apporterez à ces questions et à ces observations seront écoutées avec attention par tous ceux qui ont le souci de situer le rôle et la place du Plan, expression d'une politique économique à moyen et à long terme, dans la difficile et incertaine conjoncture qui caractérise la situation économique, financière et monétaire de notre pays.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a émis un avis favorable à l'adoption du budget du commissariat au Plan pour 1969. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Robert Schmitt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion du budget de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, je voudrais à nouveau appeler votre attention sur la situation économique de la Lorraine.

Le Gouvernement a annexé au budget un document fort important que j'ai consulté avec intérêt. Vous y soulignez et je reprends les termes mêmes de ce volume : « la persistance des problèmes du nord et de l'est... » et dans une moindre mesure la Champagne et l'Alsace se trouvent confrontées à des problèmes nouveaux tenant au vieillissement des industries anciennes, à leur moindre rentabilité, au déplacement des sources d'approvisionnement de matières premières, etc.

En effet, vous donnez l'évolution de trois indicateurs caractéristiques du développement des secteurs secondaire et tertiaire. D'abord la masse des salaires nets pour l'ensemble des salariés à temps complet : la Lorraine est dernière avec l'indice 119,8 pour 1966 par rapport à 1963. Ensuite, la consommation d'énergie industrielle en 1966 par rapport à la base 100 en 1962 ; la Lorraine est dernière avec un indice de 102,7. Enfin, sur la même base, l'indice du nombre des permis de construire industriels : la Lorraine est encore dernière avec un indice de 58,9 alors que pour l'ensemble de la France l'indice est passé à 123.

Je ne veux pas développer ces points plus amplement, c'est inutile, puisque votre rapport reconnaît la gravité du problème et ses lourdes conséquences pour l'emploi. Certes, vous signalez des décisions d'implantation portant, comme le soulignait tout à l'heure M. de Montalembert, sur 14.000 emplois sur une période de trois à quatre ans.

Je voudrais cependant, une nouvelle fois, attirer votre attention, monsieur le ministre, sur notre sidérurgie. Pendant de longues années, la sidérurgie lorraine a été l'un des fleurons de l'industrie française. Nous avons tous appris sur les bancs de l'école qu'elle était indispensable à la vie du pays, qu'elle contribuait à sa richesse, à sa prospérité, à son indépendance.

Depuis quelques années, nous voyons notre industrie périliter et, malgré des efforts, dont quelques-uns très récents, de modernisation et de productivité, nous la voyons battue en brèche par la concurrence étrangère. Certes, nous n'avons plus nos atouts d'autrefois. On a découvert des minerais plus riches. On nous reproche aussi, en quelque sorte, notre situation géographique, notre éloignement de la mer.

Alors, monsieur le ministre, je pose deux questions : a-t-on le droit de laisser dépérir une région ? Fait-on tout ce qu'il faut pour que, dans le cadre général de l'expansion que vous voulez donner au pays, la Lorraine ne soit pas déshéritée ? Certes, notre minéral est ce qu'il est. Nous ne pouvons pas le modifier, mais nous pouvons le traiter, l'enrichir, l'améliorer avant de l'utiliser.

A cet égard, donne-t-on à la sidérurgie toutes les facilités de recherche ? On prétend que notre industrie est dans les terres. A-t-on fait le maximum pour accélérer son désenclavement ? A ce propos, il a été reconnu, à l'Assemblée nationale par M. Lemaire, ancien ministre, « que pour faire pendant à l'attraction très forte de la partie industrialisée du Luxembourg, d'une part, et du bastion sarrois, fort de 750.000 habitants, d'autre part, il fallait, dans un avenir aussi rapproché que possible, intensifier les relations et les échanges de la région lorraine avec les régions voisines ».

C'est là une des missions de l'axe Mer du Nord-Méditerranée, dont tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère indispensable. Les régions du Nord et de Lorraine ont, pour la première fois depuis un demi-siècle, une croissance démographique inférieure à la moyenne nationale. Si l'on veut bien admettre qu'elles doivent demeurer des zones de forte concentration industrielle, il est essentiel de renverser cette tendance. La politique de concentration industrielle engagée depuis un an trouve donc une justification supplémentaire.

Il faut absolument hâter la réalisation de l'axe nord-sud et définir les délais de sa mise en œuvre. Dois-je rappeler qu'il y a à peine dix-huit mois, un ministre, qui d'ailleurs ne l'est plus aujourd'hui, émettait des doutes sur l'utilité de cet axe

nord-sud et considérait la liaison est-ouest comme plus importante ?

Je ne nierai nullement l'intérêt que pourrait trouver la Lorraine à avoir de meilleures relations avec la région parisienne ; et si les crédits étaient disponibles, j'applaudirais à cette initiative. Mais si les deux opérations nord-sud et est-ouest ne peuvent pas être menées de front. Il vaut mieux concentrer nos efforts sur la première que disséminer nos possibilités financières sur deux projets qui de ce fait ne seraient achevés que plus tardivement encore.

Lorsqu'on parle d'aménagement du territoire, il faut savoir choisir, et une fois le choix fait, il faut s'y tenir. Tout projet nouveau, pour valable qu'il soit, ne doit pas retarder le premier, surtout quand, pour sa réalisation, il est question de délais et de financements.

Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas donné suite à la proposition de la société d'études Mer du Nord-Méditerranée, de communiquer à la C. E. E. un dossier concernant la liaison Mer du Nord-Méditerranée que la commission de Bruxelles déclarait d'intérêt communautaire ? Pour hâter les travaux de l'axe nord-sud, pourquoi ne pas faire appel à la Banque européenne d'investissement, comme l'a fait la société Rhin-Main-Danube qui vient d'obtenir un prêt de 120 millions ?

Vous me répondez peut-être, monsieur le ministre, que nous sommes en période d'austérité. Je ne le nie pas et j'ai été le premier à voter les mesures d'économie que le Gouvernement a demandées.

Alors, pourquoi créer par ailleurs un suréquipement de la sidérurgie française ? Vous avez, semble-t-il, pris des engagements formels en ce qui concerne Fos. Croyez-vous vraiment utile de créer une unité sidérurgique supplémentaire en cette période de basse conjoncture ?

Vous savez, monsieur le ministre, que ces problèmes me préoccupent depuis deux ans déjà. A une question écrite qui évoquait ce problème, le ministre de l'industrie répondait, à la fin de l'année dernière : « En ce qui concerne la création d'une nouvelle usine sidérurgique littorale, les documents annexés au V^e Plan indiquent que sera achevée, sur la base des propositions des sociétés intéressées, l'étude d'une usine littorale intégrée à produits plats. La date de construction de cette usine, liée aux prévisions d'évolution des débouchés, et sa localisation en fonction de considérations de rentabilité tenant compte à la fois des éléments économiques proprement dits et des objectifs de l'aménagement du territoire, feront l'objet d'une décision particulière à intervenir dès que l'état des études le permettra. »

Et la citation continue : « Etant donné néanmoins que les pays industrialisés auront de plus en plus tendance à installer leurs nouvelles unités de production sur le littoral pour bénéficier des meilleurs coûts d'approvisionnement en matières premières, il est possible que notre pays soit conduit, à terme, à suivre la même évolution, après avoir tiré le meilleur parti aussi longtemps que possible des possibilités économiques de modernisation des installations existantes. »

Cette réponse était encore relativement vague. Aussi, suite aux déclarations de M. le délégué adjoint à l'aménagement du territoire et à l'action régionale devant le comité régional d'expansion économique de la région Provence-Côte-d'Azur-Corse, j'ai posé ma question au Premier ministre le 21 mai dernier. Il me répondit à la date du 16 juillet : « Les travaux seront poursuivis au cours du V^e Plan et c'est alors que devra être résolu le problème de l'implantation d'une unité sidérurgique. »

« Nous avons demandé que la décision soit prise en temps utile, c'est-à-dire en 1970. Les études faites sont encourageantes et nous appuyons en ce qui nous concerne la candidature de Fos. Si cette implantation se réalise, Fos représentera à terme 30.000 emplois, dont 15.000 dans la sidérurgie. »

Vous créez ainsi, monsieur le ministre, un point chaud. Ne croyez-vous pas qu'en créant des milliers d'emplois nouveaux dans une branche industrielle dont l'expansion est, dirons-nous, au minimum « contestée », vous ne risquez pas de provoquer un mécontentement, un malaise social dans deux régions, celle où vous implantez l'industrie nouvelle et celle dont vous laissez mourir l'industrie traditionnelle ?

Il ne s'agit pas, monsieur le ministre, d'être contre le progrès, il ne s'agit pas d'être contre les mutations nécessaires ; mais il faut, en face des éléments statistiques que je vous citais au début de mon exposé, que la Lorraine soit assurée qu'on ne perturbera pas davantage son économie par l'implantation d'une sidérurgie côtière, tant que l'implantation d'industries de remplacement, notamment des industries de transformation, ne sera pas définitivement réalisée, tant que le désenclavement de la Lorraine ne sera pas assuré par l'axe mer du Nord-Méditerranée et demain, lorsque les finances le permettront, par l'axe Moselle-Seine.

Tels sont les souhaits que je me permets de formuler en mon nom personnel et au nom de tous les Lorrains que l'avenir inquiète. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Diligent.

M. André Diligent. Monsieur le ministre, vous vous souvenez sans doute qu'en septembre 1967 vous avez prononcé à Bruxelles un discours qui n'était pas sans intérêt, mais qui, malheureusement, est resté sans lendemain. Vous n'y pouvez rien. En effet, quelques jours plus tard, la Belgique n'avait plus de gouvernement et vous n'avez pu, pendant plusieurs semaines sinon plusieurs mois entreprendre des pourparlers avec votre homologue belge.

Vous proposiez l'ébauche, disiez-vous, d'une politique industrielle européenne. Ce discours avait eu dans nos zones frontalières un certain retentissement car il répondait à une inquiétude propre à nos régions frontalières du Nord ou de l'Est.

D'une étude à laquelle il a été procédé à l'Assemblée permanente générale des chambres de commerce et d'industrie, il ressort en effet que nos régions frontalières du Nord et de l'Est subissent une pression économique très marquée de la part des provinces étrangères voisines.

M. René Jager. C'est très juste !

M. André Diligent. Que ce soit à propos de l'aide que la République fédérale accorde à la Sarre, à la région de Rhénanie-Palatinat, ou de Bade-Wurtemberg, que ce soit à propos de l'effort du gouvernement italien en faveur des zones frontalières de ses provinces du Nord ou même du gouvernement belge pour les arrondissements que je connais, ceux d'Oudenarde, de Courtrai, de Tournai, de Mouscron entre autres, on s'aperçoit que les aides financières, les exemptions fiscales sont considérablement supérieures à celles que le Gouvernement français accorde à ses propres régions frontalières.

Je prends le cas d'une région que je connais bien, celui des régions frontalières belges dont j'admire le dynamisme. Grâce aux dispositions prises par le gouvernement belge, les industriels qui s'installent dans les zones aménagées bénéficient sous forme d'intérêts, d'exonération, du précompte immobilier, de réduction sur les plus-values, de facultés d'amortissement multipliées et même parfois de dotations en capital, par exemple en matière de prime d'adaptation industrielle. En résumé, ils bénéficient d'avantages incomparables à ceux que le Gouvernement français peut apporter aux industriels qui s'installeraient dans les zones industrielles du Nord de la France. Enfin, les subventions accordées par le Gouvernement belge à ses propres collectivités territoriales sont telles que les terrains industriels équipés par celles-ci sont vendus sur la base d'un prix équivalent au tiers des mêmes terrains équipés dans des zones industrielles françaises situées seulement à quelques kilomètres de là.

Ainsi, après l'exportation des capitaux, on est en train d'assister à une sorte d'exportation des usines puisqu'on voit maintenant des industriels français — un cas s'est encore produit à Tourcoing voilà un mois — installés depuis des années dans cette région Lille-Roubaix-Tourcoing transporter définitivement leurs activités industrielles de l'autre côté de la frontière.

Pour résumer la situation, je vous dirai que les provinces belges contiguës au Nord, au Pas-de-Calais et à nos Flandres occidentales et celles qui sont directement concurrentes de notre région ont bénéficié depuis 1959 de 70 p. 100 de la masse des investissements réalisés en Belgique. Autant j'applaudis au courage, à l'initiative et au jugement de nos voisins, autant je suis inquiet sur l'avenir du versant français des régions frontalières et particulièrement de celle du Nord.

Pour éviter cette escalade dans le *dumping*, il est indispensable — vous l'aviez compris en septembre 1967 — de nous rapprocher de nos voisins. Il est en effet indispensable de penser à ébaucher enfin cette politique industrielle européenne. Il faudra la construire au plus tôt car, si l'on veut voir de part et d'autre de nos frontières, nos régions se développer dans une complémentarité harmonieuse, il est extrêmement urgent de nous rapprocher et, peut-être en complétant certains textes du traité de Rome, d'éviter une surenchère qui s'avérerait désastreuse pour ces régions frontalières.

Nous avons le choix, par conséquent, entre un rapprochement qui me paraît indispensable ou une escalade qui sera extrêmement coûteuse et sur laquelle, je le crains, compte tenu des difficultés que rencontre le pays actuellement, nous risquons d'être malheureusement battus. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Chatelain.

M. Fernand Chatelain. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les déséquilibres régionaux s'accroissent, le chômage frappe spécialement certaines régions, l'absence

de débouchés pour les jeunes, la désertion de certaines régions agricoles, le déracinement massif des travailleurs qui émigrent loin du sol natal à Paris ou dans quelques grands centres, nécessitent des solutions hardies et réalistes. Confrontés avec ces problèmes, le pouvoir réagit en fonction des objectifs de ceux pour qui il administre les affaires du pays : les hommes du grand capital.

La politique suivie en ce qui concerne la décentralisation industrielle en est l'illustration. De 1964 à 1967, elle a abouti à la création de 84.340 emplois en province. Elle s'est traduite par un accroissement du chômage dans la région parisienne, sans régler le problème dans les régions sous-développées où le nombre des ruraux contraints de quitter la terre grandit plus vite que le nombre des emplois créés.

La création de ces 84.340 emplois a nécessité l'investissement de 3.289.636.000 francs, dont 467.744.000 francs, soit plus de 14 p. 100, ont été versés par l'Etat sous forme de prêts et de primes. On constate qu'en 1964 l'Etat ne participait que pour 10 p. 100 dans le financement de ces investissements alors qu'en 1967 il y participe pour 25 p. 100. La tendance s'est accentuée pour 1968 ; elle est renforcée pour 1969. Le nombre des emplois créés stagne autour de 20.000 par an et le volume des investissements privés décroît. Au contraire, la part de l'Etat est de plus en plus importante. Alors que sa contribution était de 4.000 francs par emploi nouveau créé en 1966 et 1967, elle peut maintenant atteindre 25.000 francs par emploi. Les chiffres sont éloquentes et démystifient votre politique de prétendue aide à l'investissement.

En réalité, les cadeaux de l'Etat au grand capital ne sont pas des stimulants permettant des investissements plus importants. Ils constituent une simple relève, par les fonds publics, des capitaux privés dont les possédants trouvent plus profitable de les utiliser à des fins spéculatives.

Une politique hardie d'expansion économique, une véritable politique d'aménagement du territoire suppose de prendre le contrepied de la politique actuelle. La recherche du profit à tout prix et par n'importe quel moyen est la cause du développement insuffisant de notre économie, des disparités qui s'accroissent entre les diverses régions.

Une politique active d'aménagement du territoire devrait se fixer trois objectifs fondamentaux : faire de tout le pays un ensemble économique homogène de manière que tous les Français aient des conditions de vie comparables ; utiliser les diversités régionales réelles et les conditions qu'elles créent pour parvenir à une division nationale du travail favorable au développement de la production nationale et à la diversification d'une économie moderne et complexe ; créer les conditions d'une participation effective de l'ensemble des citoyens sur le lieu du travail comme sur le lieu d'habitation au règlement de tous les problèmes de la vie économique, sociale, politique et culturelle par une décentralisation politique et administrative qui, seule, peut permettre le plein emploi du potentiel humain dont notre pays dispose.

Pour parvenir à ces objectifs, il faut mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de cette politique. Il faut créer dans les régions des centres industriels modernes aussi diversifiés et complémentaires que possible offrant un large éventail d'emplois qualifiés et rémunérateurs assurant, d'autre part, un rendement optimum de l'appareil de production.

Il faut faciliter et développer les échanges et la circulation des hommes, des produits et des idées par la réalisation des équipements collectifs qu'impose la vie moderne. Il faut créer au niveau de la région les structures administratives capables d'exprimer les besoins et les possibilités régionales et d'appliquer en la régionalisant une politique nationale d'expansion.

La politique que vous suivez ne peut conduire à ces objectifs. Une véritable politique d'aménagement du territoire suppose, non pas la subordination de l'économie française aux intérêts privés du grand capital, mais une politique nationale tournée vers la satisfaction de la masse des Français. Elle exige la nationalisation progressive des secteurs-clés de l'économie française, la mise en œuvre d'un plan démocratique d'expansion économique et sociale.

La réforme régionale que vous vous proposez de réaliser, telle que l'interprétation que vous donnez à la consultation que vous avez organisée nous le laisse apparaître, vise à placer la région sous la dépendance étroite du pouvoir central et à en faire un écran entre les aspirations de la population et le Gouvernement.

Elle ne peut que conduire à l'accentuation des disparités régionales et à rendre encore plus pauvres les régions défavorisées. Seules des assemblées régionales, élues démocratiquement au suffrage universel et à la représentation proportionnelle, dotées de pouvoirs réels, y compris au stade de l'exécution des

décisions prises, peuvent exprimer et régler les problèmes qui se posent au niveau régional, dans le cadre d'une politique nationale orientée vers le progrès social.

Ce n'est pas du pouvoir actuel que nous attendons une telle politique. C'est pourquoi le groupe communiste votera contre le budget qui nous est proposé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Kistler, dernier orateur inscrit.

M. Michel Kistler. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'étais proposé d'insister sur la nécessité de poursuivre les travaux de la liaison Mer du Nord—Méditerranée par les travaux du tronçon Mulhouse—Altkirch prévu par le V^e Plan et pour lequel un crédit de 10 millions est inscrit au budget : mais, étant donné l'heure matinale, je me bornerai à soutenir, au nom de l'Alsace, l'exposé fait à ce sujet par le représentant de la Lorraine, mon collègue et ami, M. Schmitt, et à vous parler brièvement du problème des frontaliers.

De tous temps, à travers nos frontières avec la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique, on a constaté un échange important de travailleurs. Du reste, la libre circulation des personnes, c'est-à-dire principalement des travailleurs, constitue une des bases essentielles du traité de Rome. Il ne saurait donc être question de remettre en cause cette situation.

Toutefois, dans la région frontalière du Bas-Rhin de très nombreux ouvriers français vont travailler en Allemagne attirés par les hauts salaires qui sont pratiqués outre-Rhin alors que, du côté français, il y a pénurie d'emplois. Il serait évidemment plus avantageux pour l'économie du département qui se trouve au coin Nord-Est de la France, c'est-à-dire le Bas-Rhin, que ces travailleurs trouvent à s'employer sur notre territoire.

Il serait donc nécessaire que de nouvelles industries soient incitées à s'implanter dans ce département. D'ailleurs, ceci a été reconnu par le Gouvernement qui a accordé, à juste raison, les primes de la zone II pour certains cantons du département, notamment pour la région de Lauterbourg et de Seltz. Toutefois, il convient de ne pas s'arrêter à mi-chemin et il serait nécessaire d'accorder les mêmes primes pour d'autres parties du département qui connaissent une situation difficile en matière d'emploi, notamment la région de Bischwiller et de Brumath, les régions frontalières du Sud de Strasbourg, les régions d'Illkirch-Graffenstaden, Erstein et Marckolsheim. Cette mesure paraît absolument indispensable si l'on veut inciter les industriels français à créer de nouvelles usines dans le département du Bas-Rhin.

Il résulte, en effet, d'un rapport de la chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg qu'en l'absence d'incitation financière les industriels de la région parisienne ne s'installent qu'avec réticence sur le bord du Rhin. Un changement de leur attitude ne peut donc être espéré que s'ils reçoivent de l'Etat les aides financières, aussi bien primes que prêts, qui sont réservés aux localités classées dans la zone II. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les budgets du commissariat général du Plan et de la délégation à l'aménagement du territoire, dont l'examen est cette année encore effectué au cours de la même séance, sont de dimensions modestes. Mais je crois que nous devons nous efforcer de les juger moins pour leur masse elle-même que pour les développements qu'ils permettent et pour la politique qui les prolonge.

Au surplus, les rapporteurs ont parfaitement analysé ces budgets. Le Sénat étant ainsi informé, il est préférable que je lui expose très rapidement la politique générale de mon département, répondant en même temps à diverses questions qui m'ont été posées, notamment au début de ce débat, par MM. de Montalembert et Bertaud.

Je vous dirai quelques mots des problèmes du Plan et de ceux de l'aménagement du territoire.

Vous savez que le V^e Plan était fondé sur quelques orientations générales : acceptation de la compétition extérieure, croissance privilégiée des investissements productifs et collectifs par rapport à la consommation, et aménagement du territoire. Sur ces bases, le V^e Plan avait défini un certain nombre d'objectifs que je résume : croissance de 27,5 p. 100 de la production intérieure brute, 24,5 p. 100 de la consommation et balance commerciale positive.

La politique qui était associée à ces objectifs a assez largement réussi pendant les deux premières années d'exécution du Plan. Toutefois, dès avant mai 1968, certains écarts apparaissent entre l'évolution économique et les prévisions du Plan. Ces écarts, qui concernaient essentiellement l'emploi, le financement des investissements et l'évolution du commerce extérieur, ont été fortement accentués par les événements, ceux-ci créant en outre un risque supplémentaire dû à l'apparition d'un déficit important des finances publiques.

Les difficultés monétaires récentes et leurs conséquences ont accentué la gravité de ce risque et l'ampleur de la politique conjoncturelle qu'il convenait de mener pour essayer d'y faire face.

Si les orientations générales du Plan restent valables, la stratégie et les objectifs quantitatifs doivent, dans ces conditions, être révisés.

Le commissaire général du Plan, dans le prolongement d'un premier rapport établi en septembre et qui a été remis au Parlement, procédera d'ici au printemps prochain à cette adaptation en ce qui concerne les principales données chiffrées de l'évolution économique de la période 1965-1970, en consultant aussi largement que possible, à travers le jeu des diverses commissions, l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales. Le Gouvernement fera connaître ensuite au Parlement, vers le mois d'avril 1969, le résultat de ces travaux.

Il ne s'agit pas, bien entendu, comme du reste l'a fait remarquer très justement M. Longchambon dans son rapport qui nous a été lu par M. Bertaud, de transformer le Plan, pour les deux années 1969 et 1970, en organisme de politique conjoncturelle ; il s'agit d'apporter à un document capital — je veux dire le texte du V^e Plan — les retouches nécessaires pour que celui-ci puisse rester pendant ces deux dernières années d'exercice un texte de référence pour notre développement économique et social. Je répète que ces retouches, malgré l'ampleur des événements survenus, ne remettront pas en cause les orientations générales du V^e Plan, mais seulement certains objectifs quantitativement.

Nous allons, d'autre part, dès maintenant lancer plus vigoureusement les travaux de préparation du VI^e Plan sans hésiter, comme l'a suggéré votre rapporteur, à repenser profondément notre appareil de concertation, dont on a pu critiquer parfois la lourdeur et le manque de souplesse. Le commissariat général du Plan est d'ailleurs en train de consulter l'ensemble des commissions verticales pour leur demander leurs suggestions quant à l'amélioration du travail en commission.

J'ajoute, en ce qui concerne les organisations des équipements publics, que la conquête par les régions d'une certaine autonomie financière va, comme on l'a déjà dit, donner une dimension nouvelle et un contenu nouveau au dialogue entre le plan et les régions, notamment en matière de choix d'infrastructure.

Le Plan peut s'en trouver à la fois renforcé et allégé : allégé de certains choix qui relèveront désormais de la région ; renforcé du fait qu'il peut se voir confier, à mesure que les régions disposeront, dans le cadre annuel, d'une plus grande liberté d'action, un rôle accru d'harmonisation sur cinq ans des programmes régionaux, et d'articulation de ces programmes avec ceux qui continueront à relever du niveau national. Réciproquement, les régions devront participer beaucoup plus étroitement et même organiquement à l'élaboration du Plan.

Je précise enfin que, pendant les deux années 1969 et 1970, le commissariat général du Plan s'efforcera de donner, parmi les divers travaux de préparation du VI^e Plan, une priorité absolue à ceux qui s'attaquent aux problèmes de structure sous-jacents à nos difficultés actuelles. Les principaux de ces problèmes ont été mis en évidence par le rapport de septembre qui concluait à la nécessité de renforcer notamment l'étude périodique de l'emploi et de ses développements possibles, celle du financement des prestations sociales et celle des problèmes posés par l'insuffisance des fonds propres des entreprises.

A ces problèmes techniques, il s'en ajoute d'autres, qui sont liés au développement à long terme de notre société. De tous ces problèmes, le Plan doit — c'est sa vocation — faire une approche claire et constructive, ne se limitant pas, comme on l'a dit ici même très justement, à un dialogue de l'Etat avec lui-même.

Je ne dirai qu'un mot des organismes fonctionnant auprès du commissariat général. Le C. N. I. P. E., c'est-à-dire le centre national d'information pour la productivité des entreprises, dont vos rapporteurs ont décrit les objectifs et qui veut être un organisme plus léger et plus souple que les anciens services de la productivité, sera, non pas un établissement public, mais une association qui sera mise en place avant la fin de l'année, je vous en donne l'assurance. Les autres organismes divers décrits par les rapporteurs ne sont du reste rattachés au Plan qu'en ce qui concerne leur gestion matérielle.

Les rapports que nous avons entendus ont très bien situé le problème de l'aménagement du territoire. Je ne souhaite pas, sur ce sujet, être exhaustif. Je voudrais faire rapidement le point de l'évolution de notre économie sur le plan régional. Cela implique que le jugement s'opère sur une certaine période de temps et je crois que le rapport annuel qui vous est soumis le permet.

L'élément le plus nouveau de ce rapport est incontestablement l'analyse des résultats du recensement et c'est sur cette base que je me fonderai essentiellement. Bien sûr, je sais qu'il convient de rester prudent quant aux chiffres eux-mêmes qui n'ont pas de valeur absolue. Par contre, je pense que les tendances qui se manifestent nettement à travers ces chiffres sont d'un grand intérêt.

Vous savez du reste que des prévisions établies se sont révélées erronées, ce qui montre bien qu'il y a eu, dans un nombre assez important de cas, une véritable inversion des phénomènes. Cela est fondamental pour le sujet qui nous concerne, car ce renversement de tendances qui étaient autrefois considérées comme acquises marque précisément un certain succès de la politique d'aménagement du territoire. A l'échelle d'une génération, il faut dire que ces résultats ne sont pas négligeables.

Le phénomène qui a le plus frappé l'opinion est sans doute le ralentissement de la croissance de la région parisienne. Qu'il me soit permis de dire que si ce phénomène a surpris ceux qui doutaient l'efficacité de notre action, il n'est que la traduction d'une politique gouvernementale qui n'a pas changé et qui consiste à maintenir la région parisienne dans des limites raisonnables, celles qui permettent à la capitale de jouer pleinement son rôle sans être une menace pour le développement du reste de la France. C'est du reste pour fixer et faire respecter ces limites que les principes du schéma directeur ont été approuvés jadis par le Gouvernement. Leur traduction sur le terrain en opérations doit se faire progressivement en tenant compte chaque fois de la politique générale d'aménagement du territoire.

En face de ce ralentissement, nous voyons quelques exemples spectaculaires en sens inverse.

C'est d'abord le Midi méditerranéen qui semble avoir rénové ses structures économiques assez profondément pour connaître un élan décisif. Divers facteurs y ont contribué, notamment l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord. Cela fait que nous assistons à un démarrage économique remarquable et sans doute durable dans cette région.

L'Ouest voit également sa situation changer. Les résultats, pour n'être pas aussi brillants que dans le Midi méditerranéen sont pourtant fort intéressants. D'abord l'émigration s'arrête. Le meilleur exemple est celui de la Bretagne dont le courant migratoire très élevé est devenu à peu près nul. Après dix ans d'efforts, nous avons réussi à faire en sorte que les Bretons ne soient plus contraints au départ et déjà, dans certaines autres régions de l'Ouest, l'immigration se développe, spécialement dans le Sud-Ouest — Aquitaine et Midi-Pyrénées ; cela est du reste également vrai en ce qui concerne l'augmentation démographique pour l'Auvergne.

Cela me permettra de dire à M. Barroux qu'il y a toujours eu sur cette région de grandes actions entreprises. Je lui rappellerai que la Somival, dont l'action est essentiellement tournée vers le tourisme, a vu ses crédits augmenter très régulièrement. En 1966, ils étaient de 3,3 millions pour les subventions et de 4 millions pour les travaux, chiffres forcés en 1967 à 6,2 millions et à 12,3 millions.

Cette année les crédits de rénovation rurale viennent augmenter les dotations de la Somival. Ils sont de 5,5 millions et ils sont orientés vers les actions de désenclavement, des actions d'aménagement touristique auxquelles je me suis moi-même intéressé. Je pense à cette route nationale 9 que l'Auvergne appelle la route de l'espoir et qui la désenclave vers le Midi.

Certes, dans ce panorama, il est des éléments moins positifs. Je pense — on l'a dit tout à l'heure — à la situation de la Lorraine et du Nord. Ces régions voient bien leur population augmenter, mais, pour la première fois, leur croissance est moins forte que la moyenne nationale. Cela signifie que ces zones, très fortement et anciennement industrialisées, connaissent une crise de mutation, ce qui justifie la politique de conversion industrielle que j'ai lancée voilà un peu plus de deux ans et que je compte poursuivre avec énergie sans aller jusqu'au déséquilibre que craignait tout à l'heure M. de Montalembert.

Je pourrais évidemment poursuivre longtemps ce survol de notre pays et montrer que les indicateurs statistiques importants révèlent les mêmes tendances. Je pense notamment à ceux

qui ont trait aux permis de construire industriels ou à la consommation d'électricité. Toutes ces considérations me permettent de dire à M. Chatelain qu'à mon avis il se trompe en condamnant notre politique d'aménagement du territoire.

Je voudrais aborder quelques problèmes précis qui ont été posés et dire d'abord à M. Schmitt que cette politique de conversion en Lorraine commence à donner quelques résultats, puisque depuis un peu plus de deux ans que nous l'avons entreprise et grâce à des actions comme celles que nous avons menées sur la zone industrielle de Briey, grâce à ce programme d'équipement spécial pour la Lorraine que j'ai fait décider voilà deux mois par le Gouvernement et qui porte sur 15 millions de francs, nous avons actuellement, soit réalisé, soit en voie de réalisation quasi immédiate, la création de 14.000 emplois industriels de plus en Lorraine.

Quant à la sidérurgie, faut-il rappeler aujourd'hui les chiffres des crédits qui nous ont été accordés pour bien montrer qu'elle n'est pas oubliée de nos préoccupations ? Il s'agit de 2.700 millions de francs, soit près de 600 millions de crédits par an.

Puisqu'il est question de sidérurgie, j'ajouterai que le plaidoyer de M. Schmitt pour la liaison Rhin-Rhône, qui me paraît tout à fait justifié car il sait que j'attache beaucoup d'importance à cette liaison, est un peu contradictoire avec la crainte qu'il manifeste de voir se réaliser une sidérurgie portuaire à Fos, car une des raisons de la nécessité de réaliser cette liaison fluviale, c'est précisément celle qui pourrait naître de la création d'une sidérurgie portuaire à Fos. Elle n'est pas encore décidée, elle ne dépend pas uniquement, vous le savez, du Gouvernement, mais si elle se décide et si elle peut profiter des investissements que nous avons prévus sur le Rhône et la Saône qui doivent se terminer en 1976, elle sera une des bonnes raisons de la réussite de la liaison fluviale.

M. Kitsler m'a parlé du problème des frontaliers alsaciens. Il a du reste remarqué dans son intervention que nous avions déjà répondu partiellement à la question qu'il posait, en clasant en zone II la partie nord de la frontière du Bas-Rhin. Je crois qu'il nous est difficile pour le moment d'aller beaucoup plus loin sans faire perdre au système une partie de son efficacité. Du reste, nous avons fait une étude sur le problème industriel en Alsace, très récemment, et elle a montré que les conditions de compétitivité des entreprises qui y sont installées n'étaient pas défavorables par rapport à leurs concurrents sur le plan des charges salariales, des charges sociales et de la fiscalité. Mais ce qui ressort de cette étude, c'est que les industries à développement rapide sont relativement faibles ; je pense à la mécanique et à la chimie. Il conviendrait donc de diversifier les activités industrielles de la région ; c'est notre objectif, c'est celui de cette association qui vient de se créer, qui s'appelle la D. I. R. A. Du reste des résultats ont déjà été obtenus car je n'ai pas cru discerner de réticences l'autre jour quand j'ai inauguré l'usine de la General Motors à Strasbourg.

Je voudrais dire à M. Diligent que j'ai conservé les mêmes opinions, sur la nécessité d'une politique industrielle commune entre les Six. Nous avons étudié de très près les efforts que font les cinq autres pour favoriser la décentralisation industrielle. Ils font des efforts mais, croyez-moi, nous les avons suivis dans certains de ces efforts et j'ai eu l'occasion de dire au Sénat que nous nous étions inspirés du système des Länder allemands pour établir un système de grille. Mais quand je vois la somme des efforts que nous faisons, dans le Nord, notamment dans certaines régions frontalières, et qui appellent tout de même, comme en Belgique, une participation au capital, quelquefois avec la S. O. F. I. R. E. M. il y a des zones dont le prix du mètre carré est ramené à six francs par l'intervention du F. I. A. T., des primes qui se montent malgré tout à 13.000 F par emploi plus des prêts du F. D. E. S. — nous parvenons à des chiffres d'incitation financière qui sont tout à fait comparables et même quelquefois supérieurs à ceux de nos voisins. Ces chiffres ne sont pas toujours avoués grâce à un système d'Etat fédéral qui pose quelques problèmes à Bruxelles du reste dans ce domaine. De toute manière, nous ne cherchons pas à faire de surenchère avec les Belges et nous allons réunir au début de l'année une commission franco-belge pour essayer d'harmoniser non seulement nos aides à la décentralisation, mais aussi nos projets d'équipement, je pense notamment à ce qui concerne l'eau et les autoroutes.

A propos de l'eau, je puis indiquer à M. de Montalembert que les décrets d'application des articles 16 et 17 de la loi de 1964 ne sont pas encore sortis, en effet. Il y avait une trentaine de décrets d'application à mettre au point dans un domaine très technique et très complexe. Toutefois, ceux qui vont fixer — et c'est ceux-là qui nous intéressent — les règles de fonctionnement des établissements publics sont pratiquement prêts aujourd'hui et je pourrai les soumettre très prochainement au Conseil d'Etat.

Vous avez évoqué également certains problèmes qui sont liés au fonctionnement des agences financières de bassin et un amendement a été déposé à propos des crédits prévus à ce titre, comme vous l'avez annoncé.

S'agissant d'une institution nouvelle, il est normal que des problèmes se présentent à sa mise en place et je vais répondre aux questions que vous nous posez sur le plan général d'abord, en ce qui concerne l'inscription budgétaire proposée, ensuite.

Les agences financières, comme vous le savez, ont pour objet de faciliter la réalisation des ouvrages d'intérêt commun dans le domaine de l'eau, tels que barrages, grands transferts d'eau, stations d'épuration des eaux usées. Elles ne sont pas maîtres d'ouvrages, ne se substituent à personne et agissent essentiellement par l'octroi de subventions aux maîtres d'ouvrages habituels, collectivités locales et industries.

En ce qui concerne les opérations entreprises par les collectivités locales, l'intervention des agences ne diminue en rien les enveloppes de subventions de l'Etat ou de prêts des établissements publics de crédits prévus au Plan, mais elle vient contribuer à l'autofinancement laissé à la charge du maître d'ouvrage et accélérer la réalisation de certaines opérations particulièrement urgentes, notamment en matière de lutte contre la pollution. L'aide est accordée à la demande des maîtres d'ouvrage.

Au surplus, les décisions sont prises au sein des conseils d'administration, des comités de bassin où les collectivités locales et les usagers sont très largement représentés et où leurs avis sont chaque fois suivis.

Je tiens, d'ailleurs, à rendre publiquement hommage aux personnalités, dont certaines sont présentes ici, qui ont bien voulu s'atteler à cette tâche difficile et y consacrer beaucoup de temps et d'efforts.

Les fonds des agences proviennent des redevances qu'elles sont habilitées à percevoir et qui représentent la contribution des divers usagers de l'eau du bassin à la réalisation des travaux d'intérêt commun.

Ces redevances ont pu inquiéter, mais je crois que ces inquiétudes proviennent essentiellement d'une insuffisante diffusion d'informations, des motivations et des modalités précises d'application. Un gros effort de contact et d'explication est à faire et les directeurs des agences, ainsi que mes collaborateurs directs sont à la disposition de tous pour cette action.

Sur le plan général, je dirai simplement que les taux des redevances retenus par les comités de bassin pour 1969 sont faibles et qu'ils ne représentent, en matière de pollution, qu'entre le dixième et le cinquième du coût de l'épuration.

Par contre, l'aide que les agences apportent atteint de 25 à 50 p. 100 du prix des investissements. La philosophie de l'action financière des agences consiste en somme à concentrer, chaque année, les fonds sur les ouvrages les plus urgents, et notamment les collectivités locales qui entreprennent des travaux de cette nature.

Pour ce qui est de l'inscription budgétaire prévue au chapitre 67-00, elle a servi, en 1968, à faciliter la mise en route et les premières études des agences. Pour 1969, l'affectation est différente.

Vous savez que la redevance de pollution s'applique à l'industrie et que les sommes correspondantes représentent en moyenne, sur la France entière, moins d'un millième de la valeur ajoutée de l'industrie française.

Cependant, pour certaines branches très polluantes, cette charge peut devenir importante et atteindre plusieurs points de pourcentage.

Il est évident que des précautions doivent être prises pour ne pas mettre ces industries en danger, et c'est pourquoi le Gouvernement a décidé de contenir dans des limites raisonnables, la part de redevances à supporter par ces usines.

Nous avons deux moyens, soit répartir ce manque à percevoir sur les autres redevances de l'agence, notamment les collectivités publiques, soit compenser par une subvention de l'Etat.

C'est cette dernière voie que nous avons choisie et sur les quinze millions prévus, douze sont affectés à cette action d'aide à l'épuration industrielle. Les activités intéressées sont essentiellement les industries agricoles et alimentaires, les tanneurs, les usines de pâte à papier.

Les trois millions restant seront affectés aux deux agences de l'Ouest, Loire et Garonne, pour soutenir leurs interventions dans ces régions relativement pauvres.

Vous voyez, mesdames, messieurs, que cette action est parfaitement raisonnable, que les agences, loin de se substituer à elles, apporteront une aide considérable aux collectivités locales

dans leur action de longue date en faveur de l'eau et contre la pollution.

Mon propos s'est limité aux grands sujets et à certaines questions qui intéressaient plus particulièrement le Sénat.

Je n'ai pas parlé de réforme régionale, on a pu le remarquer. Je tiens à m'en expliquer clairement.

L'Assemblée nationale et le Sénat doivent prochainement être saisis du sujet et j'ai pensé qu'il ne fallait pas l'aborder par un biais. Je reviendrai donc devant vous très bientôt.

Pour le reste, je souhaite vous avoir montré que le Gouvernement, face aux nécessités techniques de notre société industrielle, s'efforce de donner des réponses véritables qui ne soient ni des expédients ni de simples promesses. Mais vous le voyez bien, la tâche du développement économique et de l'aménagement du territoire doit être inlassablement poursuivie car, en ce domaine, seul l'effort persévérant et la volonté donnent des résultats.

Je pense qu'au terme de ce débat où j'ai voulu tirer les leçons générales de la politique lancée depuis plusieurs années, vous adopterez le budget de son département pour garantir la continuité de l'action entreprise. (Applaudissements.)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre, I — Services généraux, qui figurent aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 32 et 33.

ETAT B

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : plus 36.874.147 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV : plus 32.965.599 francs. » — (Adopté.)

ETAT C

(Mesures nouvelles.)

« Titre V :

« Autorisations de programme, 317.950.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 167.320.000 francs. » — (Adopté.)

Titre VI :

« Autorisations de programme, 3.098.600.000 francs. »

« Crédits de paiement, 1.888.600.000 francs. »

Sur ce titre la parole est à M. Raybaud.

M. Joseph Raybaud. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai été très intéressé par la réponse que M. le ministre vient de donner aux remarques faites par le rapporteur M. Geoffroy de Montalembert. Qu'il me soit permis de lui indiquer que je connais le mécanisme de l'opération des agences de bassin et si je suis intervenu à la commission des finances l'autre jour, c'est simplement pour appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de faire participer davantage les élus à ces agences de bassin.

Je sais parfaitement que les conseils généraux désignent des délégués, et dans une région comme celle du Rhône-Méditerranée et Corse, sur 29 départements, il y a 21 délégués des collectivités locales, les 21 autres personnalités étant des représentants de ministères ou de secteurs privés de l'économie du pays.

Cela étant, je crois, monsieur le ministre, qu'il serait opportun, puisque les délibérations du comité des agences de bassin sont publiées au *Journal officiel*, qu'avant leur vote il y ait des contacts entre les départements et les municipalités intéressées. Ce matin, par exemple, a paru au *Journal officiel* la délibération du 28 octobre de la région Artois - Picardie. Elle va être appliquée dans quelques jours. Tous les maires ne lisent pas le *Journal officiel* et c'est par des lettres circulaires, en passant au-dessus du préfet, que les directeurs d'agences s'adressent aux maires.

Dans le département que je représente, les maires ont reçu la note à payer, qui est de 5,70 francs par habitant. Je sais bien qu'il s'agit d'une prévision, mais 5,70 francs par habitant pour une ville comme Nice représente 1.750.000 francs, pour la ville d'Antibes, 265.000 francs, pour un syndicat à vocation multiple comme celui que je préside, qui compte 18 communes et 20.000 habitants, 110.000 francs.

Nous avons tenu une assemblée générale de nos maires, nous avons pu avoir des contacts avec le directeur de notre agence et il est incontestable qu'après cette prise de contact on est arrivé à améliorer la situation. Je pense qu'il serait souhaitable que, pour cette année 1969, à raison de la situation des collectivités locales qui, du point de vue financier, auront de graves problèmes à partir du 1^{er} janvier prochain, vous retardiez l'encaissement de cette redevance.

D'ailleurs, de votre réponse très pertinente, parue au *Journal officiel* du 19 novembre dernier, à la question écrite que je

vous avais posée le 10 octobre, il ressortait que la trésorerie des agences de bassin était assez à l'aise pour faire face aux opérations de l'année à venir.

Si vous le jugez opportun, je vous demande donc de bien vouloir donner des consignes à vos collaborateurs pour que des contacts soient pris avec les conseils municipaux et les conseils généraux, afin de leur faire comprendre la situation telle qu'elle se présente.

Lors de la discussion de cette loi du 16 décembre 1964, le 19 mai 1964, j'avais fait des réserves expresses et ce que j'avais prévu est arrivé. Je note avec plaisir que vous avez prévu les décrets d'application des articles 16 et 17. L'avantage de l'établissement public, c'est qu'il a une autonomie financière et la qualité de maître d'œuvre et de maître d'ouvrage, ce qui permet essentiellement de localiser les investissements et de donner conscience aux conseils municipaux et aux conseils généraux que, s'ils entreprennent des investissements, les taxes qu'ils mettront en recouvrement seront fonction de ceux-ci. Par avance, je vous remercie de votre compréhension, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre. J'ai exposé tout à l'heure les raisons pour lesquelles, à mon avis, cette agence de bassin avait été créée, c'est-à-dire précisément pour rendre service aux collectivités locales. C'est dire si je suis sensible à la remarque de M. Raybaud. Je tiens à lui dire que les instructions déjà données seront confirmées afin que des contacts très étroits soient pris avec les représentants des collectivités locales. S'il est exact que l'agence de bassin « Rhône » n'a pas prévu d'abattement pour 1969, c'est la seule dans ce cas et je ne vois aucune objection à ce que le comité de bassin en prenne la décision.

Pour toutes ces raisons, après toutes les explications que j'ai données, je demande au Sénat de bien vouloir maintenir les crédits que j'ai proposés, qui sont indispensables pour le développement de certaines industries particulièrement menacées.

M. Pierre Brousse. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Brousse.

M. Pierre Brousse. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais au-delà de ce qu'a dit M. Raybaud. En définitive, je ne suis nullement persuadé, et de nombreux administrateurs avec moi, que la transformation des agences de bassins en organismes de répartition par-delà le système normal du ministère de l'intérieur soit une bonne méthode. Au contraire, elle va provoquer de grosses difficultés. Je crains que, pour avoir voulu aider les collectivités locales, on n'arrive à établir entre elles une compétition et peut-être un trouble dommageable au but recherché.

Dans la civilisation industrielle, le problème de l'eau est fondamental, nul d'entre nous ne le conteste et c'est sur la méthode et non sur le fond que nous faisons porter nos critiques.

M. le président. Par amendement n° 66, MM. Pellenc et de Montalembert, au nom de la commission des finances, proposent de réduire chacune des dotations du titre VI de 15 millions de francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Etant donné les explications de M. le ministre, la commission est d'avis de retirer l'amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI avec le chiffre de 3.098.600.000 francs.

(Les autorisations de programme, avec ce chiffre, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI avec le chiffre de 1.888.600.000 francs.

(Les crédits de paiement, avec ce chiffre, sont adoptés.)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre, X. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, qui figurent à l'état B, rattaché à l'article 32, ainsi que l'article 75.

ETAT B

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : plus 174.405 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV : moins 783.217 francs. » — (Adopté.)

[Article 75.]

« Art. 75. — L'article 71 de la loi de finances pour 1965 (n° 64-1279 du 23 décembre 1964) est abrogé. » — (Adopté.)

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de la présente séance.

Etant donné l'heure où celle-ci prend fin, il convient de reporter à cet après-midi, quinze heures, l'ouverture de la prochaine séance. (Assentiment.)

M. Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, étant donné l'ordre du jour très chargé de la séance de cet après-midi, la commission des finances et la présidence devront unir leurs efforts pour faire respecter les temps de parole.

M. le président. Moi-même j'essaie de le faire, avec libéralisme il est vrai. La conférence des présidents étudiera ce problème avant la séance, puisqu'elle doit se réunir à midi.

M. Jean Bertaud. Moi, je vous ai obéi, monsieur le président ! (Rires.)

M. le président. Vous êtes l'un des rares à l'avoir fait !

— 3 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de finances rectificative pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 73, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Amédée Bouquerel un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale (n° 70, 1968-1969).

Le rapport sera imprimé sous le n° 71 et distribué.

J'ai reçu de M. Alfred Isautier un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux gîtes d'eaux chaudes et de vapeurs d'eau souterraines dans les départements d'outre-mer (n° 16, 1968-1969).

Le rapport sera imprimé sous le n° 72 et distribué.

— 5 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique qui vient d'être fixée au jeudi 5 décembre, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [N° 39 et 40 (1968-1969)]. — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

— Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

— Services du Premier ministre :

II. — INFORMATION :

M. André Diligent, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 20) ;

M. Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 41, tome IX).

— Office de radiodiffusion-télévision française :

Article 47, état E (ligne 106 concernant l'Office de radiodiffusion-télévision française).

M. André Diligent, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 38) ;

M. Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 41, tome IX).

— Comptes spéciaux du Trésor :

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 37).

Articles 40 (mesures nouvelles), 39 (services votés), articles 42 à 46 (mesures nouvelles) et 41 (services votés).

Article 63.

— Economie et finances :

I. — CHARGES COMMUNES :

M. Henri Tournan, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 9).

— Article 65 bis et 65 ter.

II. — SERVICES FINANCIERS (Services financiers. — Affaires économiques) :

M. Henri Tournan, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 10) ;

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 42, tome II).

Articles 64, 65 et 65 quater.

— Budget annexe de l'imprimerie nationale :

M. Paul Pauly, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 28).

— Budget annexe des Monnaies et médailles :

M. Yves Durand, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 30).

Articles de totalisation des crédits :

Budget général : articles 32 et 33 (mesures nouvelles) et article 31 (services votés).

Budgets annexes : article 38 (mesures nouvelles) et article 37 (services votés).

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits : articles 36 et état D, 47 et état E (sauf la ligne 106), 48 et état F, 49 et état G, 50 et état H, 54, 55, 58, 59, 60 et 60 bis.

— Explications de vote.

— Vote sur l'ensemble (scrutin public).

A quinze heures :

Scrutin pour l'élection de six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

(Ce scrutin aura lieu pendant la séance publique dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement. Il sera ouvert pendant une heure.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 5 décembre 1968, à quatre heures trente-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MARCEL PÉDOUSSAUD.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 4 DECEMBRE 1968

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

8058. — 4 décembre 1968. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** de bien vouloir lui confirmer que la suppression de l'impôt sur les salaires n'aura pas d'influence sur la réduction d'impôts qui était accordée aux salariés.

8059. — 4 décembre 1968. — **M. Henri Caillavet** rappelle à **M. le Premier ministre** que l'article 4 de la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer avait prévu qu'une loi distincte fixerait, en fonction des circonstances, le montant et les modalités d'une indemnisation, en cas de spoliation et de perte définitivement établies, des biens appartenant aux Français, ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France. Il s'avère de plus en plus clairement que les biens des Français d'Algérie sont perdus et qu'il n'y a aucun espoir de les récupérer, et, de ce fait, il appartient à l'Etat français en vertu de la loi qui a été votée, de dédommager les rapatriés d'Algérie dont la situation de la plupart d'entre eux est très critique. En conséquence il lui demande de lui indiquer quelles mesures compte prendre le Gouvernement français pour que l'indemnisation des rapatriés spoliés intervienne le plus rapidement possible.

8060. — 4 décembre 1968. — **M. Edouard Bonnefous** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si les communes doivent obligatoirement passer des contrats avec les architectes, les ingénieurs, les géomètres experts, ou d'autres techniciens qu'elles ont choisis pour l'étude ou la conduite de leurs travaux. Il lui demande, compte tenu de la

réponse faite par M. le ministre de l'agriculture à M. Pierre Bourda (*Journal officiel*, Assemblée nationale, du 28 mai 1968) dans quelles conditions peuvent être prévus des appels à la concurrence pour le choix de ces techniciens. Les communes peuvent-elles, en particulier, essayer d'obtenir une diminution du pourcentage d'honoraires sur les plafonds fixés par les règlements ou les organismes de la profession.

8061. — 4 décembre 1968. — **M. Pierre Giraud** rappelle à **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** que l'article 21 de l'ordonnance n° 67-828 du 23 septembre 1967 a institué, à compter du 1^{er} janvier 1968, une contribution de solidarité, mise à la charge de certains dirigeants de sociétés au titre des régimes d'assurance-vieillesse des non-salariés. Les conditions d'application de cette contribution ont été précisées par le décret n° 67-1229 du 22 décembre 1967. La contribution de solidarité est due par tout dirigeant de société qui requiert, à compter du 1^{er} janvier 1968, son inscription au registre du commerce : soit en qualité de président ou directeur général de société anonyme (ou membre du directoire), soit en qualité de gérant minoritaire de S. A. R. L., au sens de l'article 242 (8°) du code de la sécurité sociale. Il lui demande : 1° si un gérant de S. A. R. L. non associé est redevable de la contribution de solidarité ; 2° si un gérant de S. A. R. L. non associé et non rémunéré est redevable de la contribution de solidarité ; 3° tenant compte du fait que d'une part le montant de la contribution de solidarité est égal à la moitié de la cotisation minimale du ou des régimes d'assurances vieillesse obligatoires dont relève l'activité professionnelle de la société (décret du 22 décembre 1967 [art. 2 et 3]), que d'autre part la classe minimale retenue a semblé être dans tous les cas la classe VI, soit une contribution de solidarité, au 1^{er} janvier 1968, de 1.360 F : 2 = 680 F, alors que les assujettis à l'assurance vieillesse obligatoire peuvent, à condition d'en faire la demande dans un délai d'un mois suivant l'échéance annuelle de leur cotisation et en justifiant de leurs revenus personnels imposables, être admis (montant en vigueur au 1^{er} janvier 1968 : pour un revenu annuel égal ou inférieur à 4.200 F, en classe I, pour un revenu annuel égal ou inférieur à 5.700 F, en classe II, pour un revenu annuel égal ou inférieur à 8.800 F, en classe III, pour un revenu annuel égal ou inférieur à 12.400 F, en classe V. si, dans le cas où un gérant non rémunéré serait redevable de la contribution de solidarité, le montant ne devrait pas être basé sur la cotisation de la classe I, soit au 1^{er} janvier 1968, une cotisation de solidarité de 340 F : 2 = 170 F.

8062. — 4 décembre 1968. — **M. André Aubry** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur l'état d'avancement des travaux de la faculté pluridisciplinaire envisagée sur les terrains de la résidence universitaire d'Antony. En effet, les travaux de construction sont arrêtés depuis plusieurs semaines et l'emplacement de la future faculté offre le triste tableau d'un chantier abandonné. En conséquence, il aimerait connaître : la cause de cet état de fait ; les mesures provisoires qu'il envisage de prendre pour accueillir dans les plus brefs délais les étudiants et faire nommer les enseignants dont on a sollicité la candidature pour ce centre universitaire ; les projets envisagés pour la construction rapide des locaux indispensables à cette faculté, afin de décongeler l'université de Paris.